

LIVRE BLEU

AMBITION «LITTORAL»

DES HAUTS-DE-FRANCE



CESER
Hauts-de-France

Conseil Économique, Social
et Environnemental Régional

19 DÉCEMBRE 2019

AVANT-PROPOS

L'un des premiers objectifs du nouveau CESER lors de son installation le 11 janvier 2018 fut d'arrêter un programme de travail pour cette nouvelle mandature. Le projet que j'ai proposé aux conseillers comportait parmi ses priorités les enjeux du littoral des Hauts-de-France. Le développement de la façade maritime de notre nouvelle région, avec tout ce qu'il peut apporter d'effets positifs et entraînants pour lui-même et pour les autres territoires des Hauts-de-France, s'est imposé comme un sujet majeur, consensuel et incontournable.

La France est la deuxième puissance maritime mondiale. Quel que soit le niveau que l'on considère : mondial, national ou même régional, le littoral est essentiel à cette puissance. Faire des Hauts-de-France une des premières régions d'Europe suppose de disposer de quatre atouts indispensables :

- Une capitale forte et entreprenante concentrant les principaux centres névralgiques de décisions du territoire et organisée en lien étroit avec un ensemble de grandes villes et de villes moyennes ;
- Un réseau d'enseignement supérieur performant ouvert à l'international et accessible à tous les talents, appuyé sur une recherche ambitieuse en relation avec la sphère économique ;
- Un ou plusieurs aéroports internationaux ouvrant aux échanges avec le monde ;
- Et une façade maritime dynamique, véritable interface entre la mer et le continent, structurée autour de ports performants et d'un littoral organisé intelligemment dans une relation cohérente et équilibrée entre développement économique et respect de l'environnement.

Développer les atouts de notre façade maritime s'impose comme un enjeu majeur et stratégique pour toute la région. Le projet **Ambition « Littoral »** du CESER pouvait se mettre en place. L'ensemble des conseillers de l'assemblée s'est engagé dans ce vaste chantier où toutes les commissions, les vice-présidences et leurs groupes, la section prospective, les groupes de travail se sont mobilisés pour apporter leurs réflexions, leurs études et leurs propositions à ce vaste chantier.

Certes, ce n'est pas la première fois que les CESER traitent de ces questions et les travaux des CESER des « anciennes régions » touchant à ces territoires et leurs enjeux ont été importants et nombreux: « Attractivité de la Picardie à l'horizon 2030 » avis du 14 février 2013- « Biodiversité en Picardie, enjeux et perspectives » rapport avis du 08 avril 2009 - « Quelle stratégie pour les ports régionaux » rapport et avis du CESER Nord-Pas de Calais du 15 octobre 2010 ou plus anciennement « Nord-Pas de Calais, région maritime » rapport et avis du 30 octobre 2007.

Le CESER Hauts-de-France s'est rapidement impliqué sur ces enjeux par de nombreux rapports, études et contributions, apportant à chaque fois ses analyses et propositions (« Contribution au Document Stratégique de Façade Manche Est- Mer du Nord » document élaboré conjointement avec le CESER de Normandie – « Le transport fluvial de marchandises » rapport-avis du 04 octobre 2016 – « Le Canal Seine Nord Europe, levier de développement pour la région » rapport-avis 25 avril 2017, etc).

Les conseillers du CESER ont également consulté de multiples travaux sur ces questions, ceux des différents établissements ou organismes de recherches, ceux des chambres consulaires, retenant également des études aux approches plus globales comme celui de M. Michel Lalande « Livre Bleu : stratégie pour la mer et les océans », décembre 2009.

Mais bien sûr, ce vaste travail ne s'est pas nourri exclusivement de sources livresques. De nombreux déplacements à Anvers, Bruxelles, Dunkerque, Calais, ainsi qu'à Boulogne-sur-Mer, Abbeville ou Saint-Valéry-sur-Somme ont permis de rencontrer de hauts responsables mais aussi des professionnels, des habitants qui ont pu rendre compte de leur expérience, de leur vécu, de leur ressenti ou de leurs souhaits.

Les propos de Patrice Vergriete, maire de Dunkerque, président de la communauté urbaine et du Pôle métropolitain de la Côte d'Opale ou de Natacha Bouchart, maire de Calais, vice-présidente du Conseil régional furent passionnants. D'autres échanges le furent également comme la rencontre avec M^{me} Renée Michon, présidente de l'asso-

ciation des ramasseurs de salicornes de la Baie de Somme ou de M^{me} Émilie Morisse, admirable femme d'un marin-pêcheur à Boulogne-sur-Mer.

La façade maritime de notre région compte bien sûr de nombreux atouts, à commencer par les femmes et les hommes qui y vivent, qui y travaillent et qui aiment ces lieux où bien souvent ils sont nés et ont grandi. Le travail du CESER au travers de ce « Livre bleu » est une démarche respectueuse de « ce qui est déjà », elle se veut constructive et positive et surtout pas pontifiante ni magistrale. La question que se sont posée tous nos conseillers est celle du « comment faire encore mieux ? ».

Le Livre bleu Ambition « littoral » s'articule autour de trois axes :

Ce littoral des Hauts-de-France nous est d'abord apparu comme une formidable ressource. La mer a longtemps été un moyen important de nourrir les hommes, elle l'est aujourd'hui bien plus encore. Elle dispose aussi d'un formidable potentiel énergétique et, on l'oublie trop souvent, elle permet aussi de soigner et guérir. Ces formidables ressources doivent bien sûr être gérées intelligemment et c'est tout l'enjeu de la formation des hommes et de la recherche. Ces problématiques seront traitées dans notre axe 1 « **la mer comme ressource** ».

Deux enjeux forts et sans doute complémentaires sont venus interpeller les conseillers : comment ouvrir mieux encore notre littoral sur le reste du monde ? Comment conforter et renforcer la coordination des territoires du littoral ? Cette façade maritime idéalement située a vocation à s'ouvrir davantage encore au monde, pour cela la coopération des élus, des acteurs de tous ces territoires est indispensable. Le CESER a des propositions à faire. Ce sera notre axe 2 « **un territoire uni et ouvert sur le monde** ».

Les territoires de la façade maritime ce sont des femmes et des hommes, ce sont aussi des paysages et des espaces naturels à protéger. Comment trouver les équilibres vertueux entre le bien-être des habitants, le développement de l'attractivité de ces territoires, leur accessibilité et les exigences

posées par la préservation de ces espaces ? Les tensions entre ces contraintes semblent indépensables. Le CESER a souhaité apporter sa contribution à la réflexion sur ces enjeux. Notre axe 3 s'intitule « **bien vivre sur le littoral** ».

Le Livre bleu est un travail majeur de notre assemblée dont la réalisation est venue s'ajouter au programme déjà ambitieux du CESER. Je tiens à remercier vivement Stéphanie Depraetere, Première vice-présidente qui a animé ces travaux tout au long de ces mois, les vice-présidents et les conseillers du CESER pour leur engagement, mais aussi les chargés de mission qui n'ont pas ménagé leur peine et notamment Anne Meuret qui a apporté un appui essentiel à la réalisation de ce travail.

Je vous souhaite bonne lecture.

Laurent Degroote
Président du CESER Hauts-de-France
Septembre 2019

14 IDÉES – FORCES

Tous les membres du CESER ont travaillé à la rédaction du Livre bleu dont l'ambition est de mettre en valeur les atouts et richesses du littoral régional et d'accroître son attractivité. La valorisation de ses ressources de façon durable et raisonnée passe par des mesures à mettre en œuvre prioritairement, voire urgemment. Enjeu transversal et pluridisciplinaire, l'emploi, quant à lui, est le but vers lequel tendent tous les travaux de l'assemblée.

Ces propositions de préconisations ne représentent pas la totalité de la réflexion menée. Elles se veulent avant tout synthétiques et invitent à la découverte du livre en lui-même.

CES THÉMATIQUES SONT :

► TRAVAILLER AVEC TOUS LES ACTEURS POUR UNE GOUVERNANCE FORTE ET SOUPLE

Les besoins d'équité territoriale et d'un développement économique concerté devraient engendrer une gouvernance animée par le Conseil régional, en coordination avec l'État, afin de favoriser les collaborations et la coopération des élus, des acteurs publics et privés, essentielles pour porter une ambition « littoral ». Le CESER préconise :

1. De créer une « assemblée permanente mer – littoral » qui fédèrera les élus et grands acteurs du littoral et qui traitera de problématiques concrètes telles que : l'ensemble portuaire, l'évolution du trait de côte, le développement de filières halieutiques innovantes, une politique « jeunesse », la mobilité et les interconnexions, etc.

► RENFORCER LA FORMATION ET LA RECHERCHE

L'attractivité du littoral et de la façade maritime des Hauts-de-France passe par un système de formation et une Recherche et Développement (R&D) en adéquation avec le territoire, ses besoins présents mais surtout futurs. Cela implique, d'une part, le développement de compétences spécifiques susceptibles de donner un avenir à sa jeunesse, et d'autre part, une R&D à la disposition de tous, et notamment des entreprises qui préservera également l'environnement. Le CESER préconise:

2. De consolider et développer les campus des métiers et des qualifications et de renforcer les formations relatives aux métiers de la mer, du transport fluvial, du tourisme ;

3. D'intensifier la recherche en favorisant l'interdisciplinarité des projets (exemple de l'action menée par le « Campus de la mer »).

► FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'INNOVATION

La mer et son littoral sont riches de ressources dont certaines sont encore méconnues. Il est essentiel que les acteurs du développement économique soient encouragés à mettre en valeur ces ressources de façon durable et raisonnée afin d'en faire aussi bénéficier les populations et d'améliorer leur bien-être. Le CESER préconise :

4. De soutenir le développement de filières et de partenariats innovants : énergies marines renouvelables, stockage de l'énergie, biotechnologies marines et coopération avec les territoires d'Outre-Mer. La région doit ainsi avoir pour ambition de devenir la 1ère région partenaire de l'Outre-Mer sur ces filières innovantes ;

5. De renforcer l'attractivité du littoral en élaborant un schéma de développement durable du tourisme et des loisirs autour de 2 piliers : le développement d'un tourisme international, le renforcement d'un tourisme familial et de proximité;

6. De construire enfin un ensemble portuaire maritime qui se positionnera parmi les grands ports européens. Cela implique, à partir des complémentarités entre ports, d'optimiser les synergies, de développer des moyens communs, de moderniser les équipements, etc.

► AGIR POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET ÉQUITABLE DES TERRITOIRES

Afin d'aller vers une plus grande équité territoriale, il faut rééquilibrer les territoires en matière d'équipements, de services, de culture et loisirs, en les interconnectant. Le CESER préconise :

7. De relier plus étroitement cet ensemble portuaire maritime avec la région notamment en développant l'intermodalité (fluvial, ferroviaire, routier, aérien) : intensification du réseau Norlink et des futures relations avec le canal Seine Nord Europe ;

8. De compléter l'offre TER pour un maillage plus fin du territoire, étendre les offres tarifaires et accorder une attention particulière au dernier kilomètre pour l'accès aux sites touristiques ;

9. De constituer un réseau de musées et sites historiques et mettre en place des offres intégrées (*pass*, ...).

► SAUVEGARDER L'ENVIRONNEMENT PAR DES ACTIONS FORTES

Chacun doit prendre en compte et mesurer l'impact de son activité sur l'environnement. Mais l'écosystème littoral, par sa fragilité et sa singularité (impact du changement climatique sur le trait de côte), appelle à la mise en œuvre de quelques mesures phares, fortes quant à leurs implications. Ainsi le CESER préconise :

10. Sur la question du trait de côte, qu'une décision politique soit prise entre les zones à sauvegarder et celles à laisser éventuellement en l'état. Un accompagnement des populations sera indispensable ;

11. De garantir la qualité de la ressource en eau : mise en place d'un schéma d'alimentation sécurisée en eau douce, diminution de la pollution anthropique des eaux marines, mise aux normes des réseaux d'assainissement et stations d'épuration du littoral.

► PROMOUVOIR UN LITTORAL ATTRACTIF OÙ IL FAIT BON VIVRE

Un développement local harmonieux au service de sa population résidente et non résidente implique une présence sur ce territoire d'activités innovantes, de R&D, de formations, de différents modes de transport interconnectés, d'actions en faveur de l'environnement. Cela implique aussi le déploiement d'actions destinées, d'une part, à développer, conforter et renforcer le « bien-vivre », d'autre part, à cultiver et accroître l'attractivité de ce territoire. Le CESER préconise :

12. De faire de la région une grande région du bien-être : thalassothérapie, activités de plein air, tourisme fluvial, création de services de proximité, de lieux d'échange et de vie etc. ;

13. De développer, de façon concertée entre tous les acteurs, une politique culturelle et sportive attractive pour tous et notamment pour les jeunes, qui sera source de métiers à développer ;

14. De promouvoir une politique de l'emploi au service de l'intergénérationnel : métiers et emplois des services aux personnes, de l'entraide, de la transmission des savoirs.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

PAR STÉPHANIE DEPRAETERE, RAPPORTEURE DU LIVRE BLEU ET PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTE

Quelques précisions sur l'organisation du travail du CESER pour ce Livre bleu.

Animatrice des travaux sur le littoral, rapporteure de ce travail que nous avons intitulé « Ambition « Littoral », j'ai souhaité en accord avec le président du CESER, Laurent Degroote et avec l'appui de Jean-Baptiste Konieczny, Premier vice-président, mobiliser l'ensemble des conseillers autour de ce projet ambitieux et passionnant.

Ambition « Littoral » est avant tout un travail collectif. Tous les membres des commissions, des vice-présidences, de la section, des groupes de travail se sont engagés pour faire aboutir ce projet.

Une problématique qui intéresse l'ensemble de la région.

Convaincu de l'atout considérable de la façade maritime régionale pour la croissance, le rayonnement et l'attractivité de l'ensemble des territoires de la région, le CESER Hauts-de-France a engagé en 2018 une étude exploratoire et prospective d'ampleur afin de définir et proposer une véritable stratégie de valorisation et de développement durable du littoral. Cet important travail a permis la rédaction du Livre bleu Ambition « Littoral » du CESER Hauts-de-France que vous découvrirez aujourd'hui.

Un Livre bleu et des synthèses.

Ce Livre bleu rassemble les contributions de toutes nos commissions, de nos vice-présidences, de la Section prospective et celle de notre groupe portant sur les enjeux démographiques et intergénérationnels.

Ces contributions ont été regroupées en trois axes :

AXE 1

LA MER COMME RESSOURCE

AXE 2

UN TERRITOIRE UNI ET OUVERT SUR LE MONDE

AXE 3

BIEN VIVRE SUR LE LITTORAL

Il ne s'agit donc pas d'une étude exhaustive traitant de toutes les questions relatives au littoral des Hauts-de-France mais d'un rapport rassemblant une série de contributions sur de multiples thèmes sur lesquels notre assemblée a souhaité apporter ses analyses, réflexions et propositions.

Le CESER propose donc un premier document rassemblant l'ensemble de nos contributions dans leur intégralité (le Livre bleu) et un second document, plus court, synthétisant chacune des contributions (le Livre bleu - synthèse).

Chaque contribution présente un diagnostic de la problématique traitée, une analyse des enjeux, puis les propositions du CESER.

Suivi et évaluation des politiques publiques

Les propositions de notre assemblée sont accompagnées d'indicateurs. Ceux-ci permettront l'évaluation des politiques publiques et des mesures qui pourront être mises en place sur la base des préconisations du CESER.

La question du Brexit

Le littoral des Hauts-de-France est un territoire qui sera très certainement un des plus impactés par la nouvelle relation qui se mettra en place avec la Grande-Bretagne à l'occasion du Brexit. Ce point n'a bien sûr pas échappé à notre assemblée. Toutefois, à l'heure où ces lignes sont rédigées, il est bien difficile de mesurer l'impact et les conséquences de cette future relation dont on sait encore bien peu de choses.

L'importance des incertitudes qui pèsent sur ce futur accord, son existence même qui est aujourd'hui en balance ont amené nos conseillers à faire le choix de ne pas traiter au fond cette question et de ne l'aborder qu'en fonction de ce qui est connu à ce jour, évitant ainsi supputations et conjectures. A vous désormais de vous emparer des travaux du CESER.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	8
LISTE DES AUDITIONS	10
AXE 1 LA MER COMME RESSOURCE	13
▶ CAP SUR DES FILIÈRES ET ACTIVITÉS PLUS INNOVANTES	14
Commission « Développement économique, international, recherche »	
▶ VERS UN TERRITOIRE LITTORAL PLUS AUTONOME EN MATIÈRE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES	24
Commission « Développement économique, international, recherche »	
▶ LA THALASSOTHÉRAPIE COMME FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ (EMPLOI, TOURISME)	34
Commission « Lien social, cadre de vie, santé »	
▶ UNE OFFRE DE FORMATION DIVERSIFIÉE EN ADÉQUATION AVEC LES BESOINS DU TERRITOIRE	36
Commission « Formation pour tous et orientation tout au long de la vie »	
▶ PROSPECTIVE ET LITTORAL	48
Section Prospective	
▶ Indicateurs de suivi pour l'évaluation des politiques publiques	54
AXE 2 UN TERRITOIRE UNI ET OUVERT SUR LE MONDE	59
▶ DES AMBITIONS POUR LA GOUVERNANCE MER – LITTORAL	60
Commission « Aménagement du territoire, ruralité »	
▶ CONNECTER LES PORTS DES HAUTS-DE-FRANCE À UN HINTERLAND ÉLARGI GRÂCE AU DÉVELOPPEMENT CONCOMITANT DU FRET FERROVIAIRE, DU FRET FLUVIAL ET DE TOUTES LES INTERMODALITÉS	63
Commission « Mobilités, transports »	
▶ LE TOURISME, UN ATOUT MAJEUR DU LITTORAL	71
Commission « Culture pour tous, tourisme »	
▶ LA MER DANS LES FONDS EUROPÉENS : UNE PLACE À VALORISER ET RENFORCER	79
Vice-présidence « Europe, international, transfrontalier »	
▶ LA PLAISANCE, UNE RICHESSE À VENIR	86
Commission « Aménagement du territoire, ruralité »	
▶ DES PORTS OUVERTS SUR LE MONDE. CALAIS : PORTE D'ENTRÉE INTERNATIONALE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE	89
Vice-présidence « Europe, international, transfrontalier »	
▶ LA PLACE DE LA MER DANS LE BUDGET RÉGIONAL	96
Commission « Finances, budget, contractualisation, fonds européens »	
▶ Indicateurs de suivi pour l'évaluation des politiques publiques	99
AXE 3 BIEN VIVRE SUR LE LITTORAL	107
▶ LES FEMMES ACTRICES DÉTERMINANTES DU DÉVELOPPEMENT DE LA VIE DU LITTORAL	108
Vice-présidence « Femmes et vie associative »	
▶ BIEN VIEILLIR SUR LE LITTORAL : ASPECTS JURIDIQUES ET FINANCIERS DU RECOURS À L'AIDE À DOMICILE	108
Vice-présidence « métiers de demain »	
▶ TRAIT DE CÔTE ET SUBMERSION MARINE : IL EST URGENT D'AGIR !	120
Commission « Environnement »	
▶ EAU : ÉVITER UNE RESSOURCE RATIONNÉE. BIODIVERSITÉ DU LITTORAL : UN BIEN COMMUN À PRÉSERVER ET À RESTAURER	124
Commission « environnement »	
▶ VALORISATION ET ATTRACTIVITÉ DU LITTORAL EN MATIÈRE DE BIEN-ÊTRE ET DE SANTÉ	137
Commission « Lien social, cadre de vie, santé »	
▶ BIEN VIVRE SUR LE LITTORAL DES HAUTS-DE-FRANCE NE POURRA ÊTRE PARTAGÉ PAR TOUS QUE SI LA REPRISE DE L'EMPLOI S'ADRESSE AUSSI À CEUX QUI EN SONT LE PLUS ÉLOIGNÉS	144
Vice-présidence « suivi des travaux »	
▶ UN MAILLAGE CULTUREL À INVENTER	146
Commission « Culture pour tous, tourisme »	
▶ UN PORTRAIT STATISTIQUE DES JEUNES DU LITTORAL. SI LES JEUNES SONT L'AVENIR D'UN TERRITOIRE, L'AVENIR DU LITTORAL EST ALARMANT	154
Groupe de travail « Démographie et enjeux intergénérationnels »	
▶ Indicateurs de suivi pour l'évaluation des politiques publiques	161
CONCLUSION	166

REMERCIEMENTS

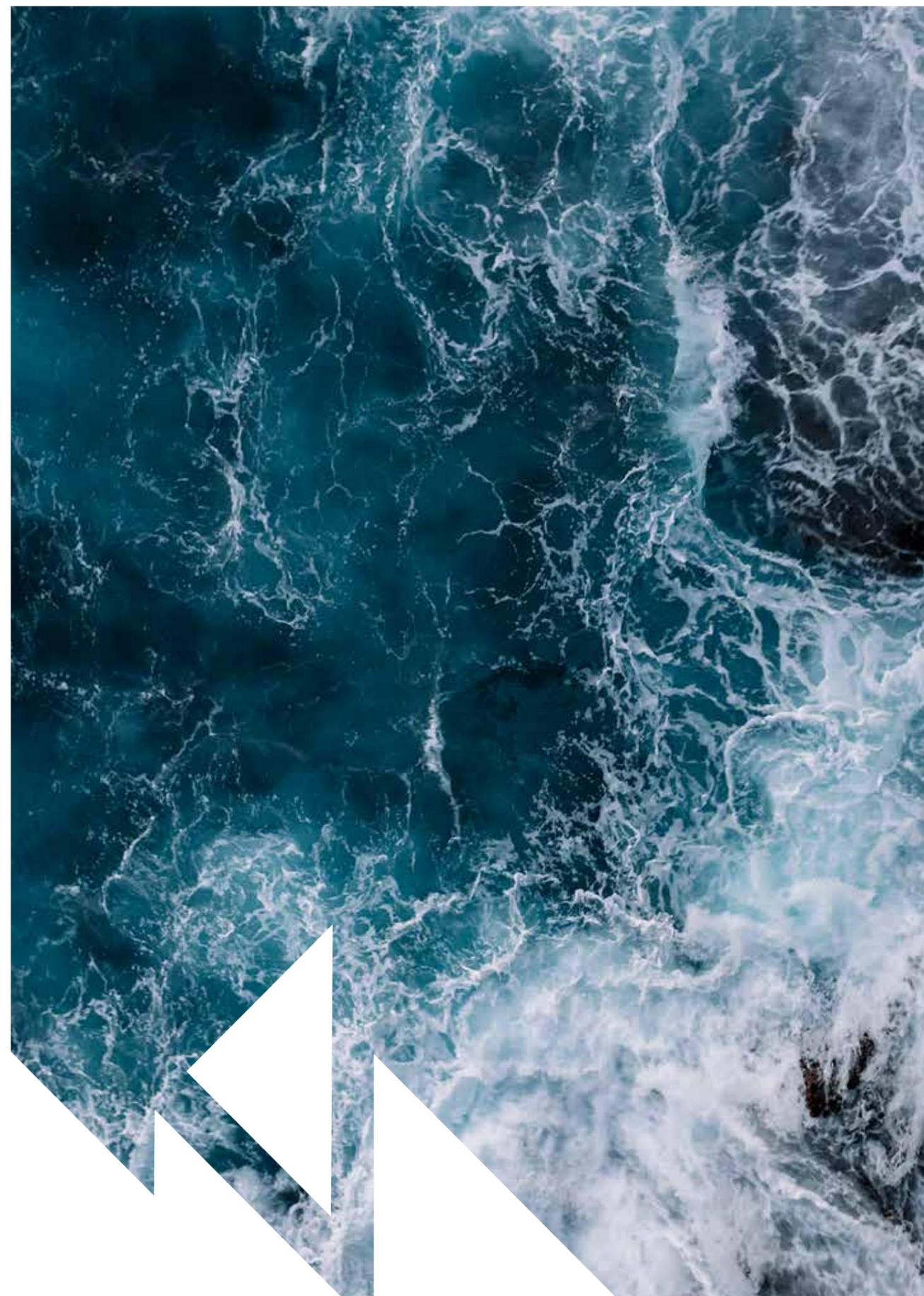
Monsieur Laurent Degroote, président du Conseil Économique, Social et Environnemental de la région des Hauts-de-France tient à remercier tous ceux qui, au cours de ces 18 mois de réflexion, ont contribué, par leurs écrits, leurs interventions ou simplement leurs idées, à la rédaction de ce Livre bleu.

Sa gratitude va tout particulièrement :

- À Stéphanie Depraetere et Jean-Baptiste Konieczny, Premiers vice-présidents ;
- Aux membres et vice-présidents des commissions, vices – présidences, section et groupes de travail :
Commissions :
« Formation pour tous et orientation tout au long de la vie » ;
« Développement économique – International – Recherche » ;
« Lien social – Cadre de vie – Santé » ;
« Culture pour tous – Tourisme » ;
« Environnement » ;
« Mobilités – Transports » ;
« Aménagement du territoire – Ruralité » ;
« Finances – Budget – Contractualisation Fonds européens » ;
Section Prospective ;
Vices-présidences :
« Métiers de demain » ;
« Formation professionnelle et dialogue social » ;
« La place des femmes et la vie associative » ;
« Suivi des travaux du CESER » ;
« Evaluation des politiques publiques ;
« Europe – International et transfrontalier »
« Citoyenneté et relations avec les conseils de développement ».
Groupe « Démographie et enjeux intergénérationnels »

Le président remercie tout particulièrement tous les intervenants extérieurs qui ont accepté d'apporter leurs connaissances et expertises (liste des personnes ci-après « Liste des auditions ») et qui ont permis d'éclairer les débats.

Ses remerciements vont également à l'équipe administrative et notamment Anne Meuret pour le suivi des travaux effectué.



LISTE DES AUDITIONS

BIGNON Jérôme, sénateur de la Somme, ex président du Conservatoire du Littoral, ex-président du SMACOPI

BLERVACQUE Louis-Philippe, vice-président de la CCI Grand Lille

BLIN Claire, cheffe de projet « Grand projet Vallée de Somme », Département de la Somme

BOUCHART Natacha, vice-présidente en charge de la Mer, des ports et du littoral, Conseil régional Hauts-de-France

BOURGAU Pascal, pêcheur de crevettes

BOURGEOIS Guillaume, co-créateur de la société VEGETO

BRAL Rodolphe, directeur de la Régie communale d'électricité de la ville de Montdidier

CAPON Mélanie, service Aménagement, Mairie de Calais

CHAUMETTE Christian, conseiller municipal au Crotoy

CHAUMETTE Sylvain, président de l'Association des Marins et Anciens Marins (MAM)

CHELKOWSKI Xavier, écologue, urbaniste de l'Agence d'urbanisme Flandre-Dunkerque

COATANEA Vincent, directeur du Centre de Formation des Produits de la Mer et de la Terre

CORNETTE Jean-Christian, directeur de la Société Publique Locale Amiens Aménagement

CROQUEFER Maurice, CGT, projet Hydrogène dans le Dunkerquois

CUVILLIER Frédéric, président de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais

DASSONVILLE Benjamin, chef de projet Digue, Communauté urbaine de Dunkerque

DEROSIERE Sophie, mareyeur

DESMAREST Jessy, femme de marin-pêcheur

DEVISME Jean, ancien marin pêcheur, adjoint au Maire du Crotoy

DEVISME Karine, femme de marin-pêcheur

DHERSIN Franck, vice-président en charge des Transports, Conseil régional Hauts-de-France

DUCHATEAU Emmanuelle, agricultrice, Ferme pédagogique du Château à Marquise

DUHAMEL Sabine, vice-présidente en charge de la Commission Formation et de la Vie Universitaire, Université du Littoral Côte d'Opale

DUMONT Pierre, directeur commercial, Consortium Dunkerque LNG

DUSZYNSKI Juliette, déléguée générale de Norlink Ports

FAVREUILLE Emmanuel, directeur Général, DELTA 3

FERON Céline, mytilicultrice

FLAJOLET André, président du Comité de bassin Artois-Picardie

FOURNIER Jean-Michel, agriculteur

FOUTRY Luc, président de la Commission transports, grandes infrastructures de transport, économie portuaires et affaires maritimes, Conseil régional Hauts-de-France

GALTIER Bertrand, directeur général de l'Agence de l'eau Artois-Picardie

GAMAIN Samuel, vice-président, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins

GEORGELIN Anne, Syndicat des énergies renouvelables

GERONIMI Marc, délégué académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue

GODEFROY Dominique, directeur, Centre IFREMER Manche - Mer du Nord

GOLD Jean-Philippe, directeur de la Mission Attractivité, Comité Régional du Tourisme et des Congrès

GRARD Thierry, chercheur à l'Institut Viollette

HAUSSOULIER Stéphane, maire de Saint Valéry-sur-Somme, Président du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard

HEBERT Pierre, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

HERNIGOU Nicolas, directeur, TEPOS (Territoires à Énergie POSitive)

HOUNSLOW Diana, directrice de l'Agence de Développement et de Réservation Touristique du Pas de Calais

JADOT Julien, chef de projet Risques majeurs, Communauté urbaine de Dunkerque

LAFOLIE Bertrand, responsable du service Climat – Air - Energie, Conseil régional Hauts-de-France

LAHEYE Marie, service Aménagement, Mairie de Calais

LALLEMAND Louis, Syndicat des énergies renouvelables

LANGARET Raphaël, co-créateur de la société VEGETO

LARONDE Anne-Claire, directrice des musées de Calais

LATOUCHE Emmanuelle, directrice adjointe, CERDD (Centre Ressource du Développement Durable)

LAVALLÉE François, président de la CCI Littoral Hauts-de-France

LECLERC Solange, directrice de l'office de tourisme Calais-Côte d'Opale

LEFEBVRE Alain, directeur général, Ports de Lille

LEFEBVRE Sébastien, responsable de l'équipe Diversités, processus et interactions dans les écosystèmes marins, laboratoire d'océanologie et de géosciences, Université Lille

LEGRAND Marc, directeur, Calais Promotion

LEPRETRE Olivier, président, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins

LERICQUE Céline, directrice, SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme

LESAFFRE Jean-Loup, président, Pôle Aquimer

LEVEQUE Dominique, cheffe du service académique d'information et d'orientation, académie de Lille

LOBBEDEZ Antoine, responsable de service IPR et interventions, Direction Stratégie et Relations extérieures, Pôle emploi

LOGIE Sylvie, déléguée régionale Plaisance Hauts-de-France, association des ports de plaisance maritimes et fluviaux

MARLIER Grégory, chargé de mission, service Observation et Prospective, Agence Hauts-de-France 2040, Conseil régional Hauts-de-France

MARY Jimmy, chargé de mission, Communauté urbaine de Dunkerque

MATYKOWSKI Isabelle, directrice régionale, Voies Navigables de France

MICHON Renée, présidente, association des ramasseurs de salicornes de la baie de Somme

MILBLED Fanny, directrice adjointe du service Biodiversité, Conseil régional Hauts-de-France

MISSONNIER Thierry, directeur, Pôle Aquimer

MORISSE Emilie, femme de marin-pêcheur

NACRY Christine, présidente de la commission tourisme, CCI Littoral

NICOLAY Michel, pêcheur de coques

PÂQUES Christèle, agricultrice

PARENT Philippe, directeur du Syndicat mixte des Wateringues

PATTIN Julien, délégué régional, ENGIE

PEDUZZI Francis, directeur, le Channel scène nationale

PESTRE Pascal, adjoint à la culture, au patrimoine, à la communication, au tourisme, ville de Calais

PETIT Sylvain, directeur adjoint de la Mer, des ports et du littoral, Conseil régional Hauts-de-France

POIDEVIN Christophe, président de l'Administration de l'assèchement des wateringues des moères françaises

POLINE Olivier, président, directoire de la plate-forme d'innovations Nouvelles Vagues

PONCE Rafaël, président, ECOPAL

POULAIN Gilles, président, Carrières du Boulonnais

POULARD Gaëlle, responsable du service pêche maritime et aquaculture, Conseil régional Hauts-de-France

POVSE Mathias, délégué Régional, EDF

PRUVOST Stéphane, directeur, JP MARÉE

PUISSESSEAU Jean-Marc, président du port de Calais

RAISON Stéphane, président du directoire, Grand Port Maritime de Dunkerque

RAPIN Jean-François, sénateur du Pas de Calais, conseiller régional, vice-président du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale

RICART Peggy, association ECOPAL

RICHEZ Vincent, directeur adjoint en charge du pôle Europe et international, Conseil régional Hauts-de-France

RINGOT Bertrand, maire de Gravelines, vice-président de la Communauté urbaine de Dunkerque, vice-président du Pôle métropolitain de la Côte d'Opale, président du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme

RIQUET Dominique, député européen

RUZ Marie-Hélène, professeure des universités, Université du Littoral Côte d'Opale

SAINSON Pascal, directeur général, Europorte

SAUVAGE Bertrand, directeur des Partenariats économiques, de l'artisanat et de la pêche, Conseil régional Hauts-de-France

SEIGNEUR François, architecte et co-promoteur, ALTEIA

SOUISSI Sami, chercheur, Institut Viollette

THOMAS Aurélie et Rudy, agriculteurs

THOREL Maxime, référent plaisance et Nausicaà, Communauté d'Agglomération du Boulonnais

TRUGEON Alain, directeur, OR2S

TUAL Annick, directrice Environnement, territoires et transition énergétique, Communauté urbaine de Dunkerque

VALERE Xavier-Yves, chargé de mission à la Préfecture de la région Hauts-de-France (SGAR)

VALLETTE Philippe, directeur, Nausicaà

VERGRIETE Patrice, maire de Dunkerque, président de la Communauté Urbaine de Dunkerque, 1^{er} vice-président du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale

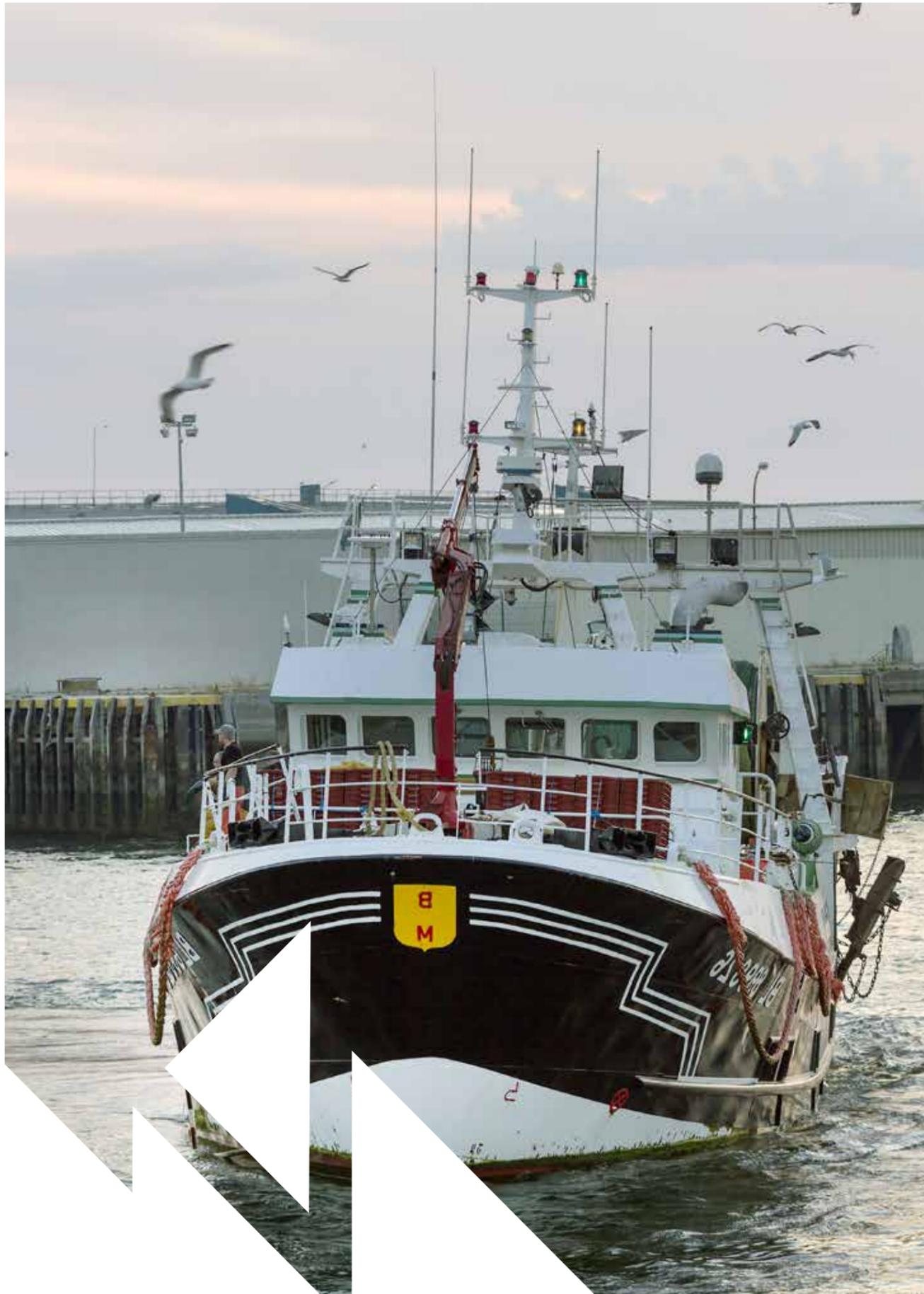
VIDALENC Eric, service Économie et prospective, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

WATERLOT Bruno, responsable développement, GRDF Nord Ouest

WAYMEL Luc, maire de Drincham, président de l'association des Maires ruraux du Nord, membre du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale

WEISBECKER Bernard, vice-président de la Communauté urbaine de Dunkerque

WETZEL Anne, directrice Europe, Conseil régional Hauts-de-France



▶ LA MER COMME RESSOURCE

INTRODUCTION

Au premier abord, le littoral de la région Hauts-de-France pourrait apparaître aux plus pessimistes comme un « chapelet » de territoires quasi autonomes et presque autarciques, s'étirant les uns à la suite des autres tout au long de la côte depuis Mers-les-Bains jusqu'à la frontière belge. Dans cette vision ouverte, chacun de ces espaces aurait ainsi son fonctionnement endogène, ses spécificités, ses réalisations et ses projets. La région Hauts-de-France n'est-elle pas elle-même à la croisée des sphères d'influence britannique, flamande et latine ?

Il est vrai que l'Histoire recense pour chacun de ces territoires de notre littoral des origines, des traditions et des ancêtres appartenant souvent à des ensembles bien différents. C'est un Normand, Guillaume, qui embarque ce 28 septembre 1066 du port de son vassal Guy de Ponthieu à Saint-Valery-sur-Somme pour conquérir l'Angleterre et tandis que la ville de Calais, si longtemps anglaise, ne devint définitivement française qu'au Traité du Cateau-Cambrésis le 2 avril 1559. Dunkerque devra attendre plus d'un siècle et ne sera acquise par Louis XIV que le 27 octobre 1662 après avoir été successivement flamande, espagnole et anglaise.

Mais ces marques géographiques et historiques qui pourraient laisser penser que bien des choses séparent ces territoires ne doivent cependant pas faire oublier ce qui transcende et rassemble tous ces espaces littoraux dans un même destin et une même exigence : le lien avec la mer. Sur cette étroite bande de terre, tous les habitants vivent intensément, quel que soit leur territoire, cette proximité, ne devrait-on pas dire cette promiscuité ?

La première raison qui fait que les hommes se sont installés ici sur ces terres parfois inhospitalières est sans doute que la mer était avant tout, pour eux une ressource essentielle. Une « mer nourricière » en quelque sorte. Aujourd'hui, il y a bien sûr toujours des marins et des pêcheurs pour ramener du poisson et bien d'autres produits de la mer. Mais

désormais les ressources de la mer prennent aussi d'autres dimensions. On peut ainsi produire de l'énergie grâce aux océans. On l'oublie trop souvent mais la mer permet également de soigner, de guérir bien des personnes, ou plus simplement de leur apporter un bien-être appréciable. C'est toute une économie qui s'est construite autour de ces activités et les femmes et les hommes ont dû apprendre, se former et se perfectionner pour gérer et exploiter au mieux toutes ces ressources.

Le premier axe de ce travail du CESER porte donc sur la mer comme ressource :

- ▶ **Les filières et activités innovantes sont en plein essor sur notre littoral.** Qu'il s'agisse des biotechnologies marines, de l'aquaculture, des énergies marines renouvelables, etc., les ressources sont nombreuses et variées. **Les activités plus traditionnelles de la pêche, de la transformation des produits de la mer et de l'écologie industrielle** ont profondément évolué. Dans ces domaines où l'enjeu majeur s'articule autour de la coopération des différents acteurs (formation, recherche, environnement, aménagement du territoire...) le CESER a des propositions à apporter y compris avec des partenaires plus inattendus comme l'Outre-Mer.

- ▶ **La mer est également une ressource appelée à se développer en matière d'énergie.** Alors que le modèle nucléaire est en pleine évolution et que des secteurs économiques (métallurgie) gros consommateurs d'énergie doivent répondre à leurs besoins, les enjeux autour de la production d'énergie marine sont considérables. L'autonomie énergétique, le développement des énergies renouvelables (EnR) et notamment des énergies marines renouvelables (EMR : éolien, hydrolien, marémoteur, etc.), l'engagement dans des filières porteuses comme le stockage de l'énergie sont intimement liés à la recherche et à l'innovation mais aussi à des choix politiques forts et volontaristes.

- ▶ La mer est aussi une ressource formidable pour la santé des personnes. **Le développement de la thalassothérapie sur notre littoral** sera un enjeu fort et un moyen essentiel d'attractivité de nos territoires. Le CESER a des propositions à apporter. En plus du centre de Berck-sur-Mer, du projet de Boulogne-sur-Mer, des réflexions sont en cours autour de la Baie de Somme.

- ▶ Mais pour tirer le meilleur de la mer tout en la respectant, rien ne se fera sans des femmes et des hommes engagés et compétents. **C'est tout l'enjeu de la formation et de la recherche sur tous ces métiers de la mer.** Ces formations sur notre territoire sont déjà nombreuses, sur tous les niveaux du CAP au diplôme d'ingénieur, par toutes les voies (scolaire, apprentissage, enseignement supérieur, formation continue...), et de grande qualité. Mais il faut aller encore plus loin. Le CESER propose entre autres, la mise en place d'un nouveau Campus des Métiers et Qualifications.

- ▶ Penser la mer comme ressource c'est aussi réfléchir à l'avenir en s'appuyant sur **une vision prospective** qui se bâtit sur une vraie stratégie novatrice, ambitieuse et partagée. Le CESER propose qu'elle se construise autour de quatre piliers : le développement économique, l'aménagement du territoire, le respect de l'environnement et le renforcement du lien social.

► MER ET FAÇADE LITTORALE : CAP SUR DES FILIÈRES ET ACTIVITÉS PLUS INNOVANTES

COMMISSION « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INTERNATIONAL, RECHERCHE »

Région industrielle, les Hauts-de-France méconnaissent encore trop souvent leur littoral et les richesses que contient la mer. Or, leur exploitation et valorisation de façon raisonnée et durable ne peuvent être que facteur de modernisation, de diversification et de création d'activités nouvelles ou plus traditionnelles. Et ces activités, pour être créatrices d'emploi, résilientes et compétitives, devront faire reposer leur développement sur leur capacité à innover et à créer des services et/ou produits à forte valeur ajoutée. Ce travail n'est pas exhaustif et ne por-

tera pas sur toutes les filières et activités innovantes¹ ni sur leur impact sur l'industrie. Seules certaines d'entre elles seront examinées. Il s'agit des biotechnologies marines, de l'aquaculture et de l'aquaponie d'une part, de la pêche et transformation des produits de la pêche, d'autre part, enfin des énergies marines renouvelables² (EMR) et de l'écologie industrielle.

Cette contribution apportera un éclairage sur les moyens susceptibles de favoriser le développement de filières en croissance d'exploitation des ressources

de la mer, tout en préservant la façade littorale. Elle s'interrogera également sur la capacité de ces filières à être facteur de dynamisme pour la région et à se développer à l'international.

Un premier temps sera consacré à un état des lieux (partie I) précisant l'impact actuel de ces filières en région. Un deuxième temps portera sur les enjeux, les défis à relever afin de permettre à ces filières de se développer et d'innover (partie II). Enfin, des préconisations et recommandations clôtureront ce travail (partie III).

I – ÉTAT DES LIEUX : DES FILIÈRES SOUVENT PEU CONNUES MAIS AVEC UN FORT POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

I.1 – DES ACTIVITÉS ÉMERGENTES PEU CONNUES : BIOTECHNOLOGIES MARINES, AQUACULTURE, AQUAPONIE, ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES. PRÉSENTATION ET IMPACT EN RÉGION

On entend par « biotechnologies » « l'application des sciences et des techniques à des organismes vivants pour transformer les matériaux vivants ou non, dans le but de produire des connaissances, des biens ou des services »³. Les biotechnologies « bleues » ou marines⁴ utilisent les ressources issues de la mer et développent des produits pour de nombreux marchés d'application : l'alimen-

tation (production d'algues, invertébrés, poissons, etc.), l'énergie (biocarburants de 3^{ème} génération, culture de masse, etc.), la santé et le bien-être (production d'antibiotiques, nutraceutiques, cosmétiques, composés bioactifs, etc.), l'environnement (bioremédiation, production de biosenseurs, etc.) ou l'industrie (biomatériaux, biopolymères, enzymes, etc.). Elles se répartissent en quatre

grands domaines : l'aquaculture, les co-produits marins (exemple : la chitine présente dans les carapaces des crevettes est employée comme biopolymère), les algues et végétaux marins, les microalgues et microorganismes.

L'aquaculture appartient donc à cette grande famille des biotechnologies marines. Elle se définit, selon la réglementation européenne, comme « l'élevage ou la culture d'organismes aquatiques au moyen de techniques visant à augmenter, au-delà des capacités naturelles du milieu, la production des organismes en question (...) »⁵. Pratiquée en milieu naturel ou en bassin, elle comprend la conchyliculture, la pisciculture, la production de crustacés, l'algoculture, la production de vers marins, phyto/zooplanctons, etc.

L'aquaponie repose sur l'association des plantes et des poissons. Les déchets de ces derniers sont utilisés en tant que solution nutritive organique pour cultiver les plantes. Ce système de production alimentaire par recirculation d'eau présente l'avantage de produire des aliments riches en protéines tout en économisant l'eau et sans utiliser de pesticides ou d'antibiotiques notamment.

Les énergies marines renouvelables (EMR) ou « énergies bleues » présentent la spécificité d'exploiter les ressources renouvelables issues du milieu marin : marées (énergie marémotrice), courants (énergie hydrolienne), vagues (énergie houlomotrice), chaleur (énergie thermique), salinité (énergie osmotique), biomasse et vents (énergie éolienne). Bien qu'arrivées à des degrés de maturité différents et requérant des investissements parfois lourds, celles-ci présentent de nombreux avantages dont une production électrique prédictible, élevée et régulière et de la création d'activités et d'emplois.

Actuellement, les Hauts-de-France sont la deuxième région aquacole, après la Nouvelle-Aquitaine, avec une production de 2 000 à 2 500 tonnes de bars et de daurades royales issus de la ferme Aquanord

de Gravelines, 8 500 tonnes de truites et 2 600 tonnes de moules par an⁶. Ces chiffres sont cependant à relativiser dans la mesure où la France se présente comme un petit pays aquacole se situant au 25^{ème} rang mondial avec une production annuelle totale de 6 000 tonnes de poissons marins, 40 000 tonnes de truites, 35 tonnes de caviar d'esturgeon et 155 000 tonnes de moules et huîtres. Et seules quelques espèces de poissons sont concernées. Par comparaison, la Norvège produit plus d'un million de tonnes de saumon par an et la Chine trente millions de tonnes de carpes. La production aquacole de l'Union européenne représentait, en 2011, 1,2 millions de tonnes⁷. Et pourtant la région dispose de nombreux atouts : des sites industriels disponibles pour de l'aquaculture marine, l'aquaculture en eau douce à développer, des « pépites » (entreprises situées sur un créneau de marché très étroit et rencontrant un grand succès) à valoriser, etc.

Pour ce qui est des biotechnologies marines et de l'aquaponie, celles-ci restent à développer. Des expériences et initiatives voient le jour en région telles que celles menées par la société VEGETO⁸. Créée en 2018, cette société propose des prestations de service autour de la conception de systèmes aquaponiques, de leur fabrication et de la formation à ce nouveau mode de production. En matière de biotechnologies, les efforts portent actuellement sur la production de bactéries, de végétaux marins et microalgues.

Dans le domaine des EMR, la région dispose aussi de potentiels à développer et exploiter⁹. Différentes sources d'énergies semblent plus présentes et accessibles en région : l'hydrolien (avec, de plus, la possibilité d'équiper des canaux), l'éolien en mer et le marémoteur. Des projets pourraient également être menés du côté des

énergies thermique et houlomotrice.

En conclusion, tous ces marchés sont en pleine expansion et représentent une vraie manne d'activités pour la région : entre 1980 et 2010, la production aquacole mondiale a été multipliée par près de 12 avec un taux de croissance de 8,8% par an. Par ailleurs, la part de l'aquaculture dans la production mondiale totale d'animaux aquatiques est de 45%, et en hausse constante, contre la pêche qui stagne. L'OCDE et la FAO prévoient un passage de ce pourcentage à 57% en 2025¹⁰. Il en est de même des biotechnologies marines qui ont également un bel avenir devant elles au regard de la multiplication des applications possibles dans tous les secteurs d'activités ou presque¹¹.

¹ La commission a fait le choix de mettre l'accent sur certaines activités en fonction des témoignages qu'elle a recueillis et des priorités qu'elle s'est donnée. Par ailleurs, certaines des contributions du Livre bleu explorent d'autres filières également porteuses de croissance telles que la plaisance, le tourisme, les métiers de services à la personne notamment.

² Les EMR seront ici seulement mentionnées. En effet la contribution intitulée « Vers des territoires plus autonomes en matière d'énergies renouvelables » aborde plus largement cette question.

³ Définition OCDE.

⁴ « Les biotechnologies marines dans le Grand Ouest », C. Boyen, P. Jaouen, Europe MER, 2015

⁵ « Les fermes aquacoles marines et continentales : enjeux et conditions d'un développement durable réussi », E. Martinie-Cousti, J. Prévot-Madère, CESE, 2017 ; « Bioressources marines : plongez au cœur d'un marché innovant », SATT Ouest Valorisation et Erdyn, octobre 2018 ; « Comprendre les biotechnologies marines et sa chaîne de valeur », Centre de Recherche sur les Biotechnologies Marines, Québec, 2018.

⁶ Auditions d'O. Poline, plateforme d'innovation Nouvelles Vagues et S. Lefebvre de l'université de Lille

⁷ Cf E. Martinie-Cousti, J. Prévot-madère, CESE, 2017.

⁸ Audition de G. Bourgeois et R. Langaret, société VEGETO.

⁹ Voir plus particulièrement dans ce document la contribution « Vers des territoires plus autonomes en matière d'énergies renouvelables ».

¹⁰ Cf E. Martinie-Cousti, J. Prévost-madère, Ceser, 2017

¹¹ Cf référence 4 et « Microalgues : des huiles aux carburants », Les défis du CEA, n°231, octobre 2018.

I.2 – DES ACTIVITÉS INSTALLÉES À SOUTENIR, ENCOURAGER ET MODERNISER : PÊCHE, TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA MER ET ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE

Six ports de pêche¹², dont Boulogne-sur-Mer, 1^{er} port de pêche en France avec une production de 43 220 tonnes par an et un chiffre d'affaires de 85 M d'€ (environ 15% de la production française), ont fait et marquent encore l'histoire de la région, son économie, sa culture, ses habitants pour contribuer à bâtir son identité. La pêche aujourd'hui occupe environ 850 marins (sur 6 500 personnes employées dans la filière « pêche et aquaculture ») embarqués sur environ 150 navires. La flotte régionale est constituée de trois flottilles : une flottille côtière (petits polyvalents et filayeurs effectuant des sorties de moins de 24 h) de plus de 40 navires, une flottille artisanale de plus de 80 navires et une flottille hauturière. À cette pêche embarquée s'ajoute la pêche à pied, activité traditionnelle exercée par 400 pêcheurs à pied professionnels sur le littoral du Boulonnais et dans les estuaires de la Somme et de l'Authie¹³.

La transformation des produits de la mer occupe environ 5 000 personnes en région. Les Hauts-de-France se situent en deuxième position nationale en termes de transformation après la Bretagne, avec 12% du mareyage français et 14% de la transformation. Transitent par la zone portuaire de Capécure (zone deux fois plus grande que celle de Rungis !) à Boulogne-sur-Mer 377 000 tonnes de poissons pour y être transformés. 150 entreprises intervenant à tous les stades de la filière halieutique occupent les 150 hectares que compte la zone d'activité.

À cela s'ajoutent des industriels de l'agro-alimentaire, tels qu'Océan Délices ou Finus, contribuant à apporter une plus forte valeur ajoutée à la transformation sur place des produits de la mer. Quelques unités de mareyage et de filetage sont également présentes¹⁴.

L'écologie industrielle s'inscrit dans une approche différente dans la mesure où il ne s'agit pas d'un secteur d'activité à part entière mais d'une démarche procédant d'une volonté d'économiser des ressources.

L'étude récente portée par l'Université du Littoral Côte d'Opale¹⁵ tend à montrer que cette approche, « cousine » de l'économie circulaire, peut être source à la fois de diversification et de création d'activités pour le territoire. L'écologie industrielle recouvre les démarches collectives volontaires visant à économiser des ressources afin d'assurer un meilleur usage des matières. Celle-ci peut prendre deux formes : la forme d'un échange de matière et d'énergie entre entités ou d'une mutualisation aboutissant à des approvisionnements communs ou à la mise en place de services communs (collecte mutualisée de déchets, etc.). **Le Dunkerquois a été pionnier en la matière avec la création de l'association ECOPAL** (Economie et Ecologie Partenaires dans l'Action Locale)¹⁶. Constituée en 2001 avec l'aide d'industriels locaux et de la ville de Grande-Synthe, celle-ci a pour mission la mutualisation, la substitution, l'inven-

taire et la cartographie des flux (déchets, énergie, etc.). ECOPAL propose comme services à ses 110 adhérents une collecte mutualisée des déchets, une étude des synergies de substitution, des formations, la mise à disposition d'une plateforme d'échange d'informations. Particulièrement intéressante, cette expérience tend à se développer sur tout le territoire avec le pôle Synéo sur le valenciennois ou Éco Synergies EIN à Amiens (créée en 2015).

I.3 – DOCUMENTS D'ORIENTATION

En 2007, l'Europe prend acte des enjeux autour de la mer. « Une politique intégrée pour l'Union Européenne » voit le jour¹⁷. Celle-ci part de différents constats : la concurrence croissante entre les différentes activités humaines (énergie, pêche, etc.) pour l'utilisation des espaces marins et leurs conséquences, les fortes interactions entre l'environnement et les océans dans un contexte d'absence de politique commune alors que la mer et les océans sont communs à tous les pays.

La Politique Maritime Intégrée (PMI) définit les cinq domaines qui concentreront l'action de l'Union européenne, à savoir la maximisation d'une exploitation durable des mers et océans, la création d'un socle de connaissances et d'innovation pour la politique maritime, la capacité à offrir une qualité de vie supérieure dans les régions côtières, la promotion de l'Europe en tant que chef de file dans les affaires maritimes internationales, enfin l'amélioration de la visibilité de l'Europe maritime.

Dans la continuité de la PMI, paraît en 2012 une communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité Economique et Social Européen et au Comité des régions portant sur « La croissance bleue : des possibilités de croissance durable dans les secteurs marin et maritime ». Celle-ci inscrit l'« économie bleue » parmi les priorités de l'Union européenne et précise les domaines spécifiques au sein desquels l'UE pourrait intervenir afin d'avoir une action

déterminante. Les cinq domaines prioritaires pour la croissance bleue sont : l'énergie bleue (énergies marines renouvelables), l'aquaculture, le tourisme maritime, les tourisms côtiers et de croisière, les ressources marines minérales, enfin, les biotechnologies bleues.

En France, fait suite au Grenelle de la mer (2009) et aux travaux de l'UE sur l'économie et la croissance bleues (également dans le respect des exigences de l'Europe) la « stratégie nationale pour la mer et le littoral »¹⁸. Celle-ci décrit les ambitions de la France en matière maritime ainsi que son cadre stratégique d'action. Quatre axes structurent ce cadre et l'intervention des pouvoirs publics :

- « S'appuyer sur la connaissance et l'innovation » ;
- « Développer des territoires maritimes et littoraux durables et résilients » ;
- « Soutenir et valoriser les initiatives et lever les freins » ;
- « Promouvoir une vision française au sein de l'Union Européenne et dans les négociations internationales et porter les enjeux nationaux ».

Enfin, le « Document stratégique de façade » (DSF), lancé en 2017, va préciser et compléter, à l'échelle des quatre façades maritimes métropolitaines, cette stratégie nationale. De même, il va intégrer les enjeux et documents stratégiques européens.

La région est donc en attente d'une déclinaison régionale de la stratégie nationale pour la mer et le littoral, laquelle devrait voir le jour après 2021, année de la finalisation du plan d'action du DSF, c'est-à-dire cinq ans après le vote du texte national.

Le Conseil régional a, quant à lui, voté un « Plan régional pour le développement durable de la filière pêche et aquaculture ». Plusieurs priorités se détachent :

- « Développer les pêches maritimes, la conchyliculture et la pisciculture dans le respect d'une gestion efficiente et durable des ressources » ;
- « Développer des infrastructures et des services portuaires » ;
- « Accompagner la structuration des filières pour une meilleure valorisation des produits » ;
- « Préparer l'avenir : améliorer la performance et aider l'innovation » ;
- « Accompagner le développement local pour un ancrage durable des activités dans les territoires ».

¹² Sont compris : Dunkerque, Boulogne-sur-Mer, Calais, Eurotunnel mais aussi les 2 ports décentralisés que sont Gravelines et Etaples.

¹³ Audition d'O Leprêtre et S. Gamain, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins

¹⁴ Communauté d'agglomération de Boulogne-sur-Mer.

¹⁵ « Ecologie industrielle et diversification économique des territoires : le cas de Dunkerque », F. Kasmi, B. Laperche, Université du Littoral Côte d'Opale, congrès « Avenir littoral », 13-14 mars 2019.

¹⁶ Audition de P. Ricart, ECOPAL.

¹⁷ « Une politique maritime intégrée pour l'Union européenne », Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité Economique et Social Européen et au Comité de Régions, 10.10.2007.

¹⁸ Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer, février 2017.

II – ENJEUX

II.A – FAIRE DE L'INNOVATION ET DES DIFFÉRENTS CHAMPS DE LA RECHERCHE DES OUTILS AU SERVICE COMMUN DU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU LITTORAL

Les activités économiques ne sont pas sans impacts sur l'environnement. Le Document Stratégique de Façade Manche Est – Mer du Nord a relevé toutes les pressions susceptibles d'être générées par l'économie maritime sur le littoral. Ces pressions se présentent, par exemple, sous forme de pollutions liées au rejet de déchets. Les macro-déchets regroupent les objets et matériaux qui sont jetés ou abandonnés en mer et sur le littoral. Il peut s'agir également de pressions liées au rejet de nutriments (agriculture) ou de pollutions chimiques liées à l'introduction de substances écotoxiques dans le milieu marin. Des pressions peuvent être induites par le risque d'introduction et de propagation d'espèces non indigènes (en lien avec les activités aquacoles notamment ou de pêche professionnelle). Les activités de production d'énergie peuvent, quant à elles, induire des risques sur l'environnement en générant des pressions physiques relatives à l'intégrité des fonds marins (modifications permanentes et/ou temporaires de la topographie et de la nature du fond marin, modifications temporaires hydrodynamiques liées aux structures en mer). A cela on peut ajouter l'emploi de farines pour l'aquaculture ainsi que des risques de pollution de l'eau et de pollution bactérienne.

Il ne semble cependant ni réaliste ni souhaitable de supprimer toute activité économique du littoral. Les conséquences de ce choix seraient incalculables. Il est

donc fondamental de trouver des solutions permettant une adéquation entre activités économiques et protection de l'environnement. L'innovation, la recherche et développement doivent relever ce défi.

Ainsi, pour lutter contre certaines pollutions bactériennes, des programmes de recherche sont à l'œuvre. Le programme LUVIBAR a pour objectif de lutter contre des bactéries du type Vibrio (bactérie responsable d'infections digestives chez les êtres humains lorsqu'elle est ingérée). Celui-ci est mené par l'Université du Littoral et de la Côte d'Opale et la ferme aquacole Aquanord. Y participent également l'institut Charles Violette et la faculté de pharmacie de l'université d'Aix – Marseille. Ces programmes sont d'autant plus importants que la vibriose accroît de façon significative la mortalité de poissons tels que le bar¹⁹.

Le risque lié à la propagation d'espèces non indigènes fait lui aussi l'objet de différentes études. Le Laboratoire d'Océanologie et de Géosciences (LOG) de l'Université du Littoral et de la Côte d'Opale s'est attaché à étudier et à comprendre la dynamique d'expansion, les capacités d'adaptation ainsi que les interactions avec les espèces autochtones des crabes d'origine asiatique²⁰. Ceux-ci ont en effet envahi les estrans rocheux de la Côte d'Opale depuis une douzaine d'années et sont désormais considérés comme invasifs.

Afin de mesurer plus globalement les impacts environnementaux d'une activité, l'application de l'approche « cycle de vie » aux produits aquatiques peut s'avérer intéressante et riche d'enseignements. Rappelons que l'analyse du cycle de vie recense et quantifie tout au long de la vie des produits, les flux physiques de matière et d'énergie associés aux activités humaines. Elle évalue les impacts potentiels puis interprète les résultats obtenus en fonction de ses objectifs initiaux. Ce travail est en cours avec notamment le projet ICVAQUA. Celui-ci consiste à monter en compétence sur l'analyse de cycle de vie les acteurs de l'Université du Littoral Côte d'Opale et du Pôle de compétitivité AQUIMER et à construire des inventaires de cycle de vie pour trois filières halieutiques régionales : la pêche, l'aquaculture ainsi que les procédés de transformation²¹.

Concernant plus particulièrement l'aquaculture, afin de limiter les consommations en eau, les systèmes en circuit fermé ou recirculés se développent depuis une vingtaine d'années. Ils s'étendent progressivement de l'écloserie à la phase de grossissement des poissons. L'eau chargée des déchets d'élevage en sortie de bassin subit une série de traitements d'épuration et de régulation avant d'être réutilisée totalement ou partiellement. Des innovations apparaissent également dans l'alimentation des poissons. Si jusqu'à maintenant étaient utilisées comme nourriture des protéines végétales et des protéines de poissons pêchées en Amérique du Sud et en Afrique, l'Union européenne autorise depuis 2018 l'utilisation de farines d'insectes

pour alimenter les poissons carnassiers d'élevage (truites, saumon). Ces farines protéinées sont produites à partir de ce qui déjà constitue la nourriture naturelle de ces poissons dans les cours d'eau et rivières, à savoir les larves de mouches. En Hauts-de-France, la start-up InnoVaFeed dispose désormais de deux sites de production, à Gouzeaucourt et Nesles (construction en 2021) spécialisés dans l'élevage de mouches (dites « fermes de mouches »). La start-up a, par ailleurs, réussi à inscrire sa production dans une économie circulaire en utilisant comme nourriture pour ses diptères la ressource végétale fournie par le groupe TEREOS. Quant aux déchets organiques des insectes, ils seront utilisés dans l'agriculture biologique locale.

À cela s'ajoutent nombre de projets auxquels le Pôle de compétitivité AQUIMER a participé tels que les projets NINAQUA (« De Nouveaux Ingrédients pour de Nouveaux Aliments aQUAcoles ») ou PANTHOTRACKFISH qui est un projet portant sur le contrôle des flavobactéries pathogènes d'aquaculture marine (développement de méthodes de détection et de mise au point d'un vaccin).

II.B – MULTIPLIER LES INTERCONNEXIONS ENTRE LE MONDE LA RECHERCHE EN RÉGION, CELUI DE L'ENTREPRISE ET L'OUTRE-MER

La région dispose d'un potentiel de R&D²² et d'innovation lui permettant de construire une véritable politique autour de ce qui doit devenir un « domaine d'activité stratégique ».

Cette force de frappe, ce potentiel est réuni principalement au sein du « Campus de la mer ». Cette Structure Fédérative de Recherche (SFR) rassemble tous les partenaires impliqués dans les activités de valorisation des espaces littoraux et marins sur l'axe Manche – Mer du Nord. La SFR, par son approche transdisciplinaire, constitue l'interface pertinente entre les sciences de la vie, les sciences humaines et la technologie et permet une approche complète et multidisci-

plinaire de toutes les problématiques relatives à la mer et à son littoral. Sont représentés :

- Le Pôle de compétitivité AQUIMER²³ ;
- La plate-forme d'innovation Nouvelles Vagues ;
- Les universités du Littoral Côte d'Opale et de Lille ;
- Les centres de recherche IFREMER, ANSES²⁴ et CNRS ;
- Le centre NAUSICAA ;
- Les laboratoires de recherche spécialisés sur la mer²⁵ ainsi que les collectivités.

Le Campus a concentré son projet scientifique autour de 2 Priorités stratégiques : « Politique maritime et portuaire intégrée », « Ressources halieu-

tiques – Aquaculture intégrée – Qualité des produits ». Ces priorités se déclinent en 3 axes : « Fonctionnement des écosystèmes et biodiversité », « Valorisation des produits de la mer » et « Politique maritime et portuaire intégrée ». A cela s'ajoutent toutes les formations relatives aux métiers de la mer. Notons également, au sein de l'Université de Picardie Jules Verne, l'action du Groupe d'Etudes sur les Milieux Estuariens et Littoraux (GEMEL).

¹⁹ « Approches microbiologiques et moléculaires pour lutter contre la vibriose du bar », J. Mougin, Université du Littoral Côte d'Opale, congrès « Avenir Littoral », 13-14 mars 2019.

²⁰ « Espèces non-indigènes : les détecter, les suivre, les comprendre... Exemple du crabe Hemigrapsus sanguineus », N. Spilmont, Université du Littoral Côte d'Opale, congrès « Avenir littoral », 13-14 mars 2019.

²¹ « Inventaires de cycle de vie (ICV) de produits aquatiques en région Hauts-de-France en vue de l'affichage environnemental et de l'écoconception : bilan du projet ICVAQUA », P. Ethuin, J. Mancini, T. Grard, J. Payet, Université du Littoral Côte d'Opale, congrès « Avenir littoral », 13-14 mars 2019.

²² Voir également la contribution « Formation et orientation sur les territoires du littoral » dans le Livre bleu.

²³ Le pôle regroupe 78 membres et 141 adhérents sur toute la France, a travaillé sur plus de 100 projets collaboratifs et a co-labelisé 27 projets avec 19 pôles de compétitivité différents répartis sur toute la France. Les thématiques du pôle sont : la valorisation et l'optimisation des ressources dans un objectif de développement durable, les produits aquatiques et l'alimentation, la performance industrielle des entreprises de la filière.

²⁴ Le pôle regroupe 78 membres et 141 adhérents sur toute la France, a travaillé sur plus de 100 projets collaboratifs et a co-labelisé 27 projets avec 19 pôles de compétitivité différents répartis sur toute la France. Les thématiques du pôle sont : la valorisation et l'optimisation des ressources dans un objectif de développement durable, les produits aquatiques et l'alimentation, la performance industrielle des entreprises de la filière.

²⁵ Le Laboratoire d'Océanologie et de Géosciences (LOG), l'Unité de Chimie Environnementale et Interactions sur le Vivant (UCEIV), le Laboratoire de Physico-chimie de l'Atmosphère (LPCA), l'Unité de Dynamique et Structure des Matériaux Moléculaires (DSMM), l'Institut Charles Violette – Biochimie des Produits Aquatiques (ICV BPA), le Groupe d'Etudes des Milieux Estuariens et Littoraux (GEMEL – Université de Picardie Jules Verne). A cela s'ajoute le laboratoire « Territoires, Villes, Environnement et Sociétés », le Laboratoire d'Informatique Signal et Image de la Côte d'Opale », le laboratoire de « Recherche juridique », ...

La France, nous le savons, possède le deuxième domaine maritime du monde, 11 millions de km², juste derrière les Etats-Unis, grâce aux Outre-mer (97% Outre-mer). On retrouve dans cette partie de la France, trop peu souvent mentionnée, une capacité à innover insuffisamment valorisée et sollicitée sous forme de partenariat de recherche par exemple.

La recherche Outre-Mer c'est en effet, notamment, bien sûr l'IFREMER Océan Indien, mais aussi sept clusters maritimes et des laboratoires de recherche :

- L'Université des Antilles et de la Guyane héberge par exemple l'UMR Biologie des Organismes et Ecosystèmes Aquatiques (BOREA) et le laboratoire de Biologie Marine ;

- L'Université de Nouvelle Calédonie accueille le Laboratoire Insulaire du Vivant et de l'Environnement (LIVE) ;

- L'Université de la Réunion l'UMR Ecologie marine TROPICALE dans les océans Pacifique et IndiEn (ENTROPIE) ;

- L'Université de Saint Pierre et Miquelon le projet « Plateforme Interdisciplinaire International de Recherche et d'Enseignement Supérieur en zone subarctique » (PIIRES), pour ne donner que ces exemples.

Déjà quelques programmes de recherche font travailler en réseau des laboratoires de métropole et d'Outre-Mer. Ainsi, le Pôle de compétitivité AQUIMER a établi un partenariat avec le pôle réunionnais QUALITROPIC sur un projet de dévelop-

pement de l'aquaculture en Guyane. Le LOG de l'Université du Littoral Côte d'Opale et le Laboratoire de Recherche en Géosciences et Energies (LARGE) de l'Université des Antilles contribuent à la définition d'un modèle de prédiction des fluctuations dans l'énergie produite par les éoliennes²⁶.

II.C – FAIRE DE LA PERFORMANCE DES ENTREPRISES ET DE L'INNOVATION DES FACTEURS DE COMPÉTITIVITÉ À L'INTERNATIONAL, EN Y ASSOCIANT L'OUTRE-MER

Le secteur d'activité de la transformation des produits de la pêche est largement présent à l'international, ou à tout le moins en Europe. Rappelons qu'avec ses 380 000 tonnes de produits traités chaque année, Boulogne-sur-Mer est le leader sur le marché européen de la transformation. La zone est également la principale plateforme européenne de distribution des produits de la mer grâce à une logistique particulièrement performante reposant notamment sur une gare routière de marée la plus importante en Europe avec 112 portes.

En matière d'aquaculture, si l'on a vu que les Hauts-de-France étaient la deuxième région française pour l'aquaculture continentale, ces chiffres doivent être replacés dans un contexte d'explosion de la demande mondiale en produits aquatiques. En France, l'aquaculture

fournit 10% de la consommation totale de produits aquatiques. Et sur ces 10%, seulement 1,8% provient de la pisciculture française. Il faut en conclure à un écart important entre production locale et consommation de produits aquacoles issus de la pêche et de l'aquaculture (3,7 Mds d'€ en 2015). 86% du volume des produits aquatiques consommés en France sont ainsi importés !

Le secteur, quant à lui, est constitué à 90% de TPE-PME peu connectées à l'innovation et qui doivent absolument s'adapter à la demande et opter pour une approche client.

Le domaine des biotechnologies marines s'avère lui aussi en pleine expansion. Au niveau mondial, ce marché devrait passer de 4,5 Mds de \$ en 2017 à 7,3 Mds de \$ en 2025 pour un taux de

croissance annuel d'environ 7%²⁷. Les Etats-Unis détiennent environ 42% de ce marché mondial, l'Asie 22% et l'Europe 26%²⁸. L'Europe et notamment la France, en raison de l'importance de sa façade maritime, devraient s'emparer de ces thématiques afin de bénéficier de marchés émergents et de valoriser leurs avantages comparatifs.

²⁶ « Turbulence et énergie éolienne ; intermittences et prédictions », Schmitt F.G., Duran Médina O., Calif R., Congrès « Avenir littoral », Dunkerque, 13-14 mars 2019.

²⁷ « Comprendre les biotechnologies marines et sa chaîne de valeur », G. Viel, Forum québécois pour l'essor de la filière des biotechnologies marines, 2018.

²⁸ « Bioressources marines : plongez au cœur d'un marché innovant ! », SATT Ouest Valorisation et ERDYN, 2018

II.D – FAIRE DE L'INNOVATION LE SOCLE DE LA MODERNISATION ET DE LA CRÉATION D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOIS

La pêche côtière est aujourd'hui à un tournant. Bien qu'elle soit indissociable de la façade maritime, de l'existence de filières, elle doit relever plusieurs défis. Le premier concerne le vieillissement de la flotte, l'âge moyen des bateaux étant de 24 ans en 2014. Les aides publiques à la construction de navires étant interdites depuis 2004, les pêcheurs sont, de plus, obligés de se tourner vers le secteur privé²⁹. Se pose également la question de la modernisation de certaines infrastructures telles que les criées.

Les pêcheurs doivent également prendre en compte la problématique de gestion des ressources naturelles. La fixation de Totaux Admissibles de Captures (TAC) et de quotas, notamment en région, sur la raie et le bar limitent de fait l'activité. Il en résulte une diminution de la taille des flottes qui s'accompagne, très souvent du rachat par des flottes étrangères (notamment hollandaises) des droits de pêche détenus par les bateaux français.

À cela s'ajoutent les difficultés rencontrées sur certaines ressources telles que la sole (problème posé par l'application de la pêche électrique à une espèce dont les stocks sont limités) ou la coquille St Jacques

(reconstitution de l'espèce mais chute des prix).

Les usages de la mer se multipliant (activités économiques, énergie, tourisme, environnement, ...), les conflits sont de plus en plus nombreux entre les différents utilisateurs. Les professionnels de la pêche craignent un morcellement de l'espace maritime au détriment de leur métier.

Le Brexit, bien sûr, est un sujet important de préoccupation. Une large majorité des pêcheurs régionaux jetant ses filets dans les eaux anglaises, si les britanniques souhaitent retrouver la souveraineté de leurs eaux, cela se fera au détriment de tous les professionnels, quelle que soit leur nationalité, avec risque de report des pêcheurs non britanniques vers les eaux françaises.

Enfin, la profession doit faire face au renouvellement de sa main-d'œuvre. Or, peu de jeunes sont attirés par ces métiers réputés difficiles, mais surtout, sur lesquels règne une grande incertitude.

En matière de création d'activités, une grande partie de la façade littorale souffre d'un manque de dynamisme. Entre 2015 et 2016, la Chambre de commerce et d'industrie du littoral³⁰ relève une diminution du

nombre de créations d'entreprises sur son territoire de 4,8% (Hauts-de-France : + 2,2% et France : + 5,6%). La densité entrepreneuriale s'avère également faible : 43 créations pour 10 000 habitants (Hauts-de-France : 54 créations ; France : 83 créations). Les secteurs privilégiés sont l'industrie (collecte des déchets et récupération des déchets triés) ou les services aux particuliers, peu de créations, donc, liées directement à la valorisation des ressources de la mer.

Afin de répondre et de trouver des solutions à ce problème, des initiatives locales sont apparues comme le projet « La Turbine » à Dunkerque. Située sur un espace unique rassemblant tous les acteurs du soutien aux entreprises, La Turbine est également un réseau intervenant à toutes les étapes de la vie d'une entreprise, depuis sa création jusqu'à sa transmission, en passant par son développement. Son objectif est de faire travailler ensemble des partenaires ayant des compétences complémentaires sur un même projet d'entreprise, de construire une offre de service complémentaire et concertée, d'accroître la visibilité et la lisibilité des acteurs de l'accompagnement, de mutualiser les services, enfin d'héberger et d'accueillir des entreprises et clubs d'entreprises.

III – PRÉCONISATIONS

III.A – FAIRE DE L'INNOVATION ET DES DIFFÉRENTS CHAMPS DE LA RECHERCHE UN OUTIL AU SERVICE COMMUN DU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU LITTORAL

LE CESER PRÉCONISE :

- Le portage politique d'une véritable stratégie régionale de valorisation de la mer et de sa façade littorale ;
- De faire connaître au niveau national et international le potentiel de R&D détenu par le territoire sur la mer ;
- De renforcer le Pôle de compétitivité AQUIMER ;
- Ajuster, repenser le modèle économique de ce dernier : faire le choix entre, d'une part, développer les activités non mar-

chandises (promotion, communication, formation, « usine à projets »...), peut-être au détriment des activités marchandes (recherche de contrats privés), et abandonner l'hypothèse de l'autonomie financière ou, d'autre part, développer les activités marchandes, au détriment des activités non marchandes, et renforcer l'objectif d'autonomie financière. Précisons que ce problème n'est pas propre au pôle AQUIMER mais plus actuel en raison des difficultés rencontrées par ce dernier ;

- Afin d'éviter l'éparpillement de l'action du pôle, recentrer ses activités en fonction du choix effectué ;

- Favoriser, si nécessaire, l'émergence d'un cluster « Mer », constitué d'entreprises en soutien de l'action du pôle AQUIMER. Ce cluster présentera la spécificité de pouvoir apporter une réponse globale à un projet (appel d'offres...);

²⁹ « Document stratégique de façade – Manche Est Mer du Nord », 2018, Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord.

³⁰ "La création des entreprises des Hauts-de-France", Horizon éco N°249, Septembre 2017.

III.B – MULTIPLIER LES INTERCONNEXIONS ENTRE LE MONDE DE LA RECHERCHE EN RÉGION, CELUI DE L'ENTREPRISE ET L'OUTRE-MER.

LE CESER PRÉCONISE :

Dans le « Plan régional pour le développement durable de la filière Pêche et aquaculture » de la région :

Pour les biotechnologies marines :

- ▶ Une aide à l'implantation de fermes de production d'algues (micro-algues marines, spiruline, ...);

Pour l'aquaculture :

- ▶ L'augmentation du nombre de conseillers aquacoles ;
- ▶ La mise en place d'aides à la réutilisation, pour l'aquaculture ou l'aquaponie, des sites industriels disponibles ;
- ▶ La création d'une aide à l'implantation d'écloseries durables et raisonnées ;
- ▶ L'intensification des recherches sur l'aquaculture en circuit fermé et semi-fermé, les farines à base d'insectes, la domestication de nouvelles espèces dans toutes les phases d'élevage, une meilleure maîtrise des coûts énergétiques et l'amélioration du traitement des effluents ;
- ▶ Une valorisation de l'image de l'aquaculture auprès du public ;

Pour la transformation des produits de la pêche :

- ▶ Favoriser l'implantation d'entreprises de transformation de produits finis/préparés/élaborés ;
- la mise en place d'une véritable stratégie de filière interconnectant tous les acteurs allant de la ressource au produit élaboré et intégrant les entreprises, la recherche et la formation, tout en renforçant les structures existantes ;
- De faciliter les relations entre la recherche et les entreprises avec l'organisation, par exemple, d'événements thématiques (accompagnée du suivi de cet événement) et la réalisation d'une cartographie des laboratoires de recherche ;
- De faciliter le financement de projets (projet de recherche et d'entreprises) en capital-investissement à l'étape notamment de la preuve de concept.

III.C – FAIRE DE LA PERFORMANCE DES ENTREPRISES ET DE L'INNOVATION DES FACTEURS DE COMPÉTITIVITÉ À L'INTERNATIONAL, EN Y ASSOCIANT L'OUTRE-MER

LE CESER PRÉCONISE :

- De nouer des contacts privilégiés avec certains territoires d'Outre-mer sur des sujets et projets communs de recherche : EMR, filières innovantes, par exemple ;
- De faire de la région Hauts-de-France un partenaire privilégié des territoires d'Outre-Mer ;
- De déterminer une stratégie de développement à l'international et Outre-mer des filières halieutiques (biotechnologies marines, aquaculture, transformation des produits de la mer, énergies marines renouvelables) avec l'appui de la Région, de l'État et l'engagement des structures existantes ;
- De faire des Hauts-de-France la plateforme privilégiée d'échange avec les territoires d'Outre-Mer sur les questions maritimes.

III.D – FAIRE DE L'INNOVATION LE SOCLE DE LA MODERNISATION ET DE LA CRÉATION D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOIS

Le développement du port de Boulogne-sur-Mer s'est bâti sur la pêche. Il faut donc encourager les initiatives allant dans le sens d'une perpétuation de ces activités afin que le premier port de pêche de France continue d'exister et justifie sa réputation.

LE CESER PRÉCONISE :

- D'inciter les professionnels de la pêche à se redéployer autour de marchés et produits complémentaires. Le CESER propose :
- De sensibiliser les organisations professionnelles à un nécessaire redéploiement;

- De mettre en place une réglementation encourageante permettant aux professionnels qui le souhaitent de se redéployer autour de nouvelles espèces (l'araignée, la sardine, ...);
- D'entamer un dialogue avec la recherche et l'innovation en région avec l'aide des pouvoirs publics ;
- D'organiser un « benchmarking » et une veille ;
- D'avoir une action « Filières » ;
- De mieux communiquer auprès des opérateurs de la création d'entreprises sur les biotechnologies marines notamment ;

- De favoriser l'émergence et la création d'activités autour des biotechnologies ;
- De donner aux incubateurs et pépinières généralistes situés sur l'espace littoral (La Turbine, ...) une stratégie « littorale » leur permettant de rayonner sur le plan national et d'attirer les projets de création d'activités autour de la mer.



► VERS UN TERRITOIRE LITTORAL PLUS AUTONOME EN MATIÈRE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

COMMISSION « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INTERNATIONAL, RECHERCHE »

INTRODUCTION ET PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

Travailler sur le développement des énergies renouvelables avec pour objectif d'aller vers une plus grande « autonomie » du territoire dans ce domaine s'explique par les caractéristiques de l'espace littoral. Sensible aux impacts du changement climatique (évolution du trait de côte, etc.), cet espace l'est d'autant plus que son versant nord regroupe de nombreuses activités particulièrement énergivores constituées d'unités électro-intensives appartenant notamment à la métallurgie. Conscients des effets négatifs de cette intense activité économique, les pouvoirs publics ont fait de ce territoire un territoire d'expérience à l'origine d'initiatives innovantes autour de la maîtrise des consommations et des coûts de l'énergie. Cette démarche est d'autant plus remarquable qu'elle s'inscrit dans un contexte social de précarité énergétique de nombre de ménages et d'impact également des gaz à effets de serre sur la qualité de l'air.

Cette étude va cependant comporter quelques limites en raison de la complexité du sujet en lui-même. D'une part, sur le plan géographique, seuls certains territoires seront concernés et entreront dans le périmètre de l'étude³¹.

Le périmètre géographique comprend ainsi **17 EPCI dont la population totale est de 977 206 habitants en 2016, soit 16,3 % de la population régionale.**

Sur le plan technique, la **question du nucléaire ne sera que peu abordée ici**, car méritant à elle seule des développements plus longs. Rappelons, malgré tout, que les expériences menées actuellement en matière de fusion nucléaire³² pourraient modifier complètement les hypothèses de départ de ce travail. **Les consommations liées à la métallurgie ne seront pas non plus retenues dans les projections.** Spécifique au versant nord du littoral et très consommatrice d'énergie, la prise en compte de la métallurgie pourrait altérer la capacité de cette étude à être étendue au reste de la région.

Sur le plan stratégique, plusieurs éléments sont susceptibles d'avoir un impact sur les résultats de cette étude bien qu'il ne soit pas encore possible d'en connaître les détails. D'une part, il faut tenir compte de la stratégie des grands opérateurs qui ne raisonnent pas en termes d'« autonomie » (autarcie) des territoires mais qui va plutôt consister à rationaliser l'emploi des grandes infrastructures existantes (réseaux de gaz, etc.), afin de les rentabiliser. Par ailleurs, l'État a défini sa stratégie³³ qui, face aux réactions qu'elle a suscitées, risque de se modifier.

Au regard de ces éléments, la contribution proposera, dans un premier temps, un état des lieux de la consommation et de la production d'énergie renouvelable (EnR) et, si possible, de récupération en région et sur le littoral ainsi qu'une estimation du potentiel existant. Un deuxième temps portera sur les enjeux, les ambitions que l'on peut se donner, les objectifs que l'on peut définir pour proposer des scénarios en matière d'utilisation des EnR et expériences diffusables sur le reste du territoire. Une dernière partie sera réservée aux recommandations.

³¹ On entend par « littoral », l'espace comprenant les collectivités et EPCI suivantes : les communautés de communes des Hauts de Flandre, de la région d'Audruicq, du Pays d'Opale, du Pays de Lumbres, de la Terre des 2 Caps, de Desvres Samer, des 7 vallées, Ponthieu-Marquenterre, du Vimeu, des Villes Sœurs, du Haut Pays du Montreuillois ; les communautés d'agglomération du Pays de St Omer, du Boulonnais, de la Baie de Somme, du Calais, des 2 Baies en Montreuillois ; la communauté urbaine de Dunkerque.

³² ITER à Cadarache, par exemple.

³³ « Stratégie française pour l'énergie et le climat », Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

³⁴ TWh : TéraWatt-Heure

I – ÉTATS DES LIEUX

I.1 – ÉTAT DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE : FORT IMPACT DE L'INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE DUNKERQUOISE

ÉTAT DES LIEUX DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES PAR SOURCE D'ÉNERGIE

Energie	Hauts-de-France			Ensemble des territoires littoraux étudiés	
	Situation en 2014		en 1990	TWh	TWh
	TWh ³⁴	%	TWh		
Produits pétroliers	64	30	53	12,77 dont 7,26 hors sidérurgie	Gaz + électricité : 27,64 dont 7,58 hors industries
Gaz naturel	56	26	51		
Electricité	45	22	34		
Charbon	32	15	40		
Bois	8	4	7		
Chauffage urbain, vapeur, autres	5	3	1		
Total	210	100	186		
Date et source des données	Observatoire climat HDF – données 2014			EDF – données ENEDIS 2017	Observatoire climat HDF données 2017

ÉTAT DES LIEUX DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES PAR ACTIVITÉS

Activités	Hauts-de-France			Ensemble des territoires littoraux étudiés	
	Situation en 2014		Evolution depuis 1990	Données	Estimation 2014 sur base % population*
	TWh	%	%		
Transports	47,2	23	+ 28	~ 5 gaz + électricité	7,7
Résidentiel	48,6	23	+ 25		7,9
Industrie hors sidérurgie	52,8	25	- 13	20,06 total industrie dont sidérurgie gaz + électricité	
Sidérurgie	33,8	16			
Tertiaire	22,9	11	+ 38	~ 1,6 à 2 gaz + électricité	3,7
Agriculture	3,5	2	- 7		0,6
Total	208,8	100	+ 8,2 %		
Date et source des données	Observatoire climat - CERDD			Observatoire climat HDF	* 16,3% - Ordres de grandeur proposés à titre indicatif

En considérant, d'une part, les données partielles de consommations de gaz et d'électricité disponibles (1^{er} tableau ci-dessus, source : Observatoire Climat HDF et ENEDIS) et, d'autre part, les extrapolations de consommations (2^{ème} tableau ci-dessus) sur les territoires étudiés sur la base du ratio de population territoires/région, nous estimons la consommation totale d'énergie de la

bande littorale étudiée à (ordre de grandeur) :

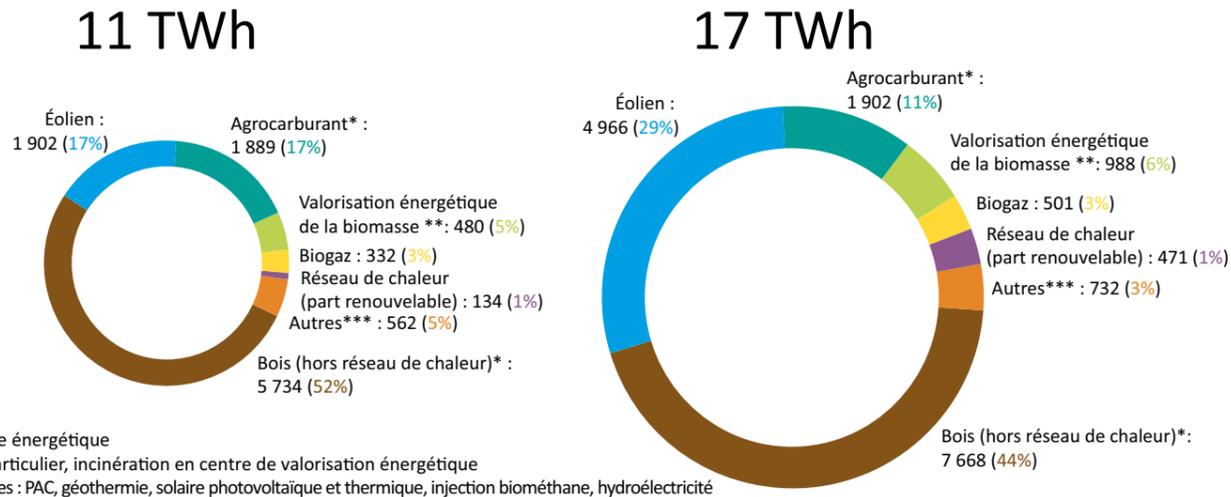
- Environ 30 TWh hors métallurgie ;
- Environ 40 TWh y compris sidérurgie et hors charbon en industrie.

On remarque que la part de l'industrie métallurgique dans la consommation énergétique totale est très importante

en région et majoritaire dans le Dunkerquois (très consommatrice d'électricité, de gaz et de charbon). Par ailleurs, les consommations demeurent en augmentation dans les transports, le tertiaire et le résidentiel malgré les progrès accomplis en maîtrise d'efficacité énergétique.

I.2 – ÉTAT DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE (ÉLECTRIQUE, THERMIQUE, ENR) : UNE PRODUCTION QUI N'EST PAS ENCORE EN RAPPORT AVEC LE POTENTIEL DONT DISPOSE LA RÉGION ET LE LITTORAL

PRODUCTION HDF ÉNERGIE RENOUVELABLE ÉLECTRICITÉ ET CHALEUR



Source : Observatoire Climat HDF

En 2015, la production régionale d'énergies renouvelables atteint 17 TWh, soit 8,13 % de la consommation énergétique régionale qui s'établit à 209 TWh (pour un objectif national à 23 % en 2020).

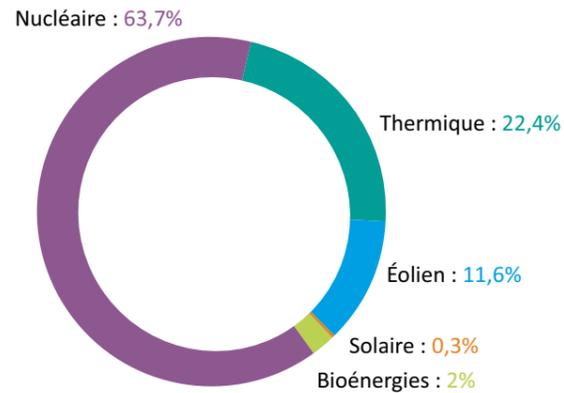
Malgré la forte croissance de la production EnR³⁵ (à titre d'exemple 4,97 TWh en éolien en 2015, 5,7 en 2017), on mesure ici l'importance du chemin qui reste à parcourir.

PRODUCTION RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ

	Production	Évolution par rapport à 2016
● Nucléaire	31,40 TWh	+0,7% ↗
● Thermique	11,00 TWh	+30,7% ↗
● Hydraulique	0,01 TWh	-30,1% ↘
● éolien	5,70 TWh	+15,6% ↗
● Solaire	0,10 TWh	-11,4% ↘
● Bioénergie dont renouvelables	1,00 TWh 0,70 TWh	+5,4% ↗ +8,0% ↗
Total	49,3 TWh	+8,2% ↗

Source EDF – Bilan régional RTE (Réseau de Transport Electrique) 2017

PRODUCTION DE LA RÉGION EN 2017



La production d'électricité est nettement dominée par le nucléaire. Viennent ensuite le thermique (avec une part du gaz grandissante) et l'éolien (principale production d'électricité renouvelable en région).

Concernant la production d'énergies renouvelables sur la bande littorale, les seules données disponibles sont partielles : 1,339 TWh d'électricité produits en 2015 selon l'Observatoire Climat du CERDD³⁶.

Quant au potentiel en énergies renouvelables, Virage énergie l'estime à 110 TWh (il reste à déterminer si les énergies marines renouvelables ont été prises en compte ou non dans cette estimation).

I.3 – L'ÉNERGIE ET SON COÛT : LE COÛT DU NUCLÉAIRE RATTRAPÉ PAR L'ÉOLIEN ET LE PHOTOVOLTAÏQUE (PV) ?

En raison de ses choix en matière énergétique (nucléaire), la France bénéficie non seulement d'une énergie relativement peu chère mais également décarbonée. Actuellement, on peut estimer le coût moyen du nucléaire pour les centrales déjà construites à 49,5 € le MWh³⁷. Cependant, selon la Cour des comptes, ce coût serait à la hausse : pour les centrales en cours de construction (EPR de Flamanville), ce coût est estimé dans une fourchette allant de 70 à 90 € en s'appuyant sur les coûts de construction du nouvel EPR³⁸. En revanche, il faut remarquer que cet EPR n'est pas un exemplaire de série. Une construction en série de ces nouvelles centrales devrait permettre, selon EDF, de ramener le prix du MWh dans une fourchette allant de 60 à 70€.

Du côté des énergies renouvelables, l'effet combiné des progrès technologiques et de leur industrialisation permet de diminuer leur coût. Les filières les plus matures sont ainsi amenées à des niveaux de compétitivité équivalents aux filières conventionnelles. Selon l'ADEME³⁹, pour la production d'électricité, les énergies renouvelables les plus compétitives sont l'éolien terrestre avec une fourchette de coûts de production comprise entre 57 et 91€ / MWh (coûts qui pourront baisser avec les éoliennes de nouvelle génération), les centrales PV au sol (entre 64€ et 167€ / MWh) et l'éolien en mer (entre 123 et 227€ / MWh pour l'éolien posé et entre 165 et 364€ / MWh pour l'éolien flottant). Notre région est malheureusement très peu concernée par l'hydraulique, ressource importante et compétitive au niveau national.

Les sources renouvelables les plus compétitives pour la production de chaleur sont, pour les particuliers, le bois, (de 48 à 103 € / MWh) ou les pompes à chaleur air/eau (116 à 137 € / MWh). Mais les prix évoluent vite. Ainsi, le prix du MWh d'électricité produit par les éoliennes dans le cadre du futur parc construit au large de Dunkerque et dont la puissance sera de 600 MW, devrait être inférieur à 50€ / MWh (prix à comparer à la fourchette proposée par l'ADEME en 2016 : 123 à 227€ / MWh). L'avantage des grands équipements et des projets de grande ampleur est en effet de permettre une industrialisation rapide d'une technologie avec un impact à la baisse sur les prix⁴⁰.

I.4 – CADRE RÉGLEMENTAIRE : DES OBJECTIFS NATIONAUX SUPÉRIEURS AUX TEXTES EUROPÉENS

Depuis plusieurs années, l'Union européenne agit pour la promotion des énergies renouvelables. Plusieurs textes ont été conçus dans ce sens et ce dès 1986 avec la résolution du Conseil fixant un objectif général de substitution progressive des énergies fossiles par les énergies renouvelables. Plusieurs paquets « énergie-climat » se sont par la suite succédé, lesquels ont fixé notamment des objectifs chiffrés en matière d'énergie renouvelable⁴¹. Dernièrement, dans le cadre de la construction d'une véritable « Union de l'énergie », les européens ont voté en 2018 un nouveau paquet : « Une énergie propre pour tous les européens ». Celui-ci, en organisant le marché de l'électricité, contribue à l'objectif de l'Union de devenir le premier producteur d'électricité à partir de sources renou-

velables, en autorisant une plus grande souplesse dans l'intégration dans le réseau d'une part plus importante d'électricité d'origine renouvelable.

En France, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (2015) fixe également des objectifs, allant parfois au-delà des textes européens : en matière d'énergies renouvelables, elle prévoit de porter la part de ces dernières à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32% de la consommation finale brute d'énergie en 2030, et de porter la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50% à l'horizon 2025⁴². Plusieurs outils sont mis à la disposition de ces objectifs tels que l'élaboration de la stratégie nationale bas carbone et la définition

de la programmation pluriannuelle de l'énergie⁴³ ou la stratégie nationale de la recherche énergétique.

Au niveau local, la loi complète le schéma régional climat-air-énergie par un plan régional d'efficacité énergétique. Elle transforme également les plans climat-énergie territoriaux en Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET, intégration de la composante qualité de l'air). En région Hauts-de-France, alors que certains PCAET sont déjà votés⁴⁴, d'autres sont encore en cours de construction.

35 EnR : Energie Renouvelable

36 CERDD : Centre Ressource du Développement Durable.

37 MWh : MégaWatt-Heure.

38 « La politique de développement des énergies renouvelables », Cour des comptes, 2013.

39 « Coûts des énergies renouvelables », ADEME, 2016.

40 C'est une des conclusions que l'on peut tirer de l'étude réalisée par la Cour des comptes « Le soutien aux énergies renouvelables », 2018.

41 Rappelons que le paquet « énergie-climat » de 2013 fixe, notamment, à l'horizon 2030, à au moins 27% la part des énergies renouvelables à atteindre dans le mix énergétique au niveau européen.

42 La loi prévoit également une réduction de la consommation énergétique finale de 50% en 2050 (référence 2012) ainsi qu'une réduction de la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30% en 2030

43 « Stratégie française pour l'énergie et le climat », Ministère de la Transition écologique et solidaire, 2018

44 Plan climat air énergie du Dunkerquois par exemple.

C'est ainsi que, le 3 novembre 2015, le Dunkerquois lance son Plan Air Climat Energie Territorial 2015-2021⁴⁵. La Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) fait reposer sa feuille de route territoriale sur 9 axes :

- Poursuivre l'engagement d'exemplarité des collectivités ;
- Concevoir une ville intense et offrir une mobilité moins émettrice de gaz à effet de serre ainsi que de polluants atmosphériques ;

- Promouvoir et encourager l'exemplarité des acteurs industriels ;
- L'énergie, thème moteur pour la recherche et le développement du territoire ;
- La préservation des ressources naturelles et agricoles ;
- La réduction de l'empreinte écologique de l'habitat ;
- Le suivi et l'anticipation des évolutions climatiques ;
- La sensibilisation et la mobilisation des habitants ;

- L'implication des acteurs économiques dans l'atteinte des objectifs du PCAET.

La finalisation de ces PCAET permettra d'obtenir des données territorialisées en matière de consommation énergétique, de production d'énergie renouvelable et d'ambitions énergétiques.

II – ENJEUX

II.1 – QUELLES AMBITIONS SE FIXER EN MATIÈRE D'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE : RECENSER LES « FORCES – FAIBLESSES – MENACES – OPPORTUNITÉS » COMME BASE DE RÉFLEXION

Ce travail de recensement des « Forces – Faiblesses – Opportunités – Menaces » reprend tous les arguments et les éléments qui permettront de définir et justifieront les scénarios proposés par la suite en matière d'autonomie énergétique dans le sens où il faudra parer et répondre aux faiblesses et menaces tout en valorisant les forces et opportunités. Cette analyse FFOM⁴⁶ servira également pour la partie sur les recommandations.

La dynamique initiée par le versant nord du territoire sur la question de l'énergie et relayée par le projet REV 3 est à compter au nombre des « Forces ». REV 3 est une dynamique issue d'un travail effectué avec J. Rifkin. Elle vise à engager toute la région et ses décideurs dans la voie de la transition énergétique⁴⁷ des Hauts-de-France. Cette transition passe par une action sur cinq piliers : passer aux énergies renouvelables, développer les bâtiments producteurs d'énergie, se doter de capacités de stockage de l'énergie, déployer l'internet de l'énergie, réinventer la mobilité de personnes et de biens. On peut d'ores et déjà supposer une sensibilisation des pouvoirs publics en région sur les questions de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables. Ces piliers sont

complétés par trois axes transversaux : l'efficacité énergétique, l'économie circulaire et l'économie de la fonctionnalité. À cette « force » s'ajoute la présence sur le territoire de nombreux acteurs experts des questions relatives aux énergies :

- Le hub de l'énergie de l'Université de Picardie – Jules Verne (spécialisé sur l'étude et le développement des dispositifs de stockage de l'énergie)⁴⁸ ;
 - L'Université du Littoral Côte d'Opale (Laboratoire d'Océanologie et de Géosciences) ;
 - Le LSEE de l'université d'Artois (Laboratoire Systèmes Electrotechniques et Environnement) ;
 - Le pôle d'excellence Pôlénergie (le pôle anime la filière Energie en Hauts-de-France et met ses membres en relation) situé à Dunkerque et l'incubateur dédié aux start-up de l'énergie ;
 - Le pôle de compétence MEDEE (pôle spécialisé dans les domaines du génie électrique – efficacité des systèmes de production d'énergie électrique)⁴⁹.
- L'ADEME et le pôle Climat du CERDD (Centre Ressource du Développement Durable) font également partie des acteurs incontournables. La liste n'est pas exhaustive. A ces acteurs du monde de la recherche, il faut bien sûr ajouter les

fournisseurs d'énergie ainsi que les gestionnaires de réseau (RTE, ENEDIS, GRT Gaz, GRDF).

Des initiatives menées localement sur le territoire du littoral (Dunkerque) comme ailleurs en région sont riches d'enseignement et **tendent à montrer qu'une production d'énergie renouvelable égale ou supérieure aux consommations d'un territoire (hors industrie), voire une autonomie, est possible**. C'est le cas de la politique de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables conduite par la commune de Montdidier⁵⁰. Cette politique tourne autour de 3 axes :

- Le développement des énergies renouvelables avec la construction d'un parc éolien (4 éoliennes de 2 MW chacune) et d'un parc photovoltaïque (production de 300 MWh/an) ;
- Le développement d'un réseau de chaleur (chaufferies de biomasse et chaudière gaz) ;
- Une amélioration de l'efficacité énergétique des entités les plus consommatrices en énergie (rénovation des bâtiments avec ré-isollement et équipement des toitures en panneaux photovoltaïques, rationalisation de l'éclairage public).

Actuellement, sur la partie « électricité », la production en électricité de la commune alimente la moitié de la consommation annuelle des habitants (consommation en électricité de la ville : 36 GWh / an pour 6 600 habitants). Pour la partie « thermique », 85% de la chaleur est produite par la biomasse et le réseau alimente les principaux bâtiments de la ville. Afin de produire 100% de l'énergie consommée d'ici à 2030, Montdidier a pour projet l'extension du réseau de chaleur (nouvelles chaufferies biomasse et gaz) et le raccordement des particuliers à ce réseau, la création de deux sites de méthanisation, le recours au stockage de l'énergie par l'hydrogène (en lien avec la création d'un deuxième parc éolien), un éclairage public assuré par des lampes Led notamment.

Également parmi les « forces » du territoire, son potentiel en matière d'énergie renouvelable. Ces énergies sont nombreuses et le territoire a accès à un grand nombre d'entre elles. Aussi, il sera ici mis l'accent sur les EnR les plus innovantes pour lesquelles le territoire littoral ainsi que la région disposent d'une vraie plus-value. Bien que le potentiel en matière d'énergie marine renouvelable soit encore méconnu, il est réel⁵¹, avec l'éolien en mer flottant / posé et l'hydrolien, (mais aussi le marémoteur et la thalassothermie). Le territoire abrite quelques « pépites » en matière de savoir-faire sur lesquelles la région devrait capitaliser et s'appuyer pour développer des compétences exportables : la société Eel Energy par exemple a développé une hydrolienne à membrane ondulante. La thalassothermie a, quant à elle, été utilisée uniquement dans le cadre du projet Grand Nausicaa. Autres points forts du territoire en matière d'énergies renouvelables : au-delà de l'éolien terrestre déjà bien implanté, les développements de l'exploitation et l'innovation portent désormais en particulier sur le photovoltaïque, l'hydrogène, le biométhane, la chaleur fatale et la géothermie.

Quant aux « faiblesses », celles-ci sont avant tout d'ordre stratégique. Lors du vote de la loi sur la transition énergétique, la Cour des comptes avait fustigé l'État pour l'incohérence de sa politique⁵² énergétique. La Cour des comptes note en effet un décalage entre la réduction de la part de l'énergie nucléaire à 50% du mix électrique d'ici à 2025 (objectif reporté depuis à 2035) et les insuffisances de la trajectoire d'augmentation des capacités d'énergies renouvelables électriques déterminée en 2016 par la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE). Elle note également l'absence de stratégie claire en matière de développement des énergies renouvelables et de dispositifs de soutien stables et cohérents. Vient de paraître la PPE pour les périodes 2019-2023 et 2024-2028. Son objet sera de rendre opérationnelle la loi de transition énergétique. Mais des critiques se profilent déjà (part du biogaz dans la consommation d'énergie totale en 2030 ramenée à 7% contre 10% à l'origine, baisse irréaliste des coûts, objectif de rénovation de 500 000 logements difficilement atteignable, etc.).

Sur le plan régional, les choix des pouvoirs publics en matière de stratégie énergétique semblent également à préciser et à éclaircir. A titre d'exemple, vers quel équilibre faut-il tendre entre une volonté de financer un nouvel EPR et le soutien apporté à REV 3, entre la volonté politique de stopper l'installation de nouvelles éoliennes terrestres et une décision politique qui tarde à être prise en matière d'énergie marine renouvelable ? Ces questions mériteraient une réponse sous la forme, par exemple, d'une stratégie cohérente.

Autres faiblesses, d'ordre économique celles-ci. Parler d'autonomie énergétique implique, en effet, de lourds investissements à réaliser du côté des entreprises, des décideurs politiques et des ménages. Rappelons le mauvais état du parc bâti en région : 68% des lo-

gements sont énérgivores et 20 à 25% des ménages sont en situation de précarité énergétique⁵³. De plus, des sources renouvelables telles que les énergies marines sont mal connues et méritent des investissements conséquents en R&D ainsi qu'en infrastructures. Enfin, de nombreuses énergies renouvelables sont encore à des prix peu compétitifs. Sur le plan sociétal, quelques « faiblesses » sont aussi à mentionner telles que certaines lourdeurs administratives (autorisations difficiles à obtenir, etc.) et la difficile acceptabilité de certains projets (la peur d'odeurs indésirables lors de l'installation d'un méthaniseur ou la peur de passages trop fréquents de camions) ainsi que les conflits d'usages qui peuvent émerger (entre l'utilisation de la mer pour la pêche et pour fournir de l'énergie).

⁴⁵ Audition de J. Mary, Communauté urbaine de Dunkerque, le 21.03.2019.

⁴⁶ FFOM : Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces.

⁴⁷ Voir le site : rev3.fr.

⁴⁸ Ce hub accueille le RS2E, le Réseau sur le Stockage Electrochimique de l'Énergie qui rassemble 17 laboratoires universitaires français et CNRS, 15 industriels et 3 centres de transfert de technologie.

⁴⁹ Ses marchés-cibles sont : l'efficacité énergétique des processus industriels, la production d'électricité d'origine renouvelable, les réseaux électriques intelligents, les transports.

⁵⁰ Audition de R. Bral, directeur de la régie communale d'électricité de la ville de Montdidier.

⁵¹ Auditions de M. Povse, directeur régional d'EDF, A. Georgelin et L. Lallemand du Syndicat des Energies Renouvelables.

⁵² « Le soutien aux énergies renouvelables », Cour des comptes, 2018.

⁵³ Audition d'E. Latouche, pôle Climat.

Mais les « opportunités » sont grandes. Ce sont tout d'abord les nombreux projets littoraux « EnR »⁵⁴ sur lesquels la région peut capitaliser, voire même parvenir au stade de l'industrialisation, ce qui rendrait possible une baisse importante des coûts. Plusieurs projets portent sur l'hydrogène, technologie innovante pour laquelle la région dispose de réels atouts :

- Le projet GRHYD (Gestion des Réseaux par l'Injection d'HYdrogène pour Décarboner les Energies) vise à introduire l'hydrogène comme solution flexible pour stocker, transporter et valoriser les énergies renouvelables intermittentes et « verdir » le gaz naturel ;
- Le projet DKH2 consiste à réaliser un écosystème (production/distribution/usage) dédié aux transports, avec la création d'une station de production d'hydrogène décarboné accompagnée d'un hydrolyseur sur le centre de valorisation énergétique et organique de la Communauté urbaine de Dunkerque ;
- C'est également le projet syndical qui émerge sur le site de la raffinerie des Flandres de Dunkerque⁵⁵ (propriété du groupe TOTAL) et qui consiste à utiliser les installations existantes et désormais libres de production depuis la fermeture de la raffinerie afin d'y installer un démonstrateur d'électrolyse de l'eau pour la production d'hydrogène. Un démonstrateur d'électrolyseur haute température devrait également voir le jour.

Une filière tend à se développer autour d'un véritable savoir-faire en région : EDF a pour ambition de créer une filière de formation en partenariat avec le lycée Automobile et Transport de Grande-Synthe, le DUT Génie mécanique et Energie, l'Université du Littoral et l'IMT (Ecole Mines Télécom de Douai).

Il est également beaucoup attendu de la **participation du Dunkerquois à l'action « Territoires d'Innovation de Grande Ambition » (TIGA). Le projet intitulé « Transformation d'un écosystème industrialo-portuaire » développe 3 axes :**

- **Le développement de nouvelles filières liées à l'énergie de demain,**
- **Le développement de l'économie circulaire,**
- **La valorisation de la sobriété énergétique.**

Des « opportunités » se manifestent en termes d'impacts du développement des EnR sur l'emploi (création nette ou transformation-« verdissement » des emplois existants). Selon l'ADEME⁵⁶, à l'horizon 2050, les secteurs des EnR, du bâtiment et des transports passeraient de 10 300 emplois (ces 3 secteurs confondus) à un potentiel de 46 600 emplois. L'emploi dans les énergies renouvelables progresserait pour atteindre un effectif de 31 000 personnes (contre 8 000 aujourd'hui), les filières mobilisant de la biomasse étant les plus pourvoyeuses d'emplois (11 000 personnes en lien avec la méthanisation). La partie « hydrogène » et stockage de l'énergie devrait quant à elle représenter 7 000 emplois de plus en 2050. Une progression des effectifs est également attendue dans le bâtiment avec 53 000 emplois prévus en 2050 (contre 43 700 en 2015). 12 000 emplois devraient être liés directement à la réhabilitation des logements et 7 000 emplois aux matériaux biosourcés (construction bois et isolation par matériaux biosourcés). Enfin les transports seraient un secteur relativement moins impacté en termes d'effectif avec 128 840 emplois attendus en 2050 contre 115 540 en 2015.

Du côté des « menaces », même si le mot paraît fort, il faut mentionner les transferts / évolutions / transformations des emplois impulsés par un modèle économique reposant sur un mix énergétique renforçant les EnR, évolutions encore mal cernées aujourd'hui. Cela incite donc à une réflexion sur le « verdissement » des emplois ainsi que sur les formations à assurer.

Autre menace, bien sûr, l'impact sur la santé d'une « inaction » des pouvoirs publics de même que son impact sur l'environnement. Les risques environnementaux s'accroissent d'année en année rendant encore plus pressante toute action en faveur des EnR.

L'absence d'action significative ne ferait également qu'accroître la dépendance énergétique du territoire et de la région. En 2016, le Réseau de Transport Electrique⁵⁷ notait que la production d'électricité de la région couvrait 89% de sa consommation. Selon les périodes, donc, la région doit importer de l'électricité des régions voisines pour couvrir ses besoins. Globalement en 2016, la région a importé plus d'électricité qu'elle n'en a exporté. Le solde importateur était de 5 678 GWh.

II.2 – OBJECTIFS EN MATIÈRE D'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE : À L'HORIZON 2030 ET 2050

Avant de proposer des objectifs et différents scénarii en matière d'autonomie énergétique, quelques hypothèses de départ sont à poser. D'une part, si la notion d'autonomie en matière d'énergie renouvelable implique un nécessaire accroissement de la part de ces dernières dans le mix énergétique, cela ne va pas non plus sans une politique active en matière d'efficacité énergétique. Il faut donc agir non seulement sur le développement des EnR mais également sur la multiplication des mesures d'économie d'énergie.

D'autre part, pour chaque scénario proposé et chaque proposition de mix énergétique, il faut trouver un nécessaire équilibre entre l'utilisation des grands équipements existants (réseaux, etc.) et l'emploi pertinent (selon un calcul coût-avantage) des EnR locales. Cela implique donc une connaissance des EnR présentes sur le terrain (importance, coût d'utilisation, emploi prévu, etc.), y compris

des énergies marines renouvelables. À ce propos, la présente contribution part de l'hypothèse d'un potentiel d'EnR en région de 110 TWh. Or, il serait à vérifier que cette hypothèse prenne également en compte les énergies marines. Un premier scénario propose, pour 2030, afin de respecter la loi sur la transition énergétique, de porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale d'énergie en ayant recours à un mix énergétique (électrique et thermique) qui respecterait les conditions suivantes : le développement de mesures permettant des économies d'énergie, une utilisation plus large des énergies renouvelables matures telles que l'éolien, le solaire photovoltaïque, le biogaz et la géothermie, mais également la thalassothermie.

À l'horizon 2050, la contribution propose deux scénarios.

- **Le premier est intitulé « Ambition modérée pour une autonomie en matière**

d'énergies renouvelables ». Ce scénario propose une utilisation de 50% du gisement estimé d'énergies renouvelables couplée, en matière d'efficacité énergétique, à une réduction de 1,5% par an des consommations en énergie.

- **Le second scénario va plus loin. Intitulé « Ambition forte pour une autonomie en matière d'énergies renouvelables », il repose sur une utilisation de 80% du gisement d'EnR couplée au même effort en matière d'efficacité énergétique (réduction de 1,5% de notre consommation énergétique).**

Dans les deux cas seront également utilisées les énergies marines telles que l'hydrolien.

Ces scénarios ont été choisis de façon à permettre une couverture presque totale de la consommation en énergie par une production locale et de façon à n'avoir sur le coût et les prix de l'énergie qu'un impact limité.

II.3 – ENJEUX POUR Y PARVENIR

Un premier enjeu consiste à exploiter, voire à développer le potentiel (110 TWh hors potentiel énergies marines méconnu à ce jour) dont dispose la région en matière d'énergies renouvelables, avec un accent particulier sur les énergies marines (cf partie sur les « Forces » et « Opportunités »). Le laboratoire d'Océanologie et de Géosciences de l'Université du Littoral travaille sur les sources majeures d'énergies marines en région : l'éolien, l'hydrolien, le marémoteur et les combinaisons possibles de plusieurs ressources (mix EMR)⁵⁸. Le but du travail mené consiste à évaluer le potentiel réel de ces énergies, la rentabilité économique d'un projet de récupération d'énergie marine, les zones d'intérêt à cibler afin d'optimiser la récupération et de limiter les impacts négatifs. Boulogne-sur-Mer a été précurseur avec le projet de création d'un centre expérimental des technologies EMR et de gestion intelligente

de la production d'énergie. Plusieurs « sources » d'énergie seront utilisées : le vent, la marée, le courant ainsi que les vagues. Pour le vent, des éoliennes devraient être implantées. La marée, quant à elle, produira de l'énergie à travers un mini-barrage aménagé à la sortie du petit port. Les courants seront transformés en énergie avec l'installation d'un houlomoteur sur la digue Carnot.

Un autre enjeu repose sur le développement de programmes, filières et d'entreprises permettant de saisir les opportunités existantes. Une première filière concerne l'hydrogène, les professionnels ayant déjà posé les fondements de ces activités innovantes. Des opportunités apparaissent également pour l'éolien, le photovoltaïque et l'hydrolien. Concernant les EnR, la Cour des comptes rapporte que malgré les aides accordées, la France n'a pas réussi à faire émerger

des champions⁵⁹. La région pourrait ainsi s'inspirer de programmes tels que Méthania. Celui-ci a pour objectif de faciliter l'accès aux marchés de la méthanisation aux PME régionales en les informant (ateliers, opportunités), en les formant, en les accompagnant sur ces marchés et en les mettant en relation avec les donneurs d'ordre, tout en favorisant les contacts entre les entreprises régionales.

D'autres enjeux sont également à signaler : la valorisation nécessaire des établissements d'enseignement et de recherche et des activités de R&D présents sur le territoire, le développement de la compétitivité des entreprises, la diminution de la dépendance de la région à ses importations énergétiques, l'accroissement du mieux-être des populations par des gains en pouvoir d'achat et par une meilleure qualité de l'air.

⁵⁴ EnR : énergies renouvelables.

⁵⁵ Audition de M. Croquefer, CGT.

⁵⁶ « Scénarios d'actualisation du master plan pour la Troisième révolution industrielle en Hauts-de-France », ADEME, 2018 ; « Enjeux énergétiques et emplois en Hauts-de-France, ADEME, audition de E. Vidalenc.

⁵⁷ « Bilan électrique et perspectives 2016 Hauts-de-France », Réseau de Transport Electrique.

⁵⁸ « Energies marines renouvelables : le rôle de la recherche régionale dans la mise en place de filières industrielles », A. Sentchev, Université du Littoral – Côte d'Opale, Congrès Avenir Littoral, 13-14 mars 2019.

⁵⁹ « Le soutien aux énergies renouvelables », Cour des comptes, 2018.

III – PRÉCONISATIONS

III.1 – EXPLOITER LE POTENTIEL D'ENR EN RÉGION, SOUS CONDITION D'UNE VOLONTÉ POLITIQUE AFFICHÉE

Le CESER préconise :

- D'inciter les pouvoirs publics à définir et afficher sur le plan national, régional et local une politique énergétique claire, cohérente et concertée. En effet, une autonomie énergétique des territoires concernés semble possible, sur le plan technologique et dans le cadre des hypothèses citées en préambule, en liaison avec la mer. Une des conditions à remplir reste donc celle de la volonté politique ;
- Engager la Région Hauts-de-France à réaliser une étude du potentiel en

énergies marines renouvelables de la région (une première étude réalisée n'a été ni validée ni diffusée) ;

- De communiquer autour de « Bonnes pratiques » en région en matière de politique de maîtrise de l'énergie et de développement des EnR ;
- De permettre des expérimentations et de communiquer autour de ces expérimentations (en cas de succès) : chauffage d'une ville du littoral par pompe à chaleur sur eau de mer, expérimenter le déploiement de plusieurs formes d'énergies sur une ville du littoral ;

- De mettre en place une stratégie claire en matière d'EMR à partir des avantages de la région : éolien en mer, hydrolien, mix de plusieurs EMR selon les caractéristiques du territoire ;
- De veiller à la mise en place de filières de recyclage des matériaux et équipements en fin de vie (éoliennes, panneaux photovoltaïques, etc.) et d'exiger l'éco-conception des unités de production d'énergie renouvelable.

III.2 – DÉVELOPPER LES ENTREPRISES, LES PROGRAMMES ET FILIÈRES EN RÉGION

Le CESER préconise :

- De soutenir le développement de filières dans les EnR (éolien, photovoltaïque, hydrogène, biométhane, pompes à chaleur, géothermie) et notamment les énergies marines (éolien en mer, hydrolien, thalassothermie). Ce développement de filières peut s'ap-

puyer, avec l'aide de la Région, sur des collectifs d'acteurs à l'image du CORBI pour le biogaz, ou du CORESOL pour le solaire, auxquels s'adosent des clusters d'entreprises (par exemple, Méthania) ;

- De soutenir le développement de filières dans le stockage d'énergie (hydrogène, batteries) ;

- De communiquer autour des « pépites » en région et de les valoriser ;
- De faire connaître à l'international les savoir-faire dans le domaine des EnR et notamment des EMR ;
- De monter des partenariats avec l'Outre-Mer sur les questions énergétiques.

III.3 – VALORISER LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE AINSI QUE LES ACTIVITÉS DE R&D PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE

Le CESER préconise :

- D'intensifier la recherche sur les EMR phares en région ;
- De développer et valoriser la recherche sur le territoire en matière de stockage de l'énergie électrique et thermique (hydrogène, batteries) et le cas échéant d'élargir la recherche aux solutions de stockage en zones non interconnectées ;

- Assurer un continuum entre les formations (masters, ...) et la recherche dans ce domaine et créer des formations si nécessaires⁶⁰.

ANNEXE

DIFFÉRENTS TYPES D'ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES :

(source : Observatoire des énergies de la mer)

L'éolien en mer posé permet d'exploiter l'énergie cinétique du vent disponible en mer. Le vent fait tourner les pales de l'éolienne, un générateur transforme l'énergie cinétique en énergie électrique. L'éolienne est fixée sur le fond marin jusqu'à une limite technique de profondeur qui est actuellement de 50 mètres.

L'éolien flottant permet d'exploiter l'énergie cinétique du vent dans des zones profondes où l'installation d'éoliennes posées sur le fond marin n'est pas réalisable. La différence principale entre les éoliennes en mer flottantes et les éoliennes en mer posées se situe au niveau du support sur lequel repose l'éolienne. L'éolienne est fixée sur une structure flottante maintenue par les lignes d'ancrage reliées au fond marin afin de limiter les mouvements. Différentes technologies de flotteurs existent, permettant une installation à des profondeurs allant de 50 mètres jusqu'à plusieurs centaines de mètres.

L'hydrolienne permet d'exploiter l'énergie cinétique contenue dans les courants associés au déplacement des masses d'eau qui accompagne le phénomène de marée (marémoteurs, maréliennes, lagons artificiels). Pour l'énergie des courants fluviaux, seule l'énergie cinétique du déplacement des masses d'eau est captée.

Le houlomoteur permet d'exploiter l'énergie des vagues et de la houle. Le soleil crée le vent et le vent forme les vagues. Les vagues, en se déplaçant sur des longues distances, forment la houle.

L'énergie thermique des mers (ETM), ou énergie thalassothermique, permet d'exploiter la différence de température entre les eaux superficielles et les eaux profondes des océans : l'énergie est issue de l'échange thermique entre l'eau froide et l'eau chaude. Pour que le cycle de l'ETM fonctionne, il est nécessaire de disposer d'un différentiel d'au moins 20°C. A noter que la climatisation est aussi une application directe de l'énergie thermique des mers avec le système SWAC (Sea Water Air Cooling).

L'énergie osmotique permet d'exploiter la différence de salinité entre l'eau douce et l'eau de mer. Les deux natures d'eau étant séparées par une membrane semi-perméable, elle consiste à utiliser une hauteur d'eau ou une pression créée par la migration de molécules à travers ladite membrane. La pression d'eau en résultant assure un débit qui peut alors être turbiné pour produire de l'électricité.

L'énergie solaire photovoltaïque flottant réside dans l'installation de centrales photovoltaïques sur l'eau. Cette technologie présente de nombreux avantages, en plus de remédier au manque d'espace au sol et sur les toitures : en particulier, le milieu marin est une zone qui dispose d'un ensoleillement maximal et la fraîcheur de l'eau permet d'éviter la surchauffe des capteurs.

⁶⁰ Voir à cet effet dans le Livre bleu la contribution « Une offre de formation diversifiée en adéquation avec les besoins du territoire ».



▶ LA THALASSOTHÉRAPIE COMME FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ

COMMISSION « LIEN SOCIAL, CADRE DE VIE, SANTÉ »

L'un des apports essentiels de la mer est sa capacité à intervenir sur la santé humaine et plus généralement le bien-être, notamment grâce à la thalassothérapie. La mer est donc, dans ce domaine aussi, une ressource fondamentale qui contribue au développement et à la valorisation de tout le littoral.

Dans un site marin privilégié, la thalassothérapie est l'utilisation combinée, sous

surveillance médicale, dans un cadre préventif ou curatif, des bienfaits du milieu marin qui comprend : le climat marin, l'eau de mer, les boues marines, les algues, les sables et autres substances extraites de la mer (source : Syndicat National de la Thalassothérapie). Elle se distingue du thermalisme qui utilise l'eau minérale issue de la source, dans un même objectif de soins.

Si la pratique qui consiste à « soigner par

la mer » est née dans l'Antiquité, elle ne voit le jour en France qu'à partir de 1800. Et c'est à Boulogne-sur-Mer que s'ouvre le premier centre de soins qui, grâce aux vertus de l'eau de mer, traite les rhumatismes et les penchants dépressifs. Le terme « thalassothérapie » n'apparaît toutefois qu'en 1869 (terme créé par le Docteur de la Bonnardière à Arcachon).

I - ÉTAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC, ENJEUX

I.1 – UN SECTEUR EN BONNE SANTÉ...

À ce jour, on dénombre une cinquantaine d'établissements en France mais un seul centre de thalassothérapie existe sur le territoire des Hauts-de-France, au Touquet. Cependant, deux autres sont programmés à Boulogne-sur-Mer en 2019 ainsi qu'à Berck-sur-Mer.

Plusieurs facteurs permettent d'expliquer la bonne santé de la thalassothérapie. Ainsi, le contexte international a incité la clientèle à se rapprocher des centres français plutôt que des centres marocains ou tunisiens. Par ailleurs, des investissements conséquents (quelquefois grâce à des fi-

nancements étrangers) ont également été réalisés tant dans l'offre de soins que pour l'hébergement hôtelier. Enfin, si le nombre de curistes diminue légèrement, la durée moyenne de séjour et le panier moyen augmentent et permettent ainsi un accroissement du chiffre d'affaires du secteur. Pour y parvenir, et afin de diversifier leur public, ces centres développent de nombreuses offres : avec ou sans hébergement, différents niveaux de qualité d'hébergement, clubs de sport associés au spa, vente de produits marins, possibilité de séjours courts... Par ailleurs, il existe

une volonté de travailler avec les acteurs locaux (hôtels, restaurants, commerces...), ce qui facilite l'intégration de ces centres dans le tissu local. Enfin, pour augmenter la durée du séjour, de nombreuses activités sont proposées en lien avec les acteurs du tourisme : activités nautiques (char à voile, longe-côte, etc.) visites culturelles (Lille, lieux de commémoration de guerre, etc....) manifestations diverses (par exemple, les Rencontres Internationales de cerfs-volants à Berck-sur-Mer).

I.2 – ...MALGRÉ DES DIFFICULTÉS CERTAINES

Il est à noter que les thalassothérapies, malgré leurs bienfaits, ne bénéficient d'aucune prise en charge (même partielle) par la Sécurité Sociale, au contraire des cures thermales (prise en charge à 70% des soins et des visites médicales - 100% pour les Affections de Longue Durée).

Les conditions d'implantation de ces centres sont très complexes, étant donné le montant d'investissement initial, le retour sur investissement attendu (il faut compter trois ans avant que l'activité n'atteigne un niveau satisfaisant contre environ une année pour un hôtel) le manque de garan-

ties (bien qu'aucune thalassothérapie n'ait fait faillite en France à ce jour !) ainsi que le coût de fonctionnement de ces établissements.

I.3 – LE CENTRE DE BOULOGNE-SUR-MER

Pour le centre de Boulogne-sur-Mer, qui devrait voir le jour cette année, les principales caractéristiques suivantes ont été mises en avant :

- Infrastructures routières proches et de qualité ;

- Positionnement proche de la mer mais également du centre-ville pour permettre une proximité avec les commerces et les services offerts par la ville ;
- Proximité d'une structure (par exemple,

- un palais des congrès) pouvant accueillir de nombreux participants qui auront la possibilité de passer ensuite quelques jours dans le centre de thalassothérapie ;
- Des chaînes hôtelières prêtes à investir...

I.4 - LE CENTRE DE BERCK

Pour le projet de centre de Berck, les principaux atouts mis en avant sont :

- Situation géographique privilégiée à l'entrée de la Baie d'Authie (dunes, présence de phoques, qualité d'air marin extraordinaire, etc.) ;

- Volonté des élus de changer l'image de Berck (établissements de soins pour grands blessés) pour une image tournée vers le loisir et le bien-être ;
- Volonté de développer un projet touristique plus global que le « simple » pro-

- jet de thalassothérapie ;
- Modernisation d'un parc hôtelier vétuste malgré un fort accroissement de la population l'été.

I.5 – EN BAIE DE SOMME

On pourrait également se poser la question de l'opportunité de mise en place d'une telle structure en Baie de Somme, ce territoire bénéficiant déjà de certains atouts incontestables : offre touristique importante et en lien avec la mer, accès autoroutier (A16 et A28) à une distance raisonnable.

Cependant, des problèmes environnementaux quant à la qualité de l'eau et au désenclavement de la côte ne permettraient pas à ce jour d'envisager l'implantation d'un centre de thalassothérapie. Comme pour de nombreuses structures spécialisées dans le bien-être, de nom-

breuses retombées économiques, directes et indirectes, découlent de la thalassothérapie et cette dernière constitue un véritable potentiel pour l'économie touristique locale.

I.6 – PERSPECTIVES EN MATIÈRE D'EMPLOI

Les centres cités ci-dessus offrent des perspectives en matière d'emploi :

- Le projet de thalassothérapie (et de l'hébergement hôtelier associé) à Boulogne-sur-Mer, qui représente un investissement privé de 50 millions d'euros, créera à terme 150 emplois directs et autant en indirects. Il fera également travailler 450 à 500 personnes durant sa construction.
- Pour le centre de Berck, on estime qu'il pourrait permettre la création de 80 à

110 emplois directs, auxquels il faudra ajouter les emplois indirects ainsi que les emplois temporaires liés à la construction. Par ailleurs, Thierry de Tournon, président du groupe VIAE, promoteur immobilier, estime « qu'un euro dépensé [par les clients] pour la thalassothérapie entraîne un euro dépensé dans les commerces du centre-ville », une donnée non négligeable à l'époque où l'on cherche à redynamiser les centres villes.

On peut par ailleurs estimer que la thalassothérapie est appelée à se développer :

- Elle devient une dépense « normale » comme de nombreuses prestations dans le domaine du bien-être ;
- La population dans les Hauts-de-France vieillit et cette tranche d'âge représente le tiers de la clientèle ;
- Les RTT permettent de disposer de davantage d'opportunités de séjours.

I.7 – LES FORMATIONS

Concernant les formations en rapport avec la thalassothérapie, aucun diplôme spécifique aux techniques de massage n'est encore reconnu par l'État. Seules des écoles privées dispensent des formations telles que « Spa praticien » (certificat de qualification professionnelle ou CQP) ou « Spa manager » (CQP).

Le technicien « Spa et bien-être » peut travailler en centre de thalassothérapie, mais aussi en institut de beauté et de soins, en centre de massage et de fitness, dans les

grands hôtels, en parfumerie ou encore en parapharmacie. Il est également possible d'accéder aux métiers de la thalassothérapie, notamment avec l'un des diplômes suivants :

- CAP : esthétique-cosmétique-parfumerie (plus une formation complémentaire)
- Titres certifiés : hydro-praticien (niveau CAP), hydro-balnéologue (niveau bac), praticien bien-être (niveau bac), praticien spa (niveau bac), agent thermal et/ou en centre de bien-être, praticien et res-

ponsable de spa (niveau bac), esthéticienne animatrice de spa, technico-opérateur spa (niveau bac+2), responsable centre de bien-être et spa (niveau bac +2)

- QP : hydro-technicien en institut de thalassothérapie, agent thermal
- CQP : hydrothérapeute – hydro-technicien,
- Licence Professionnelle : Management des Centres de Remise en Forme et de Bien-Etre par l'eau (Bordeaux 2).

Voir la contribution sur la formation.

II – PRÉCONISATIONS

- Faire de la région Hauts-de-France, via son littoral, une grande région du bien-être, en multipliant sur l'ensemble du littoral la création de centres de thalassothérapie, d'activités de plein air en lien avec le sport et la santé ;

- Favoriser les conditions d'accès à ces sites grâce à un réseau de transports adapté (route, rail, etc.) ;
- Développer encore la clientèle : étrangers (Belgique, Angleterre, etc.), sportifs des pays de l'Est, etc.

- Faciliter la recherche de garanties financières ;
- Mettre en place et/ou développer des partenariats avec les centres de formation du territoire (ex : écoles de kiné).

▶ UNE OFFRE DE FORMATION DIVERSIFIÉE EN ADEQUATION AVEC LES BESOINS DU TERRITOIRE

COMMISSION « FORMATION POUR TOUS ET ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE »

En 2017-2018, la région comptait 229 541 étudiants dont 135 541 inscrits en université, soit 8,5% des étudiants français. Le nombre de bacheliers représente 9,3% de l'effectif national (2018)⁶¹. La Côte d'Opale et la Côte Picarde constituent la façade maritime de la région Hauts-de-France qui donne accès sur le deuxième détroit le plus fréquenté au monde.

Avec le tunnel sous la Manche, le littoral des Hauts-de-France possède la voie d'ac-

cès la plus importante vers l'Angleterre. Enfin, la grande côte des Hauts-de-France représente un attrait touristique majeur où la mer tient un rôle essentiel. Cette façade maritime héberge les ports de Dunkerque, 3^e port de France et 1^{er} pôle de fret ferroviaire français, de Calais, premier port français de voyageurs, de Boulogne-sur-Mer, premier port de pêche français et leader européen de la transformation des produits de la mer, et du Tréport, accueillant notamment les bateaux picards de la Somme.

Avec le tunnel sous la Manche, l'ensemble portuaire Dunkerque – Calais – Boulogne-sur-Mer constitue la première façade portuaire française avec plus de 120 millions de tonnes de trafic en 2018 (Actu.fr 16.01.18).

Il est important de noter que l'État a lancé un appel d'offre pour l'installation d'un parc éolien offshore au large de Dunkerque.

I – L'OFFRE DE FORMATION SUR LA ZONE LITTORALE DES HAUTS-DE-FRANCE (DIAGNOSTIC)

L'offre de formation professionnelle du « Littoral » concernant les lycées et l'enseignement supérieur⁶² s'étend sur les bassins d'éducation de Dunkerque Flandre (BE5 Lille), de l'Audomarois Calais (BE13 Lille), de Boulogne-sur-Mer Montreuil (BE14 Lille), et de la Picardie Maritime (Amiens). La zone géographique s'étend sur tout le littoral des Hauts-de-France, de la Côte d'Opale à la Baie de Somme.

L'un des problèmes rencontrés aujourd'hui en Hauts-de-France est la sortie sans qualification de jeunes et des décrocheurs. De la même façon la question des personnes en situation d'illettrisme ou d'illectronisme en Hauts-de-France est également préoccupante.

Pour ce qui est de la formation scolaire, les jeunes formés en voie scolaire professionnelle en région académique sont au nombre de 13 917 en CAP, 56 544 en Bac pro, 23 779 en BTS et 555 en Mention Complémentaire de niveau 5 et 4 (ancienne nomenclature). Les jeunes formés en voie scolaire professionnelle et technologique sur le « littoral » (BE 5, 13, 14 + Picardie maritime) représentent :

- 2 435 jeunes en CAP (2232 + 203), soit 17.4% de la région académique sur ce niveau de diplôme ;
- 10 892 jeunes en Bac pro (9 700 + 1 192), soit 19.2% de la région académique sur ce niveau de diplôme ;

- 4 135 jeunes en BTS (3 900 + 235), soit 17.3 % de la région académique sur ce niveau de diplôme ;
- 167 jeunes en MC (156 + 11), soit 30% de la région académique sur ces diplômes.

En termes de flux de sortie, plus de 6 100 jeunes sont en année terminale de formation, quel que soit le niveau, avec 1 166 jeunes en CAP, 3 503 jeunes en bac pro, 1 945 en BTS et 167 en MC.

Sur les mêmes bassins d'éducation, l'apprentissage concerne 5 500 apprentis enregistrés au 1^{er} janvier 2019 dans les différents CFA publics et privés sur les niveaux 5 à 1 (ancienne nomenclature du Rectorat).

Le niveau 5 de formation est de loin le niveau de formation comprenant le plus grand nombre d'apprentis avec 2 713 jeunes, dont 1 353 en année terminale. Sur ce niveau de formation, les secteurs les plus représentés sont l'alimentation (305 jeunes en année terminale), le second œuvre du bâtiment (210 jeunes en année terminale), l'hôtellerie restauration (199 jeunes en année terminale), l'agriculture (147 jeunes en année terminale). Ces 4 secteurs regroupent 64% des apprentis du niveau 5.

L'attente est forte concernant la réforme de l'apprentissage qui, potentiellement, favorisera son développement. La mixité de parcours prévue donnera, en effet, l'opportunité aux jeunes de signer un contrat d'apprentissage localement et de rester sur le territoire. A cette mixité de parcours, il serait intéressant d'ajouter la mixité des publics.

Le bilan « Scolaire et apprentissage » aboutit à la répartition des jeunes en année terminale de la formation initiale suivante : Niveau 5 : 2 500 jeunes, Niveau 4 : 4 100 jeunes, Niveau 3 : 2 500 jeunes (hors DUT scolaire).

Concernant la formation universitaire, l'analyse proposée ici se focalise essentiellement sur le périmètre de l'Université du Littoral – Côte d'Opale (ULCO) et ses 4 sites de formation – Dunkerque, Calais, Boulogne-sur-Mer et St Omer – qui accueillent ensemble environ 9000 étudiants.

Depuis 2010, l'ULCO met en œuvre son

projet stratégique « Campus Littoral Côte d'Opale » (CALICO) axé sur l'excellence, le rayonnement et l'attractivité. Elle a fait le choix de structurer son offre de formation en trois champs thématiques suivant en cela l'organisation de la recherche au sein de l'établissement :

- Mer et Littoral : transformations et enjeux (ML) ;
- Mutations Technologiques et Environnementales (MTE) ;
- Humanités et Territoires Intégrés (HTI).

L'ULCO mise sur les spécificités thématiques et territoriales du champ de formation Mer et littoral pour en faire son axe stratégique majeur.

L'offre de formation s'articule autour de projets ambitieux tels l'Institut de Recherche et Enseignement en Tourisme littoral et patrimoine (InREnT), porté par l'ULCO, qui s'appuie sur les partenariats initiés avec l'Université de Picardie Jules Verne, l'Université d'Artois et l'Université de Lille ou encore le projet d'EUR Interdisciplinary graduate school for marine, fisheries and seafood sciences (ISFEA). Ce projet vise à créer une « graduate school » consacrée à la filière des produits de la mer et à fédérer l'ensemble des forces de recherche et des partenaires industriels locaux autour des questions liées à la biodiversité des écosystèmes marins, à la sécurité et à la qualité des produits de la mer, et à la logistique et la gouvernance du commerce des produits de la mer.

Le champ ML dispose de laboratoires de recherche supports dont le LOG (Laboratoire d'Océanologie et de Géosciences), l'équipe Biochimie des Produits Aquatiques – Institut Charles Viollette et de cinq autres laboratoires apportant d'autres compétences disciplinaires au champ ML. Onze équipes de recherche sont impliquées dans la Structure Fédérative de Recherche (SFR) Campus de la Mer qui, avec le projet Contrat de Plan État Région (CPER) Marco, structurent la

recherche du domaine (cf. infra *Campus de la Mer*).

Les formations sont construites en relation avec le tissu socio-économique très diversifié de son territoire, dans les domaines de l'environnement, la qualité de l'air, les sciences de la mer, l'halieutique et l'agro-alimentaire, l'énergie, le tourisme, la logistique et le management portuaire, le commerce et le marketing international, l'industrie et l'informatique.

Quelles sont les offres de formation existantes sur le Littoral par filières structurantes ?

Le secteur du tourisme regroupe par convention les filières de formation suivantes : un seul diplôme, le BTS Tourisme) et la filière de l'Hôtellerie-Restauration regroupant plusieurs CAP, MC, BP, Bac pro et BTS⁶³.

En matière d'enseignement supérieur, l'ULCO propose :

- Une Licence professionnelle Métiers du tourisme et des loisirs, parcours management des projets touristiques et de loisirs. (Boulogne-sur-Mer) ;
- Une Licence professionnelle Métiers du tourisme et des loisirs, parcours Hôtellerie-restauration (St Omer) ;
- Un Master Tourisme parcours Ingénierie du tourisme littoral (Boulogne-sur-Mer) ;
- Un Master Urbanisme et Aménagement parcours Politiques d'aménagement urbain et littoral (Dunkerque).

Une mention complémentaire Animation gestion de projets dans le secteur sportif (Académie d'Amiens) trouvera ses débouchés, dès lors qu'il y a un manque pour la côte, notamment en matière d'accueil des personnes en situation de handicap.

⁶¹ Rectorat de Région Académique Hauts-de-France

⁶² L'offre de formation professionnelle sera traitée dans le cadre du rapport à venir de la Commission 1 sur la réforme de la formation professionnelle et ses implications qui sera présenté en novembre 2019.

⁶³ Ces filières de formation sont présentes sur le littoral avec pour le niveau 5 en 2018-2019: 419 jeunes en année terminale (dont 47% en apprentissage), pour le niveau 4 : 507 jeunes en année terminale (dont 6% en apprentissage), pour le niveau 3 : 170 jeunes en année terminale (dont 4% en apprentissage).

Concernant l'exploitation de la Mer, l'enseignement secondaire décline plusieurs offres au sein :

- Du Centre de formation aux produits de la mer et de la terre à Boulogne-sur-Mer avec le CAP Mareyage et le CAP Poissonnier écailler ;

Dans le prolongement de cette formation, le CESER estime souhaitable de créer un Bac pro Poissonnier Ecailler Traiteur.

- Du Lycée de Coulogne avec le Bac pro Productions aquacoles ;
- Du Lycée professionnel du Marquenterre à Rue avec le Bac pro Maintenance nautique ;
- Du Lycée professionnel maritime de Boulogne-sur-Mer - Le Portel qui prépare aux :
 - Titre professionnel : Certificat Matelot de pont, Brevet de Capitaine, Brevet de mécanicien (250kw), Brevet de Mécanicien (750kw), Certificat Marin ouvrier en cultures marines ;
 - Niveau CAP/BEP ou équivalent : CAP Matelot ;
 - Niveau Bac ou équivalent : Bac pro Conduite et gestion des entreprises maritimes option commerce, Bac pro Conduite et gestion des entreprises maritimes option pêche, Bac pro Electromécanicien marine ;
- Du Lycée professionnel agricole de Dunkerque et MFR de Valfosse : Bac pro Gestion des milieux naturels et de la faune.

L'Enseignement supérieur offre des formations que l'on retrouve dans les établissements suivants :

- Lycée professionnel maritime de Boulogne-sur-Mer - Le Portel : Niveau Bac + 2 : BTS Pêche et gestion de l'environnement marin ;
- Lycée du Noordover Grande-Synthe : BTS technico-commercial option Industrie et Services Portuaires et Nautiques ;
- Lycée de Coulogne : BTS aquaculture ;

- Université ULCO :
- DEUST Technicien de la mer et du Littoral, spécialité Gestion et aménagement de l'environnement et du littoral (Calais) ;
- DEUST Technicien de la mer et du Littoral, spécialité Valorisation et production de bio ressources aquatiques (Calais) ;
- DUT Génie Biologique option Industries agroalimentaires et biologiques (Boulogne-sur-Mer) ;
- Licence Sciences de la Vie parcours agro-alimentaire et halieutique (Boulogne-sur-Mer) ;
- Licence professionnelle Sécurité des biens et des personnes parcours Aléas naturels et gestion de l'espace urbanisé (Calais) ;
- DU Gestion intégrée des Zones Côtières (formation à distance) ;
- Master Gestion de la Production, logistique, achats, parcours Management Portuaire et Maritime (Dunkerque) ;
- Master Nutrition, sciences des aliments – Parcours qualité des produits agro-alimentaires et halieutiques (Boulogne-sur-Mer) ;
- Master Sciences de la Mer – Parcours « marine ecology and seafood » (Ouverture Rentrée 2019) (Boulogne-sur-Mer) ;
- Master urbanisme et aménagement. Parcours politique d'aménagement urbain et littoral (Dunkerque) ;
- Master Sciences de la Mer – Parcours fonctionnement et gestion des écosystèmes marins (Boulogne-sur-Mer) ;
- Master Biodiversité, écologie et évolution parcours Fonctionnement et Gestion des écosystèmes marins (Master 2, Lille) ;
- Master Droit des Collectivités Territoriales parcours Collectivités Littorales (Boulogne-sur-Mer) ;
- Master Gestion de l'Environnement parcours Économie et Gestion de l'Environnement en Développement Durable (Dunkerque) ;
- Doctorat Sciences de la Terre et de l'Univers (Océan, eaux côtières, estuaire, dynamique côtière, zones à risques, changement climatique...)

- Doctorat Sciences agronomiques et écologiques (Réseaux trophiques des poissons en zone côtière, contamination des organismes et/ou du milieu marin) ;
- Doctorat Biologie médecine et santé (Biodiversité de l'écosystème marin) ;
- Université ULCO – école de commerce ISCID-CO (Dunkerque) : Master Management des Affaires Maritimes Internationales Port de croisière / Pêche / Plaisance (Dunkerque).

Concernant le secteur de l'énergie, les filières de l'énergétique et de l'électrotechnique-électronique-automatisme, dans lequel nous retrouvons la maintenance industrielle, peuvent correspondre aux besoins économiques⁶⁴. En matière de développement durable, peu de formations existent en ce domaine sur le littoral.

Dans le domaine de l'Enseignement supérieur, l'ULCO propose l'accession aux DUT Génie thermique & énergie (Dunkerque), DUT Génie Biologique option Génie de l'environnement (Boulogne-sur-Mer), à la LP Gestion et maintenance des installations énergétiques parcours Energie et bâtiment (Dunkerque), à la Licence pro Qualité Hygiène Sécurité Environnement (Traitement des pollutions) (Boulogne-sur-Mer), au Master Génie Industriel parcours Energy and environment (Dunkerque) et Master Economie et Gestion de l'Environnement en Développement Durable (Dunkerque).

À ces formations, le CESER estime que pourraient être adjointes les formations suivantes :

- Formation Bac+3 Coordinateur Technique en Intégration des Énergies Renouvelables Électriques ;
- Licence pro Énergies Renouvelables (EnR) ;
- Licence Thermique Énergétique ;
- Licence pro MEER : Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables ;
- Licence professionnelle Maîtrise de l'énergie, électricité et développement durable Parcours Gestion de projets Énergie-Climat ;
- Licence pro TPE : Techniques physiques des énergies ;
- Licences énergies renouvelables :
- Licence pro Chef d'opération maintenance en éolien offshore ;
- Master PGAE : Prévention et Gestion des Altérations Environnementales ;
- Il serait opportun de créer des filières d'ingénieur en lien avec les deux clusters Euramer et Euraénergie.

Le secteur de l'autonomie et de la longévité correspond à la filière de formation « sociale et services à la personne » et à la filière « santé ». L'Éducation Nationale (EN) propose des diplômes sur ces filières. Il existe également une offre de formation sur les diplômes d'État gérée dans le cadre du Schéma des formations sanitaires et sociales par le Conseil régional.

Les diplômes de l'EN sont présents sur les niveaux de formation, 5, 4 et 3⁶⁵.

Pour l'enseignement supérieur, l'Université ULCO propose un Deust Intervention sociale parcours animation sociale et aide à la personne (Dunkerque), une LP Intervention sociale (Dunkerque), une LP Gestion des structures sanitaires et sociales parcours Cadres fonctionnels des établissements sociaux et médico-sociaux (Boulogne-sur-Mer).

Parmi les services à la personne, on peut extrapoler aux aspects de prise en charge de la personne liés au bien-être et à l'esthétique.

À cet effet, le CESER marque l'intérêt de la création d'un bac pro coiffure, en prolongement du CAP, dans l'Académie de Lille. On peut regretter dans le public comme dans le privé sous contrat, l'absence de la filière de formation esthétique : CAP Esthétique-cosmétique-parfumerie

Les diplômes de l'Éducation Nationale sont également présents sur le secteur du transport et de la logistique. Pour information, le secteur s'appuie davantage sur les titres professionnels que sur les diplômes. (2 tiers de titres et 1 tiers de diplômes environ). La moitié de ces diplômes et titres concerne la conduite routière. Outre les diplômes et titres professionnels, la branche délivre des attestations de capacité, des Formations Initiales Minimum Obligatoire (FIMO) et des permis.

L'EN représente un partenaire complémentaire de la branche et des autres financeurs de formation (Région et Pôle Emploi notamment)⁶⁶.

En enseignement supérieur, l'ULCO délivre une Licence 3 Economie et Gestion parcours Gestion Internationale et Logistique et un Master Gestion de la Production, logistique, achats (parcours Management Portuaire et Maritime (Dunkerque), parcours Logistique et Transport (Formation initiale sur Dunkerque, formation en apprentissage sur Calais).

⁶⁴ On dénombre pour le Niveau 5 en 2018-2019 : 121 jeunes en année terminale (dont 25% en apprentissage), pour le Niveau 4 : 476 jeunes en année terminale (dont 9% en apprentissage), pour le Niveau 3 : 177 jeunes en année terminale (dont 37% en apprentissage).

⁶⁵ Niveau 5 : 266 jeunes en année terminale (dont 33% en apprentissage), Niveau 4 : 542 jeunes en année terminale (dont 5.5% en apprentissage), Niveau 3 : 108 jeunes en année terminale (dont 11% en apprentissage) (2018-2019).

⁶⁶ Niveau 5 : 47 jeunes en année terminale (dont 80% en apprentissage), Niveau 4 : 118 jeunes en année terminale (dont 8% en apprentissage), Niveau 3 : 61 jeunes en année terminale (aucun en apprentissage).

La carte des formations de la prochaine rentrée 2019 va connaître des évolutions. Des ouvertures scolaires sont prévues avec :

- BTS Maintenance des systèmes option systèmes de production à EPID Dunkerque ;
 - FCIL Agent d'exploitation bilingue Français Néerlandais au LP G. Debeyre à Dunkerque ;
 - Préparation aux concours des métiers de la sécurité intérieure au lycée St-Joseph à St Martin Boulogne-sur-Mer ;
 - Bac pro Système numérique au Lycée Branly à Boulogne-sur-Mer ;
 - Bac pro Technicien conseil en animalerie au LEAP de Coulogne ;
 - BTS Services et prestations des secteurs sanitaires et sociaux au LP Yser de Wormhout.
- Une ouverture « Mixité » est organisée associant le Bac Pro Logistique (Mixité) et la LP Automobile et transport de Grande-Synthe.
- Pour ce qui est de l'apprentissage, seront prévus :
- CSA Conduite de production en agriculture biologique et commercialisation au CFA Agricole Saint-Omer ;
 - CSA Maintenance des terrains de sport et de loisirs au CFA Agricole Dunkerque ;
 - CSA Tracteurs et machines agricoles – utilisation et maintenance au CFA des métiers ruraux Campagne les Boulonnais ;
 - MC Maintenance en équipement thermique individuel BTP au CFA Hesdigneulles-Boulogne-sur-Mer ;
 - Bac pro Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés au CFAI Boulogne-sur-Mer
 - BTS Transport et prestations logistiques au CFA Académique, Coubertin Calais ;
 - Licence pro métiers de l'informatique-applications web, Formasup IUT Calais ;
 - Titre pro Responsable de rayon au CFA régional HdF St Martin Boulogne-sur-Mer ;
 - Titre pro Manager d'univers marchand au CFA régional HdF Dunkerque ;
 - Titre pro Vendeur conseil magasin au CFA des métiers ruraux Samer ;
 - Titre pro Vendeur conseil magasin au CFA régional Jean Bosco Etaples ;
 - DE Auxiliaire de puériculture au CFA régional Jean Bosco Hazebrouck ;

- CAP Commercialisation et services en hôtel café restaurant au CF3A Rue ;
- CAP Cuisine CF3A Rue ;
- BTS Management en hôtellerie restauration option A au CFA Académique Le Touquet ;
- BTS Management en hôtellerie restauration option B au CFA Académique Le Touquet ;
- CAP Glacier fabricant au CFA CMAR St Martin Boulogne-sur-Mer ;
- CAP Charcutier traiteur au CFA CMAR Calais ;
- BP JEPS Voile au CREPS Wimereux ;
- BP JEPS Voile au CREPS Dunkerque.

Pour la rentrée 2019, les projets portés par l'Enseignement Supérieur et la Recherche, concernent notamment le développement de l'ULCO.

Plusieurs structures en évolution ou création vont accélérer le rapprochement entre le monde académique et le monde socio-économique, amenant le renforcement et développement du champ « Mer et littoral : transformations et enjeux », champ qui occupe une place majeure dans la stratégie de développement de l'ULCO, avec la Structure Fédérative de Recherche (« SFR Campus de la Mer »), la création de l'Institut de Recherche et Enseignement en Tourisme Littoral et Patrimoine (InREnT), la participation aux travaux du Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) « Tourisme et innovation », la création d'un Campus des Métiers et des Qualifications « Approvisionnement, valorisation et commercialisation des produits aquatiques », une demande de création d'Ecole Universitaire de Recherche, l'« EUR Mer », le projet IFSEA (Interdisciplinary graduate school for marine, Fisheries and SEAfood sciences / École interdisciplinaire de recherche pour les sciences marines, halieutique et les produits de la mer) (cf annexe 1).

Pour sa part, la Recherche tisse des liens forts avec l'offre de formation, tant celle développée par les Universités et les Grandes Ecoles que par celle des CMQ.

Elle constitue un atout majeur pour le développement du littoral.

Les organismes, agences et instituts de recherche sont bien implantés sur le littoral et s'organisent au sein d'un maillage de qualité. En effet, le littoral des Hauts-de-France abrite des centres de recherche majeurs tels que le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS), l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) et l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER) (cf Annexe 2).

La Structure Fédérative de Recherche (SFR) Campus de la mer vient compléter cette offre afin d'œuvrer au renforcement du caractère attractif et dynamisant de la formation en Hauts-de-France.

En 2012, un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) dénommé « Campus de la Mer » a été créé pour consolider et développer les liens entre les acteurs du secteur marin : formations universitaires et lycées, collectivités territoriales, Nausicaa, Aquimer PTNV, les organismes IFREMER, ANSES, les milieux économiques. C'est autour de cette structuration qu'ont pu se concrétiser plusieurs projets de recherche portés par l'ULCO avec le soutien de la Fondation de France ou du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche ainsi que le projet CPER Marco, d'un montant de plus de 10 millions d'euros.

Grâce à cet effet structurant, le GIS a pu évoluer vers une Structure Fédérative de Recherche (SFR), dans une ambition d'excellence scientifique de niveau international, qui regroupe des laboratoires reconnus sur des thématiques relatives à la mer et à l'environnement littoral.

Cette structuration permet de coordonner les actions du secteur marin en région Hauts-de-France et d'en accroître la visibilité tant au plan régional que national. La plus-value attendue est avant tout scientifique, grâce notamment aux collaborations et à la pluridisciplinarité, avec également un gain en termes d'attractivité et de visibilité internationale. Une des premières actions de cette dynamique

a été de répondre à l'appel à projets EUR (Ecoles Universitaires de Recherche) dans le cadre du PIA (Programme d'Investissements d'Avenir) en proposant une EUR dédiée à la Mer.

La SFR Campus de la Mer est en interaction avec le monde socio-économique (Pôle de compétitivité Aquimer, future technopôle « Euramer », Centre National de la Mer « Nausicaa », ports,

associations, collectivités locales, parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, sociétés d'éoliennes offshore, sociétés de pêche), et avec les universités voisines (Université de Lille, Université Picardie Jules Verne et Université d'Artois).

Il convient de préciser qu'actuellement, 45 thèses de doctorat sont en cours à l'ULCO sur la thématique Mer et Littoral.

II – UNE COMBINAISON D'ACTEURS AU SERVICE D'UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT PROMETTEUSE (ENJEUX)

Avec le rapprochement des formations, de la recherche et du monde économique, la promesse et la réalité d'un développement stratégique en Hauts-de-France du littoral, et de son hinterland, est scellée (Cf Annexe 3).

La présence du **Pôle de compétitivité Aquimer** en témoigne, associant étroitement recherche fondamentale, recherche appliquée et développement économique. De même pour le site d'excellence **EURAMER** qui incarne une politique ambitieuse de filières afin d'attirer les projets et investissements innovants et les hauts potentiels humains (entrepreneurs, cadres, chercheurs, étudiants), et de contribuer à l'excellence régionale en générant de l'activité et des emplois nouveaux.

Basé à Dunkerque, **Euraénergie** est également un site d'excellence et d'innovation qui agit pour la création d'entreprises et la mise en place de programmes de formations adaptés à leurs besoins, tout en soutenant la recherche dans une filière énergétique en pleine mutation. Ce site d'excellence, plateforme énergétique de dimension européenne, incarne la volonté de promouvoir un développement économique fort, dans le cadre de la Troisième Révolution Industrielle, et de développer la filière des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

LES CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS

Les campus des métiers et des qualifications (CMQ) regroupent des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, de formation initiale ou continue. Ils sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à un enjeu économique national ou régional soutenu par la collectivité et les entreprises. Les CMQ sont des leviers pour l'expression des difficultés rencontrées par le monde socio-économique (difficultés de recrutement, manque de main d'œuvre, attractivité des métiers, compétences recherchées, etc.). Ils sont en même temps un outil d'amélioration de l'offre de formation (contenu des formations existantes, création de nouvelles formations, certifications manquantes). A l'heure actuelle (juin 2019) 78 CMQ ont été labellisés en France.

Autour de la mer, les campus de métiers sont peu nombreux. Le seul s'inscrivant dans cette thématique se trouve en PACA⁶⁷. Pour sa part, la zone littorale des Hauts-de-France est concernée par trois CMQ dont un en cours de validation uniquement pour l'instant sur le versant nord du littoral.

Le CMQ Approvisionnement, Valorisation, et Commercialisation des Produits Aquatiques (en cours de validation).

La filière aquatique régionale est une filière complète et diversifiée, avec des entreprises d'approvisionnement, de transformation, de négoce, de logistique autour des produits de la mer et d'eau douce. Boulogne-sur-Mer dispose d'un potentiel de R&D et de formation dont le rayonnement est à la fois régional, nationale et européen. Il comprend :

- 7 centres d'études et de recherche : ANSES, Pôle de compétitivité Aquimer, PFI Nouvelles Vagues, Centre IFREMER, SFR Campus de la Mer, CNRS, Station Marine de Wimereux (Université de Lille) ;
- 3 centres de formation : CFPMT Marcey Bey, Lycée Professionnel Maritime du Portel Université du Littoral – Côte d'Opale ;
- Une pépinière dédiée aux produits de la mer, Haliocap.

Avec plus de 200 entreprises de pêche, aquaculture, mareyage-filetage, salaison, plats préparés, négoce, transport et logistique, la filière aquatique est une activité prépondérante dans le secteur agro-alimentaire de la région Hauts-de-France et pour l'activité économique du Boulonnais. La filière compte plus de 6 000 salariés dont les trois quarts travaillent dans des activités de production artisanale et industrielle, et contribue au plus haut point à la promotion de l'emploi sur le littoral et au rayonnement économique des Hauts-de-France.

⁶⁷ Le Campus des métiers et des qualifications de la mer de la Région PACA s'organise autour des compétences suivantes : électrotechnique, mécanique, hydraulique maintenance industrielle, robotique, mécatronique, électronique, génie climatique, matériaux, instrumentation, numérique informatique, big data, signal, calcul scientifique, etc.), anglais, biologie, développement durable.

De nombreuses études économiques, portant sur l'analyse des potentialités d'insertion professionnelle et d'évolution des métiers (intitulés, compétences, filières de formation et de recrutement) ont révélé la nécessité d'assurer une meilleure synergie entre les professionnels de la formation dans ces domaines et les entreprises qui recrutent, en adéquation avec les besoins économiques identifiés.

Dans cet objectif, dès septembre 2017, a été soulignée la volonté d'élaborer pour 2019 un Campus des Métiers et des Qualifications, en lien avec les métiers de la mer et la gestion durable du littoral, en complémentarité des deux autres campus existants sur ce territoire (CMQ Tourisme et Innovation, et CMQ Autonomie, Longévité, Santé). Au cours du processus de préparation et de concertation, la thématique a été recentrée autour des métiers de « l'approvisionnement, valorisation et commercialisation des produits aquatiques ».

Début janvier 2019, a été présentée au Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) Hauts-de-France une organisation déclinée en groupes de travail thématiques, basée sur les critères du nouveau cahier des charges des CMQ, en vue de la rédaction du dossier de labellisation. Un rétro-planning a notamment identifié une volonté collective de présenter le projet aux deux porteurs de la région académique (Rectorat de l'académie de Lille et Conseil Régional Hauts-de-France) pour début avril 2019, en vue d'un dépôt auprès de la commission nationale de labellisation, qui a finalement été réalisé en juin 2019. Il faudra dans les prochains mois, rendre le campus opérationnel en fédérant les initiatives engagées sur le territoire et en impliquant plus fortement le monde professionnel autour de ce projet. Une réflexion est en cours sur l'opportunité d'évolution de ce campus sur une labellisation Excellence. Le travail collaboratif ainsi engagé a mobilisé l'ensemble des acteurs du monde de la formation (public/ privé, secondaire/supérieur, sur les trois voies de

formation), du monde économique (branches professionnelles), institutionnel (organismes d'état et territoriaux), dans une démarche interministérielle, en lien avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Le CMQ apportera des réponses à des questions qui se posent aujourd'hui :

- *Les publics* : quel parcours de formation pour quel métier, quel niveau requis, quelles compétences attendues ?
- *Les acteurs de la formation* : quels ajustements faut-il apporter aux cursus proposés ? Quelles certifications proposer ? Comment fédérer et organiser la complémentarité de l'offre de formation ? Quels continuums pertinents pour répondre aux attentes de la filière ?
- *Les salariés et les entreprises* : quels dispositifs pour la montée en compétence ?

Par une veille économique, et en interaction avec le centre de veille du Pôle de compétitivité AQUIMER, le CMQ identifiera l'évolution des besoins des entreprises et sera force de proposition pour l'évolution de la carte des formations (compétences et techniques innovantes).

LE CMQ TOURISME ET INNOVATION

En région Hauts-de France, le campus des métiers « Tourisme et innovation » est organisé sur le site du Touquet. Avec près de 20 000 entreprises et 69 000 emplois dans la Région Hauts-de-France, le secteur du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration joue un rôle important dans l'économie régionale et correspond à 11% des emplois en région⁶⁸. Il s'agit d'un secteur en pleine mutation avec l'arrivée en masse des technologies numériques et des services en ligne, véritables enjeux économiques pour un territoire au carrefour de l'Europe.

Le CMQ Tourisme et Innovation, qui s'inscrit dans la stratégie globale de la filière d'excellence Euratourisme, intègre un parcours d'entreprise, offrant un accom-

pagnement global et une offre foncière et immobilière adaptée (pépinière, incubateur, foncier et immobilier connectés, afin de permettre le développement d'une filière d'avenir) et un pôle Innovation et R&D dans un sens très large (innovation de service, numérique, technologique et organisationnel, etc.) associant les sciences humaines et développant des partenariats avec d'autres territoires ou expériences (Euratechnologies, Welcome City Lab/ Seine Valley, etc.).

Articulé en complémentarité de la filière d'excellence Euratourisme, ce CMQ, associant tous les types de formations du niveau 5 au niveau 1, permettra de :

- Qualifier et élever le niveau de qualification, donner de l'ambition aux jeunes, prévenir le décrochage scolaire ;
- Valoriser les métiers et répondre aux besoins économiques dans un partenariat école-entreprise pour améliorer l'employabilité ;
- Renforcer la visibilité des parcours en continuum de formation pour mieux orienter tout type de publics ;
- Professionnaliser les acteurs du tourisme du territoire ;
- Développer l'appropriation du numérique et les stratégies d'innovation par les publics apprenants et les professionnels ;
- Renforcer l'alternance, en animant à l'échelle du territoire le lien entre les entreprises et les établissements de formation.

Le Campus, centré sur le territoire du Montreuillois et adossé au lycée hôtelier du Touquet, a pour objectif d'intégrer l'ensemble des acteurs de la formation du littoral de la région concernés par le domaine du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et du numérique, et, à terme, d'établir un maillage territorial sur toute la région. Il intégrera les formations du secondaire et du supérieur, les écoles d'ingénieurs, les GRETA et les autres partenaires de la formation continue, le CFA académique et les autres formations par apprentissage, les laboratoires de recherche, les branches professionnelles concernées, les entreprises et plus spécifiquement les startups du territoire. Pour se développer et devenir un acteur sur le plan national et international, le CMQ Tourisme et innovation doit se positionner aujourd'hui sur l'appel d'offre du PIA⁶⁹ pour devenir un campus de nouvelle génération dit « campus d'excellence ». Plusieurs axes de développement sont en cours dont le déploiement progressif sur la région Hauts-de-France, une ambition de développement d'activités internationales, la promotion des trois voies de formation, l'enrichissement de l'offre de formation afin de favoriser la montée en compétence des jeunes et de répondre aux attentes des entreprises.

LE CMQ AUTONOMIE LONGÉVITÉ ET SANTÉ

L'ambition du CMQ Autonomie Longévité Santé pour améliorer les conditions de vie des personnes en perte d'autonomie est double : fédérer les acteurs du sanitaire et du social et améliorer la qualité du service et de la prise en charge des personnes concernées ET mobiliser les synergies pour accélérer l'utilisation des nouvelles technologies et l'émergence de nouveaux usages permettant de répondre aux enjeux sociétaux (domotique, biotechnologies, matériaux, imagerie, etc.).

Le CMQ comprend des partenaires territoriaux (dont la Région Hauts-de-France et les conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais), des partenaires

institutionnels (ARS, Carsat, Direccte, DRJSCS), des établissements d'enseignement du second degré, des centres de formation d'apprentis (CFA académique, UFA du lycée Valentine Labbé de la Madeleine), des formations sanitaires et sociales, toutes les universités de l'Académie de Lille, des organismes de formation continue, des laboratoires de recherche, des pôles de compétitivité ou d'excellence, des entreprises et des organisations professionnelles. Son objectif est de développer des complémentarités entre le secteur sanitaire, social et médico-social et celui des technologies, de consolider les collaborations et de contribuer au décloisonnement entre formations sanitaires et sociales et formations technologiques, dans le but d'améliorer la qualité de l'accompagnement des publics.

Le projet pédagogique du CMQ priorise cinq objectifs, qui répondent aux besoins exprimés par les partenaires, en cohérence avec les besoins constatés :

- Permettre aux apprenants, dans le cadre de la construction de leur projet d'orientation et de formation, d'être informés sur les métiers et les besoins du domaine du sanitaire et du social ;
- Permettre, d'une part, aux lycéens, étudiants et enseignants de s'appuyer sur des problématiques spécifiques à l'autonomie et à la longévité pour acquérir efficacement les compétences du diplôme ou titre qu'ils préparent et, d'autre part, de proposer des modules de formation spécifiques au public de la formation continue ;
- Construire un maillage efficace entre formations, institutionnels, recherche et monde professionnel ;
- Décloisonner les formations et favoriser l'interdisciplinarité, notamment pour prendre en compte l'émergence des nouvelles technologies dans les formations et les métiers de l'accompagnement de la personne ;
- Contribuer à la formation continue des enseignants, afin de maintenir l'excellence du niveau de formation des apprenants : actualisation de la connaissance des terrains professionnels concernés et des nouveaux besoins repérés.

nants : actualisation de la connaissance des terrains professionnels concernés et des nouveaux besoins repérés.

Les axes de développement actuellement en cours concernent, d'une part, une meilleure distinction des actions menées en renforçant le rôle des établissements supports dans la coordination des actions menées en fonction des besoins des entreprises et, d'autre part, une amélioration de la lisibilité des formations proposées issues des certificateurs différents dans une logique de filière et de parcours.

Le CMQ Autonomie Longévité Santé entre dans une phase de renouvellement de sa labellisation à l'échéance de 2020.

Le CESER s'inquiète de l'avenir et de la vitalité des campus des métiers et des qualifications avec des moyens constants en personnel, sans équipe de pilotage dédiée à ce projet. Pour le CESER, il est en effet indispensable de valoriser ces métiers grâce à la mise en place de « référentiels métiers » et en tenant compte des besoins actuels. Une attention particulière devra être portée à la formation des formateurs et à la mise en place d'une équipe de professionnels chargés de donner l'impulsion requise à ces initiatives.

⁶⁸ Campus des métiers et des qualifications Tourisme et Innovation Région Hauts-de-France académies de Lille.

⁶⁹ Le PIA CMQ a pour objectif de donner aux campus les moyens de conforter ou de mettre en œuvre leur rôle d'accélérateur des initiatives engagées pour répondre aux besoins de compétences des territoires et attendus des entreprises, en articulant étroitement « formation initiale et continue », « emploi », « innovation » et « recherche ». C'est un projet de grande ampleur à l'échelle d'un bassin d'emploi ou d'une filière. Il se déploie sur une période de 5 à 10 ans et il est financé pour un minimum de 2 millions d'€ de dépenses éligibles.

III – EN CONCLUSION (LES PRÉCONISATIONS)

L'ambition voulue par le CESER Hauts-de-France pour son littoral le porte à encourager et soutenir les initiatives menées en faveur de la formation en Hauts-de-France.

Rien ne peut mieux conduire au développement du littoral et de son hinterland qu'une politique de formation, de recherche ambitieuse et fédératrice.

Des offres restent à construire mais les Hauts-de-France peuvent se féliciter d'avoir d'ores et déjà su développer une offre équilibrée et diversifiée. L'état des lieux réalisé dans le cadre du Livre bleu en atteste et contraste singulièrement avec l'absence de référence aux formations que le CESER Hauts-de-France avait pu repérer au sein du Document Stratégique de Façade Manche Est – Mer du Nord sur lequel il s'est prononcé en janvier 2019.

Les Campus des métiers et des qualifications (CMQ) jouent à ce titre un rôle de premier plan. Pour le CESER, les CMQ sont nécessaires au développement de l'économie régionale et contribuent à la croissance de la région. Leurs positionnements ont un impact structurant pour le littoral en favorisant l'excellence des formations et des activités. Les CMQ présentent aussi cette faculté d'essaimer sur l'ensemble du territoire en associant des filières et des formations basées sur le littoral et dont le rayonnement s'étend sur l'hinterland, voire la région, dans son ensemble. Le CESER souligne d'autant plus volontiers le caractère positif des CMQ qu'ils font reposer leur dynamisme sur la coopération étroite et fructueuse du monde économique, de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Au cœur des CMQ et plus largement, l'apprentissage joue un rôle certain et le CESER soutient son développement. En effet, l'apprentissage contribue à mailler le territoire et à répondre aux attentes liées à la réforme de la formation professionnelle.



► ANNEXES

ANNEXE 1

- La Structure Fédérative de Recherche (« SFR Campus de la Mer »), réunissant 11 laboratoires issus de cinq établissements (ULCO, ULille, IFREMER, CNRS, ANSES) sur un projet multipartenaire ambitieux autour de la mer et du littoral. L'ULCO a joué un rôle incitateur fort pour favoriser la création de cette structure. Cette SFR fera suite au GIS Campus de la Mer, et s'appuiera sur le projet CPER MARCO, porté par l'ULCO ;
- La création de l'Institut de Recherche et Enseignement en Tourisme Littoral et Patrimoine (InREnT) porté par l'ULCO et s'appuyant sur les partenariats initiés avec l'Université de Picardie Jules Verne, l'Université d'Artois et l'Université de Lille ;
- La participation aux travaux du Campus des Métiers et des Qualifications « Tourisme et innovation » porté par le Lycée Hôtelier du Touquet ;
- La création d'un Campus des Métiers et des Qualifications « Approvisionnement, valorisation et commercialisation des produits aquatiques » pour lequel l'ULCO sera établissement support ;
- L'ULCO a déposé il y a quelques semaines, une demande de création d'École Universitaire de Recherche, l'EUR Mer, projet IFSEA (Interdisciplinary graduate school for marine, Fisheries and SEAfood sciences / École interdisciplinaire de recherche pour les sciences marines, halieutique et les produits de la mer). Ce projet vise à créer une « graduate school » de renommée in-

ternationale consacrée à toute la filière des produits de la mer. L'objectif sera de former les futures générations de chercheurs et de professionnels pour relever les défis environnementaux, sociaux et économiques du secteur des produits de la mer. Ce projet bénéficie d'une position stratégique unique à Boulogne-sur-Mer (1^{er} port de pêche français et 1^{er} centre européen de transformation des produits de la mer), et profite de la présence de plusieurs laboratoires de haut niveau rattachés à des universités et à des organismes de recherche (CNRS, IFREMER, ANSES). IFSEA fédérera l'ensemble des forces de recherche et des partenaires industriels locaux au sein d'un programme unique, dans une approche holistique et interdisciplinaire. Il comprendra 3 thèmes de recherches complémentaires couvrant l'ensemble du secteur des produits de la mer : (1) les écosystèmes marins, de la biodiversité à la durabilité des ressources, (2) la sécurité et de la qualité des produits de la mer, et (3) la logistique et la gouvernance du commerce des produits de la mer ; Le programme de formation d'IFSEA est l'opportunité de créer une nouvelle dynamique qui offrira aux étudiants en formation initiale et aux personnes en formation tout au long de la vie un environnement attrayant pour développer leurs compétences et construire leur projet professionnel en s'appuyant sur un écosystème scientifique et socio-économique d'excellence.

IFSEA s'appuiera sur 8 spécialités de masters existants (à l'ULCO mais aussi à l'Université d'Artois) pour construire un nouveau master en « sciences marines, maritimes et des produits de la mer », décliné en quatre spécialités : écologie marine et halieutique ; qualité et valorisation des produits de la mer ; ingénierie et transport de la chaîne d'approvisionnement ; gestion portuaire et politiques de planification côtière. La formation en Master et Doctorat bénéficiera d'une architecture d'apprentissage novatrice associant des compétences pédagogiques innovantes et impliquant étroitement la recherche, qui apportera aux étudiants une approche interdisciplinaire et une expérience internationale. Cette architecture s'inspire du nouveau modèle de licence lancé conjointement par l'UPJV, l'ULCO et l'Université d'Artois (NCU LCeR). Le programme permettra aux étudiants de construire des parcours d'apprentissage individuels à travers un système de majeur / mineur combinant des modules d'enseignement de différentes disciplines académiques.

ANNEXE 2

LE CNRS (CENTRE NATIONAL DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE)

Le CNRS est organisé en 10 grands instituts, dont l'INSU (Institut National des Sciences de l'Univers). Celui-ci coordonne des recherches couvrant un large spectre (astronomie et astrophysique, sciences de l'océan et de l'atmosphère, sciences de la Terre et des surfaces continentales) pour répondre aux grands défis scientifiques d'aujourd'hui concernant l'Univers et la Terre. En Région le CNRS est représenté par la Délégation Régionale 18.

Sur le Littoral le LOG (Laboratoire d'Océanologie et Géosciences) est une UMR (Unité Mixte de Recherche) universités – CNRS et bénéficie à ce titre de moyens par le CNRS. Il a été créé le 1^{er} janvier 2008. Il accueille du personnel CNRS dont 4 Directeurs de Recherche et 2 Chargés de Recherches, des ingénieurs et des techniciens.

L'IRD (INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT)

L'IRD est un EPST chargé de la recherche et de la coopération dont la mission est notamment de développer des partenariats scientifiques équitables avec les pays du sud. En raison de ses nombreuses activités à l'international (Vietnam, Méditerranée, Guyane, Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Amérique latine, Nouvelle Calédonie et Polynésie) le LOG est engagé dans un processus d'association avec l'IRD (unité associée).

L'ANSES (AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE DE L'ALIMENTATION, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL)

L'ANSES est un établissement public à caractère administratif créé en 2010 et placé sous la tutelle des ministères chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du travail et de la consommation.

C'est une agence d'expertise scientifique qui assure des missions de veille, d'expertise, de recherche et de référence sur un large champ couvrant la santé humaine, la santé et le bien-être animal ainsi que la santé végétale.

L'ANSES dispose d'un réseau de neuf laboratoires de référence et de recherche, implantés sur tout le territoire, au plus près des filières, et reconnus au niveau international dans leurs différents champs d'expertise. Grâce à leurs missions d'expertise, de surveillance épidémiologique, d'alerte et d'assistance scientifique et technique, ils assurent un rôle essentiel dans la connaissance des dangers et la collecte des données issues des réseaux de laboratoires agréés.

Le laboratoire de sécurité des aliments est situé à Boulogne-sur-Mer et à Maisons-Alfort. L'équipe de recherche BPA (Biochimie des produits aquatiques) de l'ULCO est sous contrat avec l'ANSES. Sur le site de Boulogne-sur-Mer, plus de 20 personnes se consacrent à la qualité et à l'hygiène des produits de la pêche et de l'aquaculture. Ce laboratoire apporte à la décision publique une expertise scientifique à la fois généraliste sur la qualité et la sécurité sanitaire des denrées alimentaires, mais aussi plus spécifique sur certaines filières de transformation. Il réalise également des prestations analytiques pour les autorités sanitaires et les professionnels sur les produits de la pêche (poissons, coquillages, crustacés) à Boulogne-sur-Mer.

L'IFREMER

Créé en 1984, l'Ifremer (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer) est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), placé sous la tutelle conjointe des ministères de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et de la transition écologique et solidaire.

L'Ifremer effectue une recherche finalisée afin de répondre aux questions sociétales actuelles (effets du changement

climatique, biodiversité marine, prévention des pollutions, qualité des produits de la mer...). Il assure également la surveillance des mers et du littoral, en soutien à la politique publique de gestion du milieu et des ressources. Il travaille en réseau avec la communauté scientifique française, mais aussi avec des organismes partenaires dans de nombreux pays.

Il comprend 5 centres couvrant une ou plusieurs régions (Atlantique, Bretagne, Manche-mer du Nord, Méditerranée, Pacifique) et 20 implantations côtières.

La façade maritime Manche Mer du Nord, de la Belgique à la Baie du Mont Saint-Michel, accueille un centre Ifremer, avec une implantation à Boulogne-sur-Mer.

ANNEXE 3

LE PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ AQUIMER

Seul pôle de compétitivité maritime spécialisé dans l'agro-alimentaire, ce pôle est composé de 126 adhérents.

Les programmes d'Aquimer s'articulent autour de trois thématiques :

- «Maximiser les ressources disponibles et créer de nouvelles ressources dans une perspective de développement durable» ;
- «Positionner les produits aquatiques dans l'alimentation du futur» ;
- «Modifier les fondamentaux de l'industrie aquatique pour faire émerger de nouvelles approches métiers et technologiques».

Les missions du pôle sont :

- Prospection et identification des besoins des entreprises du secteur des produits aquatiques / informations ;
- Accompagnement d'entreprises de la filière dans leurs projets ;
- Participation aux réseaux et groupes de travail agro-alimentaires nationaux et internationaux pour élargir le champ des compétences mobilisables dans le cadre des projets ;
- Soutien et développement de nouvelles offres de formations initiales et continues, adaptées aux besoins des entreprises ;
- Actions de partenariat à l'international.

EURAMER

La Côte d'Opale et la Côte Picarde représentent la façade maritime de la région Hauts-de-France. Sur ce littoral, les entreprises qui se caractérisent par leur proximité avec la mer et les partenaires d'EURAMER sont légitimes pour assurer le développement de cette économie au niveau régional, national et international.

Le site d'excellence EURAMER incarnera une politique ambitieuse de filières afin d'attirer les projets et investissements in-

novants et les hauts potentiels humains (entrepreneurs, cadres, chercheurs, étudiants), et de contribuer à l'excellence régionale en générant de l'activité et des emplois nouveaux.

Selon le Cluster Maritime Français, les 13 domaines suivants composent l'économie maritime : Ports et Logistique, Flotte de Commerce, Parapétrolier offshore, Pêche/Aquaculture et transformation des Produits de la Mer », Constructions et activités navales, Tourisme côtier dont la filière nautisme, Energies marines renouvelables, Environnement et aménagement du littoral, Ressources Marines, Défense et action de l'État en mer, Instituts de recherche marine et océanographique, Organismes de formation, Administrations maritimes.

EURAÉNERGIE

Euraénergie est un site d'excellence et d'innovation qui agit pour la création d'entreprises source d'emplois et la mise en place de programmes de formations adaptés à leurs besoins, tout en soutenant la recherche dans une filière énergétique en pleine mutation. Ce site d'excellence basé à Dunkerque, plateforme énergétique de dimension européenne, incarne la volonté de promouvoir un développement économique fort, dans le cadre de la Troisième Révolution Industrielle, et de développer la filière des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique

Inscrit comme axe de développement dans le cadre du projet Territoire d'Innovation, Eurénergie est constituée sous forme de GIP porté par la Communauté urbaine de Dunkerque avec le soutien de la région et du Pôle Energie. En lien avec les atouts du territoire et les demandes des entreprises, Eurénergie axera son développement sur des axes précis comme l'hydrogène, les réseaux multi fluides, le froid, l'efficacité énergétique et, bien sûr, les énergies renouvelables.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, la force d'Euraénergie réside dans son réseau de partenaires : universités, laboratoires, start-up, grandes entreprises du domaine de l'industrie ou de l'énergie.

Susciter des innovations, créer des partenariats entre les porteurs de projets, les entreprises, les universités et les laboratoires, valoriser le potentiel local et régional, proposer des formations adaptées à la filière... voici quelques-unes des missions que se sont données les créateurs d'Euraénergie.

► PROSPECTIVE ET LITTORAL

SECTION PROSPECTIVE

La question du littoral, au-delà de la présente contribution, est intégrée dans la démarche prospective globale pour la Région, sans toutefois faire l'objet d'une étude distinctive. En effet, le choix de la section, exprimé dans sa note de cadrage, est de travailler sur trois thématiques prégnantes à l'échelle régionale, ce qui ne permet pas de réaliser un focus sur un territoire donné, dont la granularité serait trop fine. La section appréhende le territoire et son influence comme un paramètre de prospective, plutôt que de réaliser une analyse spécifique pour chaque territoire, dont le littoral.

Néanmoins, plusieurs éléments des travaux de la section mettent en exergue des enjeux et problématiques du littoral et sont résumés ci-dessous.

Le futur rapport de section, intitulé « La région des Hauts-de-France à l'horizon 2040 : pour faire des Hauts-de-France l'une des premières régions d'Europe sur les plans économique, social et environnemental », sera divisé en quatre parties :

- Une introduction présentant le contexte global, influençant, de façon transversale, chacun des thèmes spécifiques choisis, avec en particulier des éléments liés au changement climatique et à l'adaptation qu'il requiert ;
- Une partie consacrée au modèle économique régional en 2040 ;
- Une partie consacrée au modèle social en 2040 ;
- Une partie consacrée aux mobilités en 2040.

La partie consacrée au « **modèle économique en 2040** » intègre le littoral en se donnant trois cibles spécifiques : le maintien de la position de leader pour la pêche (Boulogne-sur-Mer est le premier port de pêche français), le développement de la chaîne « aval », afin que l'économie halieutique du littoral ne soit pas limitée à la chaîne « primaire⁷⁰ », et l'accroissement de la consommation locale/française. Les deux premières renforcent les priorités du Plan régional pour le développement durable de la filière pêche et aquaculture, tandis que la troisième repose sur l'émergence, dans la société française, d'un recours aux circuits courts. Pour atteindre cette triple cible, il s'avère indispensable de se donner pour objectifs de faire évoluer la législation européenne sur les quotas de pêche (le maintien de notre position de leader passe par ce chemin), de développer l'ensemble de la filière et d'accroître l'installation locale d'industriels de l'agroalimentaire, susceptibles d'apporter une plus forte valeur ajoutée, sur le plan économique, à la transformation des produits de la mer (le développement de l'ensemble de la filière, permettant de répondre à la demande des consommateurs pour les produits locaux, serait ainsi envisageable).

Au rang des leviers pouvant être activés pour répondre à ces trois objectifs, nous pouvons citer la coopération des acteurs publics et privés (les pouvoirs publics doivent pouvoir permettre à la filière pêche de mieux répondre à la concurrence et de s'adapter aux évolutions en cours). Dans le prolongement d'une étude nationale de FranceAgriMer⁷¹, une véritable démarche stratégique pour la filière pêche en Hauts-de-France doit s'engager⁷².

À ces trois cibles spécifiques s'ajoute une cible transversale, qui dépasse le cadre de la simple problématique du littoral pour englober l'ensemble de la région, et qui concerne l'équilibre entre les territoires. Ainsi, nous devons nous donner pour objectif d'amplifier le lien entre le développement économique et les préoccupations d'aménagement du territoire. Dans un monde de plus en plus urbanisé, les territoires ruraux (il existe un vaste territoire littoral rural en Hauts-de-France) constituent une richesse essentielle de notre région : foncier, patrimoine, culture, mais aussi savoir-faire et intelligences locales. L'image du monde rural évolue avec, notamment, la montée en puissance des valeurs environnementales.

De nouvelles populations rurales sont ainsi issues d'un transfert en provenance des villes, en regard d'une meilleure qualité de vie et non plus pour des raisons économiques. La sociologie du milieu rural s'en trouve profondément affectée. L'utilité et la nécessité d'une politique d'aménagement du territoire adaptée aux évolutions précitées sont indéniables. On observe très souvent l'expression d'un sentiment d'abandon du monde rural (et par conséquent du monde rural littoral) par l'État, les collectivités et les décideurs publics et privés : diminution des services publics et au public, raréfaction de l'offre de soins, enclavement des territoires, retard dans l'équipement numérique, désindustrialisation, logements insalubres ou inadaptés, etc.

Les dispositifs régionaux et étatiques en matière d'aménagement du territoire en milieu rural, sans toutefois oublier les petites agglomérations (services publics et au public ; services sociaux et de santé ; soutien aux activités économiques – agriculture, industrie, services, transports ; communications numériques et logement) sont donc des leviers d'action permettant d'inverser ce sentiment et cette réalité d'abandon du monde rural et d'inégalité territoriale.

Pour clore ces quelques mots sur le modèle économique, on signalera que l'on peut imaginer et souhaiter que notre littoral préservé favorisera en 2040, au-delà de l'excursionnisme⁷³, un tourisme durable à l'année avec un développement des courts et moyens séjours⁷⁴.

Concernant le « **système social en 2040** », la problématique du décrochage tendanciel de certains territoires, dont le littoral, en matière de santé, d'éducation et/ou d'accès à la culture... est importante.

Il s'avère ainsi indispensable de prendre pour cible, comme sur la thématique économique, un rééquilibrage des territoires.

Il est ainsi essentiel de prendre en compte la situation « bimodale » des Hauts-de-France : tandis que certains territoires peuvent apparaître comme des territoires d'excellence, d'autres font état d'une situation sociale parfois très difficile. En conséquence, plutôt que de rechercher une politique « globale » en matière sociale et de santé, mais aussi de formation, il importe de viser la « territorialisation » de ces politiques, où serait apportée une réponse adaptée aux spécificités locales.

L'un des objectifs est donc de disposer de services disponibles et adaptés partout, y compris par des services numériques de proximité.

Un système de santé plus efficace (avec une répartition optimale des personnels de santé et des structures de soins sur le territoire), un accès aux soins facilité, un accès aux savoirs accessibles sont autant de déclinaisons de notre objectif général, qui pourront être concrétisées grâce à plusieurs leviers d'action : aides publiques, budget régional, schémas (PRSE, SRADDET) ; numérique/télémédecine⁷⁵ ; éducation à l'école/la maison (maillage territorial des écoles) ; politique d'orientation ; place de l'enseignement supérieur ; etc.

La partie consacrée aux « **mobilités en 2040** » intègre également la problématique du littoral, en particulier en ce qui concerne les enjeux financiers et de développement.

Pour la section prospective, il est important de se donner pour cible un accroissement des échanges (principalement des marchandises, mais aussi des personnes), avec pour objectifs, de booster les investissements et de développer les capacités portuaires, en cohérence avec le Plan régional pour le développement durable de la filière pêche et aquaculture. Il s'agit de viser :

- L'apport de capitaux publics ou privés (y compris les capitaux privés étrangers) dans les infrastructures portuaires/aéroportuaires ;
- La mise en œuvre d'une politique portuaire internationale harmonisée (mer du Nord/Manche, Belgique, Pays-Bas).

Les leviers d'action pour permettre d'aboutir à ce double objectif doivent être précisés. Nous pouvons, par exemple, évoquer la mise en place de projets coordonnés entre les grands ports de notre littoral⁷⁶ ou le développement de la fonction export des ports maritimes, notamment celui de Dunkerque.

⁷⁰ NB : en économie, le secteur primaire figure parmi les trois secteurs définis dans la comptabilité nationale. Il regroupe les activités liées à l'exploitation de ressources naturelles : agriculture, sylviculture, pêche et activités minières. Le secteur primaire rassemble l'ensemble des activités qui produisent des matières premières non transformées.

⁷¹ « Prospective filière française de la pêche maritime », Les études de FranceAgriMer, 2018.

⁷² Voir également à ce sujet dans le Livre bleu la contribution « Cap sur des filières et activités plus innovantes », commission « Développement économique, international, recherche »

⁷³ On appelle excursionnisme une pratique de visite effectuée sur une seule journée, sans comporter de nuit sur place, ce qui la différencie du tourisme.

⁷⁴ Voir à ce sujet dans le Livre bleu, la contribution « Le tourisme, un atout majeur du littoral », commission « Culture pour tous, tourisme ».

⁷⁵ Voir dans le Livre bleu « Valorisation et attractivité du littoral en matière de bien-être et de santé », commission « Lien social, cadre de vie, santé ».

⁷⁶ Voir dans le Livre bleu « Valorisation et attractivité du littoral en matière de bien-être et de santé », commission « Lien social, cadre de vie, santé ».

Il faudrait par ailleurs que les Autorités Organisatrices de Transport aient une stratégie régionale et une politique d'investissement entre agglomérations afin d'éviter un territoire polycentrique conduisant à l'enclavement et la congestion sur le littoral.

Concernant la mobilité des personnes, qui se pose pour tous les territoires des Hauts-de-France, la section prospective du CESER a pour cible une région écoresponsable en se donnant pour objectif de favoriser une mobilité verte et durable. Le concept de mobilité ne se limite toutefois pas à la simple question des moyens de déplacement, mais intègre l'aisance/la liberté avec laquelle chacun peut se déplacer.

La mobilité durable consiste à permettre le libre déplacement des personnes tout en cherchant à diminuer leur impact sur l'environnement. De nombreux efforts sont ainsi faits pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) des moyens de transport, mais, dans le même temps, le nombre de déplacements augmente. En conséquence, la quantité de gaz polluants émis ne faiblit pas, et a même augmenté très légèrement entre 2009 et 2014, comme en témoigne l'Observatoire Climat⁷⁷. La mobilité doit également inclure une approche économique et sociale. Cette dernière est d'autant plus importante que la mobilité constitue un pilier essentiel de l'intégration sociale et de l'insertion professionnelle.

Nombre d'habitants des Hauts-de-France rencontrent actuellement des difficultés (mauvaise desserte des transports publics sur certains territoires, coût élevé du transport individuel...) dans leurs déplacements quotidiens. Les jeunes, les personnes âgées, les personnes en insertion, les personnes habitant dans

les zones rurales sont les plus touchés par ces problèmes. L'objectif doit donc être d'apporter des réponses adaptées en permettant que des projets émergent des territoires et se développent en leur sein.

Plus précisément, parmi les leviers d'action à mobiliser pour cet objectif, nous pouvons énoncer le développement ou l'initiation d'incitations (aide ou subvention) ainsi que de solutions multimodales de la mobilité et de nouveaux vecteurs de transport et de stockage logistique... afin de faciliter et réorienter les choix de mobilité.

Voilà en quelques mots comment la section prospective aborde la question du littoral dans la partie thématique de ses travaux et les quelques préconisations proposées pour répondre aux enjeux du futur en matière économique, sociale ou de mobilités sur ce territoire.

Mais la question du littoral ne se résume pas à cet apport prospectif thématique. D'un point de vue « contextuel » se pose en effet la question transversale du changement climatique. A l'horizon 2040, l'accroissement des impacts du changement climatique est une évolution dont l'issue est prévisible et à laquelle il faudra s'adapter dans la mesure où notre pouvoir pour inverser la tendance est très limité, voire inexistant. La région a abordé cet aspect d'adaptation par le Schéma Régional Climat, Air, Energie (SRCAE) puis par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Une étude nationale en ligne, conduite par France TV⁷⁸ avec un contenu particulièrement didactique, permet de souligner l'impérieuse nécessité d'adaptation au changement climatique.

Sur le territoire français, environ 7 millions de personnes vivent sur le littoral métropolitain, ce qui représente un peu moins de 10% de la population. Ces personnes sont soumises à deux risques majeurs en lien avec le changement climatique : l'érosion et la submersion.

Dans notre région⁷⁹, Calais et Dunkerque sont deux zones urbaines denses menacées par la submersion, avec pour conséquence éventuelle la potentielle nécessité de déplacement de populations.

La réflexion conduite par la section prospective du CESER a pour horizon temporel 2040, sachant que de grands changements sont déjà attendus d'ici 2030, comme le démontre France TV dans l'étude précitée « climat : et la France ? », et qu'ils tendront à s'amplifier si aucune action d'adaptation n'est conduite. L'étude France TV permet d'enrichir le propos qui suit et est parfaitement transposable pour les Hauts-de-France. Deux scénarios y sont proposés : l'un est pessimiste, qui envisage l'avenir sans politique en faveur du climat, et l'autre positif, qui dessine un avenir où l'Homme aura agi pour contenir le réchauffement climatique à 2°C d'ici 2100.

HORIZON 2030

D'après l'étude, en raison du changement climatique, la dilatation thermique des océans et la fonte des glaciers va contribuer significativement à l'élévation du niveau de la mer à cet horizon temporel : 8 à 23 cm supplémentaire par rapport au niveau de 2000. De plus, 27% du littoral national va subir l'érosion côtière, soit :
- 46% des plages de sable ou de galets,
- 23% des côtes rocheuses.

Dans le scénario pessimiste, on imagine alors un futur où la répartition et l'équilibre des écosystèmes sont perturbés, et pour lequel le secteur de la pêche est négativement impacté.

Dans notre région, la situation de Boulogne-sur-Mer en tant que premier port de pêche français est compromise en raison du risque de submersion marine lors des tempêtes, accentué par l'élévation du niveau de la mer. Les difficultés sont encore plus prégnantes à Dunkerque et Calais, respectivement premier port français pour le trafic transmanche et premier port d'Europe continentale de voyageurs, en raison de leur altitude par rapport au niveau de la mer, inférieure à celle de Boulogne-sur-Mer⁸⁰.

Bien que modérée par les plans actuels de prévention des risques, la poursuite de construction en bord de mer, qui perturbe la circulation naturelle des courants et augmente l'érosion du littoral, expose significativement les populations lors des tempêtes. Des solutions sont donc à mettre en place pour limiter l'érosion et protéger les populations.

L'ensablage des stations balnéaires pour contenir la disparition de la plage et sécuriser les habitations s'avère déjà, en 2019, de plus en plus onéreux et interroge sur son caractère opportun⁸¹, d'autant plus à long terme. En effet, le sable est, après l'eau, la deuxième ressource naturelle mondiale la plus consommée. On le retrouve surtout dans le béton (en France aujourd'hui, 98% des ressources en sable sont destinées au secteur du BTP), mais aussi dans le verre, le dentifrice, les panneaux solaires et de très nombreux produits du quotidien. Le problème est que ce n'est pas une ressource infinie, et que des signes de pénurie sont actuellement observés.

À l'opposé, dans le scénario positif, on imagine un futur où la disponibilité d'une cartographie fine des zones vulnérables soit utilisée pour informer tous les acteurs des nouveaux risques, au fur et à mesure de leur apparition, et que ceux-ci soient pris en compte dans les circuits de décision d'aménagement.

On imagine parallèlement, dans la lignée de l'étude en 11 fiches réalisée en 2017 par le Conseil régional Hauts-de-France et l'Ademe⁸², un futur où :

- Une dynamique locale est créée, permettant l'échange, le partage et la diffusion d'informations à l'ensemble des parties prenantes ;
- Une « culture climat » est développée dans les services régionaux, mais aussi bien au-delà, dans l'ensemble des parties prenantes.

On imagine enfin qu'une politique nationale, finançant la réorganisation des zones vulnérables, et la tenue de réunions avec la population ont déjà permis au cours des ans :

- L'arrêt des constructions en dur ;
- Le renforcement de certains barrages et digues, notamment pour les zones vulnérables (ports et sites industriels) ;
- La relocalisation des routes, commerces et habitations en retrait des zones les plus vulnérables.

⁷⁷ Tour d'Horizon Climat-Energie Hauts-de-France, Observatoire Climat, 2017.

⁷⁸ « Prospective filière française de la pêche maritime », Les études de FranceAgriMer, 2018. France TV rappelle que « Les résultats de cette expérience sont obtenus à partir des données disponibles, souvent fragmentaires et parfois imprécises. Ils ne doivent pas être considérés comme des prévisions mais comme des scénarios de l'évolution possible du territoire sous l'effet de changement climatique ». Source : étude en ligne, « Climat : et la France ? », France TV en coproduction avec 13 Productions, 2015 <http://climat.francetv.fr/experience/futurs/littoral/>

⁷⁹ Voir à ce sujet dans le Livre bleu : « Trait de côte et submersion marine : il est urgent d'agir ! », commission « Environnement ».

⁸⁰ Altitude par rapport au niveau de la mer : Boulogne-sur-Mer : min 0 mètre, max 110 mètres ; Dunkerque : min 0 mètre, max 17 mètre ; Calais : min 0 mètre, max 18 mètres. Tour d'Horizon Climat-Energie Hauts-de-France, Observatoire Climat, 2017.

⁸¹ A titre d'exemple pour les Hauts-de-France, la situation de Wissant témoigne de pertes considérables de sable tous les ans. Des maisons sont menacées et le réensablement s'impose, au prix de dépenses énormes et d'un chantier titanesque. Il faudra au moins 1,7 million de m³ de sable pour réensabler la plage de Wissant qui en perd chaque année 40.000 m³ malgré l'apport réalisé au niveau de la dune d'aval. Le coût pour cette opération pourrait atteindre 35 millions d'euros. Selon la solution retenue (réensablement seul ou maintenu avec des aménagements de types pieux), le chantier coûtera en effet entre 25 et 35 millions.

Le financement pourrait être assuré par la commune de Wissant (988 habitants), mais aussi par l'Europe (via les fonds Feder), la Région et l'État, qui sont actuellement sollicités.

⁸² « S'adapter aux changements climatiques en Hauts-de-France – 11 fiches pour agir », Conseil régional Hauts-de-France, ADEME, 2017.

HORIZON 2050

Plus on avance dans le temps, plus le scénario pessimiste, c'est-à-dire sans action concertée pour une adaptation, est inquiétant. On imagine que la hausse du niveau de la mer s'est accélérée et a atteint 50 cm. L'étendue de l'érosion côtière est semblable à celle identifiée pour 2030 (27% du littoral de la France), avec des conséquences encore plus fortes. La montée des eaux engendre alors la submersion temporaire de certaines zones :

- Des digues, même rehaussées, cèdent sous la houle ;
- Des estuaires sont menacés avec des fleuves au débit anormalement élevé ;
- Des terres agricoles, inondées à répétition et saturées en sel, doivent être délaissées ;
- Toutes les activités côtières sont menacées ;
- De nombreuses habitations sur le bord de mer sont abandonnées par leurs habitants en raison de submersions répétées.

Le scénario positif suppose pour sa part que le niveau de la mer a continué de monter sans accélération marquée : +35 cm conformément à la tendance et aux observations définies en 2019.

Consciente des risques au regard de la multiplication d'épisodes extrêmes depuis les années 2010, la population accepte dans sa grande majorité les mesures d'adaptation et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ces dernières sont donc considérablement réduites.

De nouvelles formes de tourisme plus respectueuses se développent. Différents travaux sont menés sur l'adaptation au changement climatique pour la région Hauts-de-France, avec un focus plus ou moins marqué sur le littoral.

L'adaptation fait ainsi l'objet d'un projet de recherche régional placé sur la responsabilité de Marie-Hélène Ruz⁸³, géomorphologue à l'Université du Littoral Côte d'Opale. Ce projet, intitulé « Quel littoral dans cinquante ans ?

Co-construction de stratégies d'adaptation au changement climatique en Côte d'Opale » et financé par la Fondation de France sur la période 2016-2019, émet des propositions pour se préparer à ce futur en étudiant, sur la Côte d'Opale, deux sites particulièrement représentatifs d'une situation où l'on trouve des côtes basses sableuses, en érosion ou en accumulation, ainsi que des phénomènes d'érosion et de submersions marines aggravés, à long terme, par l'élévation du niveau de la mer : le littoral de la Baie de Wissant (cf. carte ci-dessous) et celui du Platier d'Oye.

Sur le 1^{er} site, le recul du trait de côte menace plusieurs biens immobiliers, ce qui cristallise des tensions entre riverains (très attachés à leurs biens qu'ils souhaitent impérativement préserver), associations de défense des sites, élus et collectivités territoriales.

LE LITTORAL DANS 50 ANS EN FONCTION DES RYTHMES D'ÉVOLUTION 1949-2015 INTÉGRANT LES RYTHMES RÉCENTS (2005-2015)

Une difficulté majeure pour les travaux sur l'adaptation au changement climatique concerne l'absence actuelle, sur notre territoire, d'une instrumentation (houlographe...) adaptée à l'étude de l'évolution du littoral. L'inexistence de données de houle au large du littoral de la région, comme l'a précisé Hassan Sadok, président de l'ULCO, est ainsi un handicap pour la compréhension des phénomènes de dynamique de la zone côtière et notamment l'évolution du trait de côte.

Suite aux Schémas Régionaux Climat, Air, Energie (SRCAE) pour le Nord-Pas-de-Calais et Picardie et à leur évaluation en 2017, le Conseil régional et l'ADEME ont élaboré des fiches sur l'adaptation au changement climatique dans les Hauts-de-France (cf. supra), dont une est dédiée à l'aménagement des espaces littoraux, sans prendre en compte les autres effets du changement climatique, comme par exemple sur la biodiversité.

La région s'est également dotée d'un observatoire sur le climat, qui permet un accès à des données actualisées :

<http://www.observatoireclimat-hautsdefrance.org/>

Toutefois, face à cet enjeu d'importance pour le littoral, une étude plus exhaustive, semblable à celle réalisée par la région Aquitaine, serait un apport de connaissances majeur afin de mener une politique d'adaptation pertinente et reposant sur des faits scientifiques :

<http://www.acclimaterra.fr/uploads/2018/05/Rapport-AcclimaTerra.pdf>

<http://www.acclimaterra.fr/uploads/2018/05/Synthese-AcclimaTerra.pdf>

PROJECTION À 50 ANS RYTHME DE RECU MAXIMUM



Source : LOG, 2018

En fine, il est essentiel que toutes ces études riches d'enseignements et nécessaires à la préparation d'un meilleur futur climatique et environnemental pour notre région soient connues de tous et puissent notamment avoir un impact sur les décisions des entreprises. Leur diffusion à travers les réseaux et structures existants (MEDEF, CCI, réseau Alliance...) semble donc un des principaux points à développer, au même titre que le conseil aux entreprises à travers la constitution d'une entité ad hoc ou le renforcement de l'action du Centre Ressource du Développement Durable (CERDD⁸⁴). Cette connaissance collective et partagée pourrait être encore plus forte si chacune des collectivités du littoral pouvait recourir et alimenter la plate-forme européenne CLIMAT-ADAPT⁸⁵, qui vise à soutenir l'Union européenne dans l'adaptation au changement climatique.

Il faut plus généralement, et comme dans beaucoup d'autres domaines, favoriser la mobilisation et l'inclusion des citoyens et de tous les acteurs économiques dans l'adaptation à ce changement.

⁸³ Marie-Hélène Ruz, responsable du projet COSACO (<https://cosaco.univ-littoral.fr/>), a été auditionnée par la section prospective du CESER le 7 juin 2019.

⁸⁴ Depuis 2001, le CERDD, groupement d'Intérêt Public (GIP) depuis 2006, outille et accompagne les acteurs de la région Hauts-de-France vers de nouveaux modèles de société et les incite à contribuer aux transitions économique, sociale et écologique dans les territoires.

⁸⁵ Il s'agit d'une initiative de la Commission européenne qui permet aux utilisateurs d'accéder et de partager des informations sur :

- Le changement climatique prévu en Europe ;
- La vulnérabilité actuelle et future des régions et des secteurs ;
- Les stratégies d'adaptation nationales et transnationales ;
- Des études de cas d'adaptation et les options potentielles d'adaptation ;
- Les outils de planification, d'adaptation et de soutien.

INDICATEURS DE SUIVI POUR L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

CAP SUR DES FILIÈRES ET ACTIVITÉS PLUS INNOVANTES

RECOMMANDATION 1: DÉFINIR ET PORTER UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE VALORISATION DE LA MER ET DE SA FAÇADE LITTORALE

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	Faire connaître au niveau national et international le potentiel de Recherche et Développement détenu par le territoire sur la mer	a- Nombre et type d'actions de communication	
PRÉCONISATION 2	Déterminer une stratégie de développement à l'international et Outre-Mer des filières halieutiques	a- Définition d'orientations de politiques économiques b- Partenariats avec les acteurs publics et privés des Territoires d'Outre-Mer	

RECOMMANDATION 2 : DÉVELOPPER DES FILIÈRES INNOVANTES EN LIEN AVEC LES RESSOURCES ET BESOINS DU LITTORAL

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	Développer les technologies nécessaires, en liaison avec la mer, pour une autonomie énergétique des territoires	a- Nombre de travaux de recherche appliquée b- Nombre de création d'entreprises nouvelles	
PRÉCONISATION 2	Dans le cadre du « Plan régional pour le développement durable de la filière pêche et aquaculture », développer le conseil en aquaculture.	a- Augmentation du nombre de conseillers aquacoles b- Nombre d'actions de conseil aux entreprises	
PRÉCONISATION 3	Développer, dans l'économie locale les bio technologies marines, mettre en place des aides pour l'implantation de fermes de production d'algues.	a- Programme d'aides b- Nombre d'implantations nouvelles	
PRÉCONISATION 4	Inciter les professionnels de la pêche à se redéployer autour de marchés et produits complémentaires avec l'aide des pouvoirs publics et des acteurs de la recherche en région.	a- Nombre de partenariats avec des Laboratoires de recherche appliquée b- Identification de nouveaux secteurs d'activités	

VERS UN TERRITOIRE LITTORAL PLUS AUTONOME EN MATIÈRE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

RECOMMANDATION 1: INCITER LES POUVOIRS PUBLICS À DÉFINIR AU PLAN NATIONAL, RÉGIONAL ET LOCAL, UNE POLITIQUE D'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE DES TERRITOIRES, CLAIRE ET COHÉRENTE

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	Réaliser une étude du potentiel en énergies marines renouvelables de la région	a- Réalisation de l'étude b- Publication et diffusion	Région
PRÉCONISATION 2	Permettre des expérimentations et communiquer autour des expérimentations dont les résultats sont positifs	a - Appui au développement des pratiques innovantes efficaces	État Région Collectivités locales
PRÉCONISATION 3	Mettre en place une stratégie énergétique à partir des avantages de la région, tels l'éolien en mer, l'hydrolien et le mix de plusieurs ressources en fonction des caractéristiques du territoire	a- Orientations de politiques économiques et environnementales (SRADDET)	État Région Collectivités locales

RECOMMANDATION 2 : SOUTENIR LA STRUCTURATION DES FILIÈRES ET DES PROGRAMMES ÉNERGÉTIQUES, AINSI QUE LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	Aider au développement de filières économiques dans les énergies renouvelables : éolien, photovoltaïque, hydrogène, biométhane, pompe à chaleur, géothermie	a- Appui au développement de nouvelles filières b- Affectations de moyens financiers et humains	
PRÉCONISATION 2	Impulser le développement d'une filière spécifique aux énergies de la mer telles l'éolien en mer, l'hydrolien, la thalassothermie	a- Stratégie régionale b- Dispositifs d'aide et appels à projets	
PRÉCONISATION 3	Soutenir le développement de filières dans le stockage d'énergie (hydrogène, batteries)	a- Lancement d'appels à projets	

RECOMMANDATION 3 : VALORISER LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE, ET LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT EN ENTREPRISE

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	Intensifier la recherche sur les énergies renouvelables phares en région et les énergies maritimes	a- Nombre de Laboratoires de recherche appliquée b- Lancement d'appels à projets	
PRÉCONISATION 2	Développer sur le territoire et valoriser la recherche en matière de stockage de l'énergie électrique et thermique (hydrogène, batteries)	a- Nombre de Laboratoires de recherche appliquée b- Identification de nouveaux secteurs d'activités	

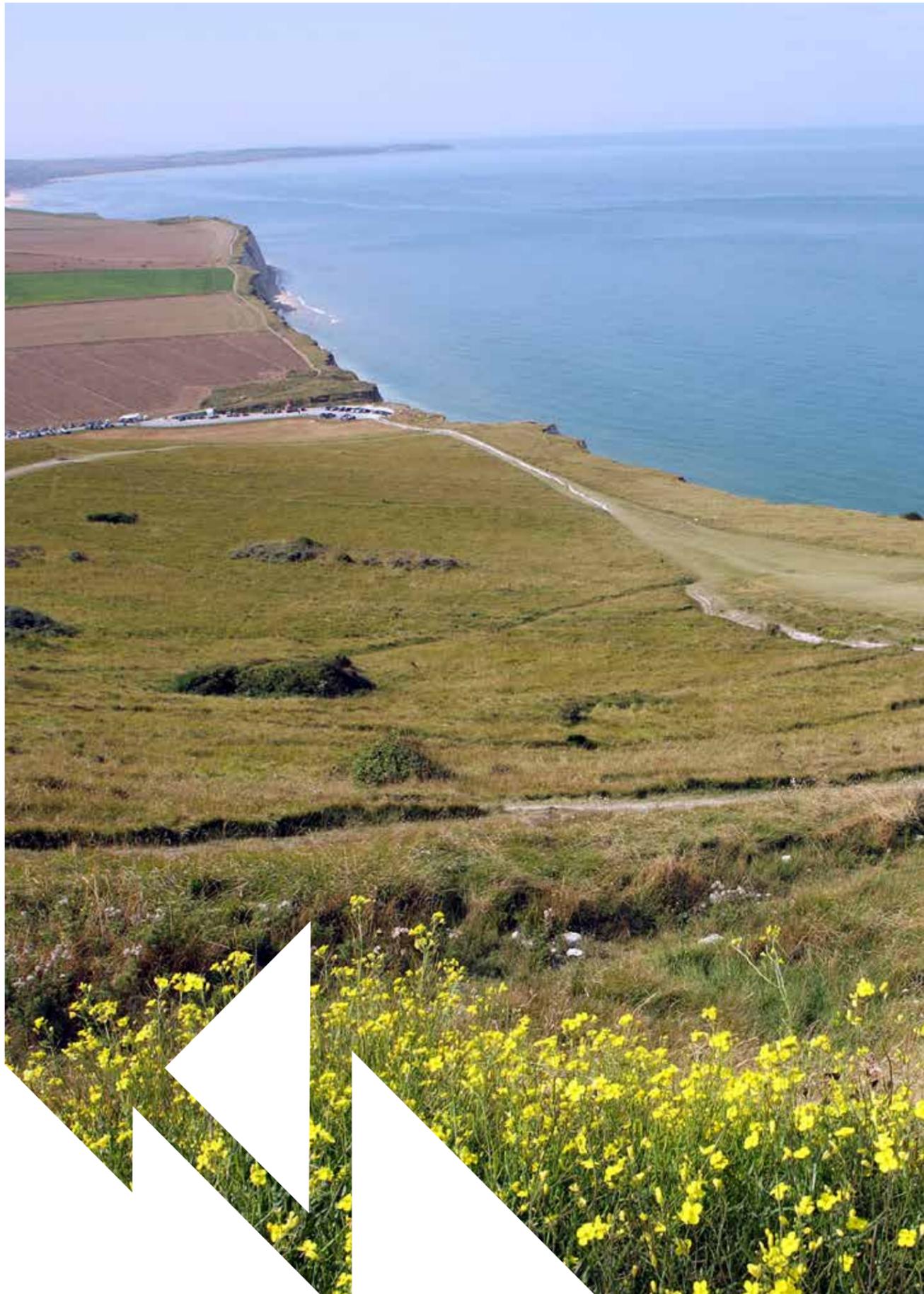
LA THALASSOTHÉRAPIE COMME FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	<i>Poursuivre les études relatives à l'implantation potentielle d'un centre de thalassothérapie dans le sud du territoire</i>	Nombre d'études	Acteurs locaux, sud du littoral
PRÉCONISATION 2	<i>Développer davantage la clientèle, notamment étrangère</i>	Taux de variation de la clientèle, dont étrangers	Offices de tourisme, agences locales de développement, porteurs des projets
PRÉCONISATION 3	<i>Faciliter l'accès aux garanties financières</i>	Nombre de projets obtenant des garanties financières	Organismes de garantie, agences locales de développement, porteurs des projets
PRÉCONISATION 4	<i>développer des partenariats avec les centres de formation du territoire</i>	Nombre et évolution du nombre de partenariats	Porteurs des projets, centres de formation.

UNE OFFRE DE FORMATION DIVERSIFIÉE EN ADEQUATION AVEC LES BESOINS DU TERRITOIRE

RECOMMANDATION : ENCOURAGER ET SOUTENIR UNE POLITIQUE DE FORMATION ET DE RECHERCHE AMBITIEUSE ET FÉDÉRATRICE, AINSI QUE LES INITIATIVES EN LEUR FAVEUR

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	<i>Accompagner le développement systématique de l'apprentissage en lycée en favorisant la mixité des parcours et la mixité des publics</i>	a- Augmentation des places de formation par apprentissage en EPLE b- Augmentation des effectifs de lycéens formés par apprentissage	État - Rectorat Région
PRÉCONISATION 2	<i>Poursuivre la création des Campus des Métiers et Qualifications (CMQ) en correspondance avec les besoins du territoire et adossés à une coopération étroite entre le monde économique, de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.</i>	a- Labellisation (nouveau processus) des CMQ « Tourisme et innovation » et « Autonomie, Longévité et santé » b- Aboutissement de la labellisation du CMQ « approvisionnement, valorisation et commercialisation de produits aquatiques »	État - Rectorat Région
PRÉCONISATION 3	<i>Enrichir davantage encore la carte des formations, en résonance avec les besoins du territoire et en accompagnant le dynamisme du rectorat et de l'université</i>	a- Création de nouvelles Licences en lien avec les métiers de la mer et des énergies renouvelables b- Création de formations complémentaires Bac et Infra (Bac pro « poissonnier écailler traiteur », Mention Complémentaire « Animation gestion de projets dans le secteur sportif », Bac Pro « Coiffure »	État - Rectorat Région



► UN TERRITOIRE UNI ET OUVERT SUR LE MONDE

INTRODUCTION

Ce deuxième axe du Livre bleu intitulé « Un territoire uni et ouvert sur le monde » est à lui seul un vrai projet pour le littoral. Il porte une véritable ambition qui doit s'inscrire dans la vision que propose le CESER de ce que pourrait être le littoral à plus ou moins long terme, à savoir un territoire dont les ressources, exploitées de façon durable et raisonnée (voir axe 1), permettent à sa population et à son hinterland de créer des emplois et de l'activité, un territoire où il fait bon vivre (axe 3), un territoire attractif.

Cet axe se décline en différentes thématiques. La première d'entre elles, l'unité, par l'écoute, l'échange et le partage qu'elle implique, apparaît comme une des conditions de réussite à tout projet. En effet, un **territoire uni** est un territoire qui dispose d'un outil de gouvernance et de décision. C'est un territoire capable de porter des projets dont la portée et le rayonnement ne sont plus locaux mais susceptibles de concerner tout le littoral et son hinterland, la région. C'est donc un territoire disposant d'une vision, d'une ambition et qui se donne les moyens de réaliser cette vision, cette ambition et de concrétiser une stratégie. Un territoire **ouvert sur le monde** est, quant à lui, un territoire qui favorise et multiplie les contacts, les communications et échanges avec l'Europe, voire l'international mais surtout, bien sûr, d'abord avec la région dans sa totalité. Il peut aussi être **ouvert au monde** en se montrant attractif et accueillant envers les touristes et voyageurs provenant de tous les pays et de toute la région. Les travaux menés sur les moyens financiers votés par certaines collectivités pour mettre en valeur la mer et ses ressources montrent que pour mener de tels projets, il faut une volonté politique qui s'exprime concrètement par les moyens adéquats.

Les contributions constituant cet axe vont illustrer, chacune à sa manière,

selon les priorités que se sont données les commissions et vice-présidences, selon le ressenti et les sensibilités de leurs membres, ces différentes acceptions.

La notion d'« **unité du territoire** » apparaît dans différents textes, comme une ambition à la hauteur de laquelle il semble difficile de se hisser tant les obstacles sont nombreux. Malgré tout, si une unité « politique » semble encore loin, des réalisations et projets plus concrets, en jetant les bases d'une cohésion plus « matérielle », pourraient constituer les fondements d'un consensus / projet commun / charte / contrat, par la suite au contenu plus politique. Il conviendra alors de s'interroger sur la forme de cette unité politique (une « assemblée permanente mer – littoral », par exemple) selon les rôles et missions qui lui seront dévolus. Ainsi, une première contribution sur la gouvernance du littoral (« **Une gouvernance mer – littoral** ») fait le constat de la « dispersion » ou de l'éclatement institutionnel de la façade maritime régionale. Cependant, la communication sur les transports (« **Connecter les ports des Hauts-de-France à un hinterland élargi grâce au développement concomitant du fret ferroviaire et du fret fluvial et de toutes les intermodalités** ») aborde, quant à elle, un aspect possible de cette cohésion territoriale. Il apparaît en effet que favoriser l'interconnexion entre les ports du littoral et le reste de la région rend, d'une part, possible un maillage des réseaux d'échange (avec les ports maritimes et fluviaux), des transports, mais aussi des hubs logistique, culturel et numérique. L'intermodalité contribue, d'autre part, à fluidifier les transports et la communication sur tout un territoire. Le travail réalisé sur le tourisme (« **Le tourisme, un atout majeur du littoral** ») suggère également qu'une volonté commune de développer ce secteur d'activités, en profitant aux habitants des territoires littoraux et de la région, pourrait reposer sur la valorisation d'une marque « chapeau ». Véritable signe extérieur de

cohésion, cette marque « chapeau », ou « ombrelle », n'effacerait pas les particularismes locaux et l'image des territoires mais les transcenderait.

Le texte relatif à la place de la mer dans les fonds européens (« **La mer dans les fonds européens : une place à valoriser et renforcer** ») propose son interprétation de la thématique du littoral en tant que « **territoire ouvert sur le monde** » et **la région**. Il replace en effet la façade et l'espace maritime dans sa globalité dans les politiques européennes en s'interrogeant sur l'évolution de cette place dans un environnement en pleine évolution (Brexit, négociations sur la nouvelle programmation, etc). Le travail effectué plus localement sur la plaisance (« **La plaisance, une richesse à venir** ») démontre, quant à lui, que le potentiel de développement et de croissance que recèle la filière nautisme peut dynamiser l'économie maritime régionale en attirant sur le littoral une population provenant de toute la région intéressée par ces nouveaux loisirs.

La contribution portant sur l'ensemble portuaire dont bénéficie le littoral et plus particulièrement sur le Calais (« **Des ports ouverts sur le monde. Calais, porte d'entrée internationale de la région Hauts-de-France** ») illustre le thème du **territoire « ouvert au monde »** et ce que représente cette ouverture.

De tels projets doivent se donner les moyens de leur réussite, ces moyens étant politiques (une volonté), stratégique (une vision, une ambition sur plusieurs années), humains mais aussi financiers (« **La place de la mer dans le budget régional** »). Espérons alors que ce Livre bleu fera émerger au sein des collectivités l'envie de valoriser tout ce potentiel que représente notre façade littorale en se donnant les moyens de telles ambitions.

DES AMBITIONS POUR LA GOUVERNANCE MER - LITTORAL

COMMISSION « AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. RURALITÉ »

I – CONSTATS ET ÉTAT DES LIEUX

I.1 UNE GOUVERNANCE FRAGMENTÉE

Au-delà de l'initiative récente de l'État au niveau inter-régional de la « façade Manche est – mer du Nord », les différentes auditions menées, tant par la commission « Aménagement du territoire – Ruralité » que par le CESER, ont fait apparaître une gouvernance du littoral « fragmentée », tant dans le développement global du territoire que dans la gestion de certaines infrastructures. Si de nombreux territoires cherchent à innover, chacun semble traiter les projets « en silo » à l'aune du développement économique de sa propre aire géographique. Les représentants des différents territoires se rencontrent pour évoquer ensemble le développement du littoral, mais se heurtent à une absence de coordination, voire de décision. Enfin, aux nombreuses collectivités locales et intercommunalités, se superposent différents services ou instances étatiques qui peuvent avoir une approche différente⁸⁶. Dans la gestion de certains sites, la gouvernance est tout aussi fragmentée. Prenons deux exemples :

1. Le port de Dunkerque et son développement économique

Fort de ses 3 000 hectares de réserve foncière et de la saturation des ports d'Anvers et de Rotterdam, le port de Dunkerque connaît un développement important. Comment dans ces conditions concilier les acteurs concernés pour :

- Accompagner au mieux son développement (Grand Port Maritime d'État - GPM – et Communauté Urbaine de Dunkerque - CUD) ;
- Assurer celui de son hinterland (Pôle métropolitain Flandre) ;
- Celui du port de Lille (MEL) ;
- Le développement économique de la région (Conseil régional) ;
- Le développement du transport par voie navigable, et le traitement du problème du tirant d'air des péniches (VNF) ;
- Travailler au mieux et au plus vite sur la création du Canal Seine Nord Europe (Société du Canal).

2. Le port de Gravelines et son développement touristique

Gravelines bénéficie d'un atout intéressant par sa ville fortifiée et son port. Malheureusement le port de Gravelines est confronté à un problème d'envasement et d'une gestion compliquée à savoir :

- De la passe par le Département ;
- Du chenal par aucune collectivité ;
- Des perrés par l'association des water-ringues ;
- Du port par aucune collectivité ;
- Des écluses par la CUD au titre de la GEMAPI ;
- De l'Aa par VNF ;
- D'un pont ferroviaire électrifié par la SNCF.

⁸⁶ La gestion du littoral s'appuie sur un millefeuille d'institutions, avec des champs de compétences parfois difficiles à délimiter :

- La commune ;
- La communauté de communes ;
- La communauté d'agglomération ;
- La communauté urbaine ;
- Le SIVOM ;
- Les syndicats mixtes ;
- Le Département ;
- La Région ;
- La Préfecture, et ses directions ;
- Les Ministères, et leurs directions ;

Ainsi que sur des organismes satellites :

1. Le conservatoire du littoral ;
2. Le CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;
3. La DIRM-MEMN - Direction inter-régionale de la mer manche est et mer du Nord ;
4. La GEMAPI - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;
5. La DREAL - Direction Régionale Environnement Aménagement Logement ;
6. Les chambres de commerce et d'industrie des Hauts-de-France ;
7. L'ANEL - Association Nationale des Elus du littoral
- 8.... liste non exhaustive.

I.2 – INTERCOMMUNALITÉS, INSTANCES DE COOPÉRATION INTERTERRITORIALES ET CONSEIL RÉGIONAL

En effet, pour la PRADET - Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires -, le Conseil régional a institué en 2017 des « espaces de dialogue » sur tout le territoire régional, dans lesquels ses fonds territoriaux sont impérativement répartis et contractualisés.

Les deux espaces de dialogue littoraux du Conseil régional des Hauts-de-France regroupent 21 EPCI (cf. carte ci-après) : 12 dans l'espace de dialogue « Littoral – Côte d'Opale » (4 du Nord et 8 du Pas-de-Calais), et 9 dans l'espace de dialogue « Littoral Sud » (4 du Pas-de-Calais, 3 de la Somme et 2 Communautés de com-

munes à cheval sur la Somme et la Seine Maritime).

Parmi ces 21 EPCI, 9 donnent sur le littoral : la Communauté urbaine de Dunkerque dans le Nord, 2 Communautés de Communes et 3 Communautés d'Agglomération dans le Pas-de-Calais, une CA et une CC dans la Somme, ainsi qu'une CC à cheval sur la Somme et la Seine Maritime.

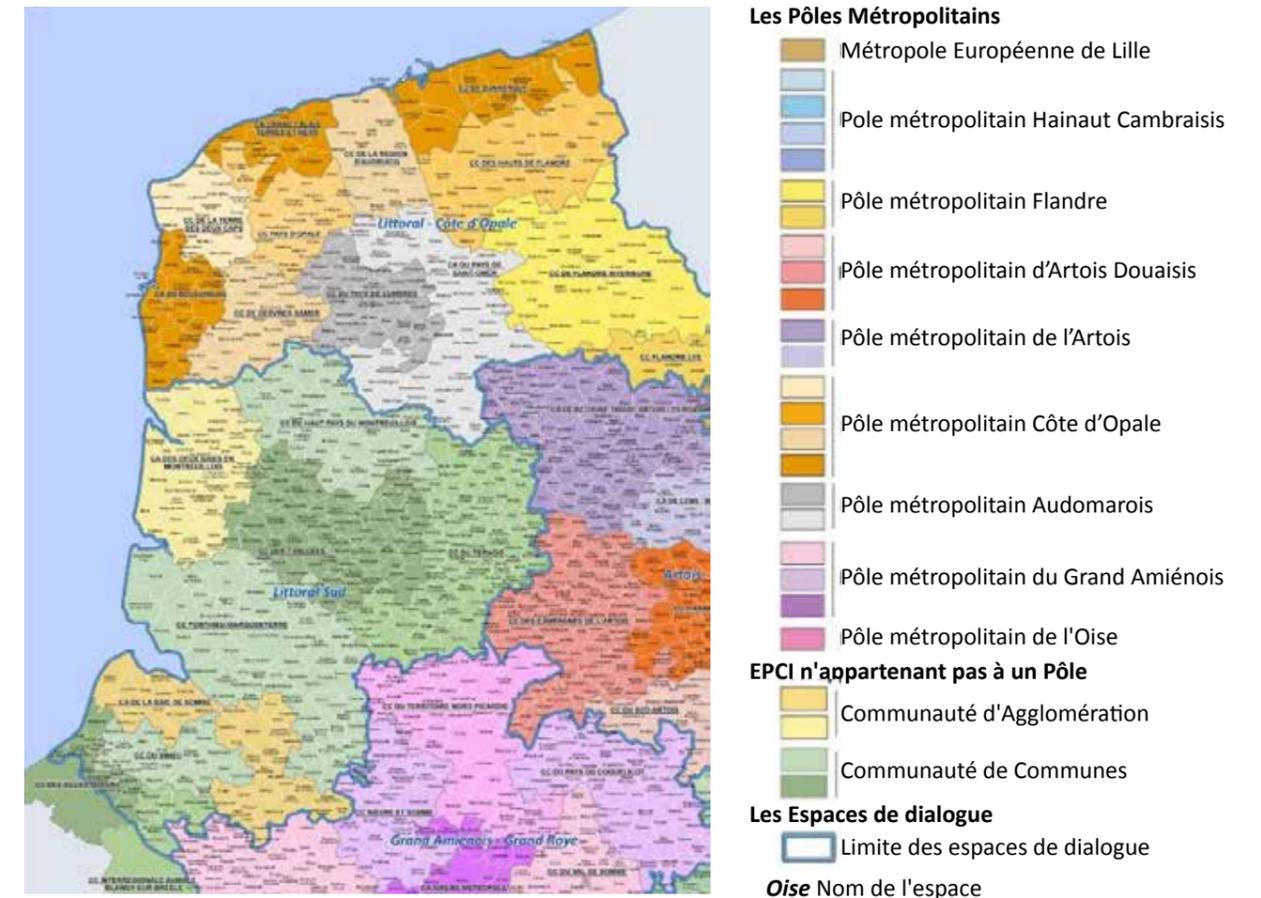
L'hinterland de ces espaces de dialogue du Conseil régional comprend 12 EPCI : 3 dans le Nord, 7 dans le Pas-de-Calais, un dans la Somme et un à cheval sur la

Somme et la Seine Maritime.

D'autre part, les 12 EPCI de l'espace de dialogue Nord appartiennent à 3 pôles métropolitains : Côte d'Opale, Flandre et Audomarois, les 9 EPCI de l'espace Sud n'appartiennent à aucun pôle.

On voit donc que cette structuration par le Conseil régional a pu initier une coopération interterritoriale au Sud dans un territoire à cheval sur le Pas-de-Calais et la Somme.

L'ORGANISATION TERRITORIALE EN HAUTS-DE-FRANCE JANVIER 2019



Les deux espaces de dialogue littoraux du Conseil régional des Hauts-de-France regroupent 21 EPCI

I.3 – L'INITIATIVE DU PMCO

Le PMCO - Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale - a été créé en 2013. Il est composé de 11 intercommunalités, 320 communes, 2 départements, 1 région, 76 élus et 780 000 habitants. Il est animé par huit permanents.

Son objet est à l'aune des enjeux du territoire : l'aménagement du territoire, le tourisme, l'enseignement supérieur et la recherche, la culture, la ruralité, le réseau des ports de plaisance, le développement économique, les risques d'inondations, la protection contre la submersion marine, l'animation du schéma

d'aménagement et de gestion des eaux du delta de L'Aa et de la façade littorale du programme européen INTERREG des deux Mers.

La création de ce pôle métropolitain y trouve toute sa justification. Malheureusement dès sa création des faiblesses apparaissent :

- Des priorités différentes entre élus ;
- Un pôle métropolitain sans véritable budget et sans fiscalité propre ;
- Un champ de compétences vraisemblablement trop large ;

- Une équipe insuffisante de permanents par rapport aux prérogatives
- Une incompréhension avec les chambres de commerce
- Un leadership – de la Région - insuffisamment ressenti ;
- Avec la nouvelle région, le département de la Somme non encore intégré.

L'évolution du PMCO est encore à trouver.

II – ENJEUX ET PRÉCONISATIONS

Les enjeux dans les domaines économiques, touristiques, sociaux, etc. sont primordiaux. La région a des atouts qu'il faut travailler et exploiter.

Ils nécessitent une vision d'ensemble et doivent permettre un développement en harmonie de toute la région des Hauts-de-France : de ses ports, de ses ports fluviaux, de son hinterland jusqu'aux frontières des Ardennes et de Champagne.

Qui est le plus à même de prendre le leadership de ces enjeux ?

À n'en pas douter, la Région par ses travaux de synthèse et par les priorités qu'elle y donnera, sans nécessairement en assurer la maîtrise d'œuvre.

Pour ce faire, le CESER propose à la Région de s'appuyer sur trois leviers :

- le renforcement de l'efficacité du PMCO en vue de lui donner toute sa place ;
- le prolongement des engagements pris dans les territoires de dialogue en les rendant publics ;
- la création d'une nouvelle dynamique avec les collectivités et tous leurs partenaires en instituant une « Assemblée permanente Mer-Littoral », qui associe les acteurs du littoral et crée un lien avec l'intérieur des terres, en cohérence avec l'engagement de l'État au sein de la façade maritime Manche est – Mer du Nord.

Cette assemblée régionale devrait appuyer les opérations initiées aux échelles du PMCO et des territoires de dialogue,

les relayer sur tous les territoires. Parmi les thématiques à développer, reprenons les compétences du PMCO : réseau des ports de plaisance, développement économique, inondations et submersion marine, et ajoutons-y les axes du présent Livre bleu : énergies renouvelables, ports et intermodalité, jeunesse, etc.

► CONNECTER LES PORTS DES HAUTS-DE-FRANCE À UN HINTERLAND ÉLARGI GRÂCE AU DÉVELOPPEMENT CONCOMITANT DU FRET FERROVIAIRE, DU FRET FLUVIAL ET DE TOUTES LES INTERMODALITÉS

COMMISSION « TRANSPORTS, MOBILITÉS »

Les Hauts-de-France possèdent une façade maritime exceptionnelle avec une concentration importante de ports industriels, de passagers et de pêche, qui constitue le premier ensemble portuaire français⁸⁷. Ce dernier borde le détroit le plus fréquenté au monde avec le passage de 500 navires par jour et se situe au sein d'un ensemble européen qui fait de la région une zone de passage obligatoire pour le transport de fret à destination

des pays du nord et du sud de l'Europe. Le littoral est au cœur des préoccupations nationales et régionales actuelles pour appuyer le développement de la région. Les enjeux du littoral et de la mer sont ainsi intégrés dans différents documents stratégiques régionaux tels que le SRADDET (voir le glossaire) et le SRDEII. En Hauts-de-France, l'activité portuaire est déterminante pour le développement économique de la région qui a l'ambition

de se positionner en tant que Hub logistique au sein de l'ensemble concurrentiel du range Nord. L'attractivité et la compétitivité de la façade maritime des Hauts-de-France s'appuient sur la possibilité de développer les trafics grâce à un hinterland étendu, dont l'accessibilité repose sur un réseau de transports massifiés⁸⁸, ferroviaire et fluvial, de qualité et respectueux de l'environnement.

I – ÉTAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC

L'Europe du Nord constitue la porte d'entrée principale du continent en termes de trafic de marchandises. Les ports qui bordent la façade littorale des Hauts-de-France font face à une forte concurrence exercée par les ports belges et néerlandais qui occupent une place prépondérante dans les échanges maritimes commerciaux internationaux. A titre d'illustration, en termes de trafic, les ports des Hauts-de-France⁸⁹ représentent 150 millions de tonnes de fret tandis que les ports du Benelux en font transiter 800 millions de tonnes par an.

Le Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) est le troisième port maritime français de marchandises et le septième port maritime du range Nord⁹⁰. Le port de Calais occupe, quant à lui, la première place pour le transport de

passagers, compte-tenu de sa position géographique, et la quatrième pour le transport de fret⁹¹. Boulogne-sur-Mer est le premier port français de pêche et le premier centre européen de transformation et de commercialisation de produits de la mer⁹². Eurotunnel, considéré comme un port sec, fait partie de cette infrastructure portuaire. Il a enregistré en 2018 une augmentation de son activité sur le fret transmanche de 3%, et de 2% concernant les navettes passagers. Au regard de la problématique traitée, ces ports sont les seules infrastructures de fret de cette envergure au sein du territoire régional.

Les ports des Hauts-de-France se comportent comme autant d'entités distinctes et l'insuffisance de position stratégique commune ne permet pas la

constitution d'un ensemble portuaire unique, pouvant se positionner comme tel sur le marché international et dans l'ensemble reconnu du range Nord. Ainsi, au regard des centres de décision internationaux, situés notamment en Asie et aux USA, les ports ne sont pas reconnus individuellement. La concurrence qui s'exerce par ailleurs entre eux ne favorise pas cette stratégie à l'international. La création de Norlink ports en 2017 permet de travailler sur cette dimension essentielle de façon à rendre plus visible le potentiel portuaire de la région et à créer une synergie entre les différents acteurs. Elle fait suite à un mouvement de regroupement des ports opéré récemment, à l'image d'HAROPA (Le Havre, Rouen, Paris) créé en 2012 ou de Medlink Ports (Marseille, ports du bassin Rhône-Saône) en 2015.

⁸⁷ Stéphane Raison, Président du Directoire du GPMD, lors de la visite du CESER le 12 juin 2019.

⁸⁸ Transport ferroviaire, maritime ou fluvial qui permet le regroupement de biens pour l'expédition par lots.

⁸⁹ Boulogne-sur-Mer, Calais, Dunkerque et Eurotunnel.

⁹⁰ Réunion CESER Normandie et Hauts-de-France, 20 juillet 2018.

⁹¹ Document stratégique de façade, façade Manche Est – Mer du Nord.

⁹² Idem.

L'association Norlink Ports déploie la stratégie portuaire des Hauts-de-France qui contribue à la réalisation d'un hub logistique de l'Europe du Nord-Ouest⁹³. Ce système portuaire est complété par un ensemble performant de ports intérieurs des Hauts-de-France s'appuyant sur un réseau de voies navigables le plus dense de France. Le développement de Norlink ports se poursuit en associant les différentes organisations actives en logistique telles que 2A2F, le consortium fluvial, les chargeurs, etc. Norlink ports devient une réelle force de frappe régionale en la matière.

La forte pression concurrentielle exercée par les ports belges et néerlandais sur les ports des Hauts-de-France a des répercussions sur l'hinterland régional. L'hinterland est entendu comme la zone (arrière-pays) d'influence et d'attractivité économique qu'un port approvisionne ou dont il tire ses ressources. En termes d'accessibilité, rapprocher l'hinterland du port permet de rendre ce dernier plus productif, et plus rentable⁹⁴ et créateur d'emplois. Concernant les ports régionaux, l'hinterland est principalement situé sur le nord de la région et s'est développé jusqu'à présent, essentiellement grâce à la proximité des ports du Benelux. Les chargeurs préfèrent, en effet, s'adresser aux ports du Benelux pour expédier ou recevoir leurs marchandises, 80% des marchandises arrivant dans ces ports sont en transit. Les ports des Hauts-de-France doivent engager des efforts importants afin d'améliorer leur image, la vendre, et offrir des services et des infrastructures compétitifs pour dynamiser le développement de la façade maritime.

Du point de vue national, l'axe nord français fait face au double défi d'être compétitif sur le marché du conteneur maritime et à la fois, présent dans le hub logistique du Benelux⁹⁵. L'objectif national est de capter 70% des flux des conteneurs destinés au marché français.

Les ports français, en général, évoluent dans un contexte de forte croissance du trafic de conteneurs avec l'Asie. Les flux import et export conteneurisés de l'Asie représentent 23.1 M d'EVP (Equivalent Vingt Pieds) sur un total de 26.1 M d'EVP au niveau mondial. Ce marché mondial dont les centres de décisions se situent à l'étranger n'est pas contractualisé. En outre, l'organisation maritime globale favorise les circuits définis par les grands armateurs qui prennent des participations dans des terminaux maritimes. Le modèle économique actuel de nos ports et leur faible connexion aux transports massifiés n'est pas compatible avec un développement de la façade maritime. À consommation constante, l'essor des nouvelles routes de la soie, permettant la connexion directe de l'Asie au système rhénan sans passer par la voie maritime, pourrait constituer un frein à la croissance des ports régionaux.

L'acheminement des marchandises s'effectue aujourd'hui majoritairement par la route, (notamment en France avec environ 80% des flux⁹⁶). La France accuse en outre, un retard en termes de report modal.

De nombreuses externalités négatives sont inhérentes à ce mode de transport : l'engorgement des voies de circulation, l'émission de GES (Gaz à Effet de Serre), la pollution aux particules fines, les conséquences sur la santé des habitants. De plus, le transport routier participe peu à l'entretien des routes et apparaît comme étant « bon marché » en comparaison des modes ferroviaire et fluvial, qui, eux, contribuent pour une grande part à l'entretien de leurs infrastructures. Il exerce une forme de concurrence « déloyale » à l'égard de ces autres modes. Toutefois, le développement des trains de camions (platooning) offrant des coûts réduits, ou du routier « propre », (recherche de motorisations différentes et de carburants alternatifs pour les années à venir) pour-

rait contribuer à maintenir cette position dominante sans résoudre pour autant les problèmes d'engorgement. Si le fret routier reste prédominant en France, d'autres pays ont réussi à le faire diminuer proportionnellement au profit du rail et du fleuve⁹⁷.

PART MODALE DU FRET FLUVIAL⁹⁸ EN FRANCE ET DANS LES PAYS VOISINS :

France	4%
Dont Hauts-de-France	8 à 10%
Pays-Bas	35 à 45%
Allemagne	13 à 15 %

Alors qu'elle s'élevait à 20 % en 2000, la part modale du fret ferroviaire s'établit aujourd'hui à 9 % en France contre 18% en Europe⁹⁹. Par ailleurs, l'évolution des comportements de consommation (achats en ligne et livraison quasi immédiate des articles) aggrave le poids du trafic routier avec, en outre, le problème, fréquemment rencontré, des poids lourds chargés de manière incomplète, ainsi que la multiplication des transports par camionnette qui échappent à la réglementation. Enfin, l'installation des entrepôts le long de l'autoroute ne fait que favoriser l'utilisation du mode routier.

L'état de congestion reconnu de la région Hauts-de-France et des zones belge et néerlandaise constitue un élément favorable au report modal sur le fleuve et le rail, d'autant plus que ces modes de transport massifiés sont fiables et ponctuels. Autre atout, les Hauts-de-France disposent du réseau fluvial le plus dense et le mieux équipé de France. Le Canal Seine Nord Europe dont la construction devrait être achevée en 2028, renforcera le réseau régional en l'ouvrant vers le sud, tout en augmentant le trafic fluvial vers le nord de l'Europe. La région dispose également d'un réseau ferroviaire très dense¹⁰⁰ qui manque cependant d'entretien et de régénération. Le réseau régional fret (UIC 7 à 9), est à rénover avec les moyens financiers adéquats.

II – ENJEUX ET PRIORITÉS

Le développement de la façade maritime, porte d'entrée et de sortie des marchandises, est lié au dynamisme économique,

et à la taille de l'hinterland. Les grands enjeux portent sur la compétitivité des ports, l'aménagement d'un hinterland

élargi au niveau régional, national, voire international, en intégrant une préoccupation de développement durable.

1 - RENFORCER LE POTENTIEL PORTUAIRE ET DÉVELOPPER LES EXPORTATIONS

La visibilité des ports des Hauts-de-France est essentielle afin de développer le nombre de touchés maritimes¹⁰¹ et espérer compter au sein des circuits mondiaux. Le développement des synergies entre les ports, les échanges avec les ports belges, les projets de partenariats sont autant d'éléments incontournables pour ancrer la position de la façade littorale régionale. L'association Norlink Ports est un acteur majeur de la construction

de cet écosystème en permettant la fluidification du lien entre façade maritime et son hinterland, favorisant ainsi l'extension géographique de ce dernier, grâce à l'utilisation des modes de transports massifiés.

Le développement de l'export maritime constitue aussi un enjeu¹⁰², de même que la massification des flux à l'import et l'intensification des liaisons nord-sud¹⁰³. Trois alliances maritimes représentent

80% du trafic mondial. Sur les lignes existantes entre l'Asie et l'Europe, le GPMD (Grand Port Maritime de Dunkerque) ne possède qu'un seul touché en importation par rapport à Rotterdam et Anvers qui en possèdent une vingtaine chacun. Les activités de ces 2 derniers ports, fonctionnant en import et en export, sont de surcroît mieux équilibrées.

RÉPARTITION IMPORT-EXPORT (NOMBRE D'ARRÊTS DE PORTE-CONTENEURS PAR SEMAINE ET PAR PORT)

Asie-Europe	Dunkerque		Anvers		Zeebrugge		Rotterdam	
	import	export	import	export	import	export	import	export
Total	1	0	3	6	1	1	12	6
Transatlantique-Europe								
Total	0	0	6	5	0	0	4	2
Total général	1	0	9	11	1	1	16	8

Source : Ports de Lille

Les grandes entreprises implantées en région ont des besoins en export Europe-Asie qu'il convient de satisfaire. Or, aucune escale d'export vers l'Asie n'existe ni au départ du GPMD, ni en Hauts-de-France. Le déséquilibre des flux pose des problèmes aux lignes intérieures ferroviaires et fluviales, ce qui se traduit par un affaiblissement de leur rentabilité. Pour favoriser un fonctionnement portuaire équilibré, l'effet de masse est important : un trafic de 15 000 EVP

(Equivalent Vingt Pieds) est nécessaire¹⁰⁴, ainsi que la reconnaissance du terminal comme dépôt de conteneurs vides pour être réactif sur les besoins de chargement. La masse des marchandises étant définie en amont, la difficulté pour les ports des Hauts-de-France et ceux des régions voisines est de se répartir cette masse dont le volume n'augmente pas. Toutefois, Dunkerque apparaît de plus en plus attractif au niveau import depuis 3 ans. Sur la plateforme Delta 3, la barge

Dunkerque-Dourges représente, en effet, 8% des flux, tandis que celle qui existait avec Anvers est moindre¹⁰⁵. Le GPMD fonde de grands espoirs sur l'obtention d'un flux export. Zeebrugge qui ne possédait qu'un flux export, vient d'obtenir un flux import. Cependant, les grandes décisions se prennent en Asie, aux Etats-Unis, éventuellement aux Pays-Bas et en Belgique, mais pas en France, et encore moins en Hauts-de-France.

⁹³ Audition d'Alain Lefebvre, Ports de Lille, 8 avril 2019

⁹⁴ Audition d'Alain Lefebvre, Ports de Lille, 8 avril 2019

⁹⁵ Audition de XY Valère, SGAR Hauts-de-France, 11 juillet 2018

⁹⁶ Rapport avis du CESER Hauts-de-France sur le transport fluvial de marchandises, une opportunité structurante pour les Hauts-de-France, 4 octobre 2016, page 11.

⁹⁷ Audition Isabelle Matykowski, VNF, 15 octobre 2018.

⁹⁸ Rapport avis du CESER Hauts-de-France sur le transport fluvial de marchandises, une opportunité structurante pour les Hauts-de-France, 4 octobre 2016, page 11.

⁹⁹ Audition Pascal Sainson, Europorte, 20 février 2019.

¹⁰⁰ Audition SNCF Réseau, juillet 2018.

Les ports des Hauts-de-France et notamment le GPMD pour les conteneurs (dont l'objectif est de passer de 0,35 à 2 M d'EVP), doivent s'inscrire dans le cercle des armements maritimes existants et à venir. Les ports ont la responsabilité d'être actifs et performants auprès des chargeurs et des compagnies maritimes.

Leur développement passera notamment par l'amélioration des services offerts aux clients : un apport de services avec, par exemple, le choix d'un régime douanier (sous douanes)¹⁰⁶ permettant de stocker les marchandises non européennes au sein de l'UE¹⁰⁷, la mise à disposition d'infrastructures de stockage,

de chargement/déchargement, la modernisation des infrastructures et le développement des services numériques, la fiabilité d'acheminement en temps et en qualité de service.

2- AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DE L'HINTERLAND

L'enjeu de l'ambition "littoral" que devrait se donner la région est de reconstruire les flux avec les ports régionaux. Dans cette perspective, les ports doivent faire évoluer leur modèle économique et être connectés aux transports massifiés¹⁰⁸ performants, éléments majeurs de l'attractivité du port. Les ports (Calais et Dunkerque) ont notamment investi pour agrandir leurs bassins de manière à pouvoir accueillir de plus gros navires (Calais Port 2015 et Cap 2020 du GPMD). L'augmentation des flux implique d'adapter les infrastructures et les services offerts.

ports doit être corrélée avec l'adaptation des moyens existants pour réaliser les échanges entre la façade et les ports intérieurs. Cela nécessite des moyens financiers importants.

Le réseau ferré capillaire¹⁰⁹ allant jusqu'aux portes des entreprises a ainsi besoin d'être rénové, tout comme le raccordement des entreprises au réseau ferré (Installations Terminales Embranchées). Or l'État s'est désengagé de ces investissements pour soutenir le réseau dit structurant¹¹⁰. Il revient donc aux collectivités territoriales et aux entreprises de se concerter pour participer à la remise en état des installations.

Concernant le réseau fluvial, il convient aussi de moderniser les équipements et de mettre à niveau les voies de navigation pour entrer dans une logique de continuité Seine-Escaut, en offrant un service fiable et opérationnel 24h/24. La remontée des ponts de 5,25 m à 7,10 m représente

un rapport financier allant de 1 à 10. Néanmoins, ces travaux permettent aussi d'augmenter l'activité de moitié. Il s'agit également d'une question d'ordre environnemental, car cela permet de désengorger les routes. La décision d'investir doit être prise d'urgence, compte tenu des délais de mise en œuvre, afin d'être en corrélation avec le calendrier de construction du Canal Seine Nord Europe (CSNE). La notion de temporalité est importante sous peine de créer des ruptures dans les acheminements.

3- ACCROÎTRE LE REPORT MODAL

Le report modal et l'intermodalité représentent des facteurs décisifs pour relier un hinterland plus vaste aux ports. Des politiques publiques ont été déployées depuis plusieurs années sans réel succès, notamment pour le fret ferroviaire dont la part modale a reculé. La tendance serait toutefois en train de s'inverser¹¹¹. L'association 2A2F, créée en Hauts-de-France en 2014, à l'initiative de la DREAL, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Région a pour ambition d'« activer des solutions nouvelles pour développer le fret ferroviaire ».

L'exercice du report modal se heurte à une question de coût et de souplesse pour les chargeurs. L'utilisation des modes de transport fluvial et ferroviaire se programme et s'anticipe alors que le camion offre une facilité d'usage plus importante. La qualité de service par la route représente une concurrence pour le ferroviaire qui, en outre, est plus cher sur les courtes et moyennes distances, tout en présentant une rentabilité supérieure pour le transport massifié¹¹². La grande différence réside dans le coût des infrastructures ferroviaires et fluviales, supporté en grande partie par les opérateurs et les utilisateurs par le biais des péages, alors que les utilisateurs de la route ne paient que très partiellement l'entretien de celle-ci, hors réseau concédé. Cela instaure un déséquilibre entre les différents moyens au détriment des modes massifiés et complémentaires.

Le positionnement stratégique de la région Hauts-de-France comme Hub de l'Europe du Nord-Ouest amène à s'inter-

roger sur le modèle qui peut être associé à une logistique durable. Comment privilégier un développement soutenable ? Il ne faudrait pas que le territoire régional se transforme en un vaste entrepôt. La création de 10 000 m² d'entrepôts logistiques génère entre 80 et 100 mouvements de camions par jour. L'enjeu est de privilégier l'installation de zones d'activités et des dépôts à proximité des plateformes et des sites portuaires disposant d'accès multimodaux.

Par ailleurs, le report modal est aussi freiné par l'idée répandue que les lignes ferroviaires sont prioritairement dédiées à l'usage des voyageurs, en faisant passer les marchandises au second plan. Il serait utile de réfléchir à une infrastructure cible à 2040 qui réponde à cette double exigence – fret et voyageurs – dans le cadre d'un aménagement du territoire, permettant de prendre en compte les besoins réels des usagers, des chargeurs et des clients. Les collectivités, et en premier lieu le Conseil régional, ont un rôle prédominant en la matière.

Enfin, l'ensemble de la zone maritime qui borde la façade est la plus fréquentée du monde. Les énormes navires qui y circulent en transit sont les plus polluants qui soient. Cette densité du trafic est également porteuse de risques en matière de collision de navires, menaçant à tout moment d'impacter les équilibres écologiques, et par ricochet économiques, du littoral. Le raccordement des navires à quai, ainsi que le type de carburant employé, figurent en première ligne des sujets à traiter¹¹³.

Des projets en ce sens se développent qu'il convient d'encourager. On peut citer notamment l'exemple de la plateforme de Dourges qui crée pour fin 2019, une station pour la distribution de GNL, de Gaz Naturel Comprimé, de bornes électriques et d'hydrogène. Il sera ainsi possible de ravitailler les barges sur le terrain bord à la Deûle. Dans la perspective de la modernisation de la flotte fluviale, la production d'hydrogène représente un enjeu important. À côté de cette station, un projet de pyrogazéification des déchets est envisagé à l'horizon 2022. Ce projet permet de valoriser les déchets des ordures ménagères méthanisés et de traiter les déchets plastiques. Le combustible de sortie transformé avec la pyrogazéification pourrait permettre de produire de l'hydrogène, du gaz, ou de l'électricité.

¹⁰⁶ Régime douanier : statut juridique donné à la marchandise (à l'export ou à l'import) à l'issue de son dédouanement. Il détermine si les droits et taxes seront acquittés ou non, et si les contrôles du commerce extérieur seront accomplis ou non.

¹⁰⁷ idem

¹⁰⁸ Les Essentiels Infrastructures, Transport et Mer, DGTIM, janvier 2019.

¹⁰⁹ Lignes à faible trafic réservées au transport de fret.

¹¹⁰ Audition Pascal Sainson, Europorte, 20 février 2019.

¹¹¹ Audition de Pascal Sainson, Europorte, 20 février 2019.

¹¹² Audition de Pascal Sainson, Europorte, 20 février 2019.

¹¹³ Contribution des CESER Hauts-de-France et Normandie à la consultation sur le Document Stratégique de Façade Manche Est-Mer du Nord, janvier 2019.

III – PRÉCONISATIONS

Face à l'ensemble de ces enjeux, le CESER émet les préconisations qui suivent.

1- POUR ENCOURAGER LA SYNERGIE ET LA COMPÉTITIVITÉ DES PORTS :

- Exiger que l'ensemble des décideurs concernés assure la coordination des ports ;
- Poursuivre le développement de Norlink Ports (ports maritimes, ports intérieurs, CCI, chargeurs, clients finaux, etc.), la promotion et la valorisation des ports des Hauts-de-France sur le territoire national et à l'international (foires, salons, colloques, benchmark, etc.) ;
- Veiller à ce que Norlink Ports continue à construire un ensemble portuaire et logistique cohérent à l'échelle de la région. Il convient d'asseoir et renforcer les actions de Norlink ports en améliorant la coordination des ports et plateformes de la région. Le CESER partage et appuie les cinq ambitions validées récemment et s'associe au plan de travail qui prévoit de construire une force commerciale et une identité « Ports Hauts-de-France » ; d'accroître l'activité portuaire, logistique et territoriale des Hauts-de-France ; de répondre aux besoins des chargeurs en matière portuaire et logistique ; d'inscrire les ports dans les révolutions économiques et environnementales ; d'inscrire les ports des Hauts-de-France au cœur des réseaux de l'Europe du Nord-Ouest ;
- Conforter les ports dans leur rôle d'aménageur et de gestionnaire des espaces logistiques, industriels et naturels. Les ports ont un rôle clé pour répondre à

l'objectif de développement des modes massifiés. Les zones portuaires ont un rôle majeur dans le développement régional. Ce sont des lieux d'implantation privilégiés d'activités industrielles génératrices de trafic de marchandises dans des conditions environnementales optimales. L'offre foncière adaptée aux besoins du secteur productif industriel est au cœur de la stratégie portuaire pour consolider ces activités et contribuer à la compétitivité du tissu industriel régional, principal pourvoyeur d'emplois. Le CESER propose des mesures d'intégration du système portuaire dans les filières industrielles et logistiques dans les ports et leur hinterland.

2- POUR DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ, IL CONVIENT DE MODERNISER LES RÉSEAUX FLUVIAL ET FERROVIAIRE :

- Améliorer le réseau fluvial d'un point de vue physique et organisationnel. Concernant les aspects dimensionnels, les voies navigables (le grand gabarit mais aussi le réseau Freycinet) doivent être mises en corrélation avec les ambitions affichées quant au développement maritime et au raccordement avec le Canal Seine Nord Europe : tirant d'eau, tirant d'air, envasement, taille et fonctionnement des écluses, taille et modernisation des bateaux. L'organisation doit évoluer pour permettre la navigation 24h/24 (automatisation des écluses par exemple). Ces préconisations reprennent celles établies dans le cadre du rapport-avis sur le transport fluvial de marchandises du 4 octobre 2016¹¹⁴ ;

- Investir massivement dans le réseau ferroviaire pour remettre en état les lignes ferroviaires capillaires et réhabiliter les Installations terminales Embranchées (ITE). L'État, la Région, les entreprises doivent se mobiliser notamment pour solliciter les subventions européennes existantes.

3- POUR PRIVILÉGIER LE REPORT MODAL :

- Chercher à instaurer une concurrence équitable entre les différents types de transport en mettant en place un dispositif différencié pour les transporteurs routiers nationaux et les transporteurs en transit ;
- Rendre l'accès au réseau fret ferroviaire plus compétitif : les péages fret étant chers, il convient de garantir « des sillons » adaptés aux besoins des entreprises pour que le fret ne soit pas réduit aux capacités résiduelles de circulation ;
- Développer l'expertise de la Région sur le fret ferroviaire (à l'instar de ce qui a été fait sur le TER) ;
- Mettre en place des Opérateurs Fret de Proximité portuaires ou locaux, qui permettent de drainer les trafics vers les grands axes. En Allemagne, ce type d'opérateurs draine 45% du fret ferroviaire, contre 10% seulement en France ;
- Définir des programmes de développement d'autoroutes ferroviaires et de transports combinés en quantité suffisante pour réduire significativement le trafic routier, notamment en lien avec les sites industriels déjà raccordés au réseau ferré ;
- Inciter les groupements de communes à organiser, en zone urbaine, des services ferroviaires de fret (Article 52 de la Loi MAPTAM : « Afin de réduire la congestion urbaine ainsi que les pollutions et nuisances affectant l'environnement, elles [les Autorités Organisatrices de Mo-

bilité] peuvent, en outre, en cas d'adaptation de l'offre privée à cette fin, organiser des services publics de transport de marchandises et de logistique urbaine. »). Marseille le met en place actuellement avec l'objectif de supprimer 10% des poids lourds. Pourquoi ne pas le faire sur un grand littoral de Dunkerque à Boulogne-sur-Mer ?

- Conditionner l'implantation de zones d'activité à la proximité de plateformes multimodales dans le cadre de l'aménagement du territoire ;
- Privilégier les accès multimodaux aux plateformes logistiques ;
- Anticiper les impacts de l'accroissement du report modal sur l'économie et l'emploi dans le secteur routier.

4- POUR RENDRE LA VOIE D'EAU PLUS COMPÉTITIVE :

- Organiser le foncier le long du CSNE en le configurant de manière à associer les terminaux avec les zones de développement économique situées à proximité du canal ;
- Implanter des activités productives et logistiques le long du CSNE, des zones de stockage tampons permettant de préparer les chargements ou d'évacuer les marchandises, des zones de stockage mutualisées et faciles d'accès par rapport aux chargeurs situés près du port afin de rendre plus attractif le maillon fluvial dans les chaînes d'approvisionnement ;
- Privilégier la complémentarité, voire la spécialisation, des plateformes prévues le long du CSNE pour éviter une concurrence qui pourrait s'avérer contre-productive ;
- Créer des centres techniques sur le tracé du CSNE permettant l'entretien des bateaux. L'ajout d'une ou plusieurs infrastructures de maintenance permettrait de développer de nouvelles activités et créer de nouveaux emplois et savoir-faire¹¹⁵ ;
- Créer des filières de formation en multimodalité afin d'intégrer cette dernière dans les supply chains.

5- POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN RESPECTANT LES OBJECTIFS DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE :

- Soutenir et investir le développement de la recherche et l'innovation pour favoriser le mix énergétique en développant des carburants alternatifs et de nouvelles motorisations, l'utilisation de matériaux durables et recyclables, et l'écoconception prenant en compte la déconstruction ;
- Créer des dispositifs financiers à destination des bateliers pour optimiser les motorisations et investir dans de nouveaux bateaux¹¹⁶ ;
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie régionale d'infrastructures d'avitaillement pour les véhicules et les navires à partir d'énergies renouvelables (vecteurs gaz et électricité) en collaboration avec les acteurs concernés¹¹⁷.

¹¹⁴ Rapport avis du CESER Hauts-de-France sur le transport fluvial de marchandises, une opportunité structurante pour les Hauts-de-France, 4 octobre 2016, pistes d'actions 5 et 6
¹¹⁵ Rapport Avis du CESER Hauts-de-France concernant le Canal Seine Nord Europe, 25 avril 2017, préconisations.
¹¹⁶ Idem, piste d'action 16.
¹¹⁷ Rapport-Avis du CESER Hauts-de-France relatif au SRADDET 2020-2025, 23 avril 2019.

▶ ANNEXE

GLOSSAIRE

Association 2A2F : « Activer des Solutions Nouvelles pour le Fret Ferroviaire en Nord de France ». Cette association regroupe 35 partenaires issus de tous les métiers du fret ferroviaire.

Armement : Action d'équiper un navire pour lui permettre de prendre la mer. Armateurs : propriétaires de navires, bateaux...

Chargeurs : Personne physique ou morale, ayant souscrit un contrat d'affrètement pour embarquer des marchandises.

Consortium fluvial : association ayant pour objectif d'accompagner les entreprises et les territoires pour le développement des activités de transport par le mode fluvial.

CSNE : Canal Seine Nord Europe (encore appelé Canal Seine Nord Escaut).

DREAL : Direction Régionale de l'Aménagement, de l'Environnement et du Logement

EVP : l'Equivalent Vingt Pieds est une unité de mesure de containers (38,5 m³).

Externalités : influence d'une activité (de consommation ou de production) d'un agent sur le bien-être d'un autre sans transaction économique.

GES : Gaz à Effet de Serre.

GPMD : Grand port Maritime de Dunkerque.

HAROPA : Complexe portuaire regroupant les ports de Paris, de Rouen et du Havre.

Hinterland : zone (arrière-pays) d'influence et d'attractivité économique qu'un port ap provisionne ou dont il tire ses ressources.

Hub logistique : point central d'une organisation logistique.

Intermodalité : recours à au moins deux modes de transports différents au cours d'un même « voyage ».

ITE (Installations Terminales Embranchées) : voies ferrées desservant une entreprise, une zone industrielle, un entrepôt.

MedlinkPorts : association créée en 2012 pour développer une synergie entre les différents acteurs portuaires en méditerranée et sur le bassin Rhône-Saône.

Multimodalité : présence d'au moins deux modes différents sur un site, plateforme, port.

Norlinkports : association créée en 2017 pour développer une synergie entre les différents acteurs en Hauts-de-France.

Partmodale : part du trafic assurée par un mode de transport déterminé.

Platooning : groupement de camions par convoi routier permettant aux véhicules de rouler plus près les uns des autres dans le but de réduire les émissions de CO2 et d'économiser du carburant.

Range Nord Européen : ensemble des principaux ports alignés le long de la façade de la mer du Nord du Havre à Hambourg.

Report modal : le passage de la route vers un mode de transport massifié.

Réseau ferré capillaire : réseau ferré national contribuant à une desserte fine des territoires, réservé au transport de fret.

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.

SRDEII : Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation.

Supply chains : ou chaîne logistique. Représente l'ensemble du réseau qui permet la livraison de produits ou de services, des matières premières jusqu'aux clients finaux.

Terminaux maritimes : infrastructures portuaires spécialisée.

Pour l'industrie : dans le chargement et le déchargement de conteneurs.

Pour les voyageurs : accueil des passagers et des véhicules.

Transports massifiés : transport ferroviaire, fluvial ou maritime qui permet le regroupement de biens pour l'expédition par lots.

UIC de 1 à 9 : Les lignes ferroviaires sont classées de 1 (fort trafic) à 9 (faible trafic) selon le tonnage qui y circule par l'Union internationale des chemins de fer. Les lignes UIC 7 à 9 correspondent aux lignes régionales.

BIBLIOGRAPHIE

- Contribution des CESER Hauts-de-France et Normandie à la consultation sur le Document Stratégique de Façade Manche Est – Mer du Nord, Janvier 2019 ;

- Document Stratégique de Façade, façade Manche Est – Mer du Nord, Direction Inter-régionale de la Mer, 2016-2017 ;

- Les essentiels Infrastructures, Transports et Mer – DGTIM, janvier 2019 ;

- Rapport-Avis du CESER Hauts-de-France relatif au SRADDET 2020-2025, Pour une ambition territoriale fondatrice des Hauts-de-France, 23 avril 2019 ;

- Rapport-Avis du CESER Hauts-de-France relatif au Canal Seine Nord Europe, Leviers de développement pour la région, 25 avril 2017 ;

- Rapport-Avis du CESER Hauts-de-France sur le Transport fluvial de marchandises, une opportunité structurante pour les Hauts-de-France, 4 octobre 2016 ;

- Repères Hauts-de-France, la façade maritime, un atout majeur pour notre région, août 2018.

¹¹⁸ « Le tourisme dans les Hauts-de-France : un secteur dynamique et en croissance pour l'emploi », Insee Flash n° 24, mars 2017. Remarque méthodologique : l'Insee estime l'emploi touristique en prenant, d'une part, la totalité des emplois dans les activités 100 % touristiques, et d'autre part une proportion des emplois des activités partiellement touristiques (restauration, organisation de congrès, commerces...) afin de tenir compte de l'emploi théorique lié aux résidents.

¹¹⁹ « Le tourisme : plus de 6 milliards d'euros de retombées économiques en 2014 », Insee Analyses Hauts-de-France n° 51, juillet 2017.

¹²⁰ Investissements dans les domaines suivants :

- hébergements marchands ;
- résidences secondaires ;

- casinos, thalasso-thermalisme, parcs de loisirs, musées (investissements d'État), palais des congrès/centres d'exposition.

Sont exclus : monuments historiques, moyens de transport. Source Atout France, Tableau de bord des investissements touristiques (2014), traitement régional (Hauts-de-France) selon : Comité Régional du Tourisme Nord-Pas de Calais, Chiffres clés de l'économie touristique en Nord-Pas de Calais 2016.

Comité Régional du Tourisme Nord-Pas de Calais, Chiffres clés de l'économie touristique en Nord-Pas de Calais 2016.

« Chiffres clés du tourisme en Hauts-de-France », rencontre PIVER « tourisme et culture », 15 février 2018.

« Chiffres clés du tourisme en Hauts-de-France », rencontre PIVER « tourisme et culture », 15 février 2018.

Le terme « visiteurs » englobe les « touristes », qui passent au moins une nuit sur place, et les « excursionnistes », qui sont des visiteurs à la journée (Organisation Mondiale du Tourisme, Glossary of Tourism Terms, <http://statistics.unwto.org/sites/all/files/docpdf/glossaryterms.pdf>). L'apport des excursionnistes dans l'économie touristique est moins facilement mesurable que celui des touristes (puisque, par définition, la nuitée comme unité de mesure ne les concerne pas), mais il convient de souligner leur importance, suivant le rapport du CESER de 2016.

▶ LE TOURISME,
UN ATOUT MAJEUR DU LITTORAL

COMMISSION « CULTURE POUR TOUS, TOURISME »

Des dunes de Flandre à la Baie de Somme, sur plus de 200 kilomètres, la région Hauts-de-France bénéficie d'un littoral largement préservé et exceptionnel par sa qualité environnementale. Comme le soulignent tant le Document Stratégique de façade (élaboré par les services de l'État) que le SRADDET, cette nature sauvegardée est un atout majeur pour le tourisme en Hauts-de-France. Notre littoral présente une grande diversité de territoires naturels, en un morcellement géographique que l'histoire, l'organisation administrative et la vie politique ont renforcé au fil du temps ; mais cette spécificité d'une nature préservée est un véritable trait d'union pour l'en-

semble de notre façade maritime et lui donne toute sa cohérence. Elle est riche de deux grands sites classés – la Baie de Somme, l'une des plus belles baies du monde, et le site des Deux Caps dans le Pas-de-Calais –, d'un Parc Naturel Régional, de massifs dunaires, de longues plages de sable, tout cela bénéficiant d'une urbanisation maîtrisée. Les règles qui président à l'attribution de ces différents labels, l'existence de la Loi Littoral et du conservatoire du même nom, ont contribué à la préservation de cet exceptionnel caractère naturel. L'arrière-pays possède lui aussi un fort potentiel pour un tourisme de nature. On pense ici à la qualité des paysages du Marais Audo-

marois, des vallées de la Canche, de la Course, de l'Authie et de la Somme, au Vimeu, au Marquenterre...

Peu à peu, depuis les années 1990, une prise de conscience a eu lieu : cette particularité est un véritable marqueur de notre identité régionale. Trop souvent encore, nous avons une vision parcellaire de cette richesse. Une perception globale du littoral, dépassant les anciennes perceptions régionales, ne peut que susciter la fierté des habitants des Hauts-de-France en contribuant à l'écriture d'un nouveau récit régional, et nous donner la capacité de développer notre attractivité aux niveaux national et international.

I – ÉTAT DES LIEUX

LE TOURISME DANS LES HAUTS-DE-FRANCE, UN SECTEUR ÉCONOMIQUE PORTEUR D'EMPLOIS ET DE VALEUR AJOUTÉE

Dans les Hauts-de-France, le tourisme constitue un secteur économique à part entière. L'Insee estime à 50 000 le nombre d'emplois directement liés au tourisme local¹¹⁸. Cela représente 2,4 % de l'emploi régional, et un volume comparable à celui de l'industrie agroalimentaire dans la région.

Au niveau national, l'emploi touristique représente 3,9 % de l'emploi total : il existe donc une marge de progression certaine dans les Hauts-de-France. Dans une définition extensive, qui tient compte également des emplois non liés au tourisme local (transports, agences de voyage, etc.), le nombre total d'emplois touristiques dans les Hauts-de-France atteint 70 000.

Du point de vue des retombées économiques, les touristes ont dépensé dans les Hauts-de-France 6,3 milliards d'euros en 2014, soit l'équivalent de 4,3 % du PIB régional, plaçant la région en 9^e position¹¹⁹.

D'autres chiffres permettent de mesurer l'importance de ce secteur :

- Près de 447 millions d'euros d'investissements touristiques annuels (2012, 2013, 2014), soit 3,7 % de l'investissement réalisé en France¹²⁰ ;

- 6,7 millions d'euros en produit de taxes de séjour en 2016¹²¹.

- 13,5 millions de nuitées réalisées en 2017, dont¹²² :

- Plus de 9 millions de nuitées hôtelières ;
- Près de 2,4 millions de nuitées en hôtellerie de plein air ;
- 2,3 millions de nuitées en hébergement collectif, dont résidences de tourisme (2016).

Le volume des nuitées montre une forte progression des Hauts-de-France, qui se classent en 3^e position après l'Île-de-France et la Normandie en termes de croissance. Pour autant, notre région reste à la onzième place dans le classement national des régions : là aussi, notre marge de progression reste importante.

¹²¹ Comité Régional du Tourisme Nord-Pas de Calais, Chiffres clés de l'économie touristique en Nord-Pas de Calais 2016.

¹²² « Chiffres clés du tourisme en Hauts-de-France », rencontre PIVER « tourisme et culture », 15 février 2018.

UNE CLIENTÈLE MAJORITAIREMENT DE PROXIMITÉ MALGRÉ LA PROGRESSION RAPIDE D'UNE CLIENTÈLE INTERNATIONALE « HAUT DE GAMME »

La clientèle française est essentiellement une clientèle de proximité. Les premiers touristes, en nombre, viennent d'Île-de-France, puis des Hauts-de-France eux-mêmes, et des régions voisines (Normandie, Grand-Est). Néanmoins, 29 % de la clientèle en hôtellerie et hôtellerie de plein air est étrangère, avec 3,3 millions de nuitées en 2017, assurées par les Britanniques (1 185 000) devant les Belges (665 000), les Néerlandais (402 000) et les Allemands (291 000)¹²³.

Il faut souligner l'importance d'un tourisme populaire et familial de proximité qui caractérise notre région et constitue le socle de sa fréquentation. Par cercles concentriques, les visiteurs¹²⁴ sont les habitants de la région, puis les résidents des régions voisines, et les clientèles des pays frontaliers. Certaines clientèles plus éloignées (États-Unis, Canada, Chine) sont en progression notable (respectivement +22 %, +67 %, +35 % en 2017) mais constituent

encore des effectifs relativement faibles (respectivement 89 000, 29 120, 28 000). Les touristes chinois et indiens, cibles privilégiées de la Mission Attractivité des Hauts-de-France (CRT), se concentrent sur les sites du sud de l'Oise et profitent très peu au littoral. Ainsi, la fréquentation internationale reste-t-elle faible et celle que l'on pourrait qualifier de « haut de gamme » se concentre sur quelques rares points.

LE TOURISME SUR LE LITTORAL : DE VASTES ESPACES PRÉSERVÉS ET UNE CULTURE MARITIME PRÉGNANTE

Les espaces naturels, les vastes plages de sable fin ou de galets, les falaises, cette mer dont la couleur caractéristique a donné son nom à la Côte l'Opale... tout cela constitue, comme nous l'avons dit en introduction, le premier attrait touristique du littoral des Hauts-de-France. Le paysage urbain, portuaire et industriel constitue également un facteur d'attractivité, pour une catégorie de visiteurs ; on peut y inclure le patrimoine balnéaire (Wimereux, le Touquet, Mers, Saint-Vallery, etc.), ainsi que le patrimoine hospitalier (Berck).

de croissance (la question de la plaisance est examinée dans un autre chapitre de ce Livre bleu). En revanche, l'offre d'activités sportives et de plein air est importante et diverse : équitation parapente, char à voile, kite surf, pêche de loisir, randonnées, cyclotourisme... Avec dix parcours 18 trous et trois parcours 9 trous, les huit golfs de la Côte d'Opale offrent aux amateurs du genre un terrain de jeu varié et de qualité.

Une offre de loisirs orientée « nature » complète l'attrait exercé par ce littoral où se pratiquent les activités de sport nautique et de baignade. La plaisance s'appuie sur la présence de 12 ports maritimes et 5 ports fluviaux, avec un nombre limité d'anneaux et une demande en croissance faible. Cette activité et sa filière, avec une offre de services insuffisante présente de vraies marges

de croissance (la question de la plaisance est examinée dans un autre chapitre de ce Livre bleu). En revanche, l'offre d'activités sportives et de plein air est importante et diverse : équitation parapente, char à voile, kite surf, pêche de loisir, randonnées, cyclotourisme... Avec dix parcours 18 trous et trois parcours 9 trous, les huit golfs de la Côte d'Opale offrent aux amateurs du genre un terrain de jeu varié et de qualité. Unesérie d'institutions muséales (qui sont abordées plus en détail dans le chapitre « culture ») constituent autant de pôles d'intérêt pour les touristes. Parmi elles, le Centre National de la Mer Nausicaà à Boulogne-sur-Mer constitue un incontournable « navire amiral ». Il existe enfin un riche patrimoine immatériel constitué de fêtes et de traditions locales. Le pouvoir d'attraction du Carnaval de Dunkerque est fort, même s'il s'exerce essentiellement sur un public local et régional. D'autres manifestations célèbrent la culture mari-

time : Festival de l'Oiseau, Rencontres Internationales des cerfs-volants, fêtes du hareng, de la Saint-Jacques, bénédictions de la mer... Des manifestations sportives d'envergure nationale sont autant de facteurs d'attractivité : Transbaie, 4 jours de Dunkerque, Enduropale, etc.

LE TOURISME LITTORAL EST LE PREMIER SECTEUR DE L'ÉCONOMIE MARITIME

L'emploi touristique régional est concentré sur la métropole lilloise et sur le littoral. Ces deux zones regroupent la moitié de l'emploi touristique régional, l'autre moi-

tié étant dispersée sur le reste du territoire régional¹²⁵. Si on le replace dans le contexte de l'économie maritime au sens de l'INSEE, le tourisme

littoral constitue le premier secteur, avec plus de 9 000 emplois représentant 35 % des travailleurs de l'économie maritime¹²⁶ :

Domaine d'activité	Nombre d'emplois HdF
Tourisme littoral	9048
Produits de la mer	5132
Transport maritime et fluvial	4148
Intervention publique dans le domaine maritime	1930

Selon les chiffres de la CCI Littoral Hauts-de-France, en 2016, on compte sur le littoral 241 hôtels (sur les 730 des Hauts-de-France) et un total de 7 634 lits. On dénombre éga-

lement 291 campings, 10 villages vacances, 13 résidences de tourisme¹²⁷. Il faut remarquer que les emplois touristiques sont répartis sur l'ensemble du litto-

ral, contrairement à d'autres secteurs d'activité caractérisés par leur concentration en certains points du territoire.

II – LES ENJEUX

Nombre de territoires de notre région connaissent à des titres divers des décrochages qui appellent une attention marquée des pouvoirs publics. Mais en

matière de développement touristique, il apparaît d'évidence que notre littoral est l'enjeu principal de ces politiques publiques. « L'offre touristique du littoral

doit devenir une pièce maîtresse de la politique touristique régionale » (Rapport Haut-de-France n° 8, Août 2018)

UN DÉVELOPPEMENT QUANTITATIF ET QUALITATIF DE L'EMPLOI TOURISTIQUE

Le premier enjeu de l'économie touristique du littoral est celui du développement d'emplois locaux, d'autant plus que, de fait, ceux-ci sont des emplois non délocalisables. Il y a de réelles marges de

croissance pour rattraper le niveau national. Une diversification du tourisme et son adaptation aux nouvelles attentes de la clientèle devraient permettre de limiter les effets de la saisonnalité sur

la nature des emplois. La formation des personnels doit assurer une montée en compétence dans différents domaines : pratique des langues étrangères, usage du numérique, accueil, etc.

COMBIEN DE LITTORAUX ? LA FLORAISON DES MARQUES LOCALES ENTRE EN CONTRADICTION AVEC LA PROMOTION D'UNE IDENTITÉ RÉGIONALE COHÉRENTE

L'enjeu de la cohérence et de l'identité régionale à l'échelle des Hauts-de-France a déjà été souligné, et le tourisme est un outil efficace au service de cette cohérence, comme l'a montré le CESER dans un précédent rapport¹²⁸. En dépassant le localisme naturel des territoires pour susciter une vision globale de notre façade maritime et de sa qualité exceptionnelle, on favorise l'intégration de notre nouvelle grande région, on apporte un motif de fierté et d'appartenance pour

ses habitants qui en sont les meilleurs ambassadeurs. C'est une nouvelle page de notre récit régional qu'il nous faut écrire à travers cette prise de conscience. De plus, on apporte ainsi une identification claire pour des touristes étrangers. Or, si elle est bien une compétence partagée (voir encadré), la politique touristique reste l'apanage des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) et des communes, chacun défendant jalousement ses pré-

rogatives. Cela est particulièrement saillant sur le littoral, avec peu de stratégies concertées et une floraison de « marques locales ». On peut déplorer ce morcellement de la communication et de la promotion, comme nous le faisons dans bien des domaines qu'aborde notre Livre bleu où nous constatons trop souvent l'absence de dialogue, et a fortiori l'absence de stratégies communes entre les différents territoires¹²⁹.

¹²³ « Chiffres clés du tourisme en Hauts-de-France », rencontre PIVER « tourisme et culture », 15 février 2018.

¹²⁴ Le terme « visiteurs » englobe les « touristes », qui passent au moins une nuit sur place, et les « excursionnistes », qui sont des visiteurs à la journée (Organisation Mondiale du Tourisme, Glossary of Tourism Terms, <http://statistics.unwto.org/sites/all/files/docpdf/glossaryterms.pdf>). L'apport des excursionnistes dans l'économie touristique est moins facilement mesurable que celui des touristes (puisque, par définition, la nuitée comme unité de mesure ne les concerne pas), mais il convient de souligner leur importance, suivant le rapport du CESER de 2016.

¹²⁵ « Impact du tourisme dans l'économie », rencontre PIVER « tourisme et culture », 15 février 2018.

¹²⁶ « L'économie maritime, portée par les activités complémentaires des trois ports régionaux. Atouts et défis des Hauts-de-France », INSEE Analyses Hauts-de-France n° 47, mars 2017.
¹²⁷ « Chiffres clés CCI Littoral Hauts-de-France » édition 2017. Du point de vue de l'emploi, la CCI l'évalue à 10 389 salariés en 2015, représentant 16,7 % de l'emploi régional dans ce secteur. Ce chiffre est distinct de celui de l'INSEE, du fait d'un périmètre géographique différent ainsi que d'un autre regroupement des emplois. En effet, la CCI envisage la totalité des emplois des secteurs de la restauration, de l'hôtellerie (y compris l'hôtellerie de plein air et les résidences de tourisme) et des débits de boisson, alors que l'INSEE retranche la part théorique liée aux résidents. En revanche, la CCI n'inclut pas les activités récréatives, culturelles et commerciales, que l'INSEE affecte partiellement au tourisme.

¹²⁸ « Un tourisme de proximité et de découverte de la nouvelle région par ses habitants » (rapporteur : Pascal Sarpoux), rapport-avis du CESER Hauts-de-France, 18 octobre 2016.

¹²⁹ À l'exception notable de la Baie de Somme qui constitue un territoire cohérent et homogène, avec un cadre (le label Grand Site de France) qui regroupe 30 communes et intègre toute la façade maritime de la Somme.

Chaque commune, et plus précisément désormais chaque EPCI, affiche sa marque propre, même quand cette marque fait référence à un ensemble plus vaste comme le terme « Côte d'Opale ». Remarquons que le transfert de compétence aux EPCI a certes permis de réduire le nombre de ces marques, mais une certaine mode du « marketing territorial » continue de sévir. On voit ainsi cohabiter, entre autres : « Calais Côte d'Opale » (EPCI du Grand Calais) « Tôp! Tourisme d'Opale » (Boulonnais), « Côte d'Opale pour être mieux » (Agence d'attractivité du Montreuillois)¹³⁰, etc. Pour autant, il faut se départir d'une vision en surplomb qui ferait fi de la diversité des territoires, de leurs particularités, de leurs singularités. Chacun des territoires, de la Flandre à la Baie de Somme, propose une palette diverse d'offres touristiques qui sont autant d'atouts d'attractivité et nécessitent des stratégies différenciées. Chaque territoire a une identité, qui fait la fierté de ses habitants et peut être le levier d'une volonté politique locale sans laquelle rien n'est possible.

LA NÉCESSAIRE QUALIFICATION DE L'ACCUEIL

Les deux axes de développement que sont le tourisme de proximité et le tourisme de standard international nous offrent des marges de croissance complémentaires et supposent l'un et l'autre un effort important pour qualifier la promotion et l'accueil. Le nombre relativement restreint d'équipements hôteliers, tout autant que de villages de vacances, de campings, d'offres de loisirs, constitue un véritable frein à cette croissance pour autant que ces équipements correspondent aux nouvelles attentes de la clientèle touristique.

L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES TOURISTIQUES : VERS UNE « ÉCONOMIE DU BIEN-ÊTRE »

Il serait absurde d'opposer ici l'offre et la demande, mais force est de constater combien les habitudes, les besoins et les

pratiques des clients du tourisme changent rapidement. Les professionnels du tourisme sont unanimes pour estimer que, de plus en plus, le tourisme s'inscrit dans l'économie du bien-être, caractérisée par le besoin de ressourcement, de découverte, d'expériences immersives dans un environnement préservé. S'il ne fallait qu'un indice, l'afflux de touristes belges sur la Côte d'Opale pourrait témoigner de ces changements. Dans les arguments promotionnels des Offices de tourisme, les mots comme « mieux-être », « authenticité », « tonicité », « partage », « simplicité », « nature préservée », « grands espaces », « découverte », etc., reviennent en leitmotiv. Ce besoin s'exprime aussi dans la recherche d'équipements favorisant le bien-être, qui figurent de plus en plus au cœur des attentes des touristes. Cela vaut pour toutes les catégories de clientèles, aussi bien « de haut de gamme » que « de proximité ».

Si notre littoral possède un environnement en conformité avec cette recherche de bien-être, il est loin de disposer d'équipements en nombre suffisant offrant ces nouveaux standards, tels que thalassothérapie, spa, piscines, réseau de pistes cyclables, etc. Le déficit touche tout autant l'hôtellerie que le secteur du tourisme social, l'offre de loisirs nautiques, et plus généralement tous les équipements de loisir. A ces nouvelles attentes s'ajoute celle de l'autonomie. L'omniprésence des outils numériques permet désormais à chacun d'inventer son propre parcours. Les professionnels du tourisme sont tenus de s'adapter très rapidement à ces nouveaux paradigmes. Ainsi, la qualification des équipements doit-elle s'accompagner de celle de l'accueil, et d'une formation accélérée des acteurs locaux.

ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES

L'implication des collectivités du littoral doit être saluée, notamment, pour leurs investissements dans l'aménagement et le renouveau urbain des fronts de mer :
- Dans la Baie de Somme, aménagements des espaces naturels et requalification du

Boulevard maritime de Cayeux, rénovation urbaine à Quend et au Crotoy ;
- À Berck, réaménagement de la friche de l'Hôpital maritime ;
- À Boulogne-sur-Mer, grand projet du lien entre le quai Gambetta jusqu'à la Liane et l'ancienne Gare Maritime ;
- À Calais, volonté de redonner au front de mer son allure de station balnéaire et de l'animer en permanence (projet du Dragon, machine de François Delarozière) ;
- À Dunkerque, requalification du centre-ville et reconquête de la zone portuaire proche, ainsi que la liaison avec Malo-les-Bains qui a permis d'allonger la plage de près d'un kilomètre.

De même, il faut saluer les efforts faits en termes de communication, comme la plaquette trilingue de l'office du tourisme Calais Côte d'Opale, ou encore l'initiative de la CCI Littoral d'éditer en partenariat un « Guide du Routard » de notre littoral.

Parallèlement les collectivités soutiennent nombre de projets d'acteurs privés, souvent en recherche de financement, pour l'hôtellerie et l'offre de loisirs.

La vision de territoires figés dans une économie touristique routinière, si elle a eu cours jusqu'à peu, n'est donc plus d'actualité. Les collectivités ont pris à bras le corps la modernisation de l'espace public, le soutien aux projets privés, l'ouverture à la clientèle internationale. Les chantiers sont encore en cours mais leurs effets sont déjà visibles.

Une stratégie d'ensemble pour le territoire « Littoral des Hauts-de-France » se doit donc d'être complémentaire de l'action des acteurs locaux. En aucun cas, elle ne peut se substituer à eux. Elle apparaît néanmoins nécessaire pour apporter une vision globale, de l'ingénierie, des moyens, des compétences, au service d'une valorisation nationale et internationale de notre littoral.

LE CADRE LÉGISLATIF

La loi NOTRe consacre le niveau intercommunal pour ce qui relève de la création, de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion des zones d'activité touristique, ainsi que de la promotion du tourisme – compétence à laquelle est rattachée la création des offices de tourisme. Concernant ce dernier point, une prise en compte de spécificités locales permet certaines dérogations.

À compter du 1^{er} janvier 2017, ces compétences ont été obligatoirement transférées à l'EPCI. Les communes pourront continuer à exercer les missions non dévolues à l'intercommunalité et notamment la gestion d'équipements touristiques ou l'animation du territoire. De même, la politique touristique de la commune reste une compétence communale.

L'Association des Maires de France a regretté cette décision du législateur, considérant que le tourisme est une compétence qui peut être attachée à l'identité communale et qui nécessite pour sa mise en œuvre une approche transversale avec d'autres actions, équipements et politiques de proximité gérés par les communes (patrimoine, culture-sport-loisirs, animation-commerce, aménagement local et organisation de la voirie-transport, logements des personnels saisonniers, sécurité...).

LES COMPÉTENCES RÉGIONALES

La Région définit les objectifs à moyen terme du développement touristique régional et en fixe les modalités et conditions de mise en œuvre via son SRDTL: Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (art. L. 131-1 du code du tourisme). Responsable des données relatives à l'activité touristique sur son territoire, la Région coordonne les initiatives publiques et privées dans les domaines du développement, de la promotion et de l'information touristiques (cf. art. L. 131-2 du code du tourisme).

La loi NOTRe a, de façon générale, renforcé le rôle de la Région en matière de développement économique. En effet, elle donne à la Région la compétence exclusive pour définir et octroyer des aides aux entreprises dans la région (cf. art. L. 1511-2 du CGCT). Elle est donc responsable de la politique de soutien aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire. Elle devra également élaborer un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui fixera les orientations régionales pour une durée de cinq ans en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aide à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises – toutes actions qui s'appliquent bien entendu aussi au secteur du tourisme.

Chaque région doit créer un Comité Régional du Tourisme (CRT) dont le statut est déterminé par le conseil régional (cf. art. L. 131-3 et L. 131-4 du code du tourisme). Le CRT peut ainsi emprunter différentes formes juridiques : association, Société d'Économie Mixte Locale (SEML), Société Publique Locale (SPL), Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC).

LE DÉPARTEMENT ET L'AD(R)T

Le Département établit, en tant que de besoin, un schéma d'aménagement touristique départemental qui prend en compte les orientations définies par le SRDTL (cf. art. L. 132-1 du code du tourisme). Il doit créer une Agence de Développement (et de Réservation) Touristique (AD[R]T) / Comité Départemental du Tourisme (CDT). Le statut de l'AD(R)T/CDT est fixé par le Conseil départemental (cf. art. L. 132-2 et L. 132-3 du code du tourisme).

L'AD(R)T/CDT peut ainsi emprunter différentes formes juridiques : association, société d'économie mixte locale (SEML), société publique locale (SPL), établissement public industriel et commercial (EPIC).

L'AD(R)T prépare et met en œuvre la politique touristique du Département en contribuant notamment à assurer l'élaboration, la promotion et la commercialisation de produits touristiques, en collaboration avec les professionnels, les organismes et toute structure locale intéressée à l'échelon départemental et intercommunal (cf. art. L. 132-4 du code du tourisme).

¹³⁰ Dans le même temps, on peut s'interroger sur le fait que la marque « Côte d'Opale » proprement dite ait été déposée auprès de l'INPI (dépôt n° 4010764 6 aout 2013) par une personne privée en 2013.

III – PRÉCONISATIONS

III.1 L'ÉLABORATION D'UN SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME ET DES LOISIRS

Si le tourisme est d'abord l'affaire des communes et des EPCI, et si son économie repose sur les acteurs privés au sens large, un effet levier s'avère aujourd'hui nécessaire pour adapter notre tourisme littoral, le diversifier, et le rendre plus attractif. Nous avons besoin d'une vision stratégique régionale du tourisme qui prenne mieux en compte une de ses pièces maîtresses : le littoral. Cette définition d'une stratégie touristique régio-

nale relève depuis la loi NOTRÉ des compétences des Conseils régionaux.

À partir des orientations stratégiques adoptées par le Conseil régional dans sa séance plénière du 29 juin 2017, le CESER préconise que soit élaboré, en étroite coordination avec les collectivités et tous les acteurs, un véritable schéma stratégique – avec toute la souplesse et l'agilité que requiert aujourd'hui ce type de démarche. Le schéma sera assorti d'une dé-

clinaison territoriale de ses orientations, prenant en compte cet axe majeur de notre littoral. Le CESER Hauts-de-France souhaite naturellement être consulté en amont de l'élaboration de ce document, comme l'avaient été les CESER de Picardie en 2011 et du Nord-Pas de Calais en 2012 pour les schémas régionaux de développement durable du tourisme et des loisirs.

La Mission Attractivité (Comité Régional du Tourisme et des Congrès) et le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs

Le CRT est chargé, à la demande du conseil régional, de l'élaboration du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs. Il met en œuvre et suit la politique du tourisme de la région, notamment dans le domaine des études, de la planification, de l'aménagement et de l'équipement, des aides aux hébergements, des assistances techniques à la commercialisation, ainsi que de la formation professionnelle. Il réalise et coordonne des actions de promotion touristique de la région en France et à l'étranger.

Dans sa séance plénière du 29 juin 2017, le Conseil régional a adopté une délibération intitulée « Stratégie de développement touristique au service de l'attractivité régionale ». Ce document met fortement l'accent sur les nouvelles tendances du tourisme et les nouveaux modes de consommation. Il place au centre de sa stratégie trois enjeux :

- « La territorialisation de la politique tourisme : un nouveau partenariat avec les territoires... dans un processus de convergence des territoires par la stratégie » ;
- « Le soutien aux projets prioritaires d'investissement touristiques : nouveau partenariat avec les acteurs et les entrepreneurs pour soutenir le développement et la performance économique de l'offre touristique » ;

- « L'attractivité et le marketing touristique au service de la stratégie régionale : le partenariat Région/Agence d'attractivité dans une logique d'action partagée au service de la stratégie partagée d'attractivité des Hauts-de-France ».

Ce document met au cœur de son projet la création de valeur en ciblant « des clientèles de proximité, issues notamment de Grande-Bretagne, d'Allemagne, du Bénélux et de l'Europe du Nord mais aussi des clientèles internationales telles que la Chine, l'Inde ou l'Australie », faisant l'impasse sur la première clientèle de proximité, les habitants des Hauts-de-France qui constituent, nous l'avons vu, le socle actuel du tourisme régional.

Il se conclut par un appel à projets issus des territoires : Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour créer des espaces de rayonnement touristiques en vue de contractualiser avec ces territoires (en se substituant aux précédents dispositifs). Les critères définis pour ces nouveaux partenariats relèvent essentiellement de la capacité des territoires à intégrer dans leurs stratégies les nouveaux paradigmes du tourisme énoncés dans le préambule de la délibération.

En matière d'investissement et de soutien économique, le document définit des PRIT : Priorités Régionales d'Investissement Touristiques. Ces priorités visent les cibles prioritaires citées précédemment et s'inscrivent sur les champs suivants :

- Le tourisme de mieux-être (nature, vélotourisme, nautisme, tourisme équestre) ;
- Le tourisme de découverte par la valorisation et la nouvelle médiation des patrimoines ;
- La mémoire, en s'appuyant sur le tissu local dans une démarche de résilience des territoires et des habitants ;
- Le tourisme d'affaires à travers notamment les congrès nationaux et internationaux...

La région met en place un fond régional d'investissement touristique, nouvel outil de financement des projets de développement complémentaire aux aides inscrites dans le SRDEII. Ces appels à projets ayant été théoriquement lancés au 2eme semestre 2017, il serait intéressant d'en connaître les résultats de même que la nature et le niveau d'engagement de la Région dans les projets retenus sur le littoral.

Si nous ne pouvons que nous féliciter de l'adoption des grandes orientations stratégiques, nous regrettons leur trop grande généralité. Il nous paraît souhaitable que même à ce stade de définition d'une politique la question des territoires soit intégrée. En particulier, le littoral nous paraît être un enjeu majeur et prioritaire d'une politique régionale de développement

touristique. **La première préconisation est donc la définition d'une déclinaison opérationnelle, par infra-territoire, d'un Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs à élaborer en coopération avec les acteurs.**

Dans cette déclinaison, il nous semble que la diversification de l'offre touris-

tique doit s'appuyer tout autant sur les cibles privilégiées par le document stratégique que sur un tourisme familial et social, un tourisme de réelle proximité. L'un et l'autre doivent connaître un véritable bond qualitatif sur le littoral en termes de volume de l'offre comme de sa qualification aux standards des nouvelles exigences de ces clientèles diverses.

III.2 – CONTINUER D'AGIR POUR LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS ET POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES EAUX, ATOUTS DE L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE DU LITTORAL

Les préconisations visant à un meilleur accueil matériel des visiteurs (voir plus bas) sont formulées sous la réserve expresse d'une préservation la plus complète possible du caractère naturel du littoral des Hauts-de-France. Dans certains cas, une restauration et une reconquête des espaces naturels doit même être envisagée. Les cadres protecteurs que sont la Loi Littoral, le Parc Naturel Régional, les Grands Sites de France, le Parc naturel marin, les sites Natura 2000, etc., ne devraient faire l'objet d'adaptations qu'à

la marge et sans nuire à leur efficacité en termes de protection. En particulier, l'urbanisme doit continuer d'être maîtrisé sur tout le littoral et l'arrière-pays.

L'obtention du label « Pavillon bleu » est un incontestable facteur d'attraction pour 81% des français interrogés. Or, seules deux plages des Hauts-de-France seront labellisées en 2019 : Berck dans le Pas-de-Calais et Cayeux dans la Somme, contre trois en 2018. Cette diminution des labels « Pavillon bleu » n'est pas en

lien direct avec la qualité des eaux de baignade puisque celle-ci, selon l'Agence Régionale de Santé, est plutôt constante voire en légère amélioration entre 2017 et 2018¹³¹. Il faut néanmoins attirer l'attention des pouvoirs publics et en particulier des collectivités locales sur la nécessité de poursuivre l'effort sur la qualité des eaux ainsi que sur la qualité de l'accueil touristique des stations du littoral. Les collectivités seront incitées à déposer leur candidature au label « Pavillon Bleu ».

III.3 – UNE ACTION DE PROMOTION DU LITTORAL DES HAUTS-DE-FRANCE, TRANSCENDANT LES « MARQUES » LOCALES TOUT EN LES VALORISANT, CONFIEE AU COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME ET DES CONGRÈS

Chacun des territoires qui composent le littoral a son identité propre. Chacun souhaite valoriser ses paysages, ses caractéristiques physiques, ses équipements, mais aussi ses spécificités culturelles et historiques, ses traditions, comme autant d'atouts au service de l'attractivité locale. Ces stratégies de territoire s'appuient parfois sur des « marques » spécifiques. Ces démarches de territoire doivent être respectées car c'est à ce niveau, au plus près du local, que doit se construire une politique d'accueil touristique. Dans le même temps, il convient

de veiller à la nécessaire cohérence et à la complémentarité de ces offres locales, **en construisant une véritable stratégie touristique régionale pour le littoral des Hauts-de-France vu comme un tout**, de Bray-Dunes à Mers-les-Bains. La promotion du littoral doit être dirigée à la fois vers une clientèle nationale et internationale, et vers les habitants des Hauts-de-France eux-mêmes. Elle doit être confiée au Comité Régional du Tourisme et des Congrès/Mission Attractivité, au titre de ses missions de droit commun. Ceci implique la déclinaison opération-

nelle, par territoire, du Schéma Régional du Tourisme et des Loisirs évoquée comme première préconisation, et une hiérarchisation des priorités qui mette le littoral au premier rang de celles-ci. La question d'une marque globale pour le littoral, qui pourrait être une déclinaison de la marque ombrelle régionale « Haut et Fort », doit être posée, mais ne constitue pas un préalable ; cette marque doit aussi être capable d'intégrer les différentes marques locales existantes et en particulier les déclinaisons du concept de « Côte d'Opale ».

III.4 – QUALIFIER LES ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL, POUR UN TOURISME DU MIEUX-ÊTRE, EN IMAGINANT DE NOUVEAUX DISPOSITIFS FINANCIERS DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS

En l'état des équipements, qu'il s'agisse de l'hôtellerie et des hébergements, de l'offre de mieux-être (thalassothérapie, ressourcement naturel, mobilités douces, villages vacances), de l'offre de loisirs (nautisme, parcs, culture...), il s'agit bel et bien de franchir un saut qualitatif, ce qui suppose un volontarisme politique plus ambitieux qu'un appel à projets.

Cela est particulièrement sensible dans le domaine de l'investissement, tant pour les opérateurs privés que pour ceux du

tourisme social, pour renouveler un parc hôtelier à la structure familiale vieillissante, pour développer l'offre de mieux-être (comme par exemple le projet d'hôtel et de thalassothérapie à Berck-Plage) ou l'offre de loisirs tel le projet de serre tropicale à Rue. Les normes actuelles de retour sur investissement ne peuvent que contribuer à accroître les disparités régionales favorisant les métropoles de Lille et d'Amiens au détriment des autres territoires régionaux. Il serait souhaitable

d'imaginer et de mettre en place de nouveaux dispositifs financiers conséquents pour soutenir des projets durables et créateurs d'emplois. Il serait également souhaitable d'utiliser le gisement de compétences existant en région sur les projets de développement (on pense ici particulièrement à l'hôtellerie, qui nécessite de sortir d'une forme d'endogamie entre collectivités locales et porteurs locaux de projets que l'on constate trop souvent sur notre littoral).

¹³¹ Une seule plage a une eau de qualité "suffisante" en 2018 contre 2 en 2017 ; 27 ont une qualité "bonne" ou "suffisante" (+3), mais le nombre d'"excellent" passe de 12 à 10. Source : Agence Régionale de Santé

III.5 – UNE POLITIQUE TRANSVERSALE DE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DURABLES ET ACTIVES AVEC UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AU « DERNIER KILOMÈTRE »

Le développement de l'offre de mobilité durable (réseaux performants de transports publics, notamment par train) doit être une politique transversale, au service de tous les habitants de la région et de toutes les activités économiques. Néanmoins, cet aspect revêt une importance primordiale s'agissant du tourisme, puisqu'il en va de l'accessibilité des sites en privilégiant un transfert de l'automobile, mode actuellement privilégié, vers des modes plus durables. Le réseau TER est jusqu'à présent considéré comme plutôt performant. Les annonces alarmantes d'une réduction sensible des dessertes de certaines stations touristiques du littoral fin 2019 (notamment Wimille-Wimeux, Marquise, ainsi que Calais au départ d'Amiens), en particulier le week-end, sont un très mauvais signal. Au contraire,

il convient de veiller à toute dégradation du service, y compris concernant certaines lignes en état de fragilité (Saint-Pol – Étaples). Les offres tarifaires mises en place par la Région (éTER) connaissent un grand succès et mériteraient d'être étendues, voire pérennisées sur toute l'année. La reprise par la Région, depuis 2017, des transports interurbains, doit permettre de compléter l'offre TER par un maillage plus fin du territoire.

La question du « dernier kilomètre » est cruciale sur le littoral. En effet, les points d'arrêt du TER sont quasiment toujours situés à quelques kilomètres des sites balnéaires et il n'est pas facile de se passer de voiture pour accéder par exemple à Berck (gare de Rang-du-Fliers), au Touquet (gare d'Étaples) ou au Cap Gris-Nez. Dans la Baie de Somme, le train touristique offre

une alternative intéressante à partir de la gare de Noyelles et il conviendrait de mieux envisager son intégration dans le système local de transport. Ailleurs, il faut développer des navettes par bus ou minibus, et peut-être imaginer des modes innovants comme des véhicules automatiques en site propre (le « Tortillard 2.0 », en souvenir des petits trains qui desservaient toutes les villes balnéaires au début du XX^e siècle...). Que ce soit pour le « dernier kilomètre » ou pour des trajets plus longs, les mobilités actives, au premier rang desquelles le vélo, doivent trouver toute leur place, ce qui implique d'agir tant sur l'infrastructure (véloroutes) que sur les services (location de vélos, facilité d'embarquement des vélos dans les TER – y compris les TERGV).

III.6 – UN TOURISME DES QUATRE SAISONS

Ce concept, popularisé par Le Touquet, a toute sa pertinence s'agissant du tourisme en Hauts-de-France et en particulier sur le littoral. La recherche du bien-être, d'un contact avec une nature préservée, de l'émotion suscitée par la force des éléments (la mer, le vent...), tout cela est possible tout au long de l'année. Les courts séjours (un week-end, une semaine de vacances) et a fortiori l'excursionnisme, modalités privilégiées de découverte de notre région, sont même particulièrement adaptés à la dé-

couverte du littoral des Hauts-de-France par une clientèle de proximité. Cela doit constituer un axe fort de la communication touristique, à condition d'inciter tous les acteurs du tourisme à assurer cet accueil tout au long de l'année. On pourrait, par exemple, imaginer un système de « permanences » assurées par roulement par les hôtels et restaurants, sous l'égide de l'office de tourisme. Ce « tourisme des quatre saisons » est indispensable si l'on veut réduire la saisonnalité des emplois touristiques. Il constitue aussi un gise-

ment de création d'emplois et de richesse à équipement constant, en optimisant leur exploitation dans le temps.

Diversifier notre tourisme c'est aussi explorer d'autres pistes d'innovation comme par exemple :

- Le pescatourisme, en lien avec le secteur de la pêche en recherche de mutations ;
- Les classes de nature maritime, en lien avec l'Éducation Nationale, qui pourraient contribuer à la vitalité des villages de vacances.

III.7 – LA FORMATION DES ACTEURS DU TOURISME

La formation initiale et tout au long de la vie doit accompagner l'évolution qualitative des emplois touristiques. Elle doit permettre de mieux répondre aux attentes des différents segments de la clientèle, en matière de qualité de l'accueil et d'offre d'activités de loisirs. Les domaines suivants doivent faire l'objet d'une attention particulière :

- Numérique : maîtrise du e-commerce, de l'e-réputation, des réseaux sociaux, des plateformes, afin de rendre les acteurs capables d'intégrer les nouveaux

modes de promotion et de commercialisation dans le domaine du tourisme ;

- Langues étrangères : maîtrise de la langue des clients (notamment lointains), et pas seulement de l'anglais international. Les formations linguistiques doivent intégrer des aspects encore trop peu développés, comme l'interculturel (connaissance des cultures nationales et gestion de leur rencontre) ou les méthodes d'intercompréhension active (pour une clientèle francophile qui souhaite pratiquer le français mais a besoin

d'interactions simplifiées ou adaptées) ;

- Connaissance de la culture locale et régionale : faire des acteurs du tourisme les ambassadeurs de leur territoire et de leur région, capables de donner au visiteur l'envie de découvrir les paysages, les traditions, etc., dans l'environnement proche mais aussi dans le reste des Hauts-de-France ;
- Connaissance des standards internationaux d'équipement et d'accueil en matière hôtelière et de restauration.

▶ LA MER DANS LES FONDS EUROPÉENS : UNE PLACE À VALORISER ET RENFORCER

VICE-PRÉSIDENT « EUROPE, INTERNATIONAL, TRANSFRONTALIER »

L'Union européenne a délimité les contours de sa « Politique Maritime Intégrée » (PMI) en 2007¹³². Celle-ci vise à coordonner les décisions et programmes européens relatifs à la mer dans un contexte de multiplication des utilisations des espaces littoraux et de risque de conflits d'usage. « La croissance bleue »¹³³ poursuit ce travail en précisant les domaines prioritaires d'intervention de l'Europe. Ces documents fondateurs ont donné, avant même la stratégie que l'on a appelé « Europe 2020 », dans les politiques européennes et dans les fonds européens, une place à la mer et à sa valorisation durable et raisonnée.

Cependant, un contexte économique et politique plus difficile pourrait ternir la visibilité de la mer dans les programmes européens. Ainsi, le Brexit pose de nombreuses questions quant à son impact, d'une part, sur la représentation de la mer dans les fonds structurels, d'autre part sur les budgets de l'UE. Alors que des négociations s'entament pour la future programmation, il semble opportun de remettre en valeur la mer dans les fonds européens.

Cette contribution fera, dans un premier temps, un état de lieux de la prise en compte de la mer dans différents fonds et programmes européens (FEDER, FSE, etc.) dans le contexte de la « Stratégie Europe 2020 ». Puis elle s'attachera, dans un deuxième temps, à déterminer les enjeux autour de la représentation de la mer dans les fonds européens avant, dans un troisième temps de proposer des préconisations allant dans le sens d'une meilleure représentation de la mer dans les dispositifs européens.

I – ETAT DES LIEUX : LA PLACE DE LA MER DANS LES FONDS EUROPEENS

I.1 – QUELQUES ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX DE CADRAGE : POLITIQUES EUROPÉENNES, FONDS EUROPÉENS ET ESPACE LITTORAL

Le sujet de la mer et de l'espace littoral présente la particularité d'être traité dans nombre de politiques européennes¹³⁴. Parmi les 22 politiques de l'Union, la « politique de cohésion européenne » ou « politique régionale » est plus directement en lien avec la problématique de la mer par certains instruments financiers utilisés (FEDER, FSE, FEAMP)¹³⁵.

Globalement, la « politique régionale » vise à réduire les écarts de développement entre les régions. Les projets financés dans le cadre de cette politique contribuent à la mise en œuvre de la stratégie de l'Union appelée « Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive ». Lancée en 2010 par le Conseil européen, celle-ci

- porte sur quatre principaux domaines :
- La connaissance et l'innovation ;
 - Une économie plus durable ;
 - L'amélioration des niveaux d'emploi ;
 - L'inclusion sociale.

¹³² « Une politique maritime intégrée pour l'Union européenne », Communication de la commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité Economique et Social Européen et au Comité des Régions, octobre 2007.

¹³³ « La croissance bleue : des possibilités de croissance durable dans les secteurs marin et maritime », Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité Economique et Social européen et au Comité des Régions, 2012.

¹³⁴ Les programmes européens peuvent très généralement s'appliquer sur tout un territoire, y compris le littoral

¹³⁵ FEDER : Fonds européen de développement régional. FSE : Fonds social européen. FEAMP : Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche.

Cette stratégie repose sur des objectifs chiffrés : porter à 75% le taux d'emploi de la population âgée entre 20 et 64 ans, porter à 3% du PIB de l'Union les investissements en R&D, réduire de 20% les GES¹³⁶ et faire passer à 20% la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, pour ne donner que ces exemples. Afin d'atteindre ces objectifs, les ressources de la politique de cohésion sont orientées vers quatre domaines principaux :

- La recherche et l'innovation ;
- Les technologies de l'information et de la communication ;
- La compétitivité des PME ;
- La transition vers une économie à faibles émissions de CO₂.

Plusieurs instruments financiers permettent de financer des projets visant ces objectifs. Parmi tous ces instruments, le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) est dédié aux projets relatifs aux quatre principaux domaines précédemment mentionnés et aux programmes de coopération territoriale (INTERREG). Le FSE (Fonds Social Européen) contribue à financer des projets liés à l'emploi, la formation ou l'insertion. Le FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche) soutient le secteur de la pêche - aquaculture.

Au niveau de chaque État, les orientations stratégiques de l'Union sont déclinées sous forme de programmes opérationnels (régionaux ou nationaux) reprenant les priorités du pays et/ou des régions ainsi que l'allocation des montants des fonds. Pour la période 2014-2020, 15,1 milliards d'euros sont attribués à la France pour la mise en œuvre de la politique régionale. Cette somme se répartit notamment entre le fonds FEDER (8,4 milliards d'euros et 1,1 milliards d'euros au titre de la coopération territoriale européenne) et le FSE (5,5 milliards d'euros). L'enveloppe du FEAMP s'élève, quant à elle, à 588 millions d'euros.

Même s'ils ne feront pas ici l'objet d'une analyse détaillée, les programmes sectoriels peuvent s'avérer particulièrement concernés. Ainsi les « Mécanismes pour l'interconnexion en Europe » (MIE) peuvent être mobilisés pour des projets en lien directement avec la mer. C'est le cas par exemple du projet européen « EU Green Loop » présenté lors de l'assemblée plénière du CESER le 26 février 2019¹³⁷. Ce projet a bénéficié d'un financement européen de 12 millions d'euros dans le cadre du MIE. Parmi les autres programmes sectoriels concernés le programme de recherche et d'innovation « Horizon 2020 » (sur les nouveaux car-

burants ou nouveaux modes de transport par exemple) est à mentionner.

I.2 – LES FONDS EUROPÉENS ET LA MER EN HAUTS-DE-FRANCE : FEAMP, FEDER-INTERREG, FSE

En relation avec la Stratégie Europe 2020, le FEAMP, fonds de préservation des ressources et d'aménagement du territoire¹³⁸, a pour rôle d'assurer la viabilité et la compétitivité de la pêche et de l'aquaculture, la création d'emplois, la durabilité économique (appui à l'innovation, modernisation des navires de pêche), la durabilité environnementale (soutien au rendement maximal durable, etc.) et sociale (formation, etc.). Le FEAMP met en œuvre la Politique Commune de la Pêche¹³⁹, laquelle inclut la Politique Maritime Intégrée.

En région, le fonds régional pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) est doté, pour la période 2014-2020, de 16 millions d'euros environ. Ceux-ci se répartissent principalement entre la pêche – aquaculture – développement local (68% des fonds), la gestion directe (10%), les contrôles (9%) et la collecte de données et avis scientifique (8%)¹⁴⁰.

Ces fonds ont permis de financer des projets tels que l'installation de viviers de stockage de crustacés vivants issus de la pêche locale, la création d'un atelier de production de spiruline et de commercialisation en circuit court, la construction d'un bâtiment relais à usage local pour la transformation de produits alimentaires halieutiques.

Inclus dans le FEDER, les programmes de coopération territoriale INTERREG sont dotés en région d'un montant de 1,4 milliards d'euros (de FEDER). Ils soutiennent

les projets concourant à la construction de solutions partagées face à un problème commun à plusieurs régions européennes ou à la création de partenariats nouveaux entre acteurs de plusieurs pays. La grande majorité de ces programmes offre la possibilité de traiter de questions liées à la mer. La Région Hauts-de-France est autorité de gestion¹⁴¹ et autorité nationale¹⁴² de trois programmes susceptibles de porter sur l'espace littoral et la mer : « INTERREG des 2 Mers », « Europe du Nord-Ouest » et « Europe »¹⁴³.

Le programme transfrontalier « INTERREG des 2 Mers » couvre l'Angleterre, la France, les Pays Bas et la Belgique. Il a pour finalité de favoriser, pour la zone des 2 Mers, l'innovation, un développement durable et inclusif, enfin la protection des ressources naturelles. Ainsi, le projet « ENDURE » a permis d'étudier le rôle des dunes de sable en tant que défenses vivantes contre la mer.

Le programme transnational INTERREG « Europe du Nord-Ouest » concerne huit pays : la Belgique, la France, l'Allemagne, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Suisse, le Royaume-Uni. Les projets soutenus doivent avoir pour ambition de développer des activités requérant une coopération entre plusieurs pays. Financé au moyen de ce programme, le projet « SURICATE », par exemple, porte sur la valorisation des sédiments comme moyen de lutte contre les inondations et

l'érosion.

INTERREG « Europe » soutient les Etats-membres dans leurs politiques d'investissements publics et d'innovation en matière de développement durable. Le programme encourage également les échanges d'expériences. Le projet « PAS-SAGE » vise, notamment, à favoriser une transition bas-carbone à l'échelle de six détroits européens et de cinq régions transfrontalières.

Enfin, le programme INTERREG « France (Manche) Angleterre », dont l'autorité de gestion est le Norfolk County Council, participe au développement de la région frontalière entre la France et l'Angleterre.

Le FSE participe au soutien d'un seul programme relatif à l'espace marin, « Le panier de la mer ». Association d'insertion par l'activité économique, celle-ci est rattachée à la fédération du même nom. Sa mission consiste à recruter des salariés écartés depuis longtemps de la vie professionnelle et à les former aux métiers des produits de la mer. Par la suite, l'association propose les produits transformés aux personnes ayant recours à l'aide alimentaire.

¹³⁶ Gaz à Effet de Serre.

¹³⁷ « Les politiques européennes en faveur d'une valorisation raisonnée de la mer et du littoral : un état des lieux et des projets à venir. Focus sur les Hauts-de-France ».

¹³⁸ En effet, le FEAMP n'est pas un fonds d'intervention économique destiné à soutenir le revenu des pêcheurs.

¹³⁹ Politique de l'Union depuis 1983, elle a pour finalité : d'assurer la conservation des ressources, d'améliorer les structures, de créer une organisation commune de marché et d'organiser les relations avec les pays tiers.

¹⁴⁰ Audition de D. Sauvage, direction « Partenariats économiques, artisanat, pêche », Conseil régional Hauts-de-France

¹⁴¹ Une autorité de gestion est une autorité publique ou un organisme public ou privé national, régional ou local désigné par l'État-membre pour gérer un programme de financement européen

¹⁴² Être autorité nationale signifie avoir la responsabilité de la défense des intérêts de l'État-membre désigné en tant que tel dans certains programmes

¹⁴³ Audition d'A. Wetzel, direction « Europe », Conseil régional Hauts-de-France

II – ENJEUX

II.1 ENJEUX LIÉS AUX PRIORITÉS À DÉFINIR DANS LA PROCHAINE PROGRAMMATION, EN LIEN AVEC LE BREXIT

Les britanniques ont décidé en 2016 de quitter l'Union européenne. Depuis se sont ouvertes les négociations sur les modalités de départ de la Grande-Bretagne de l'Union car de nombreux points sont à régler, à commencer par les sommes dues au titre de la cotisation du Royaume-Uni à l'Europe jusqu'en 2020, date de la fin du programme actuel. Des questions se posent également quant à l'impact du Brexit sur le budget de l'Europe et donc sur la continuité ou non de certains programmes. En effet, l'essentiel du budget européen provient des Etats membres. Chaque pays y participe à hauteur de sa richesse nationale et en reçoit une partie en retour. En 2017, le Royaume-Uni contribuait au budget de l'Union (montant du budget total de l'UE : 157 milliards d'euros) pour un montant de 10,6 milliards d'euros. Et en comptabilisant l'ensemble de ses contributions (y compris les taxes et droits de douane levés pour le compte de l'UE), le Royaume-Uni faisait partie des trois plus gros contributeurs nets (différence entre ce qui est versé et ce qui est reçu) : - 5,3 milliards d'euros¹⁴⁴. Ce chiffre ne tient cependant pas compte des avantages dont bénéficie la Grande-Bretagne : la négociation de clauses d'opting-out¹⁴⁵ pour plusieurs politiques européennes et la négociation de sa participation au budget européen (« rabais » britannique).

Concernant le FEAMP, le Royaume-Uni (R.U.) y participe dans la programmation 2014-2020 pour un montant de 243 millions d'euros. Par ailleurs, au-de-

là des questions budgétaires, nombre de pêcheurs en région vont jeter leurs filets dans les eaux territoriales anglaises. En cas de sortie du Royaume-Uni, les Anglais retrouveront la souveraineté de leurs eaux territoriales, ce qui se traduira par un retrait de toute pêche européenne des eaux britanniques avec, très certainement, un report de cette pêche européenne dans les eaux françaises. Les conséquences du Brexit ne sont donc pas anodines pour la région¹⁴⁶. Ainsi, un Brexit avec accord signifie la mise en place d'une période de transition avec négociation des relations futures. La politique commune de la pêche s'applique et la période de transition doit permettre de réaliser les adaptations nécessaires pour se préparer au cadre futur. En revanche, une sortie sans accord supprime toute possibilité de mise en place d'une période de transition et implique que les relations avec le Royaume Uni seront régies que par le seul droit OMC¹⁴⁷ (rétablissement des formalités douanières, etc.). La politique commune de la pêche ne s'appliquera donc plus.

Actuellement la Commission européenne a décidé, sur le volet « Pêche », de permettre aux Etats membres de recourir au dispositif d'arrêt temporaire d'activité de pêche pour faire face aux conséquences économiques du Brexit. Ce dispositif propose une indemnisation du temps passé à adapter les outils de pêche des armateurs à de nouvelles conditions d'exploitation ou à des mesures de gestion visant à réduire l'effort de pêche ou l'activité

des navires sur certaines pêcheries. Sur le plan financier, une adaptation du fonds est incontournable. Plusieurs scénarios sont possibles : scénario d'une augmentation substantielle des contributions, scénario d'une réduction des dépenses ou, dernier scénario, mix entre une réduction des dépenses et une augmentation des contributions¹⁴⁸.

Sur le FEDER – INTERREG, le Brexit génère également des incertitudes dans un contexte de rationalisation et de réorganisation des fonds. Le programme « France Manche Angleterre » semble le plus concerné. Sur un budget de 209 millions d'euros, seuls 69 millions d'€ ont été consommés, soit 32% du total, le taux de consommation des crédits européens le plus faible de tous les programmes INTERREG. Le Royaume-Uni étant autorité de gestion et face à un niveau de consommation aussi faible, le Brexit pourrait signer la fin de ce programme. Enfin, sur la coopération territoriale en règle générale, la sortie du Royaume-Uni aura très certainement un impact du fait d'une diminution à craindre du budget qui pourra lui être consacré.

Les enjeux ne portent pas uniquement sur les conditions du Brexit mais également, et les deux sont liés (une diminution du budget de l'Union nécessite un recentrage sur quelques thématiques), sur les priorités à définir dans la prochaine programmation des fonds structurels et d'investissements, la période 2014-2020 s'achevant.

Les négociations sur la programmation 2021-2027 ont démarré¹⁴⁹ et le fonds FEAMP va évoluer tout en préservant les fondements¹⁵⁰. Ainsi le FEAMP demeure un fonds destiné à la protection de la ressource et des océans ainsi qu'à la mise en œuvre de la politique européenne en faveur des espaces maritimes, de l'économie bleue et de la protection de l'environnement et des océans. Les fonds restent ciblés sur la mise en œuvre des obligations réglementaires pour la pêche et sur le déve-

loppement économique de l'aquaculture. En matière budgétaire, l'enveloppe globale est d'un montant de 6,5 milliards d'euros (- 390 millions d'euros par rapport à la programmation précédente) et de 567 millions d'euros pour la France (- 21 millions d'euros par rapport à la programmation 2014-2020). Les changements portent, comme on peut le constater, sur une diminution du budget mais aussi sur la nature de l'aide apportée et sur la nature de l'intervention de l'Europe : les subventions pour les investissements productifs en aquaculture et pour la transformation sont retirées au profit des instruments financiers (avances remboursables, prêts, etc.). Le champ d'intervention du fonds est recentré sur quatre grandes priorités thématiques (contre six précédemment), plus directement liées aux autres politiques de l'Union :
- Le développement durable de la pêche

et la conservation des ressources halieutiques ;
- La sécurité alimentaire via le développement économique durable de l'aquaculture et des marchés ;
- La croissance bleue ;
- La gouvernance internationale.

Concernant les programmes INTERREG, l'Union propose pour la prochaine programmation¹⁵¹ la disparition des programmes transfrontaliers sauf là où il existe un lien fixe par-dessus la mer. Devrait également s'opérer un basculement de la coopération maritime à l'échelle transnationale autour des bassins maritimes. Ces mesures auraient donc des incidences fortes pour les Hauts-de-France.

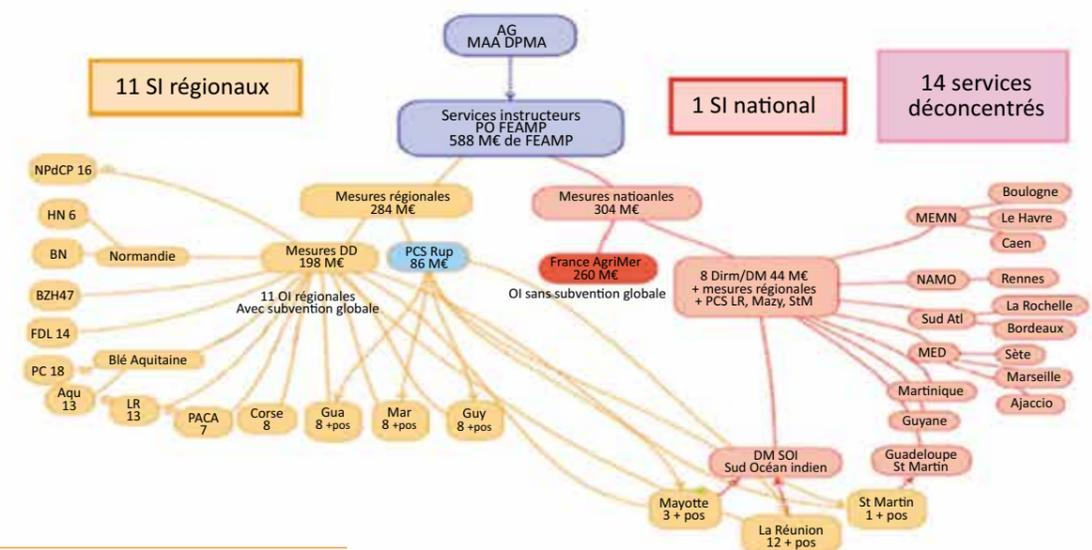
II.2 – ENJEUX LIÉS AU FONCTIONNEMENT DES PROGRAMMES ET FONDS EUROPÉENS ET À LEUR APPROPRIATION PAR LES RÉGIONS

Ne cesse de venir et revenir sur le devant de la scène le problème de la complexité des fonds européens. Cette complexité se retrouve à tous les niveaux et concerne l'autorité de gestion comme le porteur de projet. Le FEAMP, par exemple, est

géré en France par 26 services instructeurs (11 services régionaux, 14 services déconcentrés et 1 service instructeur national), l'État étant autorité de gestion. Cela implique, dès l'amont, une gouvernance générale complexe.

Le programme en lui-même révèle un manque d'articulation entre le diagnostic, les enjeux, la priorisation des enjeux et la définition des objectifs.

LE PO FEAMP : 588 M€ DE FEAMP GÉRÉS PAR 26 SERVICES INSTRUCTEURS



¹⁴⁴ Site internet « Toute l'Europe en région ».

¹⁴⁵ Opting out : pour un certain nombre de politiques européennes, le Royaume-Uni ne fait ni partie de la zone euro ni de l'espace Schengen.

¹⁴⁶ Audition de P. Hébert, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

¹⁴⁷ Organisation Mondiale du Commerce.

¹⁴⁸ Audition de P. Hébert.

¹⁴⁹ Sur les négociations en cours et les questions en débat, voir la publication du CESER « Les politiques européennes en faveur d'une valorisation raisonnée de la mer et du littoral : un état des lieux et des projets à venir. Focus sur les Hauts-de-France », CESER, assemblée plénière du 26.02.2019.

¹⁵⁰ Idem.

¹⁵¹ Audition d'A. Wetzel.

Du côté des bénéficiaires, le dossier de demande de subvention s'avère long à monter en raison du nombre de pièces demandées (trois devis, par exemple, par investissement, encore faut-il trouver les différents fournisseurs) ou de leurs caractéristiques (temps nécessaire à l'obtention d'expertises techniques). Par ailleurs, les obligations réglementaires peuvent également représenter un obstacle tel que celui excluant certains types de flottille des programmes d'aides (en fonction de l'état des ressources halieutiques). Enfin, rappelons que le parcours type d'un dossier de demande de subvention peut comprendre jusqu'à 23 étapes et que le versement de la subvention s'effectue après contrôle du « service fait » et acquittement des factures. En effet, le système d'avance de trésorerie n'est pas une règle européenne. Il est donc difficile pour un porteur de projet, même aidé d'un opérateur dont c'est la mission¹⁵², surtout lorsque ce porteur (le dirigeant lui-même

lorsqu'il s'agit d'une subvention pour une entreprise) représente une structure de petite taille (TPE, PME, etc.), d'assurer le suivi d'un tel dossier de bout en bout, suivi qu'il ajoute à sa charge quotidienne de travail. Ces raisons expliquent, pour partie, le faible taux de consommation des fonds FEAMP : en France, au 1er mai 2019, 34% des fonds étaient engagés et 17,5% étaient payés. En région, le taux d'engagement des fonds était légèrement plus important, 39,4%. Les fonds payés quant à eux s'élevaient à 17,6%¹⁵³. On note cependant de grandes différences entre les priorités avec une faible consommation des crédits sur la priorité « Pêche » (10,8%) mais une très forte consommation (85%) sur la priorité « Commercialisation, transformation »¹⁵⁴.

Les difficultés rencontrées par certains programmes et fonds posent la question de leur appropriation par l'État membre et la Région. En région, le programme INTERREG

des « 2 Mers » dispose d'un budget de 241 millions d'€ sur la période 2014-2020. Actuellement, 60% de ce budget est programmé, ce qui représente 141 millions d'€, lesquels ont servi à financer 50 projets. Le taux de programmation d'INTERREG « Europe du Nord-Ouest » est de 50%. Sur un budget total de 372 millions d'€, 180 millions d'€ ont permis de financer 55 projets. Pour INTERREG « Europe », le taux de consommation du budget s'élève à 70%. Ainsi, 244 millions d'€ (sur les 359 millions d'€ de budget) ont été investis en région. En revanche, le taux de consommation du budget d'INTERREG « France – Manche – Angleterre » est faible. En tout, il resterait donc environ 500 millions d'€ à consommer d'ici à la fin de l'année 2020. La participation des acteurs régionaux à la coopération territoriale est intéressante et révèle un vrai potentiel mais mériterait d'être améliorée et mieux appropriée par le public.

Quelques-unes des difficultés rencontrées par le FEAMP ont été mentionnées précédemment. Le fonds a en effet accumulé des problèmes d'organisation et techniques¹⁵⁵, de gouvernance, d'absence d'articulation et de hiérarchisation

dans le programme. Cela s'est traduit par un programme opérationnel qui ressemblait à un catalogue de mesures sans réelle stratégie, ces mesures étant parfois faiblement dotées (moins de 2 millions d'€). Une réelle appropriation de

ce fonds passe donc par la construction d'une véritable stratégie de développement de la pêche et des filières halieutiques en France et en région.

III – PRÉCONISATIONS

III.1 – ENJEUX LIÉS AUX PRIORITÉS À DÉFINIR DANS LA PROCHAINE PROGRAMMATION, EN LIEN AVEC LE BREXIT

Sur les enjeux liés au Brexit

Le CESER conforte la Région dans :
- Sa volonté de mettre en place une stratégie européenne volontariste et d'être force de proposition auprès de la commission dans la définition de futurs programmes de coopération territoriale INTERREG¹⁵⁶;

Le CESER souhaiterait apporter sa pierre à l'édifice en participant, par exemple, à un comité de pilotage ou à une réunion de réflexion sur ce sujet ;
- Son désir de renforcer la coopération autour de la Mer du Nord, du détroit du Pas-de-Calais et de la Manche ;

Sur les enjeux liés aux priorités à définir dans la prochaine programmation

Le CESER préconise :
- En règle générale, une politique de lobbying visant à la reconnaissance par l'Union européenne de l'espace Manche Est - Mer du Nord ;
- La création d'une aide au renouvellement de la flottille et à la diversification ;

FEAMP EN HAUTS-DE-FRANCE (ENVELOPPE TOTALE 15 934 712 €, DONT 1 922 707 € D'ASSISTANCE TECHNIQUE)

PROGRAMME RÉGIONALISÉ 2014-2020 HAUTS DE FRANCE	Pêche 6 211 176 €	Installation de jeunes pêcheurs Santé et sécurité Valorisation des produits de la pêche (2 sous-mesures) Ports de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris (2 sous-mesures) Investissement à bord permettant d'améliorer l'efficacité énergétique et limiter l'incidence de la pêche sur le milieu marin	État de programmation 18 dossiers 668 610,17 € (10,76%)
	Aquaculture 3 007 563 €	Investissements productifs (2 sous-mesures)	19 dossiers 1 567 225,72 € (52,11%)
	Commercialisation Transformation 2 793 267 €	Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture	18 dossiers 668 610,17 € (10,76%)
	DLAL 2 000 000 €	Aide préparatoire et fonctionnement Mise oeuvre de la stratégie DLAL Activité de coopération	8 dossiers 491 761,69 € (10,76%)

SUIVI DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL : SITUATION RÉGIONS AU 1^{ER} MAI 2019

RÉGIONS	Maquette FEAMP M€	Montant FEAMP engagé M€	%	Montant FEAMP payé M€	%
BRETAGNE	47,03	11,25	23,92%	7,41	15,75%
CORSE	5,42	0,91	16,79%		0,00%
HAUTS DE FRANCE	15,93	6,72	39,36%	2,8	17,58%
NORMANDIE	20,58	10,97	53,30%	6,06	29,45%
OCCITANIE	13,31	6,66	50,04%	2,65	19,91%
PACA	6,7	1,04	15,52%	0,42	6,27%
PAYS DE LOIRE	14,5	5,24	36,14%	3,74	25,79%
Moyenne			34,20%		17,50%

III.2 – ENJEUX LIÉS AU FONCTIONNEMENT DES PROGRAMMES ET FONDS EUROPÉENS ET À LEUR APPROPRIATION PAR LES RÉGIONS

Le CESER recommande :

- La définition pour la France d'une véritable stratégie pour la filière halieutique ;
- Au niveau régional, une meilleure communication, dans les deux sens, entre les décideurs publics et les professionnels notamment sur le « Plan régional pour le développement durable de la filière pêche et aquaculture » ;

- Une meilleure communication entre les niveaux régional, national et européen quant à la mise en place d'une stratégie pour la filière halieutique ;
- D'intensifier la sensibilisation des porteurs de projet potentiels aux possibilités de financements européens ;
- De poursuivre et intensifier l'effort d'accompagnement des porteurs de projet ;

- De former régulièrement les organismes et personnes chargées de cet accompagnement aux changements dans la réglementation, dans les règles de financement, etc.
- D'inciter les opérateurs chargés d'accompagner les porteurs de projet à adopter une pédagogie positive.

¹⁵⁵ Démarrage du programme avec retard, mise à disposition tardive de l'outil informatique notamment.

¹⁵⁶ Ainsi que l'a précisé V. Richez « sous condition, bien sûr que cette volonté de coopération soit partagée » (assemblée plénière du CESER du 26 février 2019 : « Les politiques européennes en faveur d'une valorisation raisonnée de la mer et du littoral : un état de lieux et des projets. Focus sur les Hauts-de-France »).

¹⁵² Les GALPA (Groupements d'action locale pêche et aquaculture) interviennent auprès des porteurs de projet pour les aider dans le montage de dossiers européens de demande de financement. La région abrite 2 GALPA : Le GALPA Littoral Côte d'Opale et le GALPA ADDAM 3 estuaires.

¹⁵³ Audition de P. Hébert.

¹⁵⁴ Audition de D. Sauvage.

▶ LA PLAISANCE, UNE RICHESSE A VENIR

COMMISSION « AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, RURALITÉ »

I – ÉTAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC : ENVIRONNEMENT, ÉQUIPEMENTS ET ACTIVITÉS : QUELQUES CHIFFRES

LE NAUTISME EN FRANCE

REPÈRES GÉNÉRAUX	
Façade maritime de 270 km	Réseau fluvial (hors grand gabarit) de 910 km 540 km en Nord Pas de Calais / 370 km en Picardie
Les ports maritime et fluviaux et les entreprises de la filière «nautisme»	
12 ports maritimes (5 associatifs, 6 publics) 2900 anneaux pour le maritime 24 emplois équivalents temps plein	66 équipements fluviaux (18 ports fluviaux = 48 haltes nautiques) 1177 anneaux pour le fluvial 12 emplois équivalents temps plein
222 entreprises (dont 65% négoce et maintenance) 806 emplois : 174 M€	CA généré : 4,7M€
Total retombées économiques du nautisme, directes, indirectes et induites 323 M€ / 2 213 emplois	

Source : Plaisance Hauts-de-France, d'après « la filière nautique en Nord Pas de Calais – Picardie, PMCO – CCI 2014

II – ENJEUX ET PRIORITÉS

LES PORTS DE PLAISANCE MARITIMES ET FLUVIAUX DES HAUTS-DE-FRANCE SOUS UNE MÊME BANNIÈRE...

Depuis 2009, les cinq ports de plaisance du Nord Pas-de-Calais (Dunkerque, Gravelines, Calais, Boulogne-sur-Mer, Etaples) ont travaillé la pratique de la plaisance dans le cadre du Réseau Plaisance Côte d'Opale. Ils ont montré l'intérêt de se regrouper afin de permettre la mutualisation d'actions de promotion, le développement de la qualité, l'amélioration des relations transfrontalières, la sensibilisation environnementale et l'échange de bonnes pratiques.

Ce sont autant d'actions qui peuvent être démultipliées, accentuées sur la région des Hauts-de-France qui ne compte pas moins de 12 ports maritimes (sur une façade de plus de 200 km), 18 ports fluviaux et 48 haltes nautiques sur plus de 910 km de voies navigables.

...AVEC PLAISANCE HAUTS-DE-FRANCE

Ainsi fin 2017, l'Association Plaisance Hauts-de-France a été créée pour fédérer ces ports et porter Haut & Fort la voix de la plaisance sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France en développant des prestations et services dans le tourisme nautique afin d'ac-

tiver le levier de la croissance économique. Son principal objectif est de faciliter la pratique de la plaisance dans la région, que ce soit sur mer, lacs ou rivières, en bateau à voile, à rame ou à moteur et ce, pour le plus grand nombre des habitants des Hauts-de-France.

Pour atteindre cet objectif, Plaisance Hauts-de-France s'est donné comme programme de :

- Mieux cerner le potentiel de la filière nautique afin d'agir pour développer l'activité économique de cette filière, notamment en répondant aux besoins des clientèles, en s'adaptant à ses nouveaux modes de consommation, en améliorant la qualité des infrastructures, en les rendant plus accessibles à tous, en innovant, notamment au travers de l'itinérance, la fluidité des passages et le développement de la formation du personnel ;
- Développer la coopération transfrontalière placée au centre du dispositif dans une dynamique de valorisation touristique des destinations.

Il apparaît utile de faire converger l'association Plaisance Hauts-de-France créée fin 2017 avec le Comité Régional du Nautisme et de la Plaisance Hauts-de-France, créé par délibération du Conseil régional

en février 2018, pour donner le nouvel élan indispensable à toute cette « filière nautisme maritime et fluvial » et embarquer les habitants des Hauts-de-France vers la pratique de loisirs autour de l'eau.

... ET VALORISER LE CANAL SEINE NORD EUROPE

Les voies navigables ont façonné les territoires de notre pays au fil des siècles. Elles constituent un patrimoine précieux par leur contribution au développement économique et leur rôle dans la préservation des espaces naturels. La voie d'eau favorise la circulation des biens et des personnes, sur un réseau respectueux de l'environnement. VNF - Voies Navigables de France - agit au quotidien pour préserver ce patrimoine et assurer son développement au service de la compétitivité du transport et de la logistique. L'établissement protège et entretient des voies et ouvrages parfois uniques au monde qui sont des composantes de l'attractivité touristique de nos régions. Il agit en établissement responsable pour garantir le meilleur service à ses usagers et à ses partenaires. L'action de VNF s'inscrit aussi dans une dimension européenne, le réseau fluvial français étant naturellement connecté à ceux de nos voisins.

Comme particularité, le réseau fluvial des Hauts-de-France est géré au sein de VNF par trois directions territoriales, celles du Nord – Pas-de-Calais, du Bassin de la Seine (Oise) et du Nord-Est (pour l'Aisne) tandis que le fleuve Somme est géré par le Conseil Départemental hormis le tronçon (Saint Simon/ Voyennes) toujours propriété de VNF. Ce tronçon, aujourd'hui, ne permet pas une connexion opérationnelle avec le canal de St Quentin. Les réflexions et négociations n'ont pas encore abouti, entre VNF et le Conseil départemental. Il est URGENT d'avancer positivement ce dossier...

VNF s'engage pleinement aux côtés des acteurs territoriaux et des professionnels du tourisme, pour favoriser l'essor de ce tourisme éco-patrimonial. Il est souhaitable de renforcer les échanges et la coopération entre ces différents acteurs publics et le monde de la Plaisance et du Tourisme des Hauts-de-France qui partagent en grande partie les mêmes objectifs. Ce sera indispensable pour travailler la « mise en tourisme »¹⁵⁷ à l'arrivée du Canal Seine Nord Europe.

UN PLUS POUR LE TOURISME...

La région Hauts-de-France s'est dotée d'une agence d'attractivité. Elle peut compter sur la filière nautisme comme véritable atout économique, « Haut » par sa belle façade maritime, propice au nautisme marin, ouverte sur un bassin de navigation européen et « Fort » de son réseau de fleuves, de rivières et de canaux navigables, adaptés à la plaisance fluviale.

La filière nautisme propose ainsi aux touristes navigants - visiteurs comme résidents, une superbe complémentarité.

Forte de cette nouvelle dimension, la filière ambitionne de capter de nouveaux clients en créant une nouvelle offre (nautisme pour tous) pour augmenter la richesse produite et l'attractivité de la destination Hauts-de-France. L'envie de slow-tourisme¹⁵⁸ est dans l'air du temps : la plaisance y répond.

Cette nouvelle offre touristique proposée sera en adéquation avec le tourisme du mieux-être prôné par le CRT¹⁵⁹ et la Région. Elle se place ainsi aux côtés de loisirs tels que le vélotourisme, le tourisme équestre ou la randonnée (notamment sur les chemins de halage et véloroutes), loisirs qui font la part belle à la nature et au bien-être qu'ils procurent.

... ET L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

La filière nautisme, ainsi mieux ancrée dans l'économie régionale, doit rayonner et accompagner le développement des territoires.

Pendant quelques années (depuis 2009), le secteur nautique a connu une forte baisse de son activité, liée à la crise financière. Il montre aujourd'hui des éléments de reprise, conjugués à une évolution des comportements, des usages, en particulier celui de pratiquer la plaisance sans être propriétaire de bateau... C'est donc le moment de réinventer un modèle... Parallèlement à la pratique de la plaisance, la filière nautique a vu se développer les entreprises (construction, équipementiers, accastillage, etc.)

Elle est constituée de plus de trente types d'activités différentes répartis dans neuf grandes familles : ports de plaisance, constructeurs, motoristes, équipementiers, loueurs maritimes et fluviaux, activités du négoce et de la maintenance, importateurs, sports de glisse, sports de pleine nature et prestataires de services divers (architectes, experts, courtiers, assureurs, bateaux écoles, skippers, convoyeurs, gardiennage, médias, brokers...)

Cette filière fait vivre plus de 222 entreprises qui rassemblent 806 emplois et réalisent 174 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Il faut ajouter à ce chiffre les retombées indirectes et induites pour constater que la filière est à l'origine de 323 millions d'euros de Chiffre d'Affaires (CA) et de plus de 2 200 emplois.

Enfin, les Hauts-de-France sont naturellement transfrontaliers et le nautisme, maritime comme fluvial est situé dans un bassin de navigation à fort potentiel de visiteurs, connecté au Nord de l'Europe.

Autant d'éléments justifiant de fédérer les ports maritimes et fluviaux autour d'un projet commun de développement d'une véritable filière plaisance.

UN RÉSEAU DE VOIES NAVIGABLES CONNECTÉ À LA MER ET À L'EUROPE



¹⁵⁷ Mise en tourisme : processus de création d'un lieu touristique ou de subversion d'un lieu ancien par le tourisme qui aboutit à un état : le lieu touristique.

L'expression "mise en tourisme" souligne le caractère dynamique et humain de l'action – source : Eduscol.

¹⁵⁸ Tourisme orienté vers la proximité, la détente et le bien-être.

¹⁵⁹ Comité Régional du Tourisme et des Congrès.

III – RECOMMANDATIONS

Des recommandations sont proposées pour répondre aux objectifs : elles sont détaillées en préconisations dans le tableau de suivi.

DES OBJECTIFS

Les ports, qu'ils soient maritimes ou fluviaux, doivent devenir des vitrines de qualité, vivantes, accueillantes.

Les acteurs - Plaisance Hauts-de-France notamment - doivent développer une gestion plus conforme à ces attentes portées par une nouvelle génération d'usagers et de clients.

En particulier, les nouveaux besoins des clients, bien-être, ressourcement, doivent être identifiés et pris en compte. Le CRT-C peut être mobilisé pour sensibiliser et accompagner les acteurs en ce sens.

CES ACTEURS AMBITIONNENT...

- De fédérer au sein du réseau le plus grand nombre de ports régionaux ;
- D'intensifier la collaboration avec les entreprises du nautisme ;
- D'accroître la pratique de la plaisance avec la collaboration du mouvement sportif ;
- De travailler étroitement avec les structures touristiques ;
- De solliciter les acteurs de la formation et de créer projets et parcours professionnels.

SANS OUBLIER... L'ENVIRONNEMENT (RECOMMANDATION 1)

Il importe de prendre en compte le fait que le développement de la plaisance, maritime comme fluviale, se conjugue avec la préservation du milieu naturel.

Les ports s'attachent à faciliter et promouvoir une pratique vertueuse et respectueuse de la biodiversité marine.

Ainsi Plaisance Hauts-de-France peut véritablement s'appuyer sur un ensemble d'actions initiées par les ports maritimes et fluviaux de la région, notamment par l'adaptation des structures portuaires (maîtrise de la consommation d'eau et d'électricité, tri sélectif à l'arrivée des bateaux, traitement des eaux grises, produits biodégradables pour l'entretien des bateaux, surveillance des pompes à carburant, propreté des sites, etc.).

Enfin, à ces actions concrètes, s'ajoutent la formation des personnels, permanents ou saisonniers et la sensibilisation des plaisanciers.

...ET L'INNOVATION (RECOMMANDATION 2)

En nautisme comme dans tous les secteurs, le virage du digital est pris, autant au niveau des gestionnaires de ports que des plaisanciers. Les nouveaux usages ont fait naître des sites web, des plateformes de location en ligne¹⁶⁰, ou encore de vente de bateaux d'occasion. En matière de numérique, les possibilités sont vastes pour contribuer à dynamiser le secteur de la plaisance. A noter des initiatives en matière de formation et de recrutement dans d'autres régions (notamment Aquitaine).

UN MAÎTRE MOT, COOPÉRER (RECOMMANDATIONS 3-1, 3-2 ET 3-3)

La filière nautisme est insuffisamment connue. Elle est perçue uniquement au niveau des ports de plaisance et sa réalité économique est très sous-estimée.

L'association Plaisance Hauts-de-France¹⁶¹ a pour objet de créer et maintenir un réseau d'information entre tous les ports de plaisance situés dans la région, et d'en dynamiser le développement par coopération.

En étroite liaison avec le Comité régional du nautisme et de la plaisance, ils doivent - ensemble - fédérer tous les acteurs du nautisme en région Hauts-de-France.

Ils doivent permettre à la Région de définir sa stratégie tournée vers le développement économique, la formation et l'emploi en structurant la filière. Cela suppose un travail en transversalité avec les services de la Région et le Comité Régional du Tourisme pour les volets « prospective », « analyse de la clientèle » et « promotion de la filière », et les ADRT¹⁶² qui ont à la fois pour mission de soutenir et développer les performances touristiques des territoires, conseiller les collectivités et les investisseurs, ainsi que de développer l'activité et le chiffre d'affaires des entreprises et des professionnels de leur territoire.

UN OBJECTIF POUR CHAQUE PORT

Chaque port devrait fixer clairement ses objectifs de développement, compte tenu de ses spécificités, dans le cadre collectif de la région.

► DES PORTS OUVERTS SUR LE MONDE CALAIS : PORTE D'ENTRÉE INTERNATIONALE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

VICE-PRÉSIDENT « EUROPE, INTERNATIONAL, TRANSFRONTALIER »

L'ensemble portuaire¹⁶³, composé de quatre ports (Dunkerque, Calais, Boulogne-sur-Mer, Eurotunnel)¹⁶⁴, qui contribue à structurer la région, est une vraie force pour les Hauts-de-France en raison de son interconnexion avec le territoire dans sa totalité¹⁶⁵ mais aussi de son ouverture sur le monde. Est-il nécessaire de rappeler que le port de Dunkerque est le 3^{ème} port de France pour le trafic de conteneurs et vrac, que Boulogne-sur-Mer est le 1^{er} port de pêche français et la 1^{ère} plateforme européenne de transformation des produits de la mer. Quant à Eurotunnel, ce port à sec a, depuis sa création en 1994, accueilli et organisé le transit de plus de 430 millions de passagers et près de 410 millions de tonnes de marchandises notamment.

Le port de Calais, enfin, s'est fait une spécialité de l'accueil de passagers.

30 millions de passagers transitent par Calais, que ce soit par la mer, la terre ou les ports à sec. 1^{er} port de voyageurs en France, Calais constitue également une des portes d'entrée ou de sortie vers l'Angleterre et le Royaume-Uni. Ces voyageurs représentent donc un potentiel important d'activité et de création d'emplois pour Calais, le Calaisis et pour la région. Par ailleurs, face aux crises qui ont successivement touchées le territoire du Calaisis, et plus particulièrement Calais, il est vital de valoriser ce potentiel.

Cette contribution s'emploiera à répondre aux questions suivantes : comment inciter ces voyageurs en transit à s'arrêter à Calais et à s'intéresser à la région ? Comment rendre attractive la ville de Calais et comment faire de Calais une des portes d'entrée internationale de la région ?

Un premier point illustrera l'ouverture sur l'international de cet ensemble portuaire régional, repositionnera Calais et le Calaisis dans ce contexte, puis enfin présentera la politique de Calais en matière d'attractivité et d'accueil international (partie I). Un temps sera par la suite consacré aux enjeux, aux défis à relever afin d'accroître l'attractivité de la ville (partie II), enjeux qui donneront lieu à des préconisations et recommandations (partie III).

I – ÉTAT DES LIEUX

I.1 – UN ENSEMBLE PORTUAIRE OUVERT SUR LE MONDE

Pesant près de 90 millions de tonnes de marchandises, soit 20% des flux portuaires français, les ports de Dunkerque, Boulogne-sur-Mer et Calais sont des acteurs majeurs du commerce extérieur national et régional¹⁶⁶. Chacun dispose d'atouts et d'une spécialisation qui en fait un élément indispensable d'un système portuaire dont la performance et la compétitivité sont encore à renforcer. Ainsi Dunkerque dispose d'une base industrielle solide qui structure son trafic (dominé par les vracs solides industriels, les conteneurs, les vracs liquides, etc.) en direction des pays d'Europe, d'Amérique et d'Afrique principalement. Boulogne-sur-Mer, bénéficiant d'une posi-

tion géographique centrale et d'un secteur de la transformation des produits de la mer compétitif, accueille 90% des tonnages traités par la filière. Quant à Calais, le port s'est spécialisé sur le trafic transmanche. Mais la concurrence est particulièrement exacerbée avec les ports d'Anvers, Rotterdam et Amsterdam : en 2015, pour ce qui est du trafic de marchandises, Rotterdam détenait près de 60% des parts du marché de trafic de marchandises alors que Dunkerque n'en détenait que 6%.

Le dernier Comité interministériel de la mer a proposé 82 mesures destinées à rétablir la compétitivité des ports français. Ces

82 mesures figureront d'ailleurs dans la « Stratégie nationale portuaire ». Concernant les ports des Hauts-de-France, ce Comité devait décider la constitution d'un conseil de coordination interportuaire, à côté de l'association Norlink. Il devait également proposer un renforcement de la coopération entre systèmes portuaires de la mer du Nord et de la Manche sous l'égide du Délégué interministériel au développement de la vallée de Seine.

Le contexte maritime et portuaire évoluant vite, cette situation devra tenir compte des conditions dans lesquelles se déroulera le Brexit.

¹⁶⁰ « Airbnb » a fait des émules dans le nautisme !

¹⁶¹ cf. annexe

¹⁶² Agences Départementales de Développement et de Réservation Touristiques

¹⁶³ Voir les actions menées par l'État en région. Celles-ci vont dans le sens de la constitution d'une « plateforme portuaire » dont l'objectif notamment est de « faciliter la coopération interportuaire ».

¹⁶⁴ A cet ensemble s'ajoutent les 2 ports départementaux que sont Gravelines et Etaples.

¹⁶⁵ Voir à ce sujet la contribution « Connecter les ports des Hauts-de-France à un hinterland élargi grâce au développement concomitant du fret ferroviaire et du fret fluvial, et de toutes les intermodalités ».

¹⁶⁶ « Hauts-de-France sur mer. Comment rendre attractive et compétitive la Porte Nord de la France », Bignon J., Vandierendonck R., Sénat, 2016.

¹⁶⁷ « Trajectoire socio-économique de la zone d'emploi de Calais », Synthèses de la DIRECCTE, n° 44, décembre 2014, DIRECCTE NPDC.

¹⁶⁸ Source : Pôle Emploi.

I.2 – CALAIS ET LE CALAISIS : UNE POSITION GÉOGRAPHIQUE EXCEPTIONNELLE MAIS DES DÉFIS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX ENCORE À RELEVER

C'est un des points forts, facteur de dynamisme et de développement, qui caractérise le territoire : sa position géographique stratégique au cœur de l'Union européenne (cf carte ci-dessous). Largement valorisée par les politiques mises en œuvre, une telle position a permis à ce territoire de 154 000 habitants (Calaisis) et à la ville de Calais (74 000 habitants) de se développer autour de la mobilité.

Aux flux de passagers s'ajoutent les flux de marchandises qui ont impulsé une politique de mise en place de grandes infrastructures. C'est dans ce cadre qu'entre le projet « Calais port 2015 ». Celui-ci consiste en une extension de la capacité du port de Calais et une amélioration de la desserte ferroviaire. Ce projet s'accompagne de la mise en œuvre de deux lignes de ferroutage (lignes Europe Sud vers l'Espagne et Turin, ligne Europe Nord vers Leipzig).

Le territoire s'est aussi enrichi d'une nouvelle activité économique en lien avec la mobilité et le flux de fret : la création d'une offre logistique avec le parc logistique multimodal de la Turquerie.

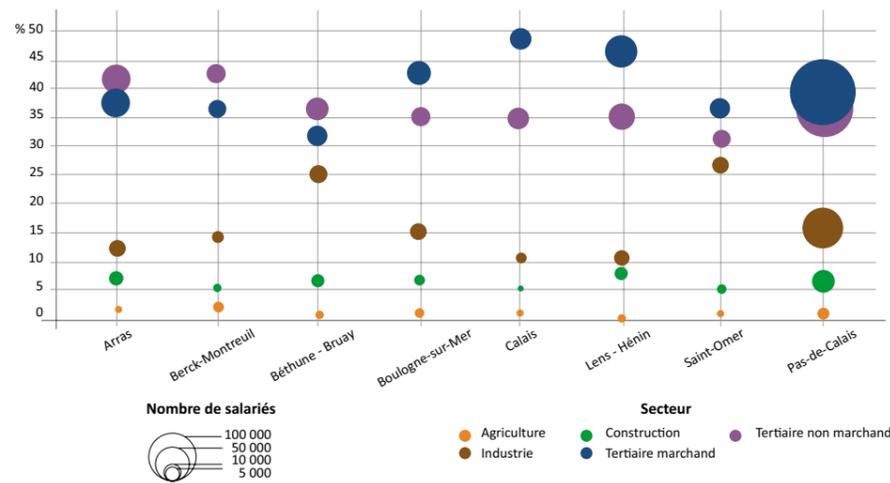


0 250 km
 → Principaux aéroports
 ● Principales villes européennes
 → Grands axes européens

Mais Calais c'est aussi un secteur tertiaire développé et une activité présente importante liée aux besoins croissants de la population en services de proximité¹⁶⁷. Plusieurs activités prédominent : les activités de commerce, de services aux bâtiments et aménagement paysager (nettoyage de bâtiment principalement) ainsi que les activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises (en lien avec Eurotunnel). Concernant l'action sociale, celle-ci emploie, quant à elle, environ 9% des salariés de la zone. La santé, l'hébergement social de même que le médico-social constituent un moteur de l'économie locale (cf graphiques ci-joints).

À cela s'ajoute une stratégie touristique en cours de création. Un peu à côté de ces secteurs d'activité plus « actuels », Calais a réussi à préserver un artisanat et une industrie d'art « traditionnel » autour de la dentelle. Produit de luxe, il mériterait d'être mieux valorisé afin d'attirer une nouvelle clientèle.

RÉPARTITION DE L'EMPLOI SALARIÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET ZONE D'EMPLOI DU PAS-DE-CALAIS EN 2013



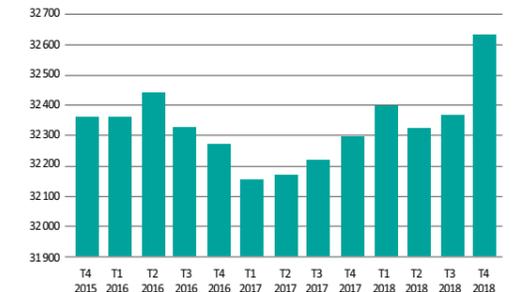
Source: Insee, estimations d'emploi du 31 décembre 2013

Au 2^{ème} trimestre 2018¹⁶⁸, le taux de chômage de la zone d'emploi était de 13,9%. Encore élevé, ce chiffre confirme une partie de l'interprétation donnée par la DIRECCTE à savoir la persistance d'une inadéquation sur le territoire entre offre de compétences et besoins issus du monde économique. Il n'en demeure pas moins que ce pourcentage tend à se stabiliser voire à baisser. En effet, à la même période en 2017, ce chiffre s'élevait à 14,3%.

Le territoire doit encore surmonter nombre de défis d'ordre économique, social mais aussi de communication. En effet sur le plan économique, à partir de 2007, les 2 activités encore spécifiques à Calais ont commencé leur déclin : les « activités non high-tech de services aux entreprises à forte concentration de connaissance » (en lien avec les fermetures dans les transports maritimes et côtiers de fret et intérim) et les « activités de services aux particuliers et aux entreprises à moindre concentration en connaissance »

ÉVOLUTION ANNUELLE DES EFFECTIFS SALARIÉS PRIVÉS - 4^{ÈME} TRIM.2018.

	Effectifs au 31/12/18	Évol. 4T2017/4T2018
Industrie	3800	-1,4%
Construction	2090	+0,6%
Commerce	6150	-2,2%
HCR	1980	+9,3%
Autres services	17360	+1,5%
Intérim	1250	+8,4%
Total Bassin	32650	+1,1%



Effectif salarié privé de la zone d'emploi de Calais. Source : URSSAF

(en raison des fermetures dans les transports et les hypermarchés). À cela s'ajoute l'essoufflement de l'industrie calaisienne de « technologie moyenne supérieure » (chimie) et de l'industrie de « faible technologie » (textile). Si Calais dispose d'une population jeune, il n'en demeure pas moins que celle-ci est moins diplômée qu'au plan régional avec un indice de formation local de 1,15 (pour un taux régional de 1,27). Le territoire souffre également d'un retard en nombre de diplômés du supérieur, nombre plus

faible qu'au niveau régional. On note, dans les structures professionnelles du Calais, une sous-représentation des cadres et professions intermédiaires et une sur-représentation des ouvriers. Enfin, la crise migratoire qu'a connue Calais dans les années 2014-2016 a eu un impact particulièrement fort sur l'image de la ville et du territoire aussi bien en région qu'à l'international. Celle-ci a rejailli sur l'activité économique, activité qui mettra du temps à retrouver un rythme régulier de croissance.

I.3 – ATTRACTIVITÉ DE LA VILLE ET ACCUEIL INTERNATIONAL, OÙ EN EST-ON ?

Le schéma de développement urbain poursuivi par la ville s'inscrit autour de deux grands objectifs : d'une part, unifier une ville fragmentée et enfermée sur des quartiers. Des lieux de rupture ont été identifiés (friches ferroviaires, zones peu denses, quartiers enclavés), qui seront transformés en « rubans de cohésion » entre les pôles d'attractivité. D'autre part, ce schéma prévoit de reconstruire un lien entre la ville même de Calais et la mer.

Les priorités ont porté sur la rénovation de Calais nord et sur l'aménagement du front de mer. La rénovation de Calais nord a consisté en une « reconquête des espaces au profit de la déambulation piétonne, des terrasses et larges espaces dédiés aux animations » : reprofilage des rues Royales et de la Mer, place d'Armes rendue aux piétons, transformation des abords de l'église Notre-Dame, implantation d'une halle multifonction, etc. A cela s'ajoutent la ré-

novation et la mise en valeur des atouts patrimoniaux de la ville (beffroi – hôtel de ville, etc.), la mise en valeur des canaux, l'organisation d'animations culturelles et commerciales, la réalisation de grands événements. Le front de mer est également en cours de rénovation (phase 1 réalisée) avec l'aménagement de grandes promenades, la création d'un village gourmand, l'aménagement d'un parc dunaire, d'un amphithéâtre de plein air, etc.

L'accueil international s'organise autour d'un tourisme étranger principalement européen provenant notamment de Grande-Bretagne (42%), d'Allemagne (13,6%), de Belgique (11%) et du Luxembourg (9%). Son équipement touristique consiste en un ensemble de 30 établissements hôteliers. Plus de 600 000 nuitées ont été comptabilisées principalement dans le cadre de courts séjours.

En amont du séjour, Calais a bâti sa politique de communication sur des outils numériques (site internet en plusieurs langues, bornes tactiles, etc.) et les réseaux sociaux, ainsi que sur des partenariats majeurs (SNCF, compagnies Ferries, etc.). Sur place, un accueil physique est assuré par l'Office de tourisme. Un accueil est assuré dans tous les équipements culturels ou administratifs, ainsi que pour tous les groupes. Sur le territoire des navettes assurent la liaison entre le terminal ferry et le centre-ville. Sur les sites mêmes, ce sont différents outils de communication qui ont vu le jour : panneaux « histoire de la cité », création d'une application, ou encore audio-guide.

II – ENJEUX

II.1 – ENJEUX EN MATIÈRE DE STRATÉGIE

S'il est vrai que Calais n'est pas encore identifiée comme une ville « touristique », il n'en demeure pas moins qu'un des premiers enjeux consiste à reconnaître le potentiel que représentent Calais et le Calais en matière de tourisme et à le prendre en compte dans les projets pour ensuite le valoriser.

Actuellement, on constate en effet encore trop souvent une insuffisante prise en compte de ce potentiel dans les projets menés sur le terrain. Par exemple, concernant « Calais port 2015 », nombre d'acteurs déplorent le manque de concertation locale et de synergie entre tous les développeurs locaux. La conséquence en est une absence de lien entre le projet et la ville, voire même un projet qui tourne le dos à la ville. Cela se traduit concrètement par une absence de sortie d'autoroute en direction de la ville par elle-même. Par ailleurs, les deux terminaux sont axés sur les infrastructures autoroutières et non sur la ville. La liaison « port – centre-ville » est, quant à elle, insuffisamment qualifiée et visible. Dans ces conditions, il est difficile pour la ville et le territoire d'attirer cette manne de touristes potentiels.

La reconnaissance de ce potentiel est une première étape qui amène le second enjeu : l'ancrage dans le long terme d'une politique touristique. Depuis dix ans déjà,

Une nouvelle offre culturelle accompagne ces rénovations dont la création d'un « dragon », une des machines extraordinaires de Royal de Luxe, un village touristique dédié, une « Nef » de verre et d'acier. Au-delà de 2020, les bassins seront l'objet de toutes les attentions. L'enjeu sera de recréer un lien entre la ville et le front de mer, de valoriser la plaisance et la Citadelle et d'accueillir un ARENA. Mais cet ancrage dans le temps d'une politique touristique réussie passera aussi par la coopération entre acteurs.

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE 2015-2020

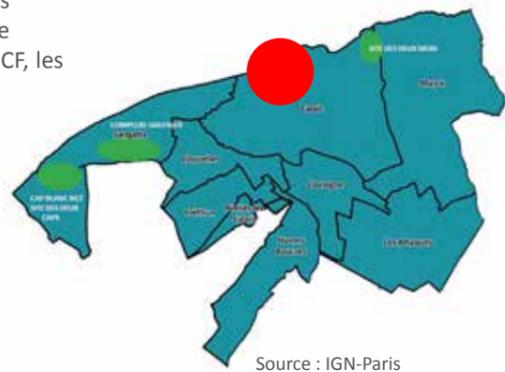


le territoire a commencé sa mue. Mais elle n'est pas terminée et doit s'accélérer. D'ores et déjà, des projets sont en cours sur le front de mer comme l'aménagement

de l'ensemble de la digue ou des aménagements urbains et paysagers privilégiant les espaces de jeux et de loisirs (skatepark, village d'été, etc.).

Un autre enjeu d'importance porte en effet sur la capacité des acteurs et décideurs locaux à coopérer entre eux. On compte parmi ces acteurs et décideurs : le port de Calais, Eurotunnel, le PMCO, la SNCF, les collectivités, etc.

GRAND CALAIS TERRES ET MERS LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS DU CALAISIS



En quelques mots, rappelons que le port de Calais est leader national et européen (hors Royaume- Uni) sur le Transmanche. Eurotunnel, quant à lui, est le leader mondial du ferroutage. A ces opérateurs de la mobilité, auxquels s'ajoute la SNCF, il faut adjoindre les collectivités et établissements publics de coopération intercommunale : la Ville de Calais, la Communauté d'agglomération du Calaisis, le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale, etc.



Pays d'Opale - 27 communes

PÔLE MÉTROPOLITAIN DE LA CÔTE D'OPALE



Chacun se démarque par une stratégie qui lui est propre. Ainsi, par exemple, la stratégie d'Eurotunnel est marquée par sa vocation très internationale et sa capacité à amener les voyageurs d'un point à un autre le plus rapidement possible. Nous sommes donc loin de la stratégie de la ville de Calais qui consiste à attirer et retenir les voyageurs.

Par ailleurs, la compétence « tourisme » est partagée. Des communes et groupements de commune peuvent créer un « office de tourisme » chargé de la promotion du tourisme. Quant aux métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomérations et communauté de communes, il leur revient le droit d'exercer de plein droit, en lieu et place des communes membres, les compétences en matière de création, d'aménagement, de gestion et d'entretien des zones touristiques¹⁶⁹. Une offre touristique cohérente passe donc par un nécessaire dialogue entre chaque collectivité. Chacun étant porteur d'une ambition, d'une

stratégie mais aussi de contraintes différentes, chacun s'inscrivant dans un contexte concurrentiel particulier, une communication et une coopération sont à construire par et entre tous. Le travail en réseau est une condition indispensable à la réussite de tout projet et à leur complémentarité.

L'ambition de Calais consiste à mettre en valeur le front de mer et son rattachement à la ville. Le changement climatique risque de compromettre cet objectif. Celui-ci se traduit déjà, du côté du versant nord de la région par une hausse des températures de 0,9° à 1° entre 1850 et nos jours.

On enregistre également une hausse du niveau relatif de la mer de 6 à 8 cm depuis 1975. Des conséquences sont à attendre non seulement sur le trait de côte (qui s'érode déjà) mais aussi sur le niveau des océans notamment. L'enjeu sera donc environnemental et consistera à prendre en compte les changements opérés par de probables mouvements climatiques. Sur ce sujet, le PMCO a entamé une étude sur les risques de submersion marine liés au territoire. Il est fondamental que chaque acteur de la façade maritime participe à cette réflexion afin de donner plus de poids à ses conclusions.

¹⁶⁹ Voir à ce propos la contribution sur le tourisme.

II.2 – ENJEUX EN MATIÈRE DE COMMUNICATION

En matière de communication, l'apprentissage et l'utilisation des langues étrangères, et notamment de l'anglais, est un enjeu fondamental. Malgré un passé parfois difficile et des relations parfois antagoniques avec le Royaume-Uni, ce n'est pas seulement la ville de Calais mais c'est tout un territoire qui va devoir relever ce défi. Une « Ecole des langues » a ainsi vu le jour en 2017 à Calais. Celle-ci s'adresse à tous les publics, jeunes et moins jeunes, pour des durées variables. Par la suite des formations sont prévues à destination du personnel d'accueil des administrations et collectivités.

La reconnaissance d'un Calais « touristique » est conditionnée à une amélioration de la communication, que cette communi-

cation soit physique ou digitale. La communication physique passe, tout d'abord, par la présence de panneaux d'affichage, de nombreux supports de communication, une bonne signalétique routière. Or il apparaît que celle-ci doit être améliorée : trop peu de panneaux indiquant la ville de Calais apparaissent à la sortie des ports par exemple. Une communication plus digitale implique une large utilisation des réseaux sociaux, des sites internet actualisés et en plusieurs langues, des plates-formes de réservation en ligne, etc.

Mais il convient aussi de changer l'image de Calais, image mise à mal par le drame des migrants. Entre 2014 et 2016, les images de la « Jungle » ont marqué tout le pays ain-

si que le Royaume-Uni atteignant Calais de plein fouet. Entre 7 000 et 10 000 réfugiés vivaient en effet dans ce camp lequel semblait abriter toute la misère du monde. Et il faut compter parmi les conséquences de cette catastrophe humaine, des conséquences économiques pour la ville. Certes, sans commune mesure avec les graves questions de santé, de respect de l'homme, ou de sécurité qui se sont posées, les difficultés rencontrées par les commerçants, suite à une chute de l'activité touristique avaient marqué la ville et terni son image (baisse de 37% de l'activité au 1^{er} tri. 2016). Même si dès 2017, les professionnels du tourisme notaient des « signaux prometteurs », la tendance reste fragile et nécessite un changement d'image pour être confortée.

II.3 – ENJEUX EN MATIÈRE D'OFFRE TOURISTIQUE ET DE FINANCEMENT D'INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES

Un Calais attractif suppose une offre touristique adaptée, qui corresponde aux attentes et à la demande de la clientèle.

Actuellement, Calais propose 30 établissements hôteliers, 1 VVF et une auberge de jeunesse. Or Calais manque encore d'un équipement touristique d'envergure. Par

ailleurs les demandes des touristes vont vers plus de services. Enfin, Calais mais aussi le territoire gagneraient à valoriser leurs loisirs hauts de gamme (golf) afin d'attirer une autre clientèle.

La mise en place d'une vraie politique touristique s'accompagne d'outils de fi-

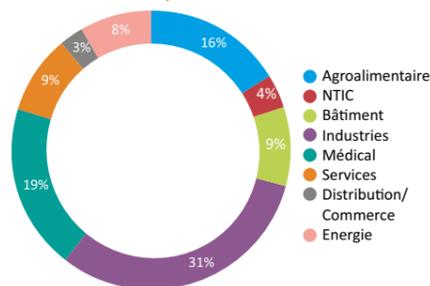
nancement adéquats. La région dispose d'un éventail important d'organismes tels que FINORPA, Picardie Investissement, le groupe IRD (réseau Entreprises et Cités), sans oublier la Banque Publique d'Investissement (BPI) par exemple.

OUTILS DE FINANCEMENT : QUELQUES EXEMPLES

Le groupe Finorpa Chiffres clés

Activité du groupe de 2005 à aujourd'hui
Les véhicules d'investissement du groupe, en 7 ans depuis 2005 ont soutenu **507** projets au sein de **400** entreprises regroupant **17 000** salariés.
105 M€ ont été investis, très majoritairement dans les PME de moins de **50** salariés.
Les opérations de création ont représenté **21%** du total des versements, les opérations de développement **53%**
Les opérations de transmission **13%** et les consolidations financières **14%**.

Picardie investissement : répartition des investissements par secteur d'activité



Le groupe IRD en 5 chiffres



Ces organismes proposent des dispositifs leur permettant d'intervenir à tous les stades du développement et du financement d'un projet, que ce soit en apport de fonds propres, quasi fonds propres (capital investissement) ou en apport de garanties. L'aide apportée peut prendre la forme de

conseils aux porteurs de projet, voire, de solutions immobilières globales. Prêts ou avances remboursables, dans certains cas, font également partie de l'éventail de produits financiers proposés.

Cependant, les projets littoraux présentent une spécificité qui n'est pas toujours

connue de ces organismes : la lenteur du retour sur investissement et l'absence de garantie quant au montant de ce retour sur investissement. De ce fait, peu de projets voient le jour.

III – PRÉCONISATIONS

III.1 – STRATÉGIE

Le CESER préconise de :

- Créer une synergie entre tous les acteurs publics et privés du développement territorial :

Les trois ports sont complémentaires. Cette complémentarité est un atout qui doit leur permettre de travailler ensemble pour le développement économique et touristique ainsi que la mise en valeur du littoral, dans l'intérêt de tous ;

- Valoriser tous les labels et marques (rôle du Comité régional du tourisme ?) :

La fusion des régions Nord-Pas de Calais et Picardie est encore récente et encore trop peu de points communs apparaissent. Il pourrait cependant s'avérer pertinent à plus long terme de s'interroger sur les avantages que peut représenter une politique de communication ciblée sur un seul message et une marque « ombrelle » ;

- Une prise en compte concertée par tous les acteurs du territoire du risque de submersion marine ;

III.2 – COMMUNICATION

Le CESER préconise de :

- Dépasser les antagonismes historiques et les clivages afin de créer un sentiment d'appartenance à un même territoire ;

- Sensibiliser impérativement, et dès le plus jeune âge (école primaire), la population à l'apprentissage nécessaire des langues étrangères et notamment l'anglais ;

- Étendre l'expérience de l'« École des langues » ;

- Faire la promotion à l'international de Calais, du Calais et de la côte ;
- Renforcer l'attractivité du centre-ville ;
- Se doter d'outils informatiques et numériques performants ;

- Profiter de la traversée (tunnel et mer) pour valoriser Calais et le Calais ;

- Valoriser les spécificités du Calais (dentelle, etc.) ;
- Développer une signalétique multilingue.

III.3 – OFFRE TOURISTIQUE ET DE FINANCEMENT

Le CESER préconise de :

- Proposer une offre touristique en réponse aux attentes des clients ;

- Veiller à s'adapter à chaque forme de tourisme (familial, d'affaire, court séjour, long séjour, etc.) ;

- Prioriser la redynamisation de certains espaces touristiques dont la plage, le Calais touristique et architectural ;

- Former les professionnels du tourisme à répondre aux attentes du client. Développer une approche client ;

- Améliorer la qualification de l'accueil (hôtellerie, etc.) ;

- Attirer la clientèle haut de gamme en proposant une hôtellerie et des loisirs hauts de gamme (golf, visite du patrimoine artistique, notamment l'architecture et les métiers d'art, etc.).

En matière de financement, le CESER préconise de :

- Veiller à la qualité de la construction des dossiers de demande de financement de tout projet. Si nécessaire, faire appel à un professionnel ;

- Sensibiliser les organismes de financement aux spécificités du littoral (retour sur investissements plus long et plus faible).

Bibliographie

- « Trajectoire socio-économique de la zone d'emploi de Calais », Synthèses de la DIRECCTE, n° 44, décembre 2014, DIRECCTE NPDC

LA PLACE DE LA MER DANS LE BUDGET REGIONAL

COMMISSION « FINANCES, BUDGET, CONTRACTUALISATION, FONDS EUROPÉENS »

Dans le cadre du travail engagé par le CESER Hauts-de-France autour de la réalisation d'un Livre Bleu, la Commission « Finances, Budget, Contractualisation, Fonds européens » a travaillé sur les aspects budgétaires de la collectivité régionale liés à la problématique littorale, afin

de mettre en lumière les moyens alloués aux politiques et actions existantes qui y ont trait. L'objectif était notamment de s'attarder sur les budgets et les politiques menées par la 3^{ème} Vice-présidence consacrée à la mer, aux ports et à la politique du littoral.

Il convient de souligner les fortes incertitudes liées au « Brexit », point qui n'a pas été abordé dans ce document.

I – RÉCAPITULATIF FINANCIER DES POLITIQUES RÉGIONALES MENÉES

RÉALISATION D'UN FOCUS SUR LES ASPECTS BUDGÉTAIRES DE CE QUE FAIT LE CONSEIL RÉGIONAL EN LA MATIÈRE

COMPARAISON DES BUDGETS PRIMITIFS DU CR HDF DE 2016 À 2019								
INVESTISSEMENT EN M€ VICE-PRÉSIDENT MER, PORTS ET POLITIQUE LITTORAL	2016		2017		2018		2019	
	AP 2016	CP/AP	AP 2017	CP/AP	AP 2018	CP/AP	AP 2019	CP/AP
PORT		56,4		74,3		71,0		64,3
MER ET LITTORAL		3,9		4,5		4,5		4,4
TOTAL	37,4	60,3	21,9	78,8	35,1	75,5	35,1	68,7
FONCTIONNEMENT EN M€ VICE-PRÉSIDENT MER, PORTS ET POLITIQUE LITTORAL	2016		2017		2018		2019	
	AP 2016	CP/AP	AP 2017	CP/AP	AP 2018	CP/AP	AP 2019	CP/AP
PORT		19,1		8,4		8,2		8,8
MER ET LITTORAL		1,3		1,6		2,0		1,9
TOTAL	16,2	20,4	11,2	10,0	10,2	10,6	10,7	10,7

AP : Autorisations de programme; CP : Crédits de paiement ; AE : Autorisations d'engagement.

II – LES RÉALISATIONS / LES POLITIQUES RÉGIONALES AU TITRE DE LA 3^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT

Il convient de distinguer au sein des dépenses régionales, les dépenses visant à financer des investissements, notamment de projets (comme par exemple Calais 2015), et les dépenses permettant l'entretien de l'existant.

L'action de la Région, dans le cadre de sa politique « Mer, ports et politique du littoral », vise tout d'abord à maintenir en état le patrimoine constitué principalement des ouvrages (ponts, écluses, quais, etc.), à travers un programme d'investisse-

ment élaboré sur la base d'un diagnostic permanent de l'état des structures (atlas portuaire).

La Région a également pour mission de s'engager avec les autres partenaires locaux dans l'animation du littoral maritime (gestion des risques littoraux, énergies marines renouvelables, suivi du milieu marin, gestion et aménagement durable du littoral). Enfin, elle continue de se mobiliser aux côtés des pêcheurs par la mise en place du FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche) et en

particulier d'un fonds d'urgence pour les fileyeurs et les pêcheurs à pieds.

À noter que la plaisance relève dans le budget régional de la politique « Tourisme ». Le développement de la plaisance sur tout le littoral des Hauts-de-France est important. Ce secteur est un véritable vecteur pour la croissance touristique et le rayonnement régional. Nous renvoyons sur ce point à la contribution produite par la commission « Culture pour tous, tourisme ».

II.1 – PORTS

Depuis 2007 et la reprise de la compétence portuaire par la Région, de gros efforts sont apparus nécessaires pour remettre en état les infrastructures portuaires, fortement dégradées à la date de décentralisation (quai de l'Europe, bassin Loubet, quai des Paquebots, tunnel de l'Ave Maria, barrage Marguet, écluse Sanson, perré Risban, écluse de la Batellerie, quai de la Loire, quai de la colonne, etc.). Les budgets régionaux intègrent chaque année des crédits permettant la continuité de cette remise en état.

De plus, le Conseil régional en tant qu'autorité portuaire gère l'entretien du domaine portuaire et des accès, notamment au travers du dragage des bassins et chenaux, ce qui constitue la majorité des frais de fonctionnement (hors impact Délégation de Service Public - DSP).

Par ailleurs, la Région a en charge la valorisation du patrimoine et le développement des infrastructures. Elle assure la coordi-

nation portuaire, la gestion des ouvrages non délégués, et le contrôle de concessions (DSP).

Un programme d'investissement et d'entretien est en cours et se base, pour les ports, sur l'analyse ouvrage par ouvrage de leur état technique, de la nécessité de conduire au juste moment des réparations, et avec un souci d'optimisation des finances publiques.

CALAIS PORT 2015

Cette opération entre dans la Délégation de service public (DSP) du port Calais-Boulogne-sur-Mer. Depuis ces dernières années, la seule opération inscrite au BP au titre de la DSP est la subvention d'équipement pour Calais 2015, conformément au contrat.

D'après les données fournies par le Conseil régional¹⁷⁰, le budget de Calais Port 2015 porte sur un coût total de 862,5 M€ dont

662,3 M€ pour les travaux (l'intégralité n'étant pas financée par la collectivité régionale). Ce budget se répartit comme suit :

- 270 M€ de soutien public dont 98,5 M€ issus de subventions européennes provenant du programme « Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE) ;
- 89 M€ de la Société des Ports du Détroit (SPD) ;
- 503,5 M€ d'émissions obligataires par Allianz GI.

Concernant le chantier, la phase de travaux se poursuit en 2019 avec comme objectif une mise en service à la date prévue en janvier 2021 (conformément au planning initial).

Le Budget Primitif 2019 prévoit 47,80 M€ qui seront affectés à ce chantier en 2019, une somme identique à l'année précédente.

II.2 – MER ET POLITIQUE DU LITTORAL

En 2019, la Région a affiché, à travers son budget, une volonté forte de conforter son accompagnement de la filière pêche et aquaculture. Il s'agit, notamment, à travers l'adoption **prévue d'un plan régional pour la filière pêche et aquaculture**, d'identifier les menaces pesant sur les acteurs tout en anticipant les évolutions à venir. Le plan régional permettra de mobiliser tous les leviers financiers existants au service de la filière et de créer de nouvelles opportunités.

L'action de la Région Hauts-de-France pour la filière pêche et aquaculture se traduit notamment par :

- les aides aux entreprises du secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture dont le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) est le principal outil. A ce jour, 63 projets ont été accompagnés financièrement pour

près de 1,4 million de contreparties. Le Fonds régional de garantie peut également être mobilisé pour le développement des entreprises de la filière (achat de navire notamment ou investissements productifs lourds en aquaculture ou en transformation).

La Région joue un rôle primordial dans la gestion du FEAMP pour lequel elle est à la fois le gestionnaire¹⁷¹ mais aussi le principal co-financier.

- le soutien aux structures en charge de l'animation et du développement des filières. La Région poursuit son accompagnement aux organisations professionnelles et structures qui agissent dans une dimension d'intérêt régional. Ce soutien permet notamment d'accompagner les mutations et les évolutions réglementaires qui impactent la filière.

- le financement de projets innovants pour préparer l'avenir. La Région encourage les filières innovantes via le financement de projets tant sur le volet pêche (nouvelle propulsion des navires, gestion des déchets) que sur le volet aquaculture (algoculture, etc.).

Enfin, la Région s'engage dans l'animation du littoral maritime (gestion des risques littoraux, énergies marines renouvelables, suivi du milieu marin, gestion et aménagement durable du littoral). Les projets récents concernent Ault, Le Crotoy, Merlimont, Quend Plage, le Hourdel-Cayeux et la baie de Wissant au titre de la gestion du trait de côte, ainsi qu'une série d'études liées aux nouvelles activités maritimes et à la gestion du milieu marin.

¹⁷⁰ Cf. Audition de Mme Bouchart le 28 janvier 2019, dans le cadre d'un Rendez-vous du CESER.

¹⁷¹ Ce programme est national et son autorité de gestion est le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Les mesures non régaliennes de ce programme sont mises en œuvre au niveau régional par délégation de gestion aux régions maritimes (voir le site internet « europe-en-hautsdefrance.eu »).

III – LES POINTS DE VIGILANCE / PRÉCONISATIONS

- Le CESER rappelle l'importance du travail en commun des acteurs en présence. Ainsi, il insiste sur la nécessité d'une collaboration forte des ports régionaux et ce jusqu'au Havre, pour faire face aux ports belges et néerlandais ;
- Le CESER pointe la problématique que pose l'Axe Manche qui risque de ne pas être identifié en tant que tel dans les programmes européens de la prochaine programmation ;
- Le CESER s'interroge sur la réalité d'une politique de soutien à la pêche au niveau national. Si cette interrogation est légitime, comment se placent alors les soutiens régionaux sur cette activité ?
- Enfin, le CESER s'interroge aussi sur les conséquences budgétaires et financières liées à une éventuelle élévation du niveau marin dans certaines zones qui mériteraient une attention particulière (financement d'études sur la modification du trait de côte, prévention de la montée des eaux dans certaines zones fragiles...).



► INDICATEURS DE SUIVI POUR L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

UNE GOUVERNANCE MER – LITTORAL

RECOMMANDATION 1 : CLARIFIER LA VISION INTER-TERRITOIRE AU TRAVERS D'UNE REPRÉSENTATION CONDUISANT À UN VÉRITABLE «PARLEMENT DE LA MER»

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	<i>Donner aux « espaces de dialogue », instaurés par la PRADET, un rôle fédérateur, d'échanges et de contractualisation</i>	a- Nombre de réunions, b- Nombre d'EPCI associées, c- Nombre de projets proposés, d- Modalités des décisions	Région
PRÉCONISATION 2	<i>Elargir les compétences du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale à l'ensemble du littoral</i>	a- Nombre de réunions, b- Nombre de priorités retenues, c- Répartition des subventions régionales	Région, Département
PRÉCONISATION 3	<i>Associer tous les partenaires dans un projet local partagé, y compris les CCI, et autres structures locales d'intérêt économique</i>	a- Nombre de membres partenaires, b- Nombre de réunions, c- Nombre de projets partagés	
PRÉCONISATION 4	<i>Permettre un développement en harmonie avec toute la Région Hauts-de-France</i>	Répartition des aides financières, incluant l'hinterland, pour la partie fluviale et pour la partie maritime	
PRÉCONISATION 5	<i>Déployer un plus grand effectif de personnel à la gestion des compétences attendues</i>	a- Inventaire des compétences nécessaires b- Evolution des effectifs c- Identification des besoins et niveaux de compétences attendus	
PRÉCONISATION 6	<i>Proposer de véritables formations professionnelles des personnels à la coopération territoriale</i>	a- Recenser les besoins de formation b- Identifier les formations adéquates	

CONNECTER LES PORTS DES HAUTS-DE-FRANCE À UN HINTERLAND ÉLARGI GRÂCE AU DÉVELOPPEMENT CONCOMITANT DU FRET FERROVIAIRE ET DU FRET FLUVIAL ET DE TOUTES LES INTERMODALITÉS

RECOMMANDATION 1 : CONSTRUIRE ET DÉVELOPPER UN ENSEMBLE PORTUAIRE COHÉRENT ET PARTENARIAL

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	<i>Exiger que l'ensemble des décideurs concernés assure la coordination des ports</i>	---	État Région
PRÉCONISATION 2	<i>Poursuivre le développement de Norlink Ports avec la construction d'un ensemble portuaire et logistique cohérent à l'échelle de la Région (ports maritimes, ports intérieurs, CCI, chargeurs, clients finaux, ...)</i>	a- Évolution de la structure Norlink Ports (membres et effectifs) b- Nombre et qualité des partenariats c- Évolution des volumes de financements publics et privés	État - Région - Norlink Ports - Consortium Fluvial Conférence des Chargeurs - Entreprises
PRÉCONISATION 3	<i>Promouvoir et valoriser les ports des Hauts-de-France sur le territoire national et à l'international</i>	Nombre et type d'actions de communication coordonnées (foires, salons, colloques, benchmark, etc.)/an	Région CCIR Norlink Ports

**RECOMMANDATION 2 : DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ PAR LA MODERNISATION
ES RÉSEAUX FLUVIAL ET FERROVIAIRE**

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	<i>Améliorer le réseau fluvial en corrélation avec les objectifs de développement maritime et le raccordement avec le Canal Seine Nord Europe</i>	a- Adaptation du gabarit des voies navigables et du réseau Freycinet b- Ajustement de la taille des écluses c- Envasement - tirant d'eau - tirant d'air d- taille et modernisation des bateaux	État VNF Région intercommunalités Entreprises Artisans
PRÉCONISATION 2	<i>Améliorer l'organisation du réseau fluvial</i>	a- Passage aux horaires de navigation 24/24 H b- Automatisation des écluses c- Traçabilité du fret	État VNF Ports
PRÉCONISATION 3	<i>Investir massivement dans le réseau ferroviaire, en mobilisant les subventions européennes, avec l'aide des pouvoirs publics, pour remettre en état les lignes ferroviaires capillaires, et réhabiliter les Installations terminales Embranchées (ITE).</i>	a- Inventaire et diagnostic des installations b- Programmation de travaux de remise en fonctionnement	Europe, État, Région SNCF Réseaux Entreprises

RECOMMANDATION 3 : PRIVILÉGIER LE REPORT MODAL

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	<i>Chercher à instaurer une concurrence équitable entre les différents types de transport en mettant en place un dispositif différencié pour les transporteurs routiers nationaux et pour les transporteurs en transit.</i>	Création d'un dispositif	Europe, État Niveau national Sociétés d'auto- routes
PRÉCONISATION 2	<i>Rendre l'accès au réseau fret ferroviaire plus compétitif en garantissant « des sillons » adaptés aux besoins des entreprises afin de libérer la circulation du fret</i>	Horaires réguliers et garantis (sillons) de transport de fret	État - Région SNCF - Réseaux
PRÉCONISATION 3	<i>Privilégier les accès multimodaux aux entrepôts et aux plateformes logistiques.</i>	a- Nombre d'implantations b- Nombre d'hectares dédiés à des plateformes multimodales	Région - SRADET Intercommunalités Entreprises
PRÉCONISATION 4	<i>Conditionner l'implantation de zones d'activité à proximité de plateformes multimodales dans le cadre de l'aménagement du territoire.</i>	a- Nombre de créations b- Nombre d'hectares	Région - SRADET Intercommunalités Entreprises
PRÉCONISATION 5	<i>Anticiper les impacts de l'accroissement du report modal sur l'économie et l'emploi dans le secteur routier.</i>	a- Accord de branche GPEC / ADEC b- Etude des statistiques de l'emploi du secteur routier c- Modalités d'adaptation des compétences par la formation continue d- Evolution de l'emploi du secteur transport et logistique	Région CCIR OPCO
PRÉCONISATION 6	<i>Développer l'expertise de la Région sur le fret ferroviaire (à l'instar de ce qui a été fait sur le TER)</i>	a- Création d'un service Régional b- Affectation de Ressources Humaines	Région
PRÉCONISATION 7	<i>Mettre en place des Opérateurs Fret de Proximité portuaires ou locaux, qui permettent de drainer les trafics vers les grands axes. En Allemagne, ce type d'opérateurs draine 45% du fret ferroviaire, contre 10% seulement en France.</i>	a- Augmentation du nombre d'opérateurs b- Augmentation du trafic ferroviaire de fret	CCIR Entreprises
PRÉCONISATION 8	<i>Définir des programmes de développement d'autoroutes ferroviaires et de transport combinés en quantité suffisante pour réduire significativement le trafic routier, notamment en lien avec les sites industriels déjà raccordés au réseau ferré</i>	a- Nombre et cartographie des autoroutes ferroviaires/ an b- Augmentation du volume de fret en transports combinés c- Diminution du trafic routier	État Région SNCF
PRÉCONISATION 9	<i>Inciter les groupements de communes du grand littoral, en zone urbaine, à organiser des services ferroviaires de fret (Article 52 de la Loi MAPTAM), comme à Marseille qui a un l'objectif de réduction de 10% de la part des poids lourds.</i>	a- Création de services ferroviaires de fret b- Diminution du trafic routier	Intercommunalités Entreprises ferro- viaires

RECOMMANDATION 4 : RENDRE LA VOIE D'EAU PLUS COMPÉTITIVE

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	<i>Organiser le foncier le long du CSNE (Déclaration d'Utilité Publique 2008 renouvelée en 2018) en associant les terminaux avec les zones de développement économique situées à proximité du canal.</i>	Inventaire du foncier le long du CSNE	État Intercommunalités Société du CSNE
PRÉCONISATION 2	<i>Disposer des activités productives et logistiques le long du CSNE, des zones de stockage tampons pour les chargements ou l'évacuation des marchandises, des zones de stockage mutualisées, faciles d'accès, pour favoriser l'attractivité du fluvial dans les chaînes d'approvisionnement.</i>	a- Nombre d'implantations d'entreprises et évolution/an b- Nombre de création de zones de stockage, volume et évolution c- Accessibilité des zones de stockage	Région - Aménagement du territoire Intercommunalités Entreprises
PRÉCONISATION 3	<i>Privilégier la complémentarité, voire la spécialisation, des plateformes prévues le long du CSNE dans le cadre d'une instance de réflexion régionale (CCIR-Région) pour éviter une concurrence qui s'avérerait contreproductive.</i>	a- Répartition des activités économiques entre les plateformes b- Cartographie des activités et des flux par plateformes	Région - Aménagement du territoire CCIR Intercommunalités
PRÉCONISATION 4	<i>Créer des centres techniques et des infrastructures de maintenance sur le tracé du CSNE pour l'entretien des bateaux et le développement de nouvelles activités potentiellement créatrices de nouveaux emplois et savoir-faire</i>	a- Nombre de création de centres techniques b- Nombre d'entreprises en sous-traitance c- Nombre d'emplois directs et indirects	1- État - VNF 2- Région - développement économique 3- CCI - Entreprises/ Artisans
PRÉCONISATION 5	<i>Créer des filières de formation en multimodalité afin d'intégrer cette dernière dans les supply chains.</i>	a- Convention pluriannuelle OPCO/Région b- Intégration de la multimodalité dans toutes les formations Transports c- Effectifs formés/an	1- État - Formation initiale et supérieure 2- Région - Formation professionnelle et Apprentissage 3- OPCO

**RECOMMANDATION 5 : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS
EN RESPECTANT LES OBJECTIFS DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	<i>Soutenir et investir dans le développement de la recherche et l'innovation pour favoriser le mix énergétique en développant des carburants alternatifs et de nouvelles motorisations, l'utilisation de matériaux durables et recyclables, et l'écoconception prenant en compte la déconstruction.</i>	a- Nombre de projets de recherche et d'innovation pour le transport fluvial et maritime b- Volume de financement de la recherche dans ce domaine c- Adaptation et transformation énergétique de la flotte	Région Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation État Universités Entreprises/Artisans
PRÉCONISATION 2	<i>Créer des dispositifs financiers à destination des bateliers pour optimiser les motorisations et investir dans de nouveaux bateaux. a- Allègement de la fiscalité des entreprises de batellerie b- Volume de prêts facilités pour l'investissement (ex BPI - Etablissemements bancaires)</i>	État - Niveau national Région développement et aides aux entreprises Réseaux bancaires	
PRÉCONISATION 3	<i>Elaborer et mettre en œuvre une stratégie régionale d'infrastructures d'avitaillement pour les véhicules et les navires à partir d'énergies renouvelables (vecteurs gaz et électricité) en collaboration avec les acteurs concernés.</i>	Nombre et implantation des points d'avitaillement GNV, électrique et hydrogène	Région (SRADET Annexe 4 PRI-PRIT) CCI Ports

LE TOURISME, UN ATOUT MAJEUR DU LITTORAL

RECOMMANDATION 1 : UNE POLITIQUE RÉGIONALE AU SERVICE D'UNE STRATÉGIE TOURISTIQUE POUR LE LITTORAL

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	<i>Elaborer un Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs avec une déclinaison opérationnelle par territoire, en plaçant le Littoral au cœur du Tourisme régional</i>	a- Ecriture du Schéma b- Vote et mise en application	Région -CESER Mission Attractivité EPCI Acteurs du Tourisme
PRÉCONISATION 2	<i>Diversifier l'offre touristique en s'appuyant autant sur les cibles privilégiées du Document Stratégique de la Région que sur une offre touristique à caractère familial, social, et de proximité</i>	Nombre d'offres supplémentaires /an	Comité Régional de Tourisme
PRÉCONISATION 3	<i>Inventer de nouveaux dispositifs financiers de soutien aux investissements</i>	a- Définir des dispositifs b- Nombre d'établissements aidés	Région
PRÉCONISATION 4	<i>Qualifier les équipements d'accueil avec tous les opérateurs en renouvelant le parc hôtelier et en développant les offres de loisirs et celles de mieux être</i>	a- Nombre d'établissements rénovés ou restructurés b- Augmentation de l'offre de loisirs c- Augmentation de l'offre de mieux être	Région
PRÉCONISATION 5	<i>Développer un tourisme des quatre saisons, par une offre de courts séjours (week-end, semaine de vacances), ainsi que le pécaturisme et les classes de nature maritime</i>	a- Evolution de l'offre b- Augmentation du nombre de courts séjours c- Augmentation de la fréquentation en pécaturisme d- Augmentation des classes maritimes	Comité Régional de Tourisme EPCI - Communes Professionnels de la Pêche

RECOMMANDATION 2 : DÉVELOPPER LES MOBILITÉS DURABLES ET ACTIVES AVEC UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AU « DERNIER KILOMÈTRE »

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	<i>Développer des navettes par bus ou minibus, et peut-être imaginer des modes innovants comme des véhicules automatiques en site propre</i>	a- Création de navettes b- Augmentation du nombre de minibus en service c- Aréation de nouvelles dessertes	Région EPCI - AOT SNCF
PRÉCONISATION 2	<i>Adapter et développer les infrastructures (vélo routes) et les services (location de vélos, facilité d'embarquement des vélos dans les TER – y compris les TERGV) pour faciliter la mobilité active et l'accessibilité</i>	a- Nombre de stations proposées b- Nombre de prestation de service proposées	Région EPCI - AOT SNCF
PRÉCONISATION 3	<i>Étendre et pérenniser les offres tarifaires (éTER) pour éviter toute dégradation du service TER, en complétant l'offre au bénéfice d'un maillage territorial plus fin (transports interurbains).</i>	a- Maintien des lignes ferroviaires existantes b- Augmentation des transports interurbains c- Création de nouvelles lignes locales	Région EPCI - AOT SNCF
PRÉCONISATION 4	<i>améliorer l'intégration du concept de train touristique aux systèmes locaux de transports</i>	Intégration effective du train de la Baie de Somme	Région EPCI - AOT SNCF

RECOMMANDATION 3 : RENFORCER ET ADAPTER LA COMMUNICATION RÉGIONALE POUR LE TOURISME DU LITTORAL

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	<i>Promouvoir le littoral dans son ensemble tout en respectant et valorisant les démarches et identités locales.</i>	Mise en place d'actions de promotion du littoral	Région et Comité Régional de Tourisme Mission Attractivité
PRÉCONISATION 2	<i>Explorer la possibilité d'une marque globale pour le littoral, déclinaison de cette marque comme ombrelle régionale et intégrant le concept « Côte d'Opale ».</i>	a- Notoriété de la marque b- Nombre de références sur internet	Région et Comité Régional de Tourisme Mission Attractivité

RECOMMANDATION 4 : VEILLER, VOIRE ÉTENDRE, LA PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	<i>Garantir l'efficacité des cadres de protection que sont, entre autres, la Loi Littoral, le Parc Naturel Régional, les Grands Sites de France, le Parc naturel marin, les sites Natura 2000, et en limiter à la marge les adaptations.</i>	a- Statu Quo b- Nombre de modifications des lois et règlements relatifs aux Littoraux	État et Conseil Régional
PRÉCONISATION 2	<i>Veiller à préserver de la manière la plus complète possible le caractère naturel du Littoral des Hauts-de-France</i>	a- Statu Quo b- Nombre de modifications des Espaces Naturels Littoraux	État, Région et collectivités locales
PRÉCONISATION 3	<i>Poursuivre la maîtrise de l'urbanisme et de son expansion, sur tout le littoral et l'arrière-pays.</i>	a- Stabilité du périmètre urbain b- Limitation des expansions urbaines	État et collectivités locales
PRÉCONISATION 4	<i>Envisager, pour certains cas, la reconquête et la restauration d'espaces naturels</i>	a- Augmentation des surfaces d'espaces naturels b- Nombre d'opération de restauration des espaces dégradés	État, Région et collectivités locales
PRÉCONISATION 5	<i>Poursuivre l'effort sur la qualité des eaux de baignade et la qualité de l'accueil touristique. Inciter les collectivités à déposer leur candidature au label « Pavillon Bleu ».</i>	a- Nombre de dépôts des candidatures b- Nombre de « Pavillon Bleu » obtenus	État, Région et collectivités locales

RECOMMANDATION 5 : FORMER LES DIFFÉRENTS ACTEURS DU TOURISME

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	<i>Améliorer la connaissance des standards Internationaux d'équipements et d'accueil, des cultures locale et régionale, ainsi que la maîtrise du numérique et des langues étrangères</i>	a- Nombre d'actions de formations mises en place b- Volume d'heures de formation/an et par domaine professionnel c- Effectifs bénéficiaires de formation et répartition	Professionnels du Tourisme Organismes de Formation

LA PLAISANCE, UNE RICHESSE À VENIR

RECOMMANDATION 1 : FACILITER LA PRATIQUE DE LA PLAISANCE DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	<i>Mieux cerner le potentiel de la filière nautique à partir des nouveaux besoins de la clientèle</i>	a- Propositions d'activités b- Répartition territoriale c- Capacité d'accueil	Région
PRÉCONISATION 2	<i>Rendre la filière accessible à la consommation pour tous</i>	a- Coût moyen en location b- Dispositifs financiers pour l'acquisition de l'équipement c- Subventions accordées d- Liaisons plurimodales	Région Département
PRÉCONISATION 3	<i>Améliorer la qualité des infrastructures, en particulier sur le plan de l'accessibilité et dans le cadre de l'itinérance et la fluidité des passages</i>	a- Nombre de visites de sécurité réalisées b- Nombre d'équipements ou installations obsolètes c- Estimation des coûts engendrés par la mise aux normes d'accessibilité d- Volume de travaux engagés	
PRÉCONISATION 4	<i>Développer la formation du personnel (accueil de la clientèle, diversification linguistique, éco-tourisme...) et créer de véritables parcours professionnels</i>	a- Inventaire des compétences nécessaires b- Identification des besoins et niveaux de compétences attendus c- Nombre de sites de formation et capacités d'accueil	

RECOMMANDATION 2 : DÉVELOPPER LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE DANS UNE DYNAMIQUE DE VALORISATION TOURISTIQUE DE DESTINATION

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	<i>Développer une communication adaptée à la clientèle d'origine étrangère</i>	a- Inventaire des publications touristiques b- Nombre de visiteurs sur les sites maritimes et/ou fluviaux c- Modalités de coordination territoriale des informations, réservations, agenda des festivités	Région CRTC
PRÉCONISATION 2	<i>Favoriser les échanges internationaux</i>	a- Nombre de structures adaptées à l'accueil d'étrangers b- Effectif en personnel bi ou tri lingues c- Animations culturelles existantes d- Nombre d'Hébergements de proximité existants	Région Département
PRÉCONISATION 3	<i>Proposer de meilleures liaisons entre les sites</i>	a- Inventaire et cartographie des transports existants b- Nombre de voyageurs pris en charge c- Modalités de coordination des liaisons	Collectivités AOT (cf.C6)

RECOMMANDATION 3 : DONNER UN NOUVEL ÉLAN AU DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE NAUTIQUE (MARITIME ET FLUVIALE)

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	<i>Faire converger l'Association « Plaisance Hauts-de-France » avec le Comité Régional du Nautisme et de la Plaisance en Hauts-de-France Région</i>		Région
PRÉCONISATION 2	<i>Associer les nouvelles infrastructures aux orientations prises</i>		Région Département
PRÉCONISATION 3	<i>Améliorer la qualité des infrastructures, en particulier sur le plan de l'accessibilité et dans le cadre de l'itinérance et la fluidité des passages</i>		
PRÉCONISATION 4	<i>Accroître la pratique de la plaisance avec la collaboration du mouvement sportif</i>		

RECOMMANDATION 4 : MIEUX ANCRER LA FILIÈRE NAUTISME DANS L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	<i>Mettre en place une gouvernance efficace</i>	a- Délais entre décision et réalisation b- Nombre de réunion du comité de coordination c- Volume d'activités (décisions, rencontres d'acteurs, etc.)	Région
PRÉCONISATION 2	<i>Fédérer les ports fluviaux et maritimes</i>	a- Inventaire et cartographie des projets communs b- Nombre de rencontres réalisées c- Formalisation des partages de ressources d- Mutualisations effectives des moyens	Région Département
PRÉCONISATION 3	<i>Valoriser la filière nautisme</i>	a- Bilan économique de la filière par activité déployée b- Budget des aides financières investies c- Nombre d'entreprises et évolution d- Evolution des emplois	Région

LA MER DANS LES FONDS EUROPÉENS : UNE PLACE À VALORISER ET À RENFORCER

RECOMMANDATION 1 : AGIR POUR LA PRISE EN COMPTE DE L'ESPACE MARITIME ET HALIEUTIQUE

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	<i>Améliorer la communication entre les niveaux régional, national et européen quant à la mise en place d'une stratégie pour la filière halieutique</i>	a- Mise en place d'un marketing Territorial b- Mise en place d'un cadre dédié au niveau régional	État - Région Union Européenne
PRÉCONISATION 2	<i>Instaurer une communication réciproque entre les décideurs publics et les professionnels, entre autres sur le « Plan régional pour le développement durable de la filière pêche et aquaculture »</i>	a- Nombre et fréquence de réunions organisées b- Nombre de décisions et d'actions conjointes	Région Professionnels

RECOMMANDATION 2 : AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES AIDES EUROPÉENNES

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	<i>Dans le cadre du FEAMP, proposer une aide à la diversification ou au changement d'activité (passage de la pêche à l'aquaculture ou à la conchyliculture par exemple)</i>	a- Accord État Région sur la négociation d'une intégration d'une aide à la diversification dans le PO b- Intégration aux négociations avec l'UE c- Validation de cette aide par l'Union européenne	État - Région Union Européenne
PRÉCONISATION 2	<i>Poursuivre et intensifier l'effort d'accompagnement et d'ingénierie auprès des porteurs de projet</i>	a- Augmentation des moyens régionaux (RH) dédiés	Région
PRÉCONISATION 3	<i>Former régulièrement les organismes et personnes chargés d'accompagner les porteurs de projets, aux changements dans la réglementation, dans les modalités d'application, ou de financement.</i>	Augmentation des formations dédiées aux personnels en charge d'instruire les dossiers	Région
PRÉCONISATION 4	<i>Intensifier la sensibilisation des porteurs de projet potentiels aux possibilités de financements européens</i>	a- Nombre - durée - amplitude des campagnes de communication b- Augmentation du nombre de projets déposés	État - Région
PRÉCONISATION 5	<i>Inciter les opérateurs chargés d'accompagner les porteurs de projet à adopter une pédagogie positive.</i>	a- Diminution des retours négatifs b- Augmentation des projets retenus	Région
PRÉCONISATION 6	<i>Engager la simplification des procédures de fonctionnement et de financement</i>	a- Diminution des complexités administratives b- Fluidité des procédures	État - Région Union Européenne

DES PORTS OUVERTS SUR LE MONDE : CALAIS PORTE D'ENTRÉE INTERNATIONALE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	<i>Créer une synergie entre tous les acteurs publics et privés du développement territorial</i>	a- Projets menés en commun	
PRÉCONISATION 2	<i>Sensibiliser les organismes de financement aux spécificités du littoral (retour sur investissements plus long et plus faible).</i>	a- Nombre de dossiers financés	
PRÉCONISATION 3	<i>En matière d'offre touristique veiller à s'adapter à chaque forme de tourisme : familial, d'affaire, court séjour, long séjour.</i>	a- Éventail de l'offre touristique	
PRÉCONISATION 4	<i>Faire en sorte d'attirer la clientèle haut de gamme en proposant une hôtellerie et des loisirs hauts de gamme (golf, visite du patrimoine artistique, notamment l'architecture et les métiers d'art...)</i>	a- Loisirs hauts de gamme proposés	
PRÉCONISATION 5	<i>Sensibiliser impérativement et dès le plus jeune âge (école primaire) la population à la nécessité d'apprendre des langues étrangères et notamment l'anglais</i>	a- Actions de sensibilisation dans les écoles	
PRÉCONISATION 6	<i>Étendre l'expérience de l'« Ecole des langues »</i>	a- Nombre d'« écoles » ouvertes	

► BIEN VIVRE SUR LE LITTORAL

INTRODUCTION

« **Bien vivre sur le littoral** » interroge de nombreuses problématiques touchant autant à l'environnement des femmes et des hommes au travers de leurs activités **sociales, culturelles, professionnelles, familiales et personnelles**, qu'à leur positionnement vis-à-vis de l'**environnement**. Cela suppose de projeter le maintien et le développement maîtrisé d'activités **économiques, touristiques et culturelles** sur l'ensemble du trait de côte et de l'arrière-pays littoral, en respect de l'équilibre entre l'attractivité et l'accessibilité du littoral et l'épanouissement des populations. D'un point de vue écologique, le bien-vivre sur le littoral des Hauts-de-France doit tenir compte de l'élévation du niveau marin et des risques de submersion marine liés au changement climatique, de la vulnérabilité de certains espaces naturels ou urbanisés et de la préservation de ceux-ci.

Une cohérence globale, une complémentarité des interventions et des financements, et enfin un consensus entre les différents acteurs lui sont nécessaires. **La création d'une conférence permanente du littoral pourrait, en ce sens, apporter une réponse à la nécessaire coordination des actions à venir pour faire face aux enjeux de développement du littoral.**

Face aux problématiques relevant à la fois de la démographie, de la formation, de la culture, des soins, de l'environnement, et dans l'attente de la création d'une instance appréhendant de manière systémique les défis à relever, le CESER a répertorié les politiques qui requièrent une attention particulière au regard des enjeux de développement du littoral et de son arrière-pays.

L'une des premières préoccupations concerne l'équité territoriale qui doit être recherchée afin de permettre un bon niveau de développement humain.

Cela oblige tout d'abord à **assurer au meilleur niveau la formation** des habitantes et habitants du littoral et de son arrière-pays. A commencer par les plus jeunes afin qu'ils s'épanouissent, trouvent un emploi et demeurent sur le territoire qui les a vu grandir. La formation et l'emploi des femmes restent à promouvoir : elles sont en effet des actrices déterminantes du développement de la vie du littoral au travers des métiers qu'elles exercent tant dans le domaine des **activités liées** à la pêche qu'auprès des personnes vulnérables, en tant qu'aidantes. **À terme**, cela questionne le devenir des métiers de demain, et des formations qu'ils sous-tendent, d'où émergera une réponse majeure à la problématique du vieillissement sur le littoral des Hauts-de-France.

Il est en effet indispensable de promouvoir une politique de l'emploi (femmes/hommes) au service de l'intergénérationnel et de favoriser la mise en place d'un nécessaire service public de l'autonomie ou de délégation de service public confiée à des structures agréées.

Si elle dépend de ces paramètres, l'attractivité est également conditionnée par l'environnement proposé. Or, le littoral des Hauts-de-France fait face à deux problématiques: celle de l'érosion du trait de côte et des submersions marines et celle de la préservation et de l'amélioration de la qualité des eaux. Dans ce dernier cas, **la garantie de la qualité de la ressource des eaux potables, douces et marines suppose la mise en place d'un schéma d'alimentation sécurisé et la mise en œuvre d'une soutenabilité environnementale de ces territoires.** Pour ce qui est des eaux marines, il faut parvenir à **réduire les pollutions d'origine anthropique et développer les connaissances sur les effets du dérèglement climatique.**

Concernant le trait de côte et la submersion marine, et au regard de l'ampleur des actions à mener, il est nécessaire **qu'une décision politique soit prise entre les zones à sauvegarder et celles à laisser éventuellement en l'état. Un accompagnement des populations et acteurs concernés sera indispensable.**

Le rééquilibrage des politiques sur l'ensemble du littoral et de son arrière-pays doit s'organiser avec la création d'équipements favorisant la télémédecine doivent être développés, en lien avec la recherche afin d'améliorer la qualité des services médicaux rendus. Le lien social doit s'affermir en privilégiant la création de lieux sociaux intergénérationnels. En matière culturelle, le littoral mérite l'implantation de scènes nationales ; la mise en réseau d'équipements existants, l'invention de nouvelles pratiques culturelles, **le développement d'une politique culturelle attractive pour les jeunes** contribueront aussi à densifier et mettre en lien les habitantes et les habitants.

Bien vivre sur le littoral sera alors possible à condition de **retenir des jeunes** aspirant encore trop souvent à quitter ces territoires, **d'aider** les personnes qui souhaitent s'y investir personnellement et professionnellement et enfin de **faire preuve de solidarité** à l'égard des générations les plus âgées dans un environnement protégé.

▶ LES FEMMES ACTRICES DÉTERMINANTES DU DÉVELOPPEMENT DE LA VIE DU LITTORAL

VICE-PRÉSIDENTE « LA PLACE DES FEMMES ET LA VIE ASSOCIATIVE »

Le développement de la vie du littoral est affirmé par l'implantation de places portuaires qui participent activement à la vie économique et sociale des territoires (métiers maritimes, transformation et valorisation des produits de la mer). La protection de l'environnement marin et le bon état écologique constituent la réussite d'un développement durable

des activités de la façade maritime. Le littoral est attractif (atouts naturels exceptionnels, pôle d'excellence de recherche scientifique marine, activités touristiques reconnues, plaisance, sports et loisirs nautiques) et s'inscrit dans une politique de développement des coopérations européennes avec des axes d'accès mer-terre aux portes de l'Europe.

Les femmes ont toute leur place en tant qu'actrices déterminantes du développement du littoral.

Elles peuvent se retrouver dans de nombreux emplois de ce patrimoine naturel et participer au développement socio-économique du littoral et à la préservation des écosystèmes marins du territoire.

I – DIAGNOSTIC

GÉNÉRALITÉS

La façade Maritime des Hauts-de-France est de plus de 200 km (3,8% du littoral métropolitain). Les activités économiques sont diversifiées.

L'emploi maritime sur le littoral représente 31 000 salariés, répartis dans 3 000 établissements. **Quatre secteurs majoritaires**¹⁷² :

- **Hôtellerie-restauration** : 33% des salariés,
- **Services portuaires et nautiques** : 24% des salariés,
- **Transformation des produits de la mer** : 24% des salariés,
- **Pêche** : 4% des salariés.

A côté de ces secteurs porteurs, il faut s'attendre à un développement des métiers dans les secteurs du service à la personne, du numérique, et à l'émergence de nouveaux métiers dans le cadre du développement durable (protection de la nature, recyclage des déchets, traitement des eaux, biodiversité, etc.). Ceux-ci concernent essentiellement l'emploi féminin.

Il ne faut pas oublier, dans l'espace littoral, tout l'arrière-pays où les métiers liés à l'agriculture sont aussi source d'attractivité et de développement économique.

Sur le littoral, en dehors de l'arrière-pays, il est possible de distinguer 2 versants :

- Au nord, on trouve 3 sites majeurs :
 - Le port de Boulogne-sur-Mer, leader européen dans la transformation des produits de la mer ;
 - Le port de Calais, transport de personnes ;
 - Le port de Dunkerque, transport de marchandises ;
- Plus au sud se situent les activités liées au tourisme, et au bien-être :
 - Le Parc régional des caps et marais d'Opale ;

- Le Parc national Baie de Somme – Marquenterre ;
- Le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale ;
- En projet la création d'un Parc Naturel Régional en Baie de Somme.

La pêche côtière est, quant à elle, présente tout le long du littoral. La petite pêche se pratiquait également à partir des ports d'Etaples et de Saint-Valery-sur-Somme. Mais l'ensablement des chenaux et l'augmentation des tirants d'eau des bateaux ne permettent plus aux navires de débarquer. Les pêcheurs sont désormais contraints de travailler à Boulogne-sur-Mer, pour les Etaplois, au Tréport voire à Dieppe pour les pêcheurs de la Somme.

I.1 – MÉTIERS MARITIMES ET AGRICOLES

MÉTIER MARITIME

L'inventaire minutieux et critique des données statistiques décomposées par sexe a montré deux choses :

- En leur état actuel les données sont trop fragmentées, dispersées et de qualité trop variable pour permettre de faire une analyse quantitative qui soit suffisamment détaillée et fiable sur la place des femmes dans les filières pêche et aquaculture ;
- Mais des données de qualité existent, le problème n'étant pas tant l'absence de données que les moyens nécessaires à leur centralisation et exploitation.

Selon une étude de FranceAgriMer, publiée en août 2017, la place des femmes dans les filières pêche et aquaculture est positionnée très bas dans l'échelle des priorités par les organisations professionnelles au niveau national. Promouvoir l'emploi des femmes n'est pas perçu comme pouvant contribuer à résoudre les problèmes de recrutement que rencontrent certains métiers¹⁷³.

Les critères d'égalité ne se posent pas de la même manière entre les deux filières pêche et aquaculture, ni d'un segment à l'autre au sein de la même filière, entre les métiers de la production en amont et les métiers du mareyage, de la transformation et de la vente en aval. Les questions de pénibilité du travail, d'accès aux métiers, d'accès aux formations, de création d'entreprise, etc. varient selon les secteurs.

Néanmoins les mentalités changent. La divergence des avis exprimés indique que les perceptions évoluent. À contre-courant du scepticisme ambiant, plusieurs représentants des filières, par exemple les conserveries, ont mis en avant leurs expériences positives au regard de l'emploi des femmes et leur souhaitent de voir plus de femmes entrer dans leur filière. Pour eux, les femmes ont des visions différentes et leur participation est un facteur d'innovation.

Les femmes apportent des bénéfices sur les lieux de travail, avec en tête de file l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail par la réduction de la pénibilité, avantages dont les hommes bénéficient aussi. D'autres bénéfices ont trait au développement local par la diversification des activités.

L'emploi du numérique en progression dans toutes les branches d'activités permet aux femmes d'accéder à des métiers réputés pénibles et/ou majoritairement masculins.

Pour la branche professionnelle du mareyage¹⁷⁴ et de la salaison, le taux de féminisation en Hauts-de-France est de 36% (2017).

Pour la branche des métiers des services portuaires, on constate des différences entre secteurs, mais avec un taux moyen de féminisation de 20%, la représentation féminine étant nettement inférieure à la moyenne de l'ensemble de l'économie (47%).

Ce taux de féminisation est particulièrement faible dans la manutention portuaire (16%). On trouve néanmoins quelques femmes à des postes de responsabilité dans les entreprises de l'industrie nautique, du transport maritime, de la pêche et des cultures marines et de nombreuses responsables d'organismes représentatifs.

Quelques éléments chiffrés font apparaître que les femmes sont très peu présentes, respectivement 1% et 2%, dans la pêche au large et la petite pêche. Pour la pisciculture continentale et l'aquaculture marine, les données sont inexistantes. A contrario, dans le domaine de la transformation (produits aquatiques), le pourcentage de femmes dépasse la parité avec 55%¹⁷⁵.

Dans la filière Mer, selon l'AGEFOS-PME¹⁷⁶, le taux moyen de féminisation, en France, est de 20% pour la pêche et les cultures marines, de 16% dans les ports de commerce, de 25% dans le domaine du transport maritime, de 21% dans l'industrie nautique, et de 34% au sein des ports de plaisance.

L'aquaculture (cultures marines) se développe particulièrement grâce à la participation du Pôle de compétitivité AQUIMER (implanté à Boulogne-sur-Mer).

172 Pôle Emploi – Eclairage – Filière maritime Hauts-de-France – juin 2018

173 Étude de FranceAgriMer, publiée en août 2017 : « La place des femmes dans les secteurs de pêche et de l'aquaculture ».

174 Le mareyage qualifie le commerce et la transformation de produits frais de la mer par le mareyeur.

175 Source FranceAgriMer-août 2017.

176 AGEFOS-PME – Etude - « Portrait statistique de la filière mer » (rapport détaillé d'analyse).

Très récemment, le Service Statistique et Prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a conduit une enquête auprès des entreprises aquacoles de France métropolitaine en mai et juin 2019. L'objectif est de réaliser une photographie détaillée de la filière pour éclairer l'action des pouvoirs publics et des professionnels et répondre aux obligations européennes.

Cette opération statistique, à caractère obligatoire, se décline en deux parties :
- pour les entreprises de pisciculture, algoculture et cyanobactéries, le questionnaire vise à recueillir des données détaillées sur les structures et les pratiques, dans le cadre d'un recense-

ment qui a lieu tous les dix ans ;
- pour les entreprises de la conchyliculture, le questionnaire, conduit annuellement, porte essentiellement sur la production.

Les femmes représentaient, en 2017, 31 % des effectifs dans les filières pêche et aquaculture en France, d'après une étude que vient de publier FranceAgri-Mer. On les trouve moins en amont (métiers de la production) qu'en aval (métiers du mareyage, de la transformation et de la vente), avec respectivement 18 et 45 % des emplois. Et la plupart sont à des postes moins rémunérés que leurs collègues masculins.

MÉTIER AGRICOLES

Dans les Hauts-de-France, un dirigeant d'exploitation sur quatre est une femme. C'est légèrement moins qu'en France métropolitaine, où le taux est de 27%. Elles sont 8 400 femmes réparties presque à parts égales, entre cheffes d'exploitations et co-exploitantes. Ces deux catégories ont des caractéristiques très différentes.

La part des femmes parmi les chefs d'exploitation est plus faible, 18%, et n'a pas évolué depuis 2010. Les cheffes d'exploitation sont âgées de 56 ans en moyenne, la moitié ayant plus de 58 ans.

Les plus âgées prennent la succession de leur époux pour faire valoir des droits à la retraite (transmission d'activité entre époux). Les moins de 40 ans sont en pro-

Au niveau national, la mixité est relativement faible dans les Lycées Professionnels Maritimes et Aquacoles (entre 0,8% et 9,4% selon les établissements). Le secteur des pêches et de l'aquaculture compte 21% de femmes, réparties de manière non homogène entre ces deux activités. Les effectifs féminins ne sont que de 6% dans la pêche maritime, mais ils représentent près de 38% du personnel travaillant en aquaculture (pisciculture, conchyliculture, mytiliculture, algoculture).

portion plus souvent à la tête d'exploitations à orientation économique « ovins, caprins et autres herbivores ». Ainsi, 34% des exploitations ovines ou caprines dont le chef a moins de 40 ans, ont à leur tête une femme.

I.2 – ACTIVITÉS HÔTELLERIE – RESTAURATION – TOURISME ET CULTURE – SPORT ET LOISIRS

MÉTIER DE L'HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION

Les femmes sont de plus en plus nombreuses à s'orienter vers la restauration pour leur carrière professionnelle. Elles représentent dans les Hauts-de-France près de 47% des emplois salariés du secteur hôtelier et de la restauration¹⁷⁷.

Les demandeurs d'emploi recherchant un emploi dans l'hôtellerie et la restauration sont plus jeunes que l'ensemble des

demandeurs : 16,9% ont moins de 25 ans contre 12,5% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi et 16,6% ont entre 25 et 29 ans contre 14,6% pour l'ensemble des métiers.

Comme pour l'ensemble des secteurs, les femmes sont légèrement plus nombreuses à rechercher un métier dans l'hébergement et la restauration (54%

contre 51,3%, tous métiers confondus)¹⁷⁸. L'ouverture du secteur de la restauration aux femmes se voit aussi dans les grandes écoles. Elles sont plus nombreuses à se reconverter professionnellement dans ce secteur.

MÉTIER DU TOURISME ET DE LA CULTURE

LES MÉTIERS DU TOURISME

Concernant le tourisme en Hauts-de-France, selon le site *lechotouristique.com*, le contrat d'études prospectives de la branche des professionnels du voyage, publié en 2011, le confirme : 77% de femmes parmi les salariés. 70% des recrutements tous sexes confondus se font sur un profil BTS. 30% des hommes salariés sont « cadres et chefs d'entreprises » contre seulement 13% de femmes.

Selon Laurence Piganeau, juriste et responsable éditoriale du site internet de l'APCE (Agence Pour la Création d'Entreprises), « il y a autant de femmes que d'hommes qui veulent devenir chefs [dans le domaine du tourisme], mais au final seules 30% d'entre elles passent à l'acte ».

Les femmes contribuent au développement du tourisme rural. En effet, à travers le tourisme rural, les femmes sont devenues salariées puis créatrices d'entreprises avec la promotion et la vente des produits de la ferme, l'aide à la découverte du patrimoine local, l'ouverture de gîtes, etc.¹⁷⁹

L'un des aspects positifs de leur situation est qu'elles ne sont pas obligées de se déplacer et que leur lieu de travail se confond avec celui du foyer. Mais en contrepartie de cet avantage, il leur est difficile de s'abstraire de l'activité professionnelle pour un temps de loisirs et encore moins de congés.

Les structures créées par les femmes sont souvent de très petites structures aux marges de l'activité agricole dont l'émergence est facilitée par les nouvelles technologies de communication (mise en réseau via internet).

De plus en plus naissent des formes d'activité qui associent l'utilité sociale et la production de services marchands. Les femmes sont très présentes dans ces nouvelles formes d'économie : elles représentent par exemple 70% des salariés des associations et se trouvent au cœur des enjeux du développement durable.

LES FEMMES DANS LE SECTEUR DE LA CULTURE

Pour la culture, l'ancienne ministre Audrey Azoulay, le 8 mars 2019, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, déclarait : « dans les établissements

d'enseignement supérieur « Culture », les femmes sont largement majoritaires (60%) et pourtant sous représentées dans les métiers de la culture (43%) ».

Au niveau national, le pourcentage de femmes sur l'ensemble des professions culturelles est de 43%.¹⁸⁰

MÉTIER LIÉS AUX ACTIVITÉS DE SPORT- LOISIR

Les activités sportives se développent de plus en plus sur le littoral, mais ces activités restent en majorité à temps partiel. De nombreuses femmes les encadrent. Parmi ces activités, on relève la marche nordique, l'équitation, le golf, le fitness, le longe-côte, etc.¹⁸¹

Des plages entières sont consacrées aux activités sportives, le kitesurf à Wissant, le char à voile à Berck-sur-Mer, le speed-sail dans de nombreuses stations balnéaires.

Les formations sont à la portée de tous, du CQP (Certificat de Qualification Pro-

fessionnelle) au Master. Il faut noter le peu de femmes dans la gouvernance des métiers liés aux activités de loisirs et du sport, que cela soit dans le cadre professionnel ou bénévole. Un manque d'information et d'orientation est constaté.

MÉTIER LIÉS À LA BRANCHE DES PORTS DE PLAISANCE

Dans la filière traditionnellement dominée par des emplois masculins que constituent les services portuaires, la

branche des ports de plaisance s'y distingue avec 34% d'emplois féminins¹⁸² : activité touristique et de services, elle re-

court souvent aux saisonniers, en partie féminins, dans le cadre de son activité.

¹⁷⁷ Portrait Sectoriel – Hôtels – cafés restaurants – édition 2017 – CCI Hauts-de-France

¹⁷⁸ Pôle Emploi – Statistiques, études et évolutions – décembre 2017#39 – les métiers de l'hôtellerie et de la restauration

¹⁷⁹ La place des femmes dans le monde du tourisme - Lillian Halls-French - Inspection Générale du Tourisme - Mission Femmes et Tourisme – mars 2003

¹⁸⁰ Source INSEE, Ministère de la culture – 2019

¹⁸¹ DRJSCS – Les chiffres clés du sport féminin

¹⁸² AGEFOS-PME – Observatoire de la branche professionnelle des ports de plaisance – édition 2016

I.3 – MÉTIERS D’AVENIR

MÉTIERS DU NUMÉRIQUE

Au niveau national, on note 33% de femmes salariées dans ce domaine. Pour rappel, le surcroît de performance des équipes mixtes est évalué à 16% par rapport aux équipes non mixtes.

En Hauts-de-France¹⁸³, de manière plus marquée encore que dans les autres régions, les métiers du domaine numérique sont majoritairement exercés par des hommes. Les femmes en occupent

moins d’un sur cinq, contre près d’un sur deux pour l’ensemble des emplois de la région. Elles exercent plus souvent des métiers moins qualifiés : 53,7% d’entre elles occupent des postes dans le domaine du numérique de niveau intermédiaire ou employé.

Dans une région caractérisée par la jeunesse de sa population, les personnes exerçant un métier du numérique sont

en moyenne un peu plus âgées : 19,5% ont plus de 50 ans.

C’est un domaine qui demande à se développer de manière plus large sur le littoral. Les femmes ont toute leur place dans ces nouveaux métiers qui peuvent s’exercer par télétravail.

MÉTIERS D’AIDE À LA PERSONNE

Les métiers de service à la personne sont en plein développement.

Les données nationales sur le plan socio-démographique des aides à domicile font apparaître le bilan ci-dessous¹⁸⁴ :

- Essentiellement des femmes : 97% ;
- Niveau de formation peu élevé : 77% ont un niveau inférieur au Bac ;
- Agées de 50 ans et plus : 48% ;

- Fréquemment en situation d’inactivité avant de travailler dans ce secteur (20%) et au chômage (25%).

L’aide à domicile constitue un emploi-refuge malgré différents points négatifs qui sont :

- Des rémunérations plus faibles que dans les autres CSP non qualifiées ;

- Une ancienneté faible (pour un quart des aides à domicile, inférieure à 22 mois) ;
- Des horaires atypiques : importance du travail le week-end ;
- Des difficultés pour concilier vie privée/vie professionnelle.

MÉTIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

En France, 4 millions d’emplois sont déjà recensés dans les métiers du développement durable et 800 000 emplois nouveaux seront à pourvoir, dans les années à venir, dans les métiers de l’eau, de l’environnement, de la gestion des déchets, de la protection de la nature et des aménagements paysagers.

La région Hauts-de-France se singularise avec l’Île-de-France et Rhône-Alpes dans la chimie verte en prônant le recours aux matières premières d’origine végétale, le développement de procédés respectueux de l’environnement et la production à profil environnemental favorable.

Une évaluation précise des espaces naturels et du littoral est ainsi réalisée par des drones.

Les femmes peuvent s’emparer de cette nouvelle technique. Les secteurs d’activités marchands et non marchands sont directement concernés par ces emplois trop méconnus, en particulier des femmes.

Très intéressées et actives en matière d’écologie et de développement durable, les femmes sont pourtant peu présentes sur ces métiers de pointe.

II – LES ENJEUX, LES PRIORITÉS

II.1 – UNE PLUS GRANDE PRISE DE RESPONSABILITÉ DES FEMMES MAIS ENCORE DES FREINS À LEVER

Il ressort de ces statistiques que les femmes sont beaucoup moins présentes aux postes à responsabilité dans tous les domaines d’activités. Cependant, elles développent de nouvelles activités annexes et complémentaires : la vente de produits locaux transformés (produits de la pêche, de la ferme), l’élevage spécifique (chèvres, autruches, etc.), le tourisme de proximité (gîtes, vacances à la ferme, etc.).

Elles montrent ainsi, par leur détermination et leur passion, qu’elles peuvent réussir au même titre que les hommes. Citons par exemple le cas de femmes d’agriculteurs contribuant à valoriser la production locale par une activité qui leur est propre.

Auditions réalisées à Boulogne-sur-Mer (octobre 2018)

Mariées à des agriculteurs dont les exploitations permettent de tirer suffisamment de profits, elles ont pu se permettre de monter des activités complémentaires, diversifiées telles que l’accueil de scolaires à la ferme, l’élevage, la transformation, la vente de produits dérivés, etc. Le fait d’être implantées sur le littoral favorise le développement de ces initiatives spécifiques, du fait d’une bonne irrigation du territoire, d’une information sur les produits locaux, qui conduit les touristes, les voyageurs de passage, vers ces divers points de vente. Malgré toute la passion qu’elles portent à leur métier, ces femmes regrettent que leur engagement se fasse au détriment de la vie familiale : peu de temps à consacrer aux enfants, à la famille, pas d’espace pour des vacances, ni pour des moments de détente. Certaines solutions existent mais s’avèrent insuffisantes, mal adaptées, laissant place à un doute dans les esprits (les choses sont-elles faites comme elles-mêmes les feraient, etc.).

Des tentatives de développement économique dans la filière pêche instaurées par des femmes n’obtiennent pas les mêmes résultats positifs.

L’exemple d’une conjointe de marin-pêcheur est particulièrement parlant.

Auditions réalisées au Crotoy (janvier 2019)

Dans la filière de la pêche artisanale, l’évolution de la place de la femme de marin-pêcheur semble encore plus aléatoire. En effet, tout repose sur les résultats de la pêche. Chaque jour le nombre de poissons pêchés, les espèces, les quantités varient. Les pêcheurs se demandent bien souvent si cela suffira à tirer un bénéfice suffisant permettant de couvrir les charges, de payer les différentes taxes et de dégager les moyens nécessaires pour rémunérer les membres d’équipage (un bateau de pêche artisanale peut compter jusqu’à quatre matelots). La diminution de la ressource liée tant à la surpêche qu’au réchauffement climatique contribue aux doutes sur l’avenir de la profession.

Elles se sentent seules et mal accompagnées par méconnaissance des structures existantes.

Lorsqu’on les interroge sur les possibles voies de reconversion, notamment dans la filière de la plaisance qui constitue une source de substitution pour les ports (à l’instar de la création d’une marina à Boulogne-sur-Mer), elles semblent assez fermées par ignorance des métiers liés à cette activité.

Pour les femmes d’artisans au Crotoy, et en Baie de Somme, le scepticisme est encore plus grand concernant leur avenir professionnel. Beaucoup de questionnements se posent quant à la nécessité de prendre en compte un certain nombre de contraintes dues au particularisme de ce territoire (manque d’équipements et d’installations adaptés).

¹⁸³ INSEE Analyses – Hauts-de-France n°93 – emploi numérique en Hauts-de-France – Mars 2019

¹⁸⁴ Loïc TRABU – INDS (Institut National des Données de Santé)

¹⁸⁵ Observatoire national des emplois et métiers de l’économie verte – rapport d’activité 2017

II.2 – ÉVOLUTION DU STATUT DE CONJOINT COLLABORATEUR

D'une manière générale, le statut de « femme de » a considérablement évolué. Les femmes ont revendiqué leur autonomie de gestion au sein de l'exploitation agricole, de l'entreprise artisanale. Le législateur a reconnu cette évolution, en leur accordant depuis 1999 le statut de conjointe collaboratrice d'agriculteur. Depuis 2017, sous réserve de cotisation, les femmes de pêcheurs peuvent bénéficier désormais d'un statut prodiguant une couverture sociale, un congé maternité et une allocation de remplacement en cas de grossesse, une retraite, une prise en charge des frais médicaux, une allocation décès pension invalidité, une formation professionnelle, et enfin un accès aux organisations professionnelles de la pêche.

Si ce statut reconnaît le travail accompli (tâches administratives, vente directe des produits issus de la pêche), des limites persistent. Ainsi lorsqu'elles souhaitent reprendre l'activité de leur conjoint (pêche en mer), l'obtention d'un diplôme est rendue obligatoire et la reconnaissance des acquis professionnels pose souvent problème.

Le statut de conjointe collaboratrice présente plusieurs difficultés pour les femmes :

- Impact financier sur la trésorerie de l'entreprise : coût des cotisations sociales et impossibilité de travailler en dehors de l'entreprise à plus d'un mi-temps ;

- Maintien de dépendance économique (pas de rémunération) et faible protection sociale (retraite minimale) ;
- Manque de légitimité auprès des organisations professionnelles.

L'amélioration de ce statut permettrait de redynamiser l'activité économique du littoral.

Les femmes se montrent également innovantes (écologie, produits locaux, etc.) en développant par exemple des activités dans le tourisme (hôtels, restauration, gîtes, chambres d'hôte, etc.), la petite pêche, la conserverie, l'aide aux personnes qui peuvent être dynamisées par l'apport des femmes.

II.3 – UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DES FORMATIONS ET DES MÉTIERS

Les formations initiales aux métiers de la mer restent trop méconnues des jeunes filles et des femmes tout comme les métiers liés au développement durable. A contrario, les formations aux métiers du tourisme, de la culture, de l'hôtellerie et de la restauration sont majoritairement choisies par les femmes. Notons qu'il n'existe qu'un seul lycée professionnel des métiers maritimes en

région Hauts-de-France : le lycée professionnel maritime Boulogne-sur-Mer-Le Portel qui a accueilli, pour l'année 2018-2019, 140 élèves dont 3 femmes, en formation initiale. Ce choix restreint ne permet pas d'attirer les jeunes de la région, et les femmes en particulier, qui ne sont pas originaires du littoral.

Il existe également le Centre de Formation des Produits de la Mer et de la Terre, plus

tourné vers la formation continue et professionnelle, trop peu connu des demandeurs d'emploi malgré une offre forte.

Dans le domaine informatique, les femmes étaient très présentes dans les années 50. L'arrivée du micro-ordinateur, des jeux vidéo et l'apparition d'internet, dans les années 80-90, entraîne un basculement : l'informatique devient un secteur dominé par les hommes.

II.4 – DÉVELOPPER LA MIXITÉ : UNE PLUS-VALUE POUR L'ENTREPRISE

Si l'innovation est depuis longtemps considérée comme un levier de croissance, la mixité commence à apparaître comme une clé de la réussite pour de nombreuses entreprises. Toutes les études démontrent une corrélation entre les entreprises ayant mis en place une politique de mixité et leurs performances.

Pour les entreprises ayant la gouvernance la plus mixte, le résultat opérationnel est supérieur de 48%. Elles voient également la motivation de leurs salariés croître de manière significative. 68% de ces entreprises ont une meilleure image de marque. Les prises de décisions sont appréhendées de manière plus globale et donc meilleure, les innovations sont

plus fréquentes, le climat des réunions permet l'échange et la complémentarité des points de vue¹⁸⁶.

Inscrire la mixité comme une priorité stratégique est un gage de modernité.

III – LES PRÉCONISATIONS

Créer un observatoire économique sur l'emploi et la place des femmes (regrouper et analyser les données). Rendre visible l'invisible, pouvoir ressortir les éléments concernant l'emploi féminin de l'ensemble des données recueillies.

Il existe de nombreuses données rarement générées. Il conviendrait de les centraliser et de les systématiser pour mieux les exploiter.

Accroître la distribution de fonds publics régionaux qui pourrait être assujettie à l'intégration des questions de mixité et d'égalité entre femmes et hommes au niveau des entreprises.

Présenter de façon non sexuée les métiers identifiés comme masculins dans les lycées voire dans les collèges. Cela permettrait de faire évoluer les mentalités et d'inciter les filles à s'orienter vers ces filières.

Créer plus de collaborations et de passerelles entre les entreprises, les centres de formation et les établissements scolaires, notamment par l'organisation de tables rondes présentant des témoignages, la mise en place de « Vis ma vie », et la mise en situation professionnelle pratique.

De nombreuses filières et métiers sont mal connus voire inconnus des femmes, principalement ceux du domaine du numérique et de l'environnement.

Alléger la réglementation de la conjointe collaboratrice pour permettre aux femmes de reprendre l'entreprise de leur conjoint. Valoriser le statut de conjointe collaboratrice en reconnaissant les tâches réalisées et les compétences acquises en vue de développer l'employabilité.

Développer le système de remplacement dans la pêche et l'agriculture.

Ces métiers difficiles rebutent en particulier par une exigence de disponibilité permanente (week-ends et soirées compris), les possibilités de s'en extraire étant beaucoup trop rares. La mise en place d'un système de remplacement pour permettre à l'agriculteur ou au pêcheur ou à leur conjointe de prendre des congés rendrait ces professions plus attractives. Le développement d'associations gérant les remplacements, comme dans le cadre des aides à domicile, constituerait un point central pour cette évolution.

Organiser des réseaux de femmes afin de créer de l'entraide et de résoudre les problèmes rencontrés par les femmes (exemple d'AKTEA, réseau de femmes de pêcheurs).

Créer des crèches itinérantes. Elles se déplaceraient dans les exploitations agricoles éloignées des villes, sur un périmètre défini, pour prendre en charge les enfants non scolarisés afin de libérer du temps pour permettre un équilibre entre vie personnelle, professionnelle, familiale et associative.

Ce réseau pourrait être géré par les centres de PMI (Protection Maternelle et Infantile) existants.

Proposer des formations et des disciplines centrées sur le développement personnel (améliorer la connaissance de soi, valoriser les talents, mieux communiquer, développer la confiance et l'estime de soi, etc.) pour encourager les femmes à prendre des responsabilités. Cela pourrait se faire au moyen de sessions à des moments clés : à la sortie des études, au moment de la recherche d'emploi et dans l'entreprise, tout au long de la vie.

¹⁸⁶ Enquête « Égalité entre hommes et femmes dans l'industrie des produits de la mer : où en sommes-nous ? » octobre 2018 – M.-C. Monfort

► BIEN VIEILLIR SUR LE LITTORAL : ASPECTS JURIDIQUES ET FINANCIERS DU RECOURS À L'AIDE À DOMICILE

VICE-PRÉSIDENT « MÉTIERS DE DEMAIN »

Dans son rapport intitulé « Anticiper le développement de la silver économie, bien vieillir en toute autonomie » du 25 avril 2017, le CESER Hauts-de-France indique en introduction :

« *Le bien vieillir est un droit fondamental, en respect tout particulièrement du préambule et des articles 1, 3 et 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, signée à Paris le 10 Décembre 1948 par les 58 Etats-membres de l'Organisation des Nations-Unies.* »

Le CESER poursuit :

« *Vieillir en toute autonomie est (...) un droit fondamental, ne serait-ce que par le nombre et la part croissante de personnes âgées dans la société. (...) Le plein exercice de ce droit fondamental implique une obligation de résultat de la part de la puissance publique, qu'il s'agisse :*

- Du maintien à domicile ;
- Du logement ;
- De la santé et de l'accès aux soins, de l'accès à l'activité physique ;
- Des transports et des infrastructures ;
- De la culture et de l'information ;
- Du lien social ;
- De structures d'accueil adaptées à chaque étape de perte d'autonomie ;
- De « reste à vivre », etc. ».

Cette problématique du bien vieillir est, de longue date, au cœur des préoccupations du CESER et vient d'être renforcée par le discours de politique générale du Premier Ministre Édouard Philippe, prononcé le 12 juin 2019 : « L'acte II, c'est répondre au défi du vieillissement de la population (...) ; c'est l'un de nos grands défis de société. »

C'est pourquoi, dans le cadre du Livre bleu, le CESER souhaite mettre l'accent sur la manière dont la Région Hauts-de-France, mais aussi les autres décideurs politiques (État, Conseils départementaux, communes via les Centres communaux d'action sociale notamment), pourraient favoriser les métiers d'entraide, véritables métiers d'avenir et ce, à travers deux préconisations que le CESER estime majeures.

I – DIAGNOSTIC

Nous ne sommes pas tous égaux par rapport à la perte d'autonomie. La DREES¹⁸⁷ a publié en 2019 une étude mettant en avant les disparités entre départements au regard du nombre de personnes en perte d'autonomie restant à domicile. Cette étude s'est appuyée sur une enquête baptisée « Vie quotidienne et santé », menée en 2014 et 2015 auprès de 166 800 personnes de plus de 75 ans vivant encore chez elles. Sur le territoire national, 12 % d'entre elles sont en perte d'autonomie. Les départements où la dépendance à domicile des personnes âgées est la plus forte sont le Nord et le Pas-de-Calais.

Il ressort du diagnostic territorialisé des Hauts-de-France (Plan Régional de Santé de deuxième génération sur la période 2018-2022), que l'indice de vieillissement¹⁸⁸ de la région est le deuxième plus faible des régions hexagonales derrière celui de l'Ile-de-France (58,8 en Hauts-de-France contre 52,5 en Ile-de-France et 73,6 au niveau national).

Toutefois, cela masque des situations très diverses au niveau des territoires. C'est ainsi que certains territoires de

proximité du littoral, comme l'Abbevillois et le Montreuillois, ont un indice de plus de 80. Le rapport de dépendance¹⁸⁹ en région, autre indicateur permettant de mesurer les effets structurels de la population, permet d'aboutir aux mêmes constatations. S'il est proche de celui du niveau national, il laisse cependant apparaître sur les mêmes territoires situés sur la façade maritime, un rapport de dépendance très élevé.

Le diagnostic territorialisé met en avant une perte importante de population sur le littoral. Hormis le Calais, la façade maritime connaît une diminution importante de population de l'ordre de 0,15 % entre les recensements de la population 2008 et 2013, que ce soit pour l'Abbevillois, le Boulonnais (un arrondissement en repli démographique¹⁹⁰) ou le Dunkerquois. Quant au Montreuillois, il est resté, sur ces cinq dernières années, quasi à l'équilibre alors que l'augmentation était importante par le passé.

D'après l'Observatoire Régional de la Santé et du Social (OR2S), cette diminution de la population locale sur le littoral des

Hauts-de-France est liée à une décroissance des moins de 25 ans plus soutenue que sur le reste du territoire et ce malgré :
- Une fécondité qui demeure élevée, notamment chez les mères de moins de 21 ans, même si l'indice conjoncturel de fécondité passe sous le seuil de remplacement (2,1 enfant par femme) ;
- Une augmentation plus élevée des 65 ans et plus.

Par ailleurs, il ressort que la population jeune du territoire littoral est peu ou pas diplômée, davantage touchée par le chômage et plus souvent allocataire de prestations sociales, notamment le RSA dans ses différentes déclinaisons et l'allocation Adulte handicapé (source OR2S).

M. Eric Brun (CURAPP-UPJV¹⁹¹) soulignait lors de l'Assemblée plénière du CESER du 25 mai 2018 : « S'il y a bien des jeunes en Picardie Maritime qui se projettent durablement sur leur territoire, il s'agit d'abord de ceux qui se destinent à des emplois d'aides-soignants, d'infirmiers, d'ATSEM¹⁹². »

II – ENJEUX ET PRIORITÉS

Le vieillissement important de la population sur le littoral entraîne des besoins accrus en matière de service aux personnes âgées.

Notons, dans ce cadre, la mise en place du premier Campus des Métiers et des Qualifications « Autonomie, Longévité, Santé » qui a ouvert ses portes au sein de deux lycées, à La Madeleine (59) et à Berck-sur-Mer (62), le but étant de former plus de

150.000 apprenants sur un secteur fortement créateur d'emplois¹⁹³.

Les métiers des services à la personne répondent à des besoins croissants en matière de soins et d'accompagnement de la perte d'autonomie. De ces métiers dépendent le droit des personnes âgées à vivre dignement leur vieillesse (comme rappelé en introduction). Il s'agit donc de

métiers essentiels auxquels il convient d'accorder le plus d'attention et d'intérêts, et dont il importe de reconnaître l'immense utilité sociale et les compétences qui y sont liées.

D'après la DIRECCTE¹⁹⁴, les perspectives d'emplois en région sont immenses : 30 000 à hauteur de 2030, 7 500 à pourvoir immédiatement. Le littoral représentant 10% de la population, on peut estimer que

¹⁸⁷ Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques – organisme de statistiques du Ministère de la Santé.

¹⁸⁸ Nombre de personnes de 65 ans et plus sur le nombre de personnes de moins de 20 ans * 100.

¹⁸⁹ Nombre de personnes de moins de 20 ans et de 65 ans et plus sur le nombre de personnes de 20-64 ans * 100

¹⁹⁰ Cf. INSEE Flash HDF n°69, mai 2019, Boulogne-sur-Mer un arrondissement en repli démographique : « Au 1er janvier 2016, 160.000 personnes habitent l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, soit plus d'un dixième de la population du Pas-de-Calais. Depuis 1999, la population de ce territoire décroît du fait d'un solde migratoire négatif (- 0,5 % par an) que ne compense plus l'excédent naturel (+ 0,3 % par an). L'arrondissement fait face à une situation socio-économique défavorable, malgré la présence du premier port français de pêche et une industrie agro-alimentaire dynamique. »

¹⁹¹ Centre Universitaire de Recherches sur l'Action Publique et le Politique de l'Université de Picardie Jules Verne.

¹⁹² Agent territorial spécialisé des écoles maternelles.

¹⁹³ Porté par le Conseil régional et l'Académie de Lille, ce nouveau campus dédié aux métiers et qualifications du secteur sanitaire et social et des services à la personne regroupe près de 140 organismes de formations. Ils sont appelés à délivrer plus de 160 diplômes du CAP au Bac +8 à plus de 150.000 apprenants. Deux lycées, Valentine Labbé à La Madeleine (59) et Jan Lavezzari à Berck-sur-Mer (62), pilotent ce campus qui outre les centres de formation, rassemble l'Université, les laboratoires de recherche - dont le pôle Eurasanté - ainsi que les entreprises du secteur.

¹⁹⁴ Direction régionale des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi ; cf. audition du 11.02.2019

750 emplois sont a minima à pourvoir sur le littoral au regard des spécificités mises en avant précédemment.

Au regard de la situation existante au sein de ces métiers, une évolution de l'organisation et de la gestion des structures d'aides à la personne est indispensable afin de favoriser l'attractivité de ces métiers et les services rendus aux personnes bénéficiaires.

Pour cela, il conviendra notamment :

- De renforcer l'accessibilité des aides ;
- D'alléger le reste à charge ;
- De revaloriser les plafonds, notamment pour les personnes ayant les plans d'aide les plus lourds ;
- De s'interroger, plus généralement, sur la politique d'austérité publique dans ce domaine¹⁹⁵, qui entraîne la baisse des dotations des Départements et la faiblesse des financements de l'Allocation

Personnalisée d'Autonomie (APA). Or, celle-ci doit prendre en compte les besoins sociaux résultant du vieillissement de la population sur le littoral et de la vive croissance du nombre de personnes âgées nécessitant un accompagnement.

S'y ajoute la disparité des politiques menées par les Départements dont certains ont fait le choix de la baisse des prestations (de leurs coûts et de leur qualité).

III – RECOMMANDATIONS ET PRÉCONISATIONS

La Vice-présidence « Métiers de demain » formule deux recommandations majeures.

RECOMMANDATION N°1

Rappelons qu'une même prestation à domicile peut être délivrée selon trois modes d'intervention distincts :

- L'activité est exercée en mode prestataire lorsque le bénéficiaire n'est pas employeur mais simple usager d'un service délivré par une personne salariée d'une association, d'une entreprise, d'un Centre communal d'action sociale, etc. ;
- On parle de « gré à gré » lorsque l'intervenant est directement salarié par la personne chez qui il travaille ;
- Il existe enfin un dispositif intermédiaire dans lequel le bénéficiaire est employeur de l'intervenant mais se voit déchargé

d'un certain nombre de formalités administratives par la structure d'aide à domicile : c'est le mode mandataire ; Il convient de souligner que ce mode n'apporte pas les mêmes droits aux salariés (différences en matière de frais de déplacement, de majoration des jours fériés, week-end et nuit, etc.). Notons que de nombreux salariés cumulent les deux situations (mandataire et prestataire).

Déjà dans son rapport-avis du 25 avril 2017¹⁹⁶, le CESER indiquait : « Il ne faut pas oublier les problèmes rencontrés par le personnel en régime mandataire dans

la mesure où la personne âgée devient employeur et doit assurer de larges responsabilités et les risques qui y sont liés (formation, remplacement, formalités administratives, etc.). Elles ne sont, le plus souvent, pas en capacité de prendre la mesure de cette réalité qui entraîne de plus en plus de conflits du travail ».

La tentation peut exister, en raison des contraintes financières pesant sur les Conseils départementaux, de privilégier le recours au mode mandataire, moins coûteux.

pour les personnes bénéficiaires de l'APA, quel que soit le niveau de perte d'autonomie du bénéficiaire et ce, en respect de l'Article L-232-6 du code de l'action sociale et des familles.

PRÉCONISATIONS

Afin de permettre un choix éclairé, il est préconisé, **au sein du dossier de demande d'Allocation Personnalisée d'Autonomie, la mise en place d'une information claire et lisible sur les différents types de services et sur la législation qui les régissent ainsi que**

l'instauration d'un accompagnement par un personnel dédié au vu des besoins recensés.

Le CESER réaffirme par ailleurs **le principe du libre choix du mode d'intervention des services d'aide à domicile**

RECOMMANDATION N°2

De nombreux services d'aide à domicile travaillent à perte. Les coûts de revient pour les structures s'élevèrent en moyenne à 25€/heure alors que l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ne finance qu'à hauteur de 20€/heure en moyenne ; à tel point que certains envisagent de se retirer de cette activité.

Le 3 avril dernier, le Président de la Fédération UNA¹⁹⁷, Guillaume Quercy, a saisi le Préfet des Hauts-de-France, afin de l'alerter sur la situation précaire des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) du Département du Nord, en raison de décisions particulièrement préjudiciables du Conseil départemental.

Pour le CESER, il importe de maintenir la pérennité de l'offre de services, son accessibilité financière et géographique, à un moment où la prochaine loi sur le

« Grand âge et l'autonomie » devrait réaffirmer le principe du maintien à domicile comme prioritaire.

Le risque est que les bénéficiaires de ces aides demandent de réduire, de manière drastique, les temps d'intervention, pour s'adapter à cette logique financière. En effet, compte tenu des baisses des montants de prise en charge de l'APA par le Département, inférieurs aux coûts des interventions pour les structures, c'est la personne aidée qui intervient de plus en plus financièrement.

Pour le CESER, des pratiques de tarification des SAAD, homogènes sur l'ensemble des territoires des Hauts-de-France, sont indispensables.

Il est essentiel d'être plus ambitieux et de s'interroger sur les modalités de verse-

ment de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie et sur la conception de la valeur du service et de sa finalité.

Il convient d'aborder la question de l'unité de mesure horaire, car si elle peut paraître pratique sur le plan comptable, elle constitue dans les faits une contrainte que le CESER déplore.

Le CESER se pose la question de la pertinence actuelle de ramener les besoins de la personne âgée à un découpage mathématique en nombre d'heures, alors que les auditions menées évoquent systématiquement une approche globale de la personne aidée devant répondre à l'ensemble de ses besoins, comme cela est mis en place dans le cadre de la prise en charge sociale départementale (Centres Médico-Sociaux).

PRÉCONISATIONS

Le CESER préconise **une logique qualitative permettant une analyse fine des besoins et ainsi, la mise en place de biens et services permettant d'y ré-**

pondre, la finalité étant de préserver au mieux l'autonomie de la personne aidée. Dans ce cadre, le CESER plaide pour **l'instauration d'une enveloppe finan-**

cière, forfaitaire et mensuelle, d'Allocation Personnalisée d'Autonomie indexée aux objectifs du plan d'aide et à des indicateurs de suivi.

Cela amènera plus de souplesse à la structure, lui permettant d'utiliser au mieux cette enveloppe en fonction de la situation particulière de la personne ac-

compagnée et en tenant compte de ses propres contraintes économiques. Cela permettra également d'opérer une forme de mutualisation entre les diffé-

rentes missions des structures dont les coûts de revient sont souvent très variables.

Sur le littoral, comme sur la Région Hauts-de-France, et de façon plus générale sur l'ensemble du territoire français, se pose la question d'un nécessaire « service public de l'autonomie » ou de délégation de service public confiée à des structures agréées.

¹⁹⁵ Les différentes auditions réalisées dans le cadre de l'autosaisine en cours sur les « métiers d'entraide » appuient ce constat.

¹⁹⁶ Cf. Rapport-avis « Anticiper le développement de la silver économie : bien vieillir en toute autonomie »

¹⁹⁷ Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles

▶ TRAIT DE CÔTE ET SUBMERSION MARINE : IL EST URGENT D'AGIR !

COMMISSION « ENVIRONNEMENT »

Notre littoral attire les touristes, concentre les naturalistes et stimule les peintres pour son aspect « sauvage ». En effet, cette frange, contrairement aux autres espaces métropolitains, est faiblement urbanisée, offrant toute une palette de paysages, et de fait des habitats originaux, voire uniques pour de nombreuses espèces animales ou végétales. Cependant, face aux pressions anthropiques, traduites par le changement climatique (élévation de températures, changement d'usage du sol, érosion du trait de côte), ces zones parfois sensibles, et relictuelles pour de nombreuses espèces, sont aujourd'hui menacées. Les perdre, c'est perdre notre identité paysagère.

Il n'y a plus de doutes sur le fait que le climat se réchauffe depuis la fin du XIX^{ème} siècle. La température de surface de la terre et des océans s'est réchauffée en moyenne de 0,85°C entre 1880 et 2012. La principale cause de ce réchauffement est l'augmentation de la concentration

de Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère. Ce réchauffement par fonte des glaces, dilatation de l'eau, change le volume d'eau salée et module le niveau d'eau. Ce n'est cependant pas nouveau, la mer a déjà recouvert notre territoire jusqu'à Abbeville, et s'est retirée, mais cela sur des échelles de temps plus longues que celles que nous couvrons aujourd'hui. Et c'est bien là toute la différence !

Depuis 1900 le niveau des mers est monté de plus de 20 cm en raison de l'expansion thermique et de la fonte des glaces. D'ici 2100, les experts tablent sur une augmentation moyenne du niveau des mers de 25 à 80 cm (suivant les différents scénarios du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC)).

D'autre part, le climat devrait continuer à se réchauffer au cours du XXI^{ème} siècle pour atteindre au minimum une augmentation de plus de 2°C par rapport à 1880, scénario optimiste, et jusqu'à plus

de 7°C, scénario pessimiste. Le littoral sera donc, au cours des décennies à venir, de plus en plus exposé aux inondations et à l'augmentation de la fréquence des événements météorologiques extrêmes.

Parmi les risques littoraux sont identifiés l'érosion du trait de côte, la submersion marine par rupture d'ouvrage, la submersion marine par franchissement de digue et les inondations par débordement des eaux continentales lors d'épisodes climatiques extrêmes.

L'Homme a cependant réussi à contenir cette élévation de la mer, par l'ingénieux système des « waterings », lui aussi, typique de notre région, est pourtant également menacé.

Avant d'entrer dans les enjeux proprement dit de « la submersion marine et du trait de côte », il est nécessaire de bien appréhender le **contexte géomorphologique de notre littoral**.

I – CONTEXTE GÉOMORPHOLOGIQUE DU LITTORAL DES HAUTS-DE-FRANCE

Le contexte géomorphologique dans la Manche, le Pas-de-Calais et la Mer du Nord est marqué par un phénomène de transgression modéré à l'échelle géologique mais important à l'échelle humaine, c'est-à-dire d'avancée marine sur les terres. Cette transgression évaluée de quelques dizaines de centimètre à près d'un mètre selon les différentes hypothèses est due au réchauffement climatique dont les rejets de gaz à effet de serre d'origine humaine depuis la Révolution industrielle sont la cause.

Cette transgression marine modeste a, et aura, des effets importants sur le littoral des Hauts-de-France ; effets sur le recul du trait de côte, sur l'envasement des estuaires, sur les écosystèmes littoraux et évidemment sur toutes les activités humaines. L'Homme a aujourd'hui les moyens technologiques de limiter ses effets, au moins de manière transitoire. Mais considérer que les épisodes catastrophiques de submersion marine, les chutes de falaises, la « fonte » des dunes sont des phénomènes exceptionnels « qui

se tasseront avec le temps » n'est pas réaliste, sur les cent prochaines années. Il convient donc que tous les projets d'aménagement concernant le littoral intègrent les coûts de la transgression comme des frais de fonctionnement obligatoires, faute de quoi, l'entretien des investissements deviendra prohibitif pour la collectivité.

La transgression en cours accentue les effets des courants marins.

Cette carte montre que les courants moyens en Manche et en Mer du Nord transportent l'eau et les sédiments vers la Mer du Nord. A cette circulation moyenne, il faut ajouter les courants de marée. Le courant de flot (mer montante) est dirigé vers le Nord-Est, le courant de jusant (mer descendante) est dirigé vers le Sud-Ouest. La vitesse des courants de marée s'additionnant en gros avec les courants moyens, la vitesse du flot est supérieure à celle du jusant. Le rétrécissement du Pas-de-Calais provoque, en outre, une augmentation de la vitesse des courants, donc de la capacité de transport et d'érosion. N'est pas figuré sur ces cartes l'effet des vents dominants d'Ouest et de Sud-Ouest et notamment des tempêtes qui accroissent l'effet des houles sur la côte, particulièrement en période de vives eaux et la capacité des courants de flot à déblayer et à transporter les sédiments (Fig.1).

Dans ce contexte, la mer érode de manière très active (parfois plusieurs mètres par an) toutes les zones en saillie. Le recul des falaises du Blanc-Nez ou d'Ault (30 cm/an)

en témoigne de même que le saillant que constitue maintenant le village de Wisant protégé par sa digue avec de part et d'autre, des dunes à forte pente que les marées successives emportent irrémédiablement. Autre témoignage, le cordon littoral de galets dans la région de Cayeux-sur-Mer qui constitue une solution de court terme associant protection et adaptation mais qui représente néanmoins un coût public direct de 200 000 € annuels.

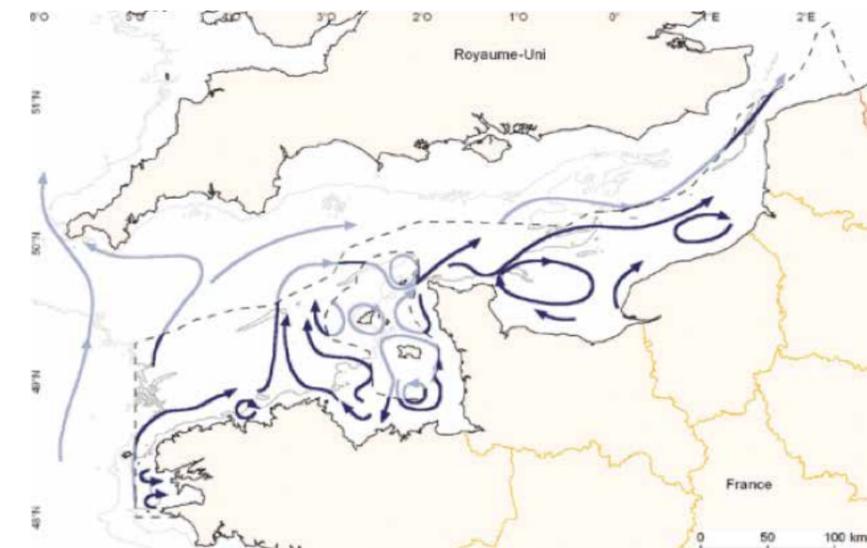
Le phénomène est moins marqué en Mer du Nord mais les bunkers allemands du mur de l'Atlantique, maintenant loins sur l'estran, témoignent de sa réalité. Toute la zone des « waterings », et notamment le Sud dunkerquois et sa zone d'activités économiques progressivement gagnée sur l'océan depuis le Moyen-Âge, ne semble pas ou peu concernée dans l'immédiat. Elle le sera très probablement dans les années à venir.

Si l'érosion marine est le phénomène le plus visible, cette différence accrue de vitesse entre le flot et le jusant détermine aussi un

envasement plus rapide des estuaires. En effet, les sables et les limons apportés par la marée montante, mais aussi les fleuves côtiers, ne sont plus emportés par la marée descendante trop lente et se déposent, favorisés par la floculation des argiles. Sans dragage répété, là aussi possible mais coûteux, la navigation devient difficile voire impossible dans les estuaires, qu'il s'agisse de plaisance ou de pêche. En dehors des zones traditionnelles d'échouage comme Wisant, anecdotiques en nombre de bateaux, sont concernés les chenaux de Gravelines, d'Etaples, de Saint-Valery-sur-Somme dont l'accès est déjà limité par les horaires des marées. Ce mécanisme favorise ainsi les ports en eau profonde (Boulogne-sur-Mer, Calais, Dunkerque) accessibles 24h/24h et concentrant l'activité hauturière¹⁹⁸ à Boulogne-sur-Mer par exemple.

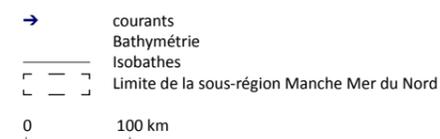
Enfin, et ce n'est pas le moindre de ses effets, l'érosion marine des saillants comme l'envasement des estuaires modifie aussi irrémédiablement les écosystèmes.

CIRCULATION MOYENNE EN MANCHE



Circulation générale des courants en Manche

Source des données : voir texte, SHOM, IGN, ESRI, OSPAR



¹⁹⁸ hauturière : zone maritime éloignée des côtes, hors des eaux territoriales, de la navigation et de la pêche qui s'y pratiquent.

TRAIT DE CÔTE ET SUBMERSION MARINE

UN TERRITOIRE SPÉCIFIQUE : LES « WATERINGUES »¹⁹⁹

ÉTAT DES LIEUX

Depuis le XII^{ème} siècle dans la Flandre maritime les habitants ont eu à cœur d’assainir et de drainer les marais saumâtres de la région qui va de la frontière belge au boulonnais. Aujourd’hui, ce territoire côtier doit affronter plusieurs risques concomitants : les submersions marines en cas de grandes marées de vives eaux, l’élévation du niveau de la mer avec l’érosion probable du trait de côte, et les éventuelles inondations continentales lorsqu’il est impossible d’évacuer les eaux douces vers la mer du Nord. Le territoire des « wateringues » est un territoire « poldérisé » gagné sur la mer. La création au fil des siècles d’un ingénieux système de canaux, fossés drainants, ouvrages d’évacuation et système de pompage « les wateringues » évacue l’eau douce vers la mer à marée basse et l’empêche d’envahir le polder à marée haute. Ce territoire des « wateringues » a toujours été exposé aux risques d’inondation, et depuis son industrialisation massive dès les années 50 et le développement de l’activité portuaire, aux risques industriels majeurs (Seveso). Ces dernières années, malgré l’omniprésence de l’eau sur le territoire des « wateringues », c’est surtout le risque industriel qui été repéré par les habitants et les élus du littoral. Les derniers épisodes majeurs d’inondations datent de 1940 et 1944 liés aux opérations de la Seconde Guerre mondiale et suite à une

tempête en 1953, tempête qui rompit la digue des Alliés. Ces phénomènes catastrophiques commencent à disparaître des mémoires. La tempête Xynthia de 2010 et la prise de conscience de l’État sur les zones inondables les années suivantes ont relancé la réflexion sur ce territoire situé à la frontière belge. Depuis le début des années 2010, un large travail d’acculturation au risque inondation a été mené, en lien avec plusieurs dispositifs opérationnels, il s’agit de concevoir les contraintes comme des leviers de développement pour penser le territoire autrement. De 2012 à 2015 ont ainsi été menés un travail sur la mémoire collective des inondations, une formation des élus avec le Centre Européen de Prévention des Risques Inondations, des visites de terrains et des retours d’expériences transfrontaliers avec le Groupe Européen de Coopération Territoriale, le lancement de deux Programmes de Prévention des Risques Littoraux, un Programme d’Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) mené à l’échelle du Pôle Métropolitain de la Côte d’Opale. Le diagnostic PAPI a permis de dresser un état des lieux détaillé de tous les ouvrages du territoire. La Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) a fait le choix de conserver un mode de gestion en régie directe des ouvrages littoraux de prévention des inondations. La gestion de ceux situés à l’intérieur des terres

(ouvrage continentaux) a été confiée au nouveau syndicat mixte des « wateringues ». Compétente sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) depuis le 1er janvier 2016 (par délibération du 18 juin 2015), la CUD a dès lors instauré la taxe afférente. Une décision facilitée par un travail de pédagogie sur la question de l’eau et du risque inondation mené auprès du grand public dès le début des années 2010. Parmi les actions préconisées et du domaine de compétence de la GEMAPI sont listées au code de l’environnement : « les aménagements du bassin hydrographique, l’entretien et les aménagements de cours d’eau, lacs ou canaux, la défense contre les inondations et la mer, la protection et la restauration des sites, les écosystèmes aquatiques, zones humides et formations boisées riveraines. » Pour gérer et entretenir l’ensemble de ces ouvrages, la CUD a choisi de lever la taxe GEMAPI dès sa prise de compétence (1er janvier 2016), le montant attendu étant de 3 millions d’euros. La nouvelle taxe constitue une hausse moyenne de la fiscalité de 1,75 %, avec une cotisation moyenne de 5€ pour la taxe d’habitation, 10€ pour le foncier bâti, 12€ pour le foncier non bâti et 61€ pour la cotisation foncière des entreprises. Sur les 7 EPCL partenaires des « wateringues », 6 ont voté la mise en place de cette taxe.

LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE GRAVELINES

Le 20 mars 2019, un séisme d’une magnitude non-négligeable (5,9 sur l’échelle de Richter) s’est produit à proximité de la centrale nucléaire du Blayais (Gironde) et nous rappelle tout à coup aux réalités, notamment celle proche de nous : la centrale nucléaire de Gravelines. Dans la mesure où cette centrale nucléaire est implantée en bord de mer, dans les « wateringues », sur un site en présence de la faille géologique dite faille du midi, soumise comme toutes les autres infrastructures au changement climatique en cours, il est légitime de s’interroger. Or, dès sa conception, le risque submersion/inondation a été pris

en compte pour la centrale de Gravelines. Les calculs se sont fondés sur la base de conditions extrêmes rencontrées historiquement, auxquelles on a rajouté une surcote de sécurité. La protection submersion/inondation est régulièrement révisée en rehaussant les murets existants, en construisant de nouvelles digues, en posant des batardeaux, en formant les équipiers d’astreinte spécifiquement au risque inondation et en organisant des exercices d’entraînement avec la Force d’Action Rapide du Nucléaire... Le caractère exceptionnel de l’accident nucléaire de Fukushima a conduit à des travaux

dédiés inclus dans le programme « Post Fukushima ». Ces mesures et l’évolution des travaux sont contrôlées par l’Autorité de Sécurité Nucléaire et l’Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire. Il est néanmoins nécessaire de rester très vigilant à ces perturbations, dans la mesure, où elles vont s’amplifier. En effet, la fonte des glaces terrestre libère une masse d’eau de plus en plus lourde pour la croûte terrestre sous-marine, créant des tensions de plus en plus importantes qui vont réactiver des failles jusque-là stables, et de fait augmenter les risques de séismes et de tsunamis²⁰⁰.

II – ENJEUX/PRIORITÉS

Les études commandées par la CUD démontrent qu’une élévation de 30 cm du niveau de la mer nécessiterait une augmentation de 45 % du pompage à l’écluse Tixier et de 180 % au niveau de celle des quatre écluses. Ces écluses sont donc en mesure, pour la fourchette basse des prévisions du GIEC, de poursuivre leur mission dans leur configuration actuelle.

Plutôt que de subir, la CUD a décidé d’agir. Avec un objectif principal de protéger la population et le tissu économique local des risques d’inondation et, par la même, de protéger le territoire vivant des « wateringues ». Pour ce faire, elle a sécurisé le front de mer par une

infrastructure adaptée au changement climatique. La CUD a choisi de faire d’une contrainte liée à la protection une opportunité pour qualifier cet espace en créant un espace public plus agréable, facilitant les nouveaux usages du front de mer et confortant le potentiel touristique.

Entre 2014 et 2015, sur la partie ouest de la digue de Dunkerque, elle a procédé au ré-ensablement de la plage avec 1,5 million de m³ de sable et la construction d’un muret de protection brise-vague de 60 cm (pour un coût de plus de 10 millions d’euros).

Le PAPI permet de lever des fonds FEDER (Fonds Européens de Développement

Régional), des fonds Barbier et des aides de l’Agence de l’eau Artois-Picardie pour financer les actions GEMAPI.

Sur le volet GEMA (Gestion de l’Eau et des Milieux Aquatiques) de la GEMAPI, la CUD va réaliser les travaux d’aménagement du parc Jacobsen (rétablir la circulation des eaux à l’Ouest, préserver la faune et la flore). Elle procède à l’entretien et curage des « watergangs » (fossés), la mise en œuvre de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, la création de dalles d’infiltration végétalisées, ou la mise en place de caissons de rétention et d’infiltration.

PRÉCONISATIONS RELATIVES AU TRAIT DE CÔTE ET À LA SUBMERSION MARINE

Le CESER estime qu’à partir du moment où, dans le maintien du trait de côte et la limitation d’un risque de submersion marine il y a un investissement public, il est légitime de se poser la question du maintien de cet argent public au regard du ratio coûts / bénéfices (prix foncier, bien-être, faisabilité, qualité, enjeux économiques, etc.). Il faudra prioriser le

« laisser faire », l’accompagnement au déplacement ou la sauvegarde au regard de la situation. Dans tous les cas, un accompagnement des populations et des acteurs sera nécessaire. Le CESER préconise dans la lutte à moyen long terme contre la submersion marine et l’érosion du trait de côte que les solutions, dites naturelles, soient priori-

taires sur les solutions artificielles. Pour exemple, faciliter le réensablement naturel des dunes protectrices ou le renforcement des cordons de galets, plutôt que de construire des digues artificielles, serait le choix le plus judicieux sur le plan environnemental. Ces choix ont déjà fait leur preuve dans la durée et sont moins coûteux.

PRÉCONISATIONS RELATIVES AUX « WATERINGUES »

Le CESER salue le travail réalisé par la CUD dans la prise en compte rapide des risques de submersions marines sur son territoire par la mise en place par anticipation de la taxe GEMAPI. Le CESER regrette le manque de relations entre les différents secteurs des « wateringues » surtout sur le territoire du Calaisis qui reste à l’heure actuelle isolé. Les enjeux de protection du littoral ne s’arrêtent pas aux frontières administratives et le territoire calaisien apparaît singulièrement isolé face aux collectivités qui mettent en commun leurs savoir-faire afin de lutter ensemble pour l’avenir du littoral.

Le CESER pense qu’il est essentiel que la Région prenne conscience de l’importance des enjeux face aux bouleversements climatiques. Celle-ci se doit de rassembler et réunir l’ensemble des forces vives des Hauts-de-France pour regarder l’avenir sereinement. Afin de lutter efficacement contre les effets du réchauffement climatique nous devons donner à la population (dont la jeunesse) des Hauts-de-France toutes les informations utiles sur les gestes à avoir pour la préservation de nos ressources et la prévention des espaces naturels. Il faut « réapprendre » à la population les gestes à avoir avant, pendant et après

¹⁹⁹ La Commission Environnement a organisé une journée de travail dans les « wateringues » le 23 mai 2019 sur la question du risque d’inondation sur notre littoral.
²⁰⁰ « Intraplate seismicity in northern Central Europe is induced by the last glaciation ». 2015. C Brandes, H Steffen, R Steffen, P Wu, Geology 43 (7), 611-614

▶ EAU : ÉVITER UNE RESSOURCE RATIONNÉE. BIODIVERSITÉ DU LITTORAL : UN BIEN COMMUN À PRÉSERVER ET À RESTAURER

COMMISSION « ENVIRONNEMENT »

Le bassin Artois-Picardie comprend un littoral de plus de 200 km répartis sur trois départements : Nord, Pas-de-Calais et Somme. Ce littoral est diversifié. On retrouve ainsi, du Nord au Sud, les dunes de la Mer du Nord, les falaises des caps Gris-Nez et Blanc-Nez et les dunes et estuaires d'Opale se terminant par l'estuaire de la Somme. Au large, entre les trois et cinq miles des côtes, la transition entre les eaux salines et les eaux douces issues du littoral Artois-Picardie (Slack, Wimeux, Liane, Canche, Authie et Somme) est frontale. C'est essentiellement le bassin Artois-Picardie qui couvre ce territoire. En effet, le bassin Seine-Normandie concerne très peu les Hauts-de-France sur sa frange littorale, il englobe uniquement deux communes : Ault-Onival et Mers-les-Bains.

Parallèle au littoral Artois-Picardie, une zone appelée « fleuve côtier », allant du sud du bassin à la pointe du cap Gris-Nez, sépare les eaux marines, des eaux littorales. Ainsi les eaux de l'estuaire de la Seine dérivant vers le Nord se plaquent aux panaches des fleuves côtiers et n'affectent que très peu notre littoral. A l'inverse, nos cours d'eau côtiers sont les principaux responsables de la qualité du littoral.

Le détroit du Pas-de-Calais constitue la voie maritime la plus fréquentée au monde, il est emprunté par plus de

400 navires commerciaux par jour (1/4 du trafic mondial) auxquels s'ajoutent les ferries, les navires de pêche et de plaisance. Les risques d'accident y sont donc très élevés. Par son trafic, mais aussi son étroitesse, des bancs de sables changeants, de forts courants et une visibilité souvent réduite par la brume. La sécurité est assurée par un dispositif de « rail » (DST - Dispositif de Séparation du Trafic) qui en fait également un des détroits les moins accidentés, grâce à une veille radio et une couverture radar 24 heures sur 24.

Cette zone reste néanmoins soumise à d'autres risques comme la présence de nombreuses bombes encore amorcées de la Seconde Guerre mondiale qui ont été immergées. Depuis peu, on commence à prendre conscience du danger, notamment celui de la diffusion de gaz moutarde ou d'arsenic. Des opérations de déminages sont régulièrement menées en Manche et sur le littoral, parfois sur des zones de reproduction des poissons et des coquillages.

Fort de ce préambule, le CESER souhaite donner une nouvelle ambition littorale des Hauts-de-France qui doit s'ancrer sur le territoire décrit ci-dessus à fortes spécificités et aux nombreux atouts : qualité des paysages et de l'air, biodiversité, ports, pêche, plaisance, richesse halieutique en

quantité et diversité, nombreuses nourriceries et nurseries, zones protégées (Aires Marines Protégées et Parc Naturel Marin). Néanmoins, une ambition « littoral » robuste pour les Hauts-de-France n'est envisageable que si elle s'appuie sur un environnement de qualité et dans le respect des ressources naturelles nécessaires à sa pérennité : l'eau en constitue un élément majeur. La préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau ne sera possible que si elle s'appuie sur une biodiversité (et donc les écosystèmes associés) riche et protégée. C'est pourquoi nous développerons dans un premier temps un paragraphe spécifique sur la biodiversité du littoral. En parallèle nous devons intégrer les évolutions environnementales importantes que connaîtra ce territoire notamment liées au dérèglement climatique pour mieux nous y adapter.

Avant d'entrer dans les enjeux « Eau » proprement dit, il est nécessaire de bien appréhender le contexte biodiversité de notre littoral.

I – CONTEXTE « BIODIVERSITÉ » DU LITTORAL DES HAUTS-DE-FRANCE

Pour la façade maritime (mer et littoral « stricto sensu »), le diagnostic du Document Stratégique de Façade Manche Est-Mer du Nord²⁰¹ détermine les enjeux écologiques suivants pour les habitats naturels marins et littoraux.

Pour les conditions hydrographiques, habitats pélagiques²⁰² et réseaux trophiques²⁰³ « plusieurs habitats pélagiques particuliers dans la zone du détroit du Pas-de-Calais (...) et des zones d'interface terre mer que sont les grandes baies macrotidales²⁰⁴ (estuaires picards) (...). Les communautés planctoniques de ces habitats, les espèces supra-benthiques²⁰⁵ (crevettes) et les espèces poissons benthodémersaux²⁰⁶ (lançons, gobies, callionymes) occupent une place importante dans les réseaux trophiques de la sous-région marine. ».

Concernant les habitats benthiques et les structures géomorphologiques, la zone est couverte par « des habitats sédimentaires qui occupent plus de 95% de ces fonds. Les zones plus calmes (baies et estuaires) sont caractérisées par des sédiments fins plus ou moins envasés tandis que les zones à forts courants (le détroit du Pas-de-Calais), le sont par des sédiments plus grossiers. Ces sédiments forment des dunes sous-marines mobiles majeures par leur ampleur au niveau du Pas-de-Calais. ».

« Les récifs couvrent des étendues plus limitées au niveau du Cap Blanc-Nez. En zone intertidale²⁰⁷ et subtidale²⁰⁸, les ceintures d'algues brunes sont des habitats fonctionnels pour nombres d'espèces halieutiques. Il convient de noter les enjeux particuliers que sont les structures rocheuses particulières de par leur isolement (les Ridens de Boulogne-sur-Mer).

Pour les espèces liées aux milieux marins et littoraux, sur la zone, plusieurs sites, plus particulièrement les baies de Somme et d'Authie, tout comme les eaux côtières concentrent des effectifs importants d'oiseaux, de niveau international pour le premier site. Elles sont également importantes car elles sont les rares sites de reproduction de petits échassiers côtiers : gravelot, huîtrier pie, etc. Les secteurs de falaises (Cap Blanc-Nez, etc.) sont importants pour la nidification de la mouette tridactyle, du ful-

mar boréal et du goéland argenté ».

« Pour les espèces halieutiques, les sédiments fins côtiers, les baies et estuaires et les prés salés sont des secteurs majeurs pour les nourriceries (notamment bar, limande, merlan, plie, sole, hareng et sprat) tandis que les sédiments grossiers du large sont davantage des zones de frayères (limande, plie, sole, merlan, morue...). Ces secteurs sont également importants pour les raies bouclées, douces et brunes. Plus près de la côte, certaines espèces vont frayer dans les baies ou au niveau du fleuve côtier (seiche, hareng, griset). Les baies sont également fréquentées par les poissons amphihalins²⁰⁹ (anguille, alose, lamproie et saumon). En outre, d'autres espèces (raie, requin), présentant des statuts de conservation très défavorables au niveau mondial, étaient historiquement bien présentes (raie blanche, ange de mer et pocheteau par exemple) ».

Enfin, la zone est un « axe de migration majeur au niveau européen pour le nombre d'espèces de poissons, d'oiseaux et de mammifères ». La situation est résumée en annexe 1.

Pour les habitats et espèces présents au-delà de la ligne des marées de vives eaux, notre description des enjeux s'appuie sur le dernier diagnostic sur la situation de la biodiversité, à savoir celui du projet de SRADDET Hauts-de-France²¹⁰. Il précise qu'au-delà des plages et des falaises, se trouvent, en plusieurs points, les dunes qui ont pour origine l'accumulation de sables marins.

« La dynamique naturelle de formation des dunes y est encore souvent bien active et on peut y observer la succession naturelle des milieux dunaires depuis les dunes embryonnaires et les dunes blanches jusqu'aux dunes boisées en passant notamment par les dunes grises, les pannes dunaires, les pelouses dunaires et les zones de fourrés arrières dunaires ».

Deux profils de dunes sont présents. « Au nord, les dunes flamandes, formées d'un cordon étroit et caractérisées par la présence de sables décalcifiés. Plus au sud, les dunes picardes, constituées de deux bourrelets parallèles à la côte, l'un ancien

et l'autre plus récent, séparés par une plaine dunaire très humide. La dune vive est constamment modelée par la mer et le vent, plus en arrière, les dunes fixées sont colonisées de place en place par une végétation spécifique tandis que les pannes dunaires, mares temporaires ou permanentes, parsèment la dune de nappes d'eau douce, sites clés pour de nombreuses espèces végétales et animales. Sur ce modèle, le massif du Marquenterre qui relie les estuaires de la Somme et de l'Authie constitue l'un des plus beaux complexes de dunes des côtes septentrionales françaises ».

À ces dunes de sable, doivent être ajoutés les cordons de galets qui sont des habitats naturels originaux et à distribution restreinte, principalement sur le sud de notre littoral, ainsi que les hauts de falaises qui présentent également des pelouses à la composition floristique particulière.

Ce complexe de dunes, ces cordons de galets et ces falaises constituent notre première protection face à la submersion marine. **Leur protection et leur restauration selon des modes écologiques seront des éléments essentiels de leur pérennité et ainsi de l'évolution du trait de côte.**

Les éléments d'information agrégés quantitatifs comme qualitatifs ne sont pas disponibles. Il est essentiel de disposer de la surface de ces habitats naturels et de son évolution, de la part de la flore et de la faune régionales inféodées à ces milieux, de l'effectif des espèces menacées également inféodées à ces habitats naturels, pour déterminer les enjeux et pousser les analyses. Seul l'Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB) des Hauts-de-France précise que les « milieux littoraux » sans les définir occupent 0,4 % de la surface de la région, soit de l'ordre de 12 800 hectares (ce qui paraît peu, la Baie de Somme faisant déjà 7 000 ha).

En résumé, il doit être considéré que les habitats naturels et les espèces qui y sont inféodées sont globalement rares car les surfaces qu'ils occupent sont réduites. De plus, ils subissent des pressions fortes qui sont détaillées dans le Document Stratégique de Façade Manche Est-Mer du Nord et qui sont résumées dans le tableau en annexe 2.

²⁰¹ Évaluation environnementale stratégique des stratégies maritimes de façades Rapport environnemental soumis à consultation, Novembre 2018 - Façade Manche Est – Mer du Nord

²⁰² Pélagique : relatif au milieu marin loin des côtes.

²⁰³ Réseau trophique : ensemble de chaînes alimentaires reliées entre elles au sein d'un écosystème.

²⁰⁴ Macrotidale : milieu subissant des amplitudes de marées importantes.

²⁰⁵ Benthique : qui relève du benthos, à savoir l'ensemble des organismes aquatiques vivant à proximité des fonds des mers, des océans.

²⁰⁶ Démersal : épithète qui s'applique à un poisson vivant près du fond sans pour autant y vivre de façon permanente.

²⁰⁷ Intertidale : zone marine comprise entre le niveau de la marée la plus haute et le niveau de la marée la plus basse.

²⁰⁸ Subtidale : zone marine toujours immergée en deçà de la marée basse.

²⁰⁹ Amphihalin : se dit d'une espèce migrant entre la mer et l'eau douce.

²¹⁰ Source Agence de l'Eau Artois-Picardie

II – ENJEUX RELATIFS À L'EAU DU LITTORAL DES HAUTS-DE-FRANCE

EAUX DOUCES SUR LE LITTORAL :

ÉTATS DES LIEUX

Des ressources abondantes inégalement réparties

Le bassin Artois-Picardie possède des ressources abondantes en eau – carte en annexe 3 : la pluviométrie moyenne est d'environ 745 mm/an sur le bassin, soit 200 mm/an de pluie efficace (pluie qui s'infiltré et recharge les nappes). **La région est, par ailleurs, riche en eaux souterraines, qui permettent de satisfaire près de 95 % des besoins en eau potable du territoire.** Plus de 17 000 km² de nappes souterraines sont ainsi exploitées²¹¹. La nappe de la craie constitue une réserve d'eau importante, c'est le château d'eau du bassin. Les eaux de rivières peuvent également être utilisées, essentiellement pour les besoins industriels et agricoles mais aussi pour la production d'eau potable.

Cependant les ressources en eau sont inégalement réparties et localement insuffisantes pour couvrir les besoins de la population en eau potable.

ENJEUX/PRIORITÉS

L'enjeu du développement des territoires du littoral, de l'alimentation en eau et de la protection des zones de captage et de ressource en eau.

La problématique de l'eau douce est un enjeu majeur pour le territoire tant pour l'eau souterraine que les cours d'eau et les milieux aquatiques de surface qui participent à l'alimentation en eau du littoral de la région.

Dans les Flandres : Il n'y a pas de nappes significatives pour la production d'eau potable. En effet, sous l'agglomération de Dunkerque, la nappe souterraine n'est pas utilisable en raison de ses caractéristiques sablonneuses. L'eau potable distribuée à ses habitants est ainsi prélevée dans l'Audomarois.

Dans le Boulonnais : 40 % de l'eau qui approvisionne l'agglomération boulonnaise provient des collines environnantes de Samer. Plus exactement, des champs captants situés à Tingry et au Molinet, sous le plateau crayeux d'où la forte présence de calcaire. Une autre partie de l'eau courante (31 %) provient de la Liane, via une prise d'eau au niveau de Carly. Enfin, un dernier tiers est puisé dans les nappes phréatiques grâce à huit forages répartis sur l'ensemble du territoire du Boulonnais.

Une nécessaire solidarité territoriale à construire pour l'accès à l'eau douce.

Des transferts d'eau sur de longues distances seront donc nécessaires pour couvrir les besoins de certains territoires. Avec le changement climatique et ses impacts (sécheresse sur le littoral, baisse du niveau des nappes, accentuation des périodes d'étiage, etc.), les pressions sur l'accès à l'eau douce - et potable - seront de plus en plus fortes entre les différents utilisateurs (habitants, entreprises, agriculture, biodiversité, etc.).

Dans le Montreuillois - Berck et Baie de Somme :

Concernant l'alimentation en eau de l'espace dunaire du littoral Berck - le Touquet, il n'existe aucun captage d'eau, ni de prélèvement sur cours d'eau. L'eau douce provient des différents secteurs de la nappe de la craie du Montreuillois, des Vallées de l'Authie et de la Canche. Ces zones de captage sont vulnérables aux pollutions, car faiblement protégées. En Baie de Somme et sa zone littorale il y a peu de captages d'eau recensés. L'alimentation en eau douce se fait par des prélèvements plus en amont de la Somme vers le territoire d'Abbeville.

En terme d'effets du dérèglement climatique, le Comité de bassin Artois-Picardie²¹² anticipe sur le bassin à l'horizon 2070 en s'appuyant sur l'étude Explore 2070 : une diminution de la recharge annuelle des masses d'eaux souterraines comprise entre -6 et -46%. Cette diminution de la recharge des nappes entraînera une diminution de la ressource disponible et renouvelable.

1- ALIMENTATION EN EAU DES TERRITOIRES EN CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Cet enjeu concerne majoritairement le territoire des Flandres

La fragilité de la qualité des ressources locales et le développement économique continu de la zone littorale du Dunkerquois vont entraîner l'augmentation des consommations d'eau. Ce développement des besoins en eau va nécessiter

de consolider l'approvisionnement en eau douce en établissant un grand chantier d'interconnexion entre les réseaux à l'échelle du territoire du Nord.

Une de ces liaisons prévoit de relier l'Avesnois à la Flandre Maritime, sur près de 200 km, afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de 454 communes

du département. Ce projet extrêmement ambitieux, sur 20 à 30 ans et d'un coût de 200 millions d'euros, est mené parallèlement à la mise en service de nouveaux forages.

2- ALIMENTATION EN EAU DES TERRITOIRES À VOCATION TOURISTIQUE DU LITTORAL

Cet enjeu concerne principalement les zones du littoral du Calaisis, Boulonnais, Montreuillois, des baies d'Authie et de Somme.

La fragilité des ressources en eau, l'alimentation en eau douce, la protection de la ressource et des espaces de zones humides et le nécessaire maintien d'un environnement de qualité (paysager et écologique) sont des enjeux essentiels pour l'activité économique liée aux stations balnéaires. Ce développement et cet attrait touristique sont majoritairement liés au paysage de plages et dunes du Calaisis, d'estuaires qui s'étendent autour des Baies de la Somme, de l'Authie et de la Canche ou aux falaises de craie du Boulonnais. L'activité touristique de ce littoral constitue une opportunité de développement sur ces territoires qui ont aussi des vocations agricoles et de réserves naturelles notamment de zones humides. Cependant, l'ampleur de la fréquentation touristique et des aménagements qui l'accompagnent sont également susceptibles d'altérer et de dégrader un environnement fragile, caractérisé par une biodiversité de zones humide et littorale et des ressources en eau douce limitées.

Ces territoires situés en zone littoral bénéficient d'une attractivité touristique en captant une large majorité des 13,5 millions de nuitées touristiques (hôtels, campings, autres hébergements) en 2017 pour les Hauts-de-France²¹³. Ce nombre de nuitées se concentre sur les vacances et les week-ends d'avril à septembre.

À titre de comparaison, le nombre d'habitants des communes côtières représente environ 5,3% de la population totale du département du Nord²¹⁴ soit 250 000 résidents pour les trois départements dont 125 000 pour le seul département du Nord.

L'afflux touristique provoque des tensions et des pénuries d'eau douce disponible en été pour l'activité agricole, touristique et l'environnement. Il provoque indirectement la dégradation de la biodiversité des zones humides et du littoral qui sont pourtant les facteurs de l'attractivité touristique de ces mêmes territoires.

Là encore, il est nécessaire de renforcer « les routes de l'eau » et interconnexions pour relier ces territoires jusqu'à l'Audomarois pour le Montreuillois et le Calaisis, l'Abbeillois pour la Baie de Somme, et Carly pour le Boulonnais.

²¹¹ Source Agence de l'Eau Artois-Picardie

²¹² Document « Regards croisés sur l'eau et le changement climatique – Adapter la gestion de l'eau à l'évolution du climat dans le bassin Artois-Picardie » - Comité de bassin Artois-Picardie – novembre 2016.

²¹³ Chiffres clés du tourisme en Hauts-de-France, rencontre PIVER « tourisme et culture », 15 février 2018

²¹⁴ Source INSEE 1999.

**EAUX MARINES :
ÉTATS DES LIEUX**

La particularité de la pêche sur notre façade est qu'elle reste une activité principalement artisanale, et fait vivre de nombreuses familles tout le long du littoral. Son usage garde donc une empreinte "familiale", qui porte à gérer « en bon père de famille » un patrimoine commun afin de léguer aux générations suivantes une vraie richesse maritime.

La pêche reste une activité économique dominante sur le littoral grâce à la richesse des fonds marins. Celle-ci a également attiré de nombreux intervenants sur nos zones de pêche (pêcheurs hollandais, belges, anglais et irlandais), avec des na-

vires de taille démesurée pour certains par rapport à l'étroitesse du détroit. Cet état des lieux a conduit à une cohabitation difficile entre les différentes flottilles et une surexploitation de certaines espèces comme la sole, le rouget barbet, ou l'encornet par exemple.

Les zones proches de la côte sont fortement impactées par les pollutions terrestres découlant des ruissellements provenant des terres agricoles (chargées de produits phytosanitaires), ou encore d'eaux issues des rejets domestiques et portuaires. La pollution est aujourd'hui responsable des modifications physiques

et physiologiques de nombreuses espèces de poissons. Face aux perturbateurs endocriniens, de nombreuses espèces présentent un dimorphisme sexuel voire une féminisation des poissons, une réduction du nombre d'œufs et un changement de taille. Or nos régions côtières sont des zones de pontes (nurseries) et de nourriceries ; avec l'augmentation des diverses pollutions, les juvéniles survivent en plus petit nombre et sont plus fragiles. On constate déjà depuis quelques années les effets sur les populations de poissons riveraines (sole, limande, plie, etc.), et cela met en péril le renouvellement des stocks²¹⁵.

ENJEUX/PRIORITÉS

Le Document Stratégique de Façade Manche Est - Mer du Nord a pour ambition d'analyser les enjeux et les priorités sur notre littoral, de permettre le développement d'activités économiques dans le respect de l'environnement. La pêche est en concurrence avec le développement de nouvelles activités, dont certaines très consommatrices d'espaces (notamment les parcs éoliens, seul choix retenu en terme d'Energies Marines Renouvelables - EMR par la région).

La géomorphologie de notre littoral fait que les principales pollutions de la mer sont d'origine anthropique via les estuaires. Le maintien de la qualité des eaux marines passe inéluctablement par la diminution de ces pollutions physico-chimiques des effluents et par une meilleure gestion des boues de dragage des ports.

L'accroissement de l'érosion liée à l'élévation du niveau de la mer vient modifier les habitats et les fonds marins et influe sur les stocks de poissons et mollusques qui ne trouvent plus les conditions favorables à leur développement : nourriture, zones de reproduction, etc., en raison principalement de l'envasement des baies de la Liane, Canche, Authie, Somme.

L'élévation de la température de la mer impacte directement l'oxygénation, favorise la prolifération de certaines espèces, telles que la méduse ou le crabe vert et modifie la taille de certaines espèces ainsi que leurs aires de répartition.

Parmi les effets du dérèglement climatique, sont envisagées la baisse de la salinité des eaux de mer (effet dilution par la fonte des glaces) et une diminution voire un arrêt du Gulf Stream. Les impacts sur les milieux, la faune et la flore, la météorologie, etc. seront réels. Pourtant à ce jour ils demeurent encore mal identifiés

et nécessiteraient des programmes de recherche « ad hoc ».

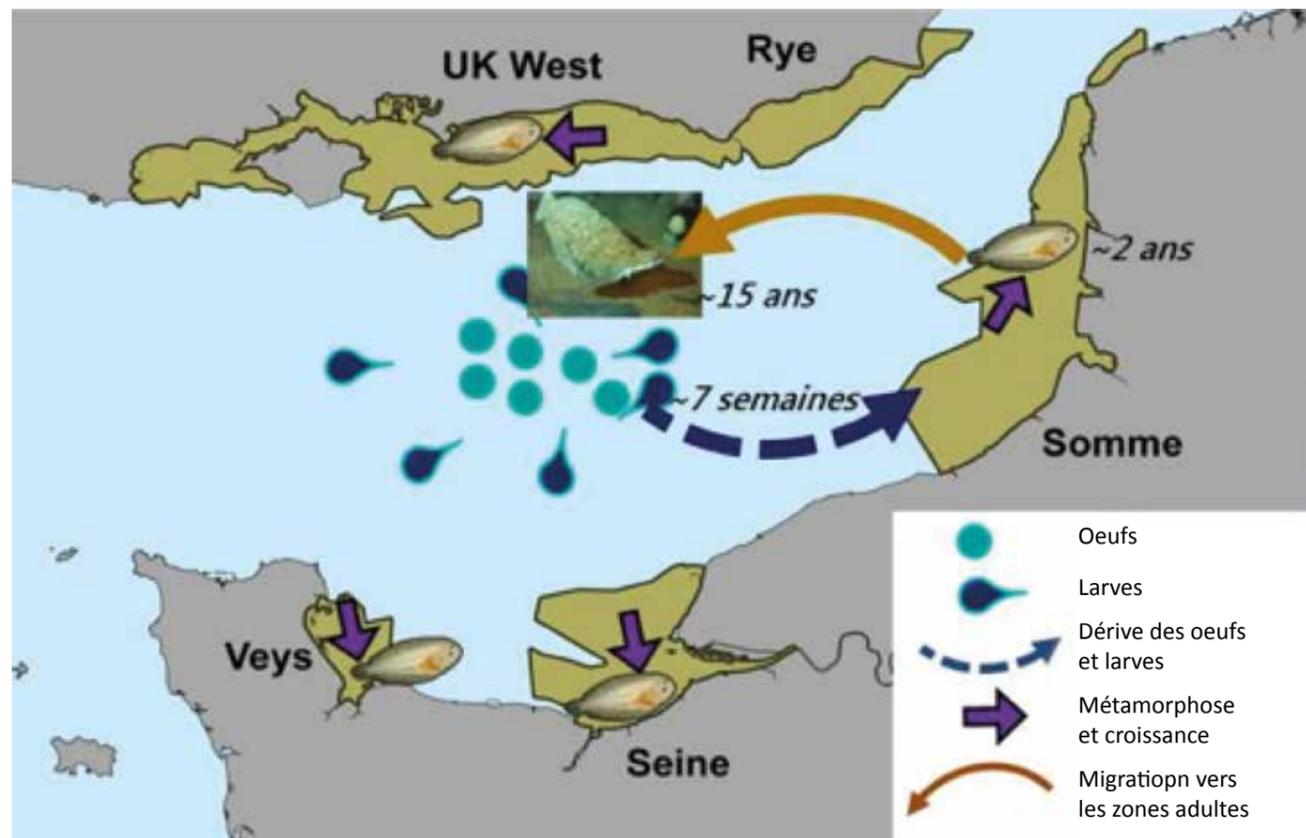
Le réchauffement climatique menace d'autres espèces présentes sur la façade. Le cabillaud en est l'exemple parfait avec 1200 tonnes pêchées en 2000 contre 20 tonnes en 2018²¹⁶. Cela concerne aussi bien les poissons que les crustacés et les mollusques. Ceux-ci remontent vers les eaux plus froides de la Mer du Nord. En parallèle, on constate l'arrivée d'espèces venant de zones plus au sud - l'encornet et même le thon-, le développement de coquillages comme la coquille Saint-Jacques ou le bulot (à l'origine dans les eaux normandes) et des crustacés (homard, araignée). Il faut être vigilant à la bonne gestion de ces nouvelles opportunités pour nos flottilles. Il s'agit de mettre en place une réglementation quasi inexistante aujourd'hui afin que perdurent ces nouvelles activités. Il est indispensable de revoir la réglementation axée depuis les années 2000 sur le cabillaud avec des mesures techniques et des limitations sur cette espèce et celles associées à sa capture (merlan, espèces pélagiques, sole...) et réécrire des mesures de gestion adaptées à ces modifications : revoir les quotas ou en établir pour des espèces non soumises à quota, revoir les tailles minimales de capture si celles-ci rapetissent, revoir les tailles de maille de chalut et de filet selon les espèces ciblées, la sélectivité, etc.

Avec le Brexit, la répartition des zones de pêche sera impactée par le non accès des navires européens aux eaux territoriales du Royaume-Uni ; pour les navires de la façade, les pêches sont constituées de 20 à 65% côté anglais, que ce soit pour les chalutiers ou pour les fileyeurs. Le report de l'ensemble des navires européens dans les eaux françaises va doublement impacter la baisse du chiffre d'affaire des pêcheurs puisqu'il faudra se partager

la ressource sur un plus petit territoire. Un manque à gagner est donc attendu dans un premier temps, qui pourrait être comblé par une aide du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) correspondant à un dédommagement des navires si ceux-ci restent à quai pendant un certain temps (de 5 jours à 9 mois). Cette solution ne peut être que très temporaire puisque sans bateau en pêche, il n'y a plus d'apports pour le mareyage ou les transformateurs. L'impact économique et donc social n'a pas été évalué à ce jour mais semble entrainer des fermetures d'entreprises et donc du chômage supplémentaire, même si des postes de contrôleurs de douanes et de vétérinaires seront créés en contrepartie.

Des accords de pêche seront donc forcément à mettre en place. Depuis les années 60, des droits historiques sont appliqués de part et d'autre. Il faut donc construire les nouvelles bases d'accords gagnants-gagnants pour notre région avec l'accès aux zones de pêche du Royaume-Uni contre l'accès du poisson anglais au marché européen. L'Europe, qui gère la politique maritime, devra discuter avec le Royaume-Uni comme avec la Norvège afin de gérer en commun les stocks de poissons de façon durable et en tenant compte des flottilles présentes en Manche et Sud mer du Nord.

CARTE NURSERIE DES SOLES EN HAUTS-DE-FRANCE



Source : AGROCAMPUS Ouest

215 Source : IFREMER étude NOURSOM : 80% de poissons en moins en Baie de Somme

216 Source IFREMER

FOCALE : enjeu de la transition entre nappe marine et nappe d'eau douce et du risque de salinisation progressive de cette dernière suite à la transgression d'une part, et aux pompages en Hauts-de-France.

Le phénomène de transgression marine est une avancée du trait de côte sur le continent provoquée naturellement par une évolution côtière lente ou par une élévation relative du niveau de la mer liée au changement climatique.

Dans le cadre d'une évolution naturelle du trait de côte, cette avancée provoque au fil des siècles une modification de la qualité des eaux de surface de la frange littorale faisant passer les zones humides d'eau douce, à eau saumâtre puis à eau de mer quand celle-ci a définitivement conquis l'espace.

Dans le cadre d'une évolution rapide liée au changement climatique cette avancée provoque, au fil des décennies, des modifications importantes. La transition flandrienne (prémonitoire !), commencée il y a 15 000 ans, a provoqué une montée du niveau de la mer d'environ 120 m, soit une vitesse de 10 m par millénaire²¹⁷.

Le phénomène de transition en zone de frange littorale entre la nappe d'eau marine et nappe d'eau douce et du

risque de salinisation progressive de cette dernière est lié au phénomène de transgression marine ou de problématiques liées à l'exploitation de l'eau douce.

Sur l'ensemble des côtes du littoral, le phénomène naturel d'intrusion marine (infiltration d'eau salée sous la terre) impacte la qualité de l'eau douce des aquifères côtiers. Ce phénomène entraîne des niveaux de salinité qui peuvent dépasser les normes de potabilité de l'eau et compromettre son aptitude à l'irrigation et au maintien des écosystèmes palustres d'eau douce.

Dans ce contexte particulier du sous-sol des littoraux des Hauts-de-France, l'eau douce qui s'écoule vers la mer entre en contact avec l'eau de mer salée et, du fait de leur différence de densité, l'eau douce se place au-dessus de l'eau salée. Cette zone de contact **dénommée le biseau d'eau** varie constamment, notamment en cas de surexploitation de la nappe aquifère d'eau douce.

Sur le littoral, lors de pompage d'eau douce dans l'aquifère ou dans des rivières pour l'irrigation, lors de prélève-

ment d'eau douce pour l'industrie, pour l'homme ou pour le maintien du niveau d'eau des « wateringues », etc. l'équilibre fragile peut être rompu car la couche d'eau douce devient plus légère et s'amicit entraînant la remontée d'eau salée dans l'aquifère d'eau douce et rendant celle-ci saumâtre.

Ce phénomène d'intrusion marine peut aussi être renforcé par l'évolution des conditions naturelles en cas de sécheresse, d'évolution du climat ou d'abaissement saisonniers du niveau d'eau douce lors de surconsommation lorsque les littoraux sont surpeuplés et surexploités.

Ces surconsommations naturelles ou liées à l'activité humaine provoquent une remontée verticale du biseau d'eau (avec un coefficient de remontée 40 fois supérieur à la normale) sous les forages ou prélèvements qui détériorent de façon quasi irréversible la qualité de la ressource, l'eau devenant saumâtre. **Si la remontée est trop importante ce phénomène rend incultivable les terres, provoque l'évolution des écosystèmes des zones palustres d'eau douce et détruit les sources locales d'alimentation en eau douce.**

EAUX DE BAIGNADE : ÉTATS DES LIEUX

Facteur important de l'attractivité touristique de la région, les zones de baignades et le littoral dans leur ensemble sont des espaces particulièrement sensibles et vulnérables.

Sur le littoral des Hauts-de-France, les principales causes de dégradation de la

qualité des eaux de baignade sont liées aux fortes pluies et aux inondations qui entraînent vers la mer un flux de pollution important. De manière générale, la qualité des eaux de baignade s'est améliorée au fil du temps. En 2018, près de 90% des sites de baignade sont conformes à la réglementation. La même

année, les plages de Boulogne-sur-Mer et du Crotoy ont été interdites à la baignade. En annexe 5, la carte de la qualité des eaux de baignade 2019 – Agence de l'eau Artois-Picardie

ENJEUX/PRIORITÉS

Il semble prioritaire de poursuivre l'identification des sources avérées et potentielles de pollution, en coordonnant l'action de l'ARS, des services de l'État (DREAL) et des Agences de l'eau. Afin d'améliorer la qualité des eaux de

baignade, des travaux d'assainissement, une amélioration des réseaux de collecte et la construction de bassins de rétention des eaux pluviales sont à envisager. La préservation de la qualité de l'eau pour la baignade, pour la pêche artisa-

nale et pour la bonne santé des habitants du littoral doit constituer une priorité pour l'ensemble des acteurs.

III – PRÉCONISATIONS

PRÉCONISATIONS RELATIVES À LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

La biodiversité - et les services écosystémiques rendus (épuration de l'eau, de l'air, ressources naturelles, protections naturelles contre la submersion marine...) - étant un socle à toute ambition littorale, le CESER fait part des préconisations suivantes :

- Le CESER rappelle et met en lumière que les habitats naturels littoraux sont des habitats naturels rares, et plus particulièrement les littoraux car ils occupent une surface réduite. La majorité des espèces et des biocénoses²¹⁸ qui y vit, serait menacée de disparition. Il souligne que ces habitats naturels constituent les paysages originaux et de qualité des côtes des Hauts-de-France : les falaises d'Ault, de Boulogne-sur-Mer, des deux caps, etc., les immenses dunes du Nord de la Baie de Somme, de Berck à Etaples, des Flandres, etc. ;
- Il constate qu'ils subissent des pressions fortes. Le CESER considère que certaines de ces pressions pourraient continuer et même progresser : urbanisation, intensification de l'usage des espaces naturels ...

- Dans ces conditions, le CESER demande que les politiques publiques prévoient et mettent en œuvre les actions visant à réduire et mieux, à supprimer ces pressions ;
- Le CESER demande que ses recommandations garantissent une non destruction, et une non imperméabilisation des habitats naturels considérés dans son analyse. L'attention doit être portée sur les milieux dunaires et les habitats naturels situés en haut de falaise qui sont les plus vulnérables, exposés aux usages et aux différentes formes d'équipement et/ou aménagement ;
- Le CESER attend du futur SRADDET et de la Stratégie régionale biodiversité qu'ils identifient clairement les habitats naturels considérés et qu'ils précisent les conditions de leur préservation par les acteurs selon leurs compétences et responsabilités ;
- Le CESER attend de l'État qu'il applique dans les meilleures conditions la réglementation relative à la préservation de ces habitats naturels et de la biodiversité qui les constitue. Il demande à ce que la représentation nationale travaille à une évo-

- lution de la réglementation garantissant une meilleure protection de ces habitats naturels ;
- Le CESER attire l'attention sur le fait que la majorité des habitats naturels marins et littoraux sont les supports à de multiples activités économiques : pêche, tourisme, etc. Pour lui, leur détérioration, comme leur disparition, porteront atteinte à ces activités, et par ricochet, aux richesses qu'elles génèrent ;
- Le CESER estime indispensable que le conservatoire du littoral, les collectivités, les diverses associations impliquées poursuivent leurs efforts, et que les moyens financiers et juridiques leur soient donnés pour démultiplier leurs actions en faveur de la conservation de ces habitats naturels et des espèces sauvages ;
- Pour le CESER, les sites naturels aux paysages singuliers comme les littoraux contribuent largement à l'identité de leur territoire, comme de la région. Il s'agit pour lui d'un élément important à faire valoir et à prendre en compte.

PRÉCONISATIONS RELATIVES AUX EAUX DOUCES

Le CESER propose la mise en place d'un schéma d'alimentation sécurisé grâce à des sources d'approvisionnement diversifiées et des ressources issues de territoires protégés comme l'Avesnois et l'Audomarois. Cela aura une influence à plus ou moins long terme sur le développement économique de ces territoires pour maintenir la qualité et la quantité des captages d'eau concernés.

Il en sera de même de l'acceptation pour les habitants de ces territoires (pour certains situés à 200 km du littoral) concernés par la protection de ces zones de captage d'eau qui seront soumis à des interdictions ou contraintes de développement économique, agricole, d'aménagement du territoire, pour protéger et partager l'eau pour alimenter les habitants, le développement touristique ou le maintien du monde agricole et les industries à forte utilisation d'eau (sidérurgie, agroalimentaire, etc.) sur le territoire du littoral.

Le CESER demande la mise en œuvre d'une soutenabilité environnementale de ces territoires littoraux qui doit être au cœur du modèle des développements touristiques, industriels, résidentiels et tenant compte des pressions croissantes sur les disponibilités foncières, les disponibilités en eau douce et l'affluence de populations occasionnelles et résidentielles. Des techniques et des projets d'économie d'eau (dont la réduction des fuites), de récupération, de gestion des eaux de pluies et de stockage doivent être développés pour limiter les pressions sur les ressources du territoire et limiter le recours à l'approvisionnement extérieur.

Préconisations relatives aux eaux marines
Pour ce qui concerne les eaux marines et les enjeux liés (ressources halieutiques, pêche, etc.) le CESER préconise :
- Une politique publique plus offensive afin de réduire drastiquement les pollutions anthropiques rejetées en mer (eaux

- usées, déchets, boues, etc.) en lien avec les Agences de l'eau et le futur observatoire régional de déchets ;
- Une meilleure connaissance du littoral et des milieux marins notamment de leur biodiversité en s'appuyant sur l'observatoire régional biodiversité ;
- Une prospective scientifique sur les effets du dérèglement climatique sur le milieu marin : baisse de la salinité, élévation de la température, ralentissement du Gulf Stream, évolution des espèces, érosion et modification des habitats, etc. ;
- Une recherche spécifique et un suivi en temps réel sur la ressource halieutique afin de connaître et de prévenir les évolutions d'espèces (migrations, arrivées, etc.) et d'asseoir qualitativement et quantitativement les politiques de pêche (espèces, quotas, etc.) et les futurs accords européens et internationaux répondant aux attentes de la filière pêche et à la pérennité des espèces.

PRÉCONISATIONS RELATIVES AUX EAUX DE BAIGNADE

- Poursuivre l'identification des sources avérées et potentielles de pollutions des eaux de baignade ;
- Poursuivre la mise aux normes des réseaux d'assainissement et des stations

- d'épuration des communes du littoral ;
- Sensibiliser les citoyens et les acteurs du littoral à une réduction de la pollution de leurs effluents par des changements de « process », de produits, etc. ;

- Équiper globalement la région et particulièrement le littoral de bassin de rétention des eaux pluviales afin de mieux gérer les pollutions de débordement lors des fortes précipitations.

²¹⁷ Lors de la première transgression à Dunkerque, la mer du Nord a envahi la plaine maritime flamande et a créé le détroit Pas-de-Calais (vers - 5000 à 2000 ans avant notre ère).
Lors de la transgression seconde à Dunkerque, la plaine flamande est à nouveau envahie (IIIe au VIIIe siècle après J.-C.).

²¹⁸ Biocénose : l'ensemble des êtres vivants coexistant dans l'espace écologique donné, plus leurs organisations et interactions

ANNEXES

ANNEXE 1 : MER DU NORD ET DÉTROIT DU PAS-DE-CALAIS

Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques		Habitats benthiques et structures géomorphologiques			
Structure hydrologique particulières	Les producteurs primaires, secondaires et les espèces fourrages	Dunes hydrauliques du plateau et du haut de talis	Habitat biogéniques	Habitat rocheux	Habitat sédimentaires
Fort** : tourbillons et front de Calais	Fort* : espèces fourrage : callionymes Communautés planctoniques perturbées par les blooms de <i>Phaeocystis globosa</i>	Fort** : principale zone de dunes hydrauliques	Fort* : bancs de moules intertidal Moyen : Laminaire		Fort : sables moyens sustidaux Moyen : Sédimentaires hétérogènes subsidiaux

Zones fonctionnelles de dimensions «restreinte» pour les espèces marines									Détail sur certains enjeux transversaux
Zones fonctionnelles halieutiques - Frayères	Zones fonctionnelles halieutiques nourricières	Secteur de concentration et de migration des poissons	Populations localement importantes d'élaémobranchie	Nidification d'oiseaux marins et zones d'alimentation	Colonies d'oiseaux marins et zone d'alimentation	Zone densité maxi. et zones fonct. oiseaux mar. en période intermittente	Colonies de phoques et zone d'alimentation	Zone de densité maximale de marsouin commun	Autre cétacé
Fort** : hareng, morue et rouget	Fort** : merlan, plie, sole, limande, turbot, tacaud, chinchard commun et rouget	Moyen : Lamproies Faible : saumon	Fort* : raie bouclée, douce et brunette	Moyen : grand gravelot	Majeur : mouette tridactyle Fort : sterne pierregarin Moyen : fulmar boréal, sterne caugek, seme naine	Fort : densité toutes espèces	Majeur : phoque gris Moyen : phoque veau marin	Fort : Marsouin commun	Fonction de migration (goulets d'étranglement)

Estuaire picard et mer d'Opale

Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques			Habitats benthiques et structures géomorphologiques			
Structure hydrologique particulières	Zone d'interface terre-mer et panaches fluviaux	Les producteurs primaires, secondaires, et les espèces fourrages	Dunes hydrauliques du plateau et du haut de talis	Structures géomorphologiques particulières	Habitat biogéniques	Habitat sédimentaires
Fort** : Zone frontale semi permanente du fleuve côtier et fortes biomasses lanctoniques associées	Fort* : Estuaire picard : zone macromidale occasionnant un intense brassage	Fort** : espèces fourrages : callionymes, lançons, gobies, crevettes Communautés planctoniques perturbées par les blooms de <i>phaeocystis globosa</i>	Fort : principales zones de dunes hydrauliques	Fort* : Ridens de Boulogne	Fort* : bancs de moules intertidal, végétation pionnières à salicornes Moyen : présalés atlantique	Fort : sables fins, subsidiaux, vaseuse intertidale moyens subsidiaux Moyen : sédiments hétérogènes Faibles : sédiments grossiers

Zones fonctionnelles de dimensions «restreintes» pour les espèces marines										
Zones fonctionnelles halieutiques - Frayères	Zones fonctionnelles halieutiques nourricières	Populations localisées d'invertébrés benthiques exploités	Secteur de concentration et de migration des poissons	Nidification d'oiseaux marins et zones d'alimentation	Colonies d'oiseaux marins et zone d'alimentation	Zone densité maxi. et zones fonct. oiseaux mar. en période intermittente	Colonies de phoques et zone d'alimentation	Zone de densité maximale de marsouin commun	Autre cétacé	Zone de densité maximale de marsouin commun
Fort** : hareng, sole, plie, limande, turbot, morue, merlan, morue, seiche et rouget	Fort** : bar, merlan, plie, sole, hareng, soie bouclée, limande, turbot, morue, sprat, seiche, tacaud, chinchard commun, crevettes grises et rouget	Fort* : coques, crevettes grises	Moyen : Aloses, lamproies Faible : saumon	Fort* : raie bouclée, douce et brunette	Fort : grand gravelot	Fort : mouette trydactyle	Fort : canard pilet, camard souchet, tadome de belon, huitrier pie	Majeur : densité toutes espèces Fort : hivernage de plongeon en mer	Majeur : phoque veau marin Moyen : phoque gris	Fort : Marsouin commun

Source : Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et de la Mer - Enjeux écologiques identifiés en Manche Est - mer du Nord - Cycle 2 DCSMM

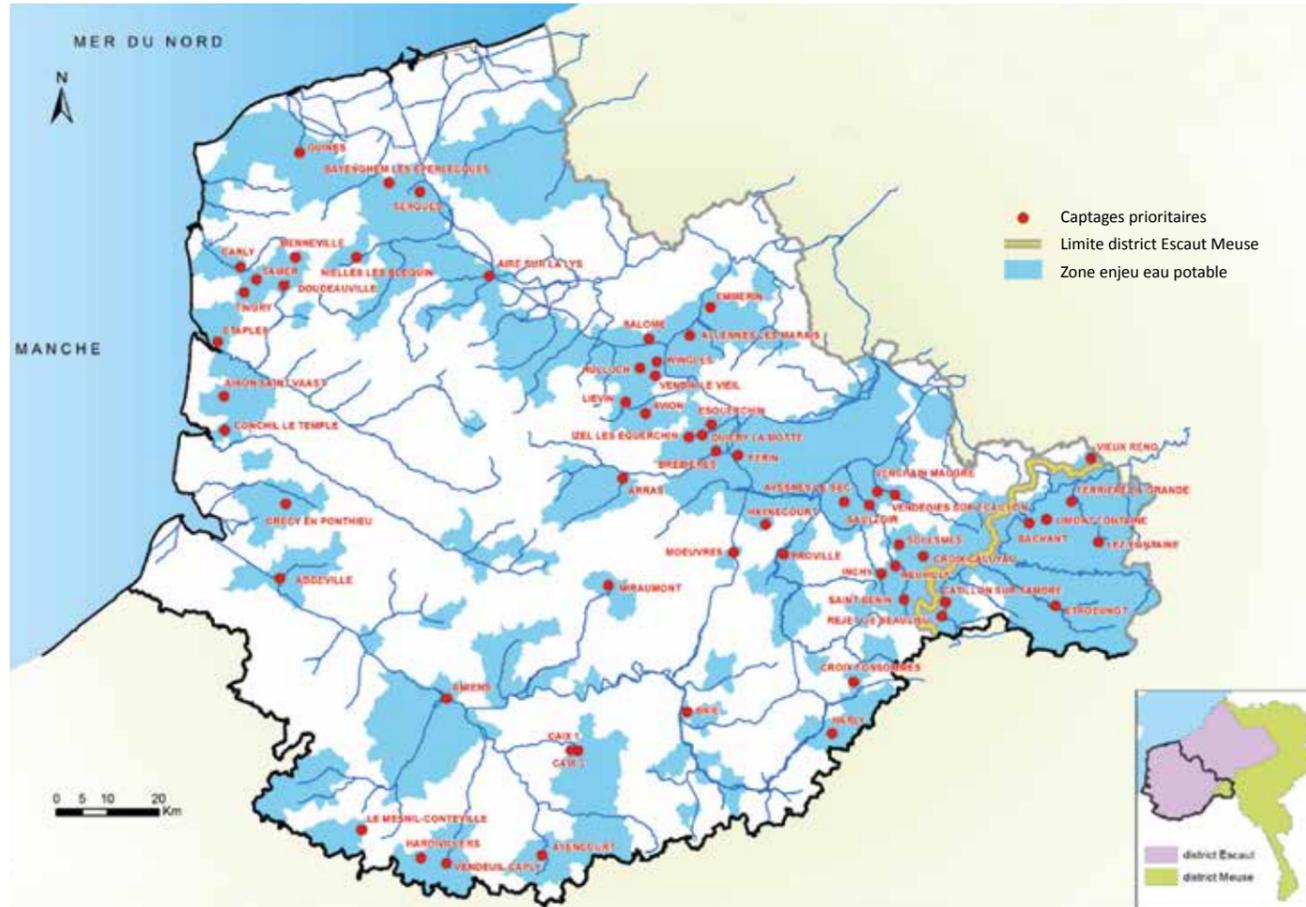
ANNEXE 2

Activités génératrice de pression	impact sur type d'habitats benthiques				impact sur Mammifères marins et tortues	impact sur Oiseaux marins	impact sur type de poissons etcéphalopodes			
	Habitats rocheux intertidaux	Habitats rocheux subtidiaux et circalittoraux	Habitats sédimentaires	Prés salés			Zones fonctionnelles halieutiques	Poissons et céphalopodes côtiers	Secteurs de concentration et de migration des amphihalins	Elasbranches
Transport maritime et ports					x	x	x			
Travaux publics maritimes	x	x	x	x			x	x		
Artificialisation des littoraux	x	x	x	x		x	x	x	x	x
Agriculture et industries	x			x	x					
Pêche professionnelle	x	x	x		x	x	x	x	x	x
Pêche de loisirs	x	x	x			x	x	x	x	x
Aquaculture										
Extraction de matériaux			x				x			
Tourisme littoral				x	x	x	x			
Activités balnéaires et fréquentation de plage			x		x	x			x	
Navigation de plaisance et sports nautiques					x	x	x	x	x	x
Production d'énergie					x	x	x		x	

Source : Évaluation environnementale stratégique des stratégies maritimes de façades Rapport environnemental soumis à consultation, Novembre 2018 - Façade Manche Est – Mer du Nord Explication : les croix indiquent les activités correspondantes contribuant à la pression sur l'objet mentionné : habitat, espèce, lorsque la croix est en gras et surlignée de jaune, elle fait partie des activités les plus contributrices à cette pression.

ANNEXE 3

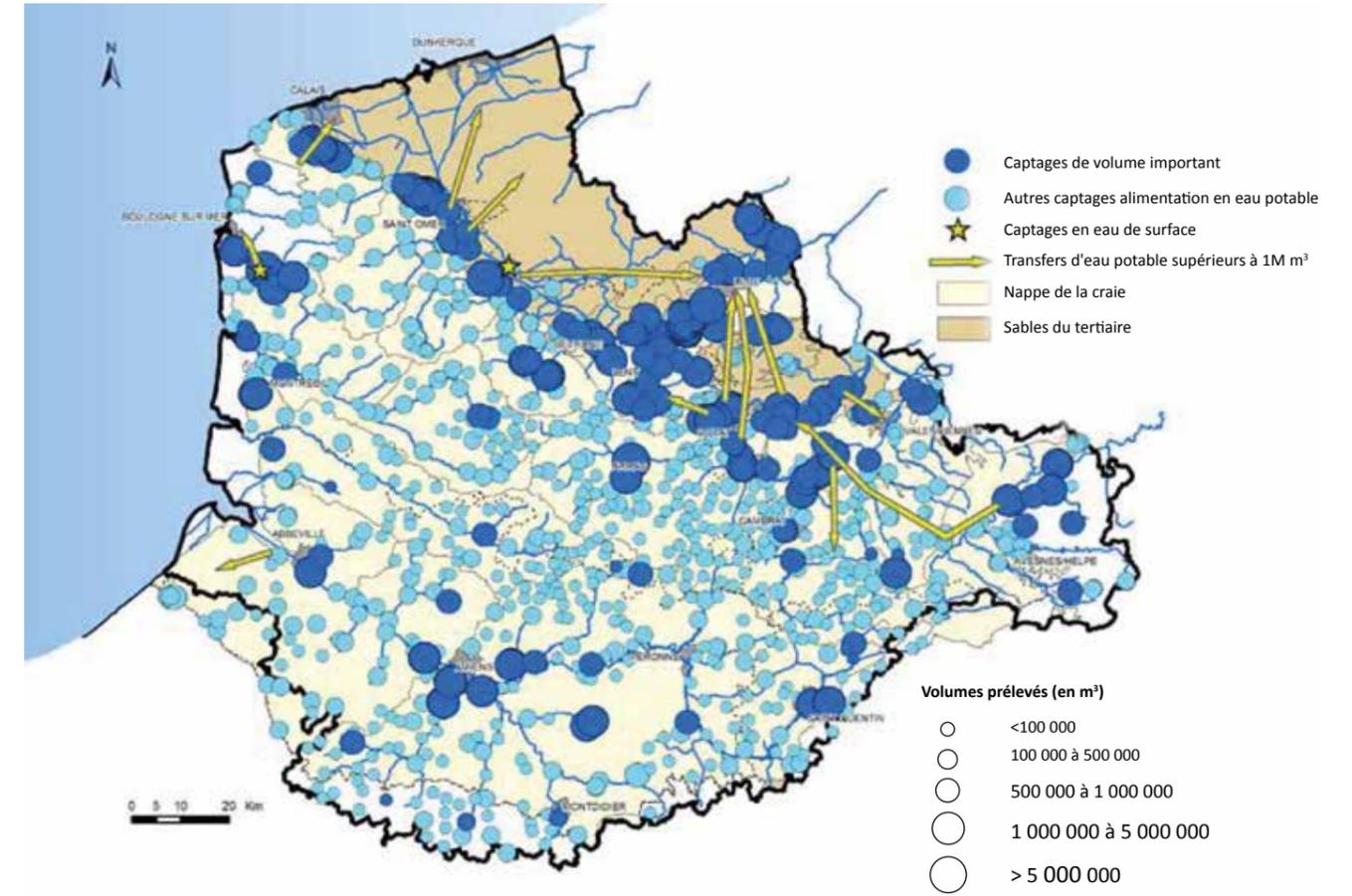
LA RESSOURCE EN EAU POTABLE CAPTAGES PRIORITAIRES ZONES ENJEU POTABLE



Source : Agence de l'eau potable Artois-Picardie

ANNEXE 4

CAPTAGE ET TRANSFERTS D'EAU POTABLE DANS LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE



Source : Agence de l'eau potable Artois-Picardie

ANNEXE 5

LA QUALITÉ DES EAUX DE BAINADE HAUTS-DE-FRANCE 2019



Source : Agence de l'eau – ARS Hauts-de-France 2019

► VALORISATION ET ATTRACTIVITÉ DU LITTORAL EN MATIÈRE DE BIEN-ÊTRE ET DE SANTÉ

COMMISSION « LIEN SOCIAL, CADRE DE VIE, SANTÉ »

Le littoral se conçoit comme faisant partie du cadre de vie de l'ensemble des habitants des Hauts-de-France, c'est-à-dire un milieu physique et humain dans lequel tous sont susceptibles de vivre, de manière pérenne, passagère ou épisodique.

Il constitue un espace riche d'opportunités pour notre région, qu'il faut valoriser en le rendant accueillant, accessible et plus attractif. L'enjeu est d'y établir le meilleur équilibre entre la réalisation d'un cadre de vie pour l'ensemble des habitants de la

région et le développement d'un cadre économique et d'activités d'accueil.

I – ÉTAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC

I.1 – CADRE DE VIE

L'équilibre du littoral en matière de cadre de vie suggère un ensemble d'actions adaptées à la très grande diversité de situations environnementales présentes au long de nos côtes (plus de 200 km) : activités industrielles et zones urbaines importantes, dont il faut accompagner la croissance, tout en maîtrisant les impacts sanitaires ; sites naturels remarquables à préserver et à rendre plus attractifs, et aussi mosaïque de lieux dont le potentiel devrait être valorisé : stations balnéaires, villes côtières, ports, sites naturels, pôles touristiques.

Pour ce faire, il faut aussi prendre en considération les risques liés à l'évolution prévisible du climat, à l'érosion des côtes et à la submersion marine des zones basses, tout en gardant à l'esprit l'importance stratégique de leur prévention, au regard de l'enjeu que constitue le « bien-vivre sur le littoral ».

Terre d'accueil et de bon vivre, le littoral doit être accessible :

- Sur le plan économique, en choisissant un modèle de référence à coût induit maîtrisé ;
- Sur le plan de la mobilité, en inspirant un

schéma de transports qui le relie à l'ensemble de la région. Pour ne pas accroître la vulnérabilité des territoires littoraux aux risques naturels, il est essentiel de ne pas augmenter la concentration des enjeux sur « les espaces proches du rivage »²¹⁹.

Fort des expériences et des épreuves que lui a imposées la mer, le littoral a acquis un savoir-faire qui représente une richesse exportable, et qu'il peut exploiter pour son propre développement, au service de ses habitants et de ceux de la région entière.

Le littoral nous permet aujourd'hui de disposer des capacités à innover, à créer ou recréer les conditions d'un bien-vivre régional, audacieux, accessible, visant à replacer l'Homme au centre des démarches et des projets collectifs.

Plusieurs initiatives sont déjà en cours. D'autres, à venir, à inventer, pourraient se référer à un cahier des charges intégrant plusieurs critères exprimés ci-dessus, complété des valeurs humanistes et environnementales nécessaires à un développement régional harmonieux.

En cela, l'exemple des Pays-Bas²²⁰, au travers des évolutions de son rapport à la

mer et à l'eau douce, devrait nous acculturer pour nous inspirer la façon d'envisager d'autres formes de projets d'urbanisme, de composer avec la mer et avec l'eau, de se protéger en mariant réponses techniques et réponses écologiques, et d'envisager parfois de rendre à la mer ses droits sur certaines parties de territoires.

Sports de nature

Il convient d'ajouter au descriptif du littoral régional, les sports, et notamment les sports de nature. Ces derniers sont ceux dont la pratique s'exerce en milieu naturel, agricole et forestier, terrestre, aquatique, nautique, aérien, aménagé ou non. Le littoral, avec plus de 200 km de côtes, constitue un lieu privilégié pour ces pratiques.

Bien que ne disposant pas à cette heure des statistiques concernant précisément le littoral, notons que les licences de sports de nature ont progressé en région, alors que les licences tous sports ont baissé. Elles représentent 12% de la totalité des licences en région.

²¹⁹ « La façade maritime : un atout majeur pour notre région » (Repères Hauts-de-France n°8, août 2018).
²²⁰ Rapport de la Delta Commission, 2008 « Travailler ensemble avec l'eau ».

I.2 – LIEN SOCIAL ET SENIORS

Selon l'OR2S (Observatoire Régional de la Santé et du social), la population du littoral Hauts-de-France constitue environ 10% de la population régionale totale, et croît moins vite que le reste de la région. Le littoral picard en est le plus marqué, avec un accroissement de 3 % environ depuis 1975 pour 21,9% en région. La population littorale est caractérisée par :

- Son vieillissement, lié à un accroissement du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus ;
- Un départ des jeunes de 25 ans et plus. Là aussi ce phénomène est davantage marqué sur le versant sud du littoral que sur le versant nord.

L'espérance de vie des habitants est inférieure à celle des autres habitants de la

région, eux-mêmes en retrait par rapport à la moyenne nationale.

D'un point de vue social, la population jeune est caractérisée par un niveau de jeunes diplômés inférieur à la moyenne nationale et un taux de chômage supérieur au taux régional. Parallèlement, la structure des emplois fait la part belle aux emplois peu qualifiés.

L'OR2S relève par ailleurs (sur le sud du littoral notamment) un isolement particulièrement marqué, ainsi qu'une dépendance importante et précoce. L'âge moyen d'entrée en EHPAD est de 86 ans, celui du décès est de 88 ans. Il faut également noter que 2 seniors sur 3 peuvent rester sans visite pendant 5 jours.

Or, le lien social est le dénominateur commun. Le problème des seniors se pose à partir du moment où il y a carence ou perte de ce lien social.

Le lien social se définit au sein de la famille, mais aussi avec les professionnels et bénévoles de l'entraide, du bien vieillir.

Il existe une correspondance intéressante entre la qualité du lien social et la santé des seniors, et entre le lien social et la situation économique du territoire, qui se traduit soit par un exode, soit par un facteur d'attractivité.

Le parallèle pourrait être conduit avec les études menées sur les conséquences du lien affectif sur les enfants (Pyramide de Maslow établissant le lien social comme un besoin primaire).

I.3 – JEUNES

Une enquête qualitative a été menée auprès d'étudiants de l'ULCO (Université du Littoral et de la Côte d'Opale) dans le but de mieux cerner l'attractivité du littoral de la région. 103 ont répondu.

À la question : « Le littoral est-il attractif ? », 56 personnes ont répondu positivement, 25 considèrent que le littoral n'est pas attractif, et 22 sont sans opinion.

En termes d'attractivité, le tableau ci-après recense les réponses spontanées des étudiants interrogés.

	FACTEUR POSITIF	FACTEUR NÉGATIF	SANS OPINION
Attractivité globale	56	25	22
Réponses spontanées			
Littoral, ressources, mer, paysages	20		
Histoire, patrimoine, architecture, tradition, culture, tourisme	17	2	
Situation géographique	16		
Emploi, chômage, jobs étudiants	6	12	
Ecologie, climat, pollution	1	10	
Problèmes sociaux, alcoolisme, racisme, insécurité, pauvreté, mauvaise image		9	
Loisirs, dynamisme, potentiel	8	5	
Développement	6	2	
Valeurs, accueil	5		
Commerces	3	2	
Formation, Ecoles	1	3	
Désertification		3	
Transports	2	2	
Infrastructures		2	
Population vieillissante		2	
Avenir		1	

I.4 – MILIEU HOSPITALIER

Les présentations faites par MM. Dollé (Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs), Pavros (Fédération Hospitalière de France) et Dehaene (en lien avec la Fédération d'Hospitalisation Privée) montrent une bonne répartition des établissements hospitaliers publics et privés sur la bande littorale (dont on a exclu St-Omer). Ils se répartissent en quatre pôles principaux sur Dunkerque, Calais, Boulogne-sur-Mer et Berck - Rang-du-Fliers - Le Touquet.

Les activités couvrent les besoins locaux en MCO (Médecine, Chirurgie, Obstétrique), SSR (Soins de Suite et Réadaptation) et psychiatrie, mais ces établissements n'échappent pas aux difficultés structurelles identifiées en termes de moyens et de personnels sur le territoire national.

Quelques accords locaux sont formalisés sous forme de GCS (groupements de coopération sanitaire) et ces établissements peuvent avoir des conventions avec l'établissement régional de référence : le CHU de Lille.

Les quatre centres hospitaliers du littoral disposent d'une autorisation à la médecine d'urgence avec des accueils qui reçoivent chacun plusieurs dizaines de milliers de passages par an.

Les hôpitaux privés de Calais et de Boulogne-sur-Mer reçoivent chacun un peu plus de 10 000 passages pour des soins non-programmés.

On notera également un GCS entre les structures psychiatriques privées et publiques de Calais.

Le niveau d'équipement technique des établissements se situe dans la moyenne nationale.

L'accessibilité aux établissements pour la population locale est globalement satisfaisante, moins bonne sur la partie sud du littoral avec un réseau autoroutier moins dense et un maillage par voie ferrée en régression, mal compensé par le réseau des autocars.

L'afflux de la population estivale lors des périodes de vacances est absorbé par les équipes existantes, en sachant qu'il n'y a aucune fermeture de service l'été.

Une activité se développe au Centre Hospitalier (CH) de Calais pour la prise en charge de patients britanniques.

II – ENJEUX ET PRIORITÉS

II.1 – CADRE DE VIE

Le littoral a davantage besoin d'équilibre et de consensus.

En effet, une cohérence globale, une complémentarité des interventions et des financements, et enfin un consensus entre les différents partenaires, État, collectivités territoriales, acteurs économiques, sociaux, environnementaux et culturels lui sont nécessaires.

C'est la condition pour pouvoir tenir compte des différents axes identifiés dans le premier chapitre « État des lieux et diagnostic », tout en évitant un développement erratique.

Le littoral a aussi besoin d'une image attractive.

Il lui faut convaincre d'investir de manière appropriée en trouvant l'équilibre entre l'économie et la douceur de vivre, le respect de la nature et l'esthétique.

C'est à cette double condition expresse que l'on peut réussir à maîtriser les enjeux liés :

- Au maintien et au développement maîtrisé d'activités économiques et touristiques sur l'ensemble du trait de côte et de l'arrière-pays littoral ;
- Au respect de l'équilibre entre l'attractivité et l'accessibilité du littoral dans un rayonnement transrégional et l'épanouissement social et culturel des populations résidentes dans leur cadre de vie ;
- À l'élévation du niveau marin et des risques de submersion marine liés au changement climatique, à la vulnérabilité de certains espaces naturels ou urbanisés et la préservation de ceux-ci.

Les sports de nature sur le littoral constituent :

- Un facteur d'emploi (éducateurs sportifs déclarés...)
- Un facteur de développement territorial : tourisme, attractivité, économie, gestion concertée favorisant la conciliation des usages ;
- Un vecteur d'accessibilité pour le plus grand nombre : quartiers, handicap, ruralité, etc.
- Des valeurs éducatives pour tous incluant les plus jeunes : connaissance et respect de l'environnement, autonomie, sécurité et prise de risque, orientation, coopération, gestion de l'effort, etc.
- Des bienfaits naturels (de la pratique, de l'environnement) ;
- Une ouverture vers le développement durable (mobilités douces).

Voir la contribution sur le tourisme.

II.2 – LIEN SOCIAL ET SENIORS

L'enjeu central pour les pouvoirs publics et la société civile est de (re)créer les conditions du lien social sur le littoral des Hauts-de-France.

Il faut comprendre « lien social » comme la résultante de la présence d'un environnement familial, amical et de proximité et d'un certain nombre de « services » marchands et/ou non marchands : écosystème complet proposant des emplois diversifiés (secteurs primaire, secondaire et tertiaire – emplois peu qualifiés et très qualifiés, etc.), l'accès à la culture, une connexion à l'hinterland et aux métropoles lilloise et parisienne, l'accès aux services (services publics, services de santé etc.

Le lien social peut aussi avoir un impact en termes de formation, de santé, ou encore de risques environnementaux sur un territoire donné – ici, le littoral des Hauts-de-France.

On ne parle jamais autant du lien social que lorsque l'on sent qu'il s'étirole. Le tissu économique est en mutation (voir les contributions sur les filières innovantes et le tourisme notamment).

Cependant, le littoral attire toujours plus les retraités. Comment accompagner ces personnes pour qu'elles restent en action et repousser ainsi la perte du lien social, l'isolement ?

Comment éviter la rupture du lien social au moment de la retraite et se préparer au vieillissement (en amont) pour repousser le plus loin possible la dépendance (en aval) ?

La « catégorie » des seniors est caractérisée par sa diversité, d'âge, de niveau de revenus, de capacité de travail et de création, de mobilité, d'autonomie, etc.

Tous les seniors ne sont pas pauvres, dépendants, sans réseau et sans vie sociale, « objets » de la problématique du lien social et des seniors. Les seniors, pris comme une catégorie diverse et évolutive, disposent de ressources pour contribuer à la résolution de la problématique du lien social et des seniors.

Plus l'écosystème des seniors sera riche, plus il y aura de liens possibles. Plus les choses s'organiseront naturellement, moins on aura à organiser la réparation du lien social.

Deux angles peuvent être envisagés pour appréhender ces enjeux :

- Une approche par les symptômes, privilégiant les actions de compensation pour les habitants qui sont restés dans le territoire. Il s'agit de mettre en place des actions curatives compensant le délitement du lien social, autant de prestations assurées par des professionnels d'aide à la personne, percevant les rémunérations les plus basses. Relève aussi de cette démarche toute action s'appuyant sur une meilleure organisation de la production des services publics tels que la mutualisation des locaux, des personnels, l'utilisation des ressources que propose le numérique – à condition de prévoir un accompagnement et des possibilités de retour à une présence physique pour les plus fragiles, etc.
- Une approche par les conditions de la réapparition « naturelle » du lien social.

Ces actions ne relèvent pas directement de la Commission « Santé, Cadre de vie, Lien social » : développement de l'activité économique sans exclure l'industrie (diversité des emplois), mise à disposition des services exigée par toutes les populations (connexion aux métropoles, accès aux services y compris formation et santé). Il convient également de veiller à ce que les préconisations proposées en matière de fiscalité produisent des incitations qui convergent vers ces mêmes objectifs.

Voir en annexe, le tableau « Tableau des objectifs » du groupe de réflexion.

II.3– JEUNES

L'objectif du questionnaire envoyé aux étudiants du littoral pour cette partie était de mesurer leur intérêt de rester dans les Hauts-de-France et d'y travailler. Les étudiants ont cité :

Les points forts de la région :

- La situation géographique (proche de la Belgique, de l'Allemagne etc.) ;
- Le littoral ;
- Une formation de qualité ;
- Un bon cadre de vie universitaire.

Les points faibles :

- Taux de chômage élevé ;
- Mauvaise image ;
- Manque de vie universitaire ;
- Manque de reconnaissance professionnelle pendant le parcours universitaire.

Départ de la région, opportunité ou frein ?

- 61 répondants considèrent qu'il n'est pas nécessaire de quitter la région pour leur insertion professionnelle (59 %) ;
- 26 considèrent qu'il faut quitter la région pour leur insertion professionnelle (26,5 %) ;
- 16 n'ont pas d'opinion sur cette question (14,5%).

Parmi ceux qui pensent devoir changer de région :

- 12 répondants (46%) pensent qu'il s'agit d'une chance, pouvoir découvrir de nouvelles régions et bénéficier de nouvelles opportunités ;
- 6 répondants (23%) considèrent qu'il s'agit d'un frein principalement financier (coût d'un déménagement) ;
- 8 répondants (31%) sont partagés et estiment qu'il s'agit d'une chance de pouvoir voyager, changer de région mais que l'aspect financier ainsi que le déracinement restent des freins.

II.4– MILIEU HOSPITALIER

L'enjeu du milieu hospitalier du littoral est de maintenir et de développer l'attractivité vis-à-vis des professionnels de santé pour constituer des équipes polyvalentes capables de prendre en charge localement les pathologies courantes et complexes. Ceci pour éviter des déplacements longs, pénibles et coûteux aux patients. L'attractivité dépend de plusieurs critères : niveau de modernité des équipements (imagerie, robots...), pluri-professionnalisme d'équipes rompues aux thérapeutiques modernes, maillage et communication performants avec les médecins généralistes et spécialistes du territoire. Le littoral constitue en lui-même un cadre de vie attractif.

En lien direct avec la contribution suivante²²¹, il est à noter que l'enjeu prioritaire et transversal qui se dessine au travers de ces analyses est celui de l'emploi. Les métiers en lien avec les thèmes étudiés ici sont sources de créations d'emplois d'aujourd'hui et de demain, accessibles au plus grand nombre.

221 « Bien vivre sur le littoral des Hauts-de-France ne pourra être partagé par tous que si la reprise de l'emploi s'adresse aussi aux plus éloignés »

III – PRÉCONISATIONS

III.1 – CADRE DE VIE

- Afin de pouvoir mettre en œuvre de façon stratégique et opérationnelle les priorités et les enjeux exposés dans la seconde partie « Enjeux et priorités », le CESER recommande fortement la décision d’installer une gouvernance sur le modèle d’une assemblée permanente du littoral, à l’image de ce qui existe dans d’autres régions littorales ;
- Cette instance fédératrice, co-présidée par le Préfet de région et par le Président du Conseil régional des Hauts-de-France, permettra la représentation de l’ensemble des acteurs concernés, aux différents niveaux d’intervention, et sur l’ensemble des problématiques que génèrent la mer et le littoral ;
- Dans les faits, un pilotage politique et stratégique pourrait induire la nomination d’un « haut-commissaire », dont les responsabilités garantiraient la mise en œuvre des enjeux posés, ainsi que les modes de financements idoines.

III.2 – LIEN SOCIAL ET SENIORS

Lieux et structures :

- Recréer des lieux d’échanges, de vie, de rencontre : des lieux multiformes, de proximité, attractifs, mixant tous les âges et dans lesquels les seniors auraient une place importante ;
- Relancer les « cafés social club », cumulant différents services en milieu rural ou plateformes de services (soin-social-numérique-formations) ;
- Favoriser le développement de structures de services à organisation innovante, comme pour les startups.

Activités :

- Mettre à profit le temps libéré dans la retraite pour favoriser l’inter générationnel et les échanges de compétences, le troc, la culture, la citoyenneté, etc.
- Développer les services de proximité (courses, petites réparations, besoins du quotidien, etc.) ;
- Agir en faveur des jeunes en perte de repères ;
- Remédier à la fracture numérique et à l’apprentissage de la lecture²²².

Politiques :

- Créer une politique de l’emploi au service de l’intergénérationnel : métiers et emplois des services aux personnes, de l’entraide, de la transmission des savoirs ;
- Impliquer les élus de proximité ;
- Evaluer les impacts des politiques publiques en termes de lien social (mixité sociale, mixité des quartiers, diversification des types de logement, diversité des types d’activités économiques, ré-industrialisation, etc.) ;
- Soutenir la concertation avec les acteurs du maintien à domicile.

III.3 – JEUNES

- Agir sur l’image de la région ;
- Accompagner le projet professionnel des jeunes durant leur cursus universitaire ;
- Dynamiser le partenariat université-entreprise ;
- Etendre les dispositifs de plateformes

- numériques facilitant l’accès aux offres d’emploi ;
- Mobiliser les milieux professionnels en vue d’une meilleure intégration des jeunes dans l’emploi ;
- Développer l’apprentissage des langues étrangères via des stages à l’étranger

III.4 – MILIEU HOSPITALIER

Les préconisations sont potentiellement nombreuses mais on se focalisera plus particulièrement sur 3 d’entre elles : les coopérations, la télémédecine et la recherche, avec un objectif simple mais essentiel qui est le rapprochement et la cohésion des secteurs d’exercice. Ceci pour améliorer la qualité du Service Médical à Rendre (SMR) au patient.

- Les coopérations entre établissements et équipes professionnelles :

Elles sont connues comme difficiles à mettre en œuvre entre établissements et équipes appartenant à des secteurs différents et dont la compétition est sans doute exacerbée par le mode actuel de rémunération à l’acte (T2A, Tarification A l’Activité). La coopération implique une

- pour toutes les filières ;
- Mettre en place des réseaux de partage d’anciens étudiants ;
- Améliorer les conditions de vie et d’études des jeunes (stages professionnalisants avec expérience professionnelle renforcée).

politique d’entente et d’échange. L’objectif fondamental de cette politique est l’amélioration du service médical rendu au patient et, actuellement, on insiste beaucoup sur l’amélioration du parcours de soins. Ce dernier peut être fluide ou complexe et c’est l’honneur de la profession de tout mettre en œuvre pour simplifier et faciliter le parcours.

Les leviers sont les directeurs d’établissement, les présidents de CME (médecin, président de commission exécutive d’établissement), les médecins spécialistes leaders ou non de leur spécialité et les usagers. Ensemble, et sous l’impact de messages et de motivation de leurs organisations représentatives, on doit pouvoir progresser dans ces démarches.

- La télémédecine :

Sous réserve de l’utiliser selon les règles émanant de l’Ordre des Médecins et des représentants de la profession, car il s’agit bien d’un acte médical, et de l’Assurance Maladie, elle doit permettre sur le territoire littoral de faciliter l’accès à la prise en charge médicale, notamment pour certains actes et certaines spéciali-

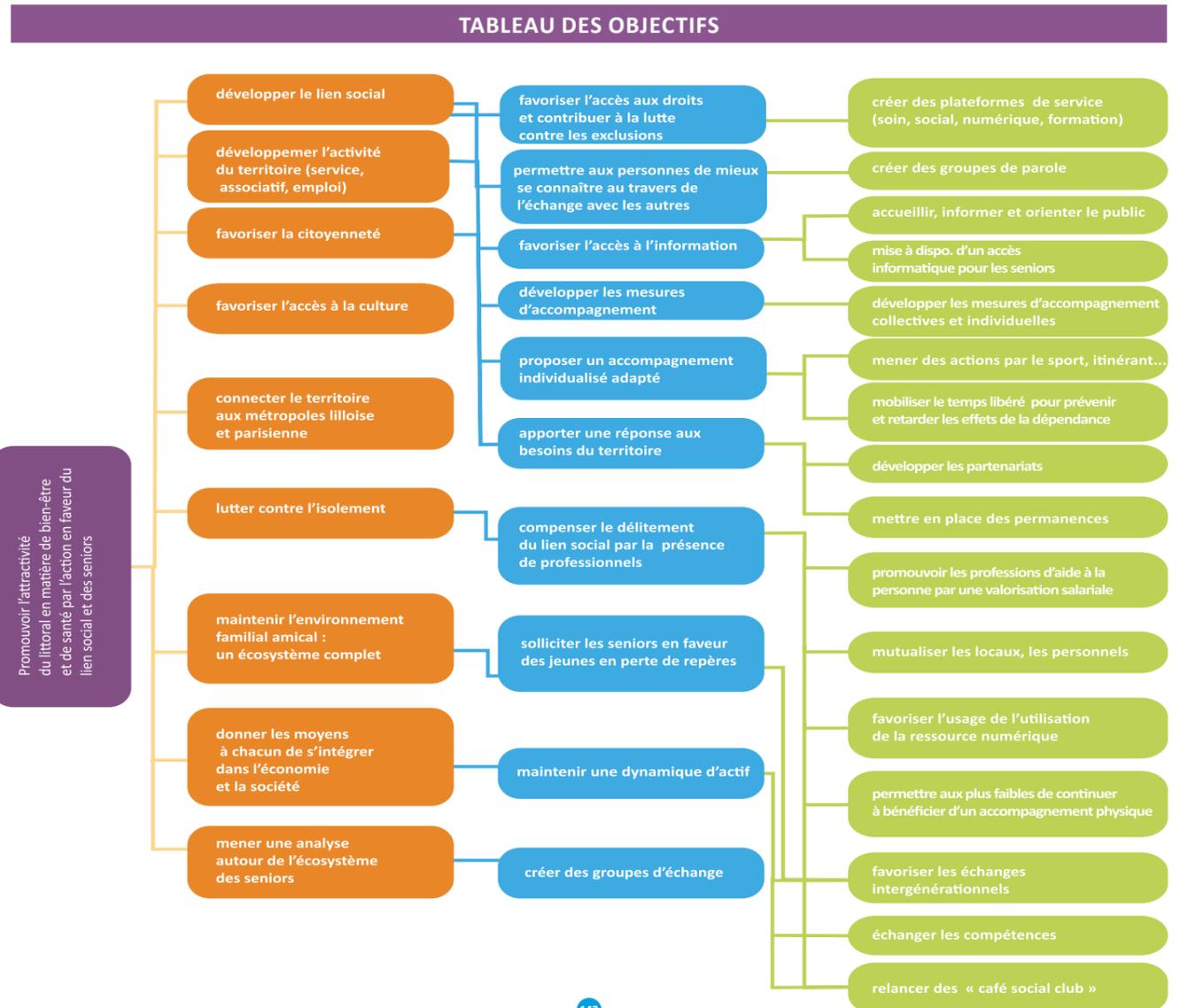
tés. Elle s’entend, comme pour la dermatologie, l’imagerie, la cardiologie, comme une téléconsultation ou une télé-expertise qui apporte très rapidement, avant tout déplacement du patient, un avis très spécialisé. Cette pratique, comme par exemple le télé-AVC, permet une prise en charge spécialisée très rapide dans une pathologie où chaque minute compte pour l’efficacité du traitement. La télémédecine n’est pas une solution spécifique au territoire littoral mais ce dernier, avec la typologie de son arrière-pays et l’implantation privilégiée des professionnels sur la bande littorale peut largement en bénéficier.

- La recherche :

La participation des professionnels de san-

té des secteurs publics et privés aux programmes de recherche est un puissant facteur de coopération et de contact entre les acteurs. En effet, bénéficiant de la même formation, ayant participé durant leur internat et/ou clinat à des programmes développés principalement dans les CHU, les spécialistes installés en ville et ceux exerçant en établissement sont compétents pour participer à ces travaux. Or, force est de constater que les médecins libéraux sont rarement sollicités pour y participer. Or, la participation à des travaux communs est un puissant facteur de dialogue et de rapprochement entre secteurs différents. Elle permet en outre d’alimenter et de renforcer les cohortes dont l’importance est un marqueur de qualité.

ANNEXE



222 Voir les travaux du CESER : <https://ceser.hautsdefrance.fr/le-decrochage-scolaire>, <https://ceser.hautsdefrance.fr/les-enjeux-de-la-politique-de-maitrise-de-la-langue-francaise>

UN MAILLAGE CULTUREL À INVENTER

COMMISSION « CULTURE POUR TOUS, TOURISME »

Le développement culturel du littoral est un enjeu majeur de sa vitalité. Il ne saurait être réduit à un adjuvant de l'attractivité touristique, ni à un apport à l'attractivité économique du territoire. Il en va en premier lieu du « bien vivre » de ses habitants, de leur capacité à participer à la vie de la cité, à être citoyen du monde, à appréhender leur passé, leur présent, à imaginer leur futur, à s'approprier leur identité personnelle et collective.

L'important patrimoine matériel et immatériel, les réseaux de musées et de cultures scientifique et technique dans leur diversité, la vie culturelle au sens large des villes et

villages du littoral constituent des atouts du dynamisme touristique et particulièrement du tourisme des « quatre saisons ». Pour ce qui est des territoires, le rapport « l'apport de la culture à l'économie en France »²²³ démontre une corrélation positive entre culture et développement local, au terme de l'analyse de l'impact d'une implantation culturelle sur le dynamisme socio-économique d'un territoire. Il sera intéressant à ce titre de relever, dans l'état des lieux culturels du littoral, les forces et faiblesses du maillage existant.

Au-delà des chiffres bruts de ce rapport, qui invitent à considérer la culture comme

un secteur économique à part entière, et au-delà des données sur l'emploi culturel de notre façade maritime, il faut réaffirmer combien, de manière certes non quantifiable, la culture génère d'intelligence individuelle et collective. Elle est source de développement humain et de lien social. Par les formes et les contenus qu'elle fabrique, elle contribue à l'enrichissement constant de la pensée et du « logiciel » des acteurs économiques et sociaux qui s'en saisissent. C'est un puissant levier et un accélérateur dans tous les domaines.

I – ÉTAT DES LIEUX

L'EMPLOI CULTUREL DANS LES HAUTS-DE-FRANCE ET SUR LE LITTORAL

Au niveau national, la culture contribue à hauteur de 57,8 milliards d'euros au PIB. Cela équivaut à 3,2% du PIB, soit sept fois la valeur ajoutée de l'industrie automobile. Les entreprises culturelles emploient 670 000 personnes, soit 2,5 % de l'emploi dans le pays²²⁴.

En région Hauts-de-France, l'emploi dans les activités culturelles est évalué à 30 200 personnes. C'est 4,5 % de l'emploi culturel en France, plaçant les Hauts-de-France à la 7^e place des régions métropolitaines. Rapporté à l'ensemble des emplois en Hauts-de-France, l'emploi culturel pèse pour 1,4 % (contre 2,5 % au niveau national). Il existe donc une importante marge de progression pour l'emploi culturel en Hauts-de-France²²⁵.

Dans l'ensemble de la région, l'emploi

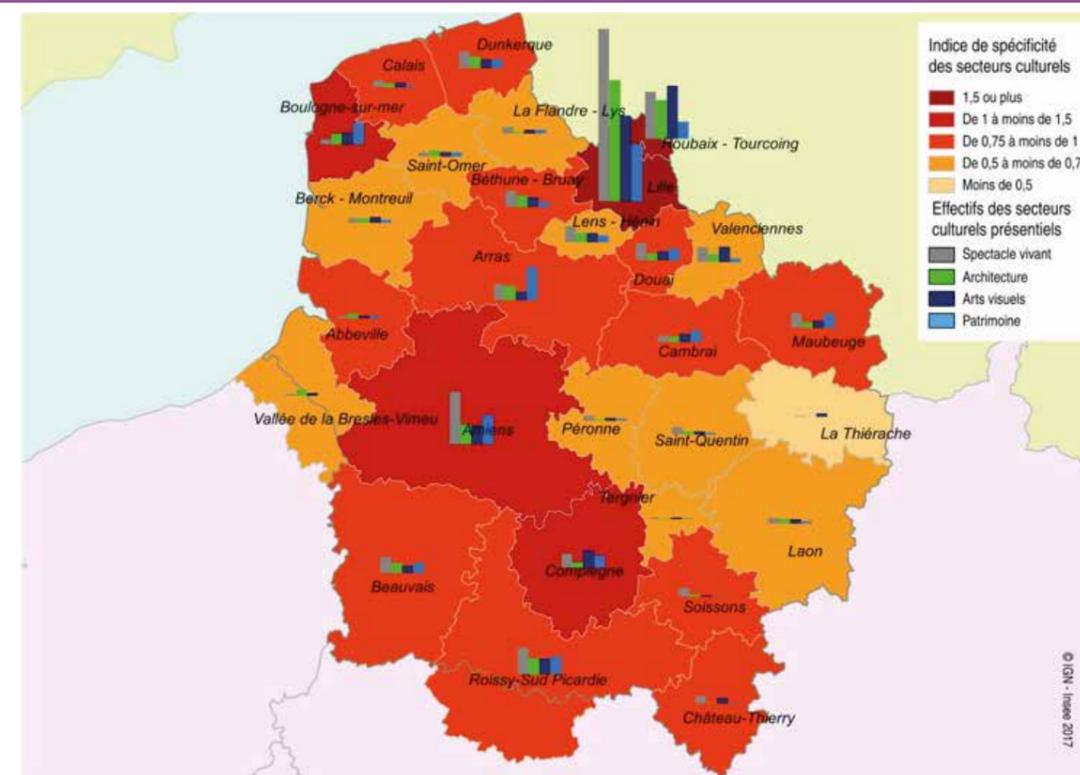
culturel est concentré dans les espaces urbains, et singulièrement dans la métropole lilloise qui rassemble à elle seule 40 % des emplois culturels des Hauts-de-France. Un relais est assuré par les villes de taille moyenne (15 000 à 100 000 habitants) qui abritent des structures culturelles et les emplois afférents. Il en résulte, lorsqu'on observe les zones d'emploi du littoral, une part relativement plus importante de l'emploi culturel dans l'emploi total pour les zones de Boulogne-sur-Mer (1,5 %), Abbeville (1,3 %), Calais (1,2 %) et Dunkerque (1,1 %). À l'inverse, dans les zones non relayées par une ville moyenne (Vimeu, Berck-Montreuil), cette part est bien entendue plus faible (0,9 %)²²⁶.

Parmi les secteurs culturels présents (arts visuels, spectacle vivant, patrimoine,

architecture, enseignement artistique de loisir²²⁷), le spectacle vivant domine dans la plupart des zones. Si les arts du spectacle sont principalement exercés dans les métropoles de Lille et d'Amiens (scènes nationales), la gestion de salles de spectacle est représentée sur l'ensemble du territoire. En effet, de nombreuses communes disposent d'une salle polyvalente pouvant recevoir des spectacles, jouant ainsi un rôle potentiel de relais culturel et de diffusion au service de la population locale ne disposant pas de structure dédiée à proximité.

La zone de Boulogne-sur-Mer fait exception avec une prédominance des emplois liés au patrimoine, que l'on explique par la présence de Nausicaà (150 salariés) et par la faiblesse du spectacle vivant dans cette zone.

INDICE DE SPÉCIFICITÉ DES SECTEURS CULTURELS



Source : INSEE, taux de chômage localisés. © IGN - Dirrecte Hauts-de-France

L'ÉQUIPEMENT CULTUREL DU LITTORAL

LES MUSÉES

À l'instar de l'ensemble des Hauts-de-France, notre littoral est bien doté en nombre de musées, avec notamment une douzaine d'établissements relevant de la catégorie « musées de France »²²⁸ : Abbeville (musée Boucher de Perthes), Le Touquet, Berck, Montreuil, Etaples, Samer, Desvres, Boulogne-sur-mer, Calais (musée des Beaux-Arts et musée de la Dentelle), Saint-Omer, Gravelines, Dunkerque (musée des Beaux-Arts, Musée portuaire, LAAC), Bergues.

Différentes thématiques sont représentées sur le littoral, avec des collections d'une grande richesse mais parfois hétérogènes. On trouve des collections ethnographiques importantes à Boulogne-sur-Mer, Dunkerque et Saint Omer, qui témoignent des grandes découvertes et périples des marins de la région. Les beaux-arts sont représentés par des collections composées en majorité de peintures classiques, avec parfois une ouverture sur la modernité suivant les

legs et donations (Manessier à Abbeville, Georges Matthieu à Boulogne-sur-Mer) ou en fonction de l'intérêt de conservateurs avisés (Calais, Le Touquet). Il existe une particularité autour d'Etaples, Montreuil, le Touquet, avec une collection de peintures dite de la « Colonie d'Etaples » initiée par Le Sidaner rassemblant des toiles de peinture marine aux couleurs de la Côte d'Opale d'artistes anglo-saxons notamment.

²²³ Inspection générale des finances et Inspection générale des Affaires culturelles, décembre 2013

²²⁴ Jérôme Itty, Serge Kancel et Morgane Weill, L'Apport de la culture à l'économie française, rapport de l'Inspection générale des affaires culturelles et de l'Inspection générale des finances, 3 janvier 2014.

²²⁵ « La culture en Hauts-de-France : une activité métropolitaine relayée par une armature de villes de taille moyenne », Insee Analyses Hauts-de-France n° 62, novembre 2017.

²²⁶ Ibid.

²²⁷ On les distingue des industries culturelles qui regroupent pour leur part la publicité, l'édition écrite et l'audiovisuel multimédia.

²²⁸ Les musées de France, reconnus par l'État, bénéficient de son contrôle scientifique et technique, d'une conservation et d'un service des publics.

Parmi les musées de société²²⁹, certains sont plus ou moins liés à la thématique de la mer : Musée de la Marine à Etaples, Picarvie à Saint-Valery, Maison de la Baie de Somme, Musée Radio maritime Argos à Outreau, Maison de la Beurière à Boulogne-sur-Mer, Maison du Pêcheur et des Flobarts à Wissant, etc. D'autres ont trait à l'industrie et aux techniques : Musée du Transmanche, Musée de la sidérurgie à Grande Synthe, des Frères Caudron à

Rue, du Vimeu à Friville-Escarbotin etc. D'autres encore à la Seconde Guerre mondiale : Musée de l'Opération Dynamo à Dunkerque, La Coupole à Helfaut, le musée 39-45 à Calais, Ambleteuse, le mur de l'Atlantique à Audinghen etc. Il faut enfin accorder une mention spécifique à Dunkerque, où le LAAC (Lieu d'Art et d'Action Contemporaine) et le FRAC (Fonds Régional d'Art contemporain), auxquels on peut adjoindre le Chœur

LES CENTRES DE CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE (CCSTI)

Dans ce domaine, le centre national de la mer Nausicaà à Boulogne-sur-Mer fait figure de locomotive. C'est le 2^e site culturel le plus visité de la région en 2017, derrière la Cathédrale d'Amiens. C'est la première motivation de venue à Boulogne-sur-Mer pour 69 % des visiteurs. Il génère annuellement 31 M€ de recettes

au profit des hôtels, des restaurants et des commerçants locaux²³⁰. Ces chiffres sont sans doute à revoir à la hausse à la suite de son agrandissement et de sa réouverture en 2018, avec un objectif du million de visiteurs chaque année.

Aux côtés de Nausicaà, à une moindre échelle, d'autres CCSTI concourent à la

LES SALLES DE SPECTACLE, THÉÂTRES, LIEUX DE SPECTACLE VIVANT

Comme le montrent les chiffres de l'emploi culturel, le spectacle vivant professionnel est plutôt faiblement présent sur notre littoral. Il existe seulement trois scènes labellisées : deux scènes nationales (Le Bateau-Feu à Dunkerque et le Channel à Calais) et une scène de musiques actuelles (les quatre Écluses à Dunkerque).

Il existe des théâtres municipaux importants à Boulogne-sur-Mer et Calais.

Néanmoins, Boulogne-sur-Mer, le sud de la Côte d'Opale et la Côte picarde apparaissent moins bien dotées en matière de spectacle vivant, si l'on excepte l'initiative de la ville d'Abbeville en faveur des musiques actuelles (le Labb'). Quelques centres culturels et des salles municipales polyvalentes y accueillent une programmation éclectique, souvent de petites formes de type théâtre et stand-up de divertissement. Un tissu associatif souvent dynamique permet dans cette

LE CINÉMA

Le littoral des Hauts-de-France a su inspirer des cinéastes renommés qui en ont fait le décor de leurs œuvres : des enfants du pays (Bruno Dumont, Yolande Moreau)

mais pas seulement (Christopher Nolan). Les multiplexes présents dans les villes sont complétés par un ensemble de salles d'art et d'essai, présent sur tout le

de Lumière de Bourbourg, constituent conjointement un pôle d'excellence en art contemporain sans équivalent ailleurs dans les Hauts-de-France. L'exposition « Gigantisme » (FRAC, LAAC, Halle AP2), qui explore du 4 mai 2019 au 5 janvier 2020 les relations entre arts et industrie, consacre cette ambition en lien avec la vocation industrielle de Dunkerque.

connaissance du milieu marin comme le musée portuaire de Dunkerque, Maréis à Etaples (centre de découverte de la pêche en mer), etc. La Cité de la Dentelle à Calais, le musée du Vimeu à Friville-Escarbotin présentent d'autres facettes de l'activité industrielle du littoral²³¹.

zone l'existence d'activités culturelles amateurs parfois capables de drainer un large public (exemple : le spectacle Les Misérables à Montreuil).

On doit mentionner également l'existence de petits festivals à rayonnement local (Jazz et Contes au Crotoy, Théâtre à Saint Valéry, la fête de l'oiseau, Les malins Plaisirs dans le Montreuillois, etc. ainsi que le rôle joué par le réseau des médiathèques.

littoral, ainsi que par l'activité des associations de cinéma itinérant (Cinéligue, FDMJC).

LE LIVRE

L'écosystème du livre se caractérise sur le littoral par une densité nettement inférieure et très inégalement répartie, à l'exception des médiathèques dont les réseaux innervent assez finement les territoires ruraux, avec un dynamisme particulier impulsé par les pôles d'Abbeville, Boulogne-sur-Mer-Calais-Dunkerque, et de Saint-Omer pour l'hinterland. C'est davantage pour le commerce du livre que l'on peut parler de véritables « zones blanches », y compris dans certaines agglomérations où de grandes enseignes

(chaîne de librairies « Chapitre ») ont déserté le territoire (partiellement réinvesti par « Le Furet du Nord »). Subsiste une trentaine de librairies indépendantes, au modèle économique souvent fragile, épaulées par une trentaine de LPP (Librairies-Papeteries-Presses) qui constituent, dans certaines zones, le seul et dernier accès au livre. Quant aux éditeurs, une quinzaine d'entre eux est localisée sur le littoral, mais aucune *major* ; leur production, souvent originale et de qualité, reste trop confidentielle et ne génère le

LE PATRIMOINE IMMATÉRIEL

Sur fond de culture traditionnelle (flamande à Dunkerque, picarde de Calais à Mers) fleurit tout un ensemble d'événements populaires en lien avec la mer. Le Carnaval de Dunkerque est de loin le plus connu, autour de Mardi Gras, avec ses bals, ses bandes et son répertoire de chants traditionnels. La tradition du carnaval reste vivante dans le Boulonnais (le Portel, Equihen). Les bénédictions de la mer et fêtes du hareng puisent également leur origine dans la culture de la pêche en mer. Les rencontres internationales du cerf-volant à Berck n'ont pas la

même antériorité (elles existent depuis une trentaine d'années) mais sont une autre manière de célébrer le littoral, la mer, le vent.

Il existe une cuisine locale largement inspirée par la mer et ses produits, soutenue par quelques chefs à la forte personnalité (comme Alexandre Gauthier – la Grenouillère à la Madelaine-sous-Montreuil) et un réseau d'artisans de qualité. Des traditions populaires comme le Guénel à Boulogne-sur-Mer (similaire à Halloween, mais qui a lieu à Noël) restent

CONCLUSION

L'état des lieux laisse apparaître un grand déséquilibre entre le nord et le sud (à partir de Boulogne-sur-Mer). Mais ce territoire dans son ensemble souffre d'un maillage incomplet, d'un manque

d'équipements structurants, d'une présence artistique insuffisante et d'un besoin de qualification. En particulier, le spectacle vivant et la création artistique ne sont pas au niveau que l'on serait en

plus souvent aucun emploi direct. En revanche, les manifestations littéraires attestent d'une belle vitalité, avec 21 événementiels répertoriés, dont quelques pépites (salon du livre francophone à Abbeville ; BD, histoire & généalogie à Gravelines ; livre jeunesse à Etaples, Boulogne-sur-Mer, Fruges, etc.), en plus des différentes manifestations très fréquentées autour du « Village du Livre » à Esquelbecq.

vivantes. On peut toutefois regretter que la collecte et la revitalisation des pratiques de culture populaire (langues régionales, chants, danses, instruments populaires comme la cornemuse picarde, etc.) n'aient pas bénéficié du même engouement que dans d'autres régions maritimes : on peut évoquer la Bretagne où ces éléments de culture populaire sont devenus un puissant ferment d'identité régionale en même temps qu'un facteur original d'attractivité touristique.

droit d'attendre.

²²⁹ Les musées dits « de sociétés » peuvent être de gouvernance publique ou privée mais n'ont pas de reconnaissance officielle ni de protection de leur collections ; le contenu scientifique des informations transmises au public dépend du degré de compétence des responsables.

²³⁰ Enquête TNS SOFRES 2010

²³¹ Certains CCSTI peuvent avoir en sus le label Musée de France, comme le musée Portuaire de Dunkerque ou le musée de la dentelle de Calais.

II – LES ENJEUX

DES PAYSAGES ET UNE IDENTITÉ MARITIME

Ce territoire et ses habitants ont été forgés par la mer, et par la rencontre de la mer et de la terre. C'est ce qui fait que le littoral des Hauts-de-France ne ressemble à aucun autre territoire. Ce

constat semble relever d'une évidence, et pourtant il n'est pas certain qu'il soit pleinement ancré dans les consciences. Du point de vue culturel, le premier enjeu, dont découleront les autres, est de

remettre cette identité maritime devant les yeux et dans le cœur des habitants et de l'ensemble des acteurs du territoire.

LA CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE

Dans un avis adopté le 15 septembre 2015, le CESER Nord-Pas de Calais notait que l'enjeu de la CSTI était triple :

- Économique : susciter l'engouement pour les métiers de la recherche et de l'ingénierie afin de favoriser la croissance économique et le progrès social dans le cadre d'un développement humain durable ;
- Démocratique et citoyen : améliorer la capacité des citoyens à comprendre les enjeux et les controverses scientifiques et technologiques, afin d'éclairer les choix démocratiques, de former à l'esprit critique et à la pratique du raisonnement. L'intégration de la culture scientifique dans la culture générale de tous est un défi majeur afin de permettre à chacun de participer de manière constructive aux débats démocratiques sur les grands problèmes de notre époque ;

- Culturel : intégrer les sciences et les techniques dans une culture générale humaniste au même titre que les arts et les lettres, sans hiérarchisation et dans un esprit d'enrichissement mutuel. Si l'acceptation générale de la CSTI se focalise sur les sciences de la nature et de l'ingénieur, on rappellera que la démarche scientifique concerne également les sciences humaines et sociales.

Dans le contexte de la prise de compétence de la Région sur la CSTI, l'avis et le rapport qui l'appuyait²³² plaident entre autres pour :

- Une meilleure coordination des acteurs et des actions ;
- L'amélioration de la médiation ;
- Le renforcement des liens avec l'industrie et les écoles d'ingénieurs, en particulier en développant le tourisme industriel et la visite d'entreprises ;

- L'amélioration de la lisibilité au niveau régional.

Un certain nombre de ces préconisations ont pris corps dans le cadre de la nouvelle région. Si l'on considère l'espace littoral, on constate qu'un ensemble d'institutions de statuts disparates concourent à la connaissance du milieu marin et du littoral. Cet ensemble est dominé par le Centre national de la mer Nausicaà qui intervient à une toute autre échelle que toutes les autres institutions. Il faut éviter que ce déséquilibre ne constitue un obstacle à une véritable structuration d'un réseau de CSTI, autour de la mer, sur le littoral, dans lequel pourraient entrer, outre Nausicaà et les diverses institutions muséales (musées de sociétés et musées de France), des espaces naturels comme le Parc du Marquenterre ou le Parc naturel des Côtes et Marais d'Opale.

LA VALORISATION DES COLLECTIONS DES MUSÉES

La « littoralité » des institutions muséales pose question : en effet, si certaines sont à la fois thématiquement et géographiquement très liées au littoral (Nausicaà, Musée Portuaire, etc.), pour d'autres, dont l'identité maritime est moins affirmée, la fréquentation présente le même type de saisonnalité et de nature des publics que les autres musées de la région. Par exemple, le musée de Boulogne-sur-Mer, avec son exceptionnelle collection de masques Inuits témoignant des voyageurs du XIXe siècle, ne reçoit que quelques milliers de visiteurs venant de Nausicaà, qui en a reçu pour sa part 544 400 en 2017. De la même manière, les collections d'ethnographie extra-européennes de Saint-Omer ou de Dunkerque, témoignant des grandes découvertes et ramenées par des marins de la région, sont au mieux exposées temporairement, au pire en réserve.

Cette frilosité quant à l'affirmation de la « littoralité » et des paysages est flagrante dans le domaine pictural. Le Département du Pas-de-Calais avait envisagé jusqu'en juillet 2014 de créer un musée départemental de « l'École d'Étaples ». Les œuvres constitutives de cette collection sont dispersées dans l'ensemble du Montreuillois mais le Département du Pas-de-Calais a aussi fait l'acquisition d'environ 80 toiles qu'il conserve à l'heure actuelle. Le projet a été abandonné suite au refus du service des musées de France d'accorder son label au projet, à un bâtiment prévu à Étaples construit en zone inondable et un projet financier mal maîtrisé. Le nouvel exécutif départemental a abandonné le projet.

À Dunkerque, la fermeture récente du musée des Beaux-Arts a entraîné une réorganisation des musées de la métro-

pole, réorganisation encore largement inachevée. Cependant, des pistes se dessinent : Les collections liées à l'histoire maritime de la cité seraient déposées au musée portuaire et une collaboration étroite voire une fusion serait instituée entre le LAAC, musée d'art contemporain et Le FRAC. Cependant, ce schéma n'est pas validé par les autorités scientifiques de tutelle, non seulement dans la mesure où les différentes institutions ont des tutelles différentes (Intercommunalité, Commune, Région) mais surtout des projets scientifiques et culturels pour le moment très différents. En outre, cette question laisse pendante les importantes collections de Beaux-Arts de Dunkerque qui ne sont ni du domaine maritime, ni du domaine contemporain.

MUSÉES EN RÉSEAU

Le rapport du CESER Nord-Pas de Calais sur les musées (2013) plaide pour la mise en réseau des musées, au niveau régional et des territoires. Ces réseaux pourraient associer les autres lieux d'intérêt culturel ou touristique présents dans l'environnement, ainsi que les partenaires assurant l'hébergement et la restauration. Ils interviendraient dans la tarification (pass, packages, etc.) mais aussi dans la communication autour de l'offre. L'information, par le réseau, pourrait être à la fois mutualisée - un seul support pour plusieurs institutions - et réciproque (chaque membre du réseau communique auprès de ses visiteurs sur l'offre des autres membres du réseau).

Dans le cadre d'un réseau de proximité, il est également possible d'envisager des opérations communes comme des expositions temporaires mettant en valeur et en commun les collections de plusieurs musées.

Un aspect particulier des réseaux de musées concerne un système de pass. Ce dispositif permet de rendre accessible au plus grand nombre la tarification des musées et institutions patrimoniales, surtout si on le combine à une offre de transports et/ou d'hébergement, le but étant de faire baisser le coût global de la visite ou du séjour. Or, le prix de l'entrée de certains équipements (par exemple Nausicaà) peut effectivement être un

obstacle pour une famille avec plusieurs enfants : l'enjeu de coût global et de la tarification ne doit pas être négligé sur le littoral.

Les musées du Montreuillois (Montreuil, Berck, Le Touquet, Étaples) avaient créé dans le courant des années 2000 un réseau de proximité intitulé 2P2M (Patrimoine et Musées en Pays du Montreuillois), proposant un pass annuel qui permettait l'entrée pour l'ensemble des établissements. La remunicipalisation du musée de Berck et la fermeture de celui d'Étaples ont entraîné la fin du dispositif. Un ou plusieurs réseaux de ce type auraient pourtant tout leur sens, couplés à la réaffirmation de l'identité maritime des collections.

232 « Améliorer le partage des cultures scientifique, technique et industrielle dans le Nord – Pas de Calais », CESER, 2015

LE SPECTACLE VIVANT

L'état des lieux montre qu'il existe un vrai enjeu sur le spectacle vivant pour le littoral. Sur l'ensemble de la zone, il existe un besoin de qualification de l'offre, les trois scènes labellisées n'étant pas suffisantes pour assurer une programmation à la hauteur de ce que l'on serait en droit d'attendre. Au niveau infra-territorial, l'existence d'une « zone blanche » dans le sud du littoral doit trouver une réponse adéquate afin d'y as-

surer une présence artistique suffisante en termes de qualité et de maillage. Une culture de la coopération, de l'échange et de la mutualisation doit être développée à l'échelle de tout le littoral. Rappelons que le Festival de la Côte d'Opale avait pour ambition, à sa création, de fédérer les énergies à l'échelle de la Côte d'Opale. Or, on a vu ce festival, au fil des années, se concentrer sur Boulogne-sur-Mer et perdre son rôle

fédérateur. Même à l'échelle d'une commune ou d'un EPCI, on observe souvent trop peu de synergie entre les lieux existant sur un même territoire. D'où la création de nouveaux festivals propres à une commune ou à un lieu symbolique, sans connexion avec l'environnement culturel à une échelle supra-locale (ex. : le festival du château de Condette).

LES NOUVELLES PRATIQUES CULTURELLES LIÉES AU NUMÉRIQUE

Les nouvelles pratiques culturelles liées au numérique (jeux vidéo, manga, cosplay, etc.) font l'objet d'événements, tels que des conventions, championnats, etc., qui attirent un public jeune et des pratiquants de plus en plus nombreux. Cette nouvelle culture passe pourtant quasiment inaperçue aux yeux du grand public. Cette regrettable invisibilité n'est pas propre au littoral des Hauts-de-

France. Néanmoins, dans ce territoire qui a du mal à retenir sa jeunesse, il apparaît particulièrement important de prendre en compte ces pratiques culturelles qui la concernent au premier chef. Contre le risque d'isolement des jeunes « geeks » devant leur écran, des solutions s'inventent depuis quelques années, avec des tiers lieux numériques qui sont autant de points de rencontre, d'échange

et de convivialité autour des pratiques numériques et ludiques, au service des plus jeunes : on peut citer le réseau des « microfolies » initié par La Villette. Un meilleur maillage du territoire autour de ces nouveaux lieux doit permettre de développer ces pratiques culturelles dans un esprit plus collectif.

LE PATRIMOINE IMMATÉRIEL

Les différentes manifestations dans le domaine des traditions populaires se succèdent dans l'espace (sur les différents points du littoral) et dans le temps (au fil des saisons), sans qu'il soit possible d'y discerner un sens général. Bien entendu, il serait absurde de vouloir les « coordonner » entre elles, car chacune est caractérisée par un ancrage local qui lui donne toute sa saveur. Néanmoins, on

a vu que chacune de ces manifestations, à sa manière, constitue une facette d'un fond culturel maritime traditionnel qui pourrait insuffler à l'ensemble un sens historique et ethnographique particulier. Pour retrouver ce sens, un travail de recherche multidisciplinaire en sciences humaines et sociales, coordonné et au long cours, reste nécessaire, associant historiens, ethnologues, sociologues,

musicologues, linguistes, spécialistes de la littérature, etc., autour des singularités de l'« identité maritime ». À la faveur de cette recherche, les connexions sont à établir entre le patrimoine immatériel et ses manifestations traditionnelles, et les différentes disciplines culturelles contemporaines.

III – PRÉCONISATIONS

CSTI

- Sous l'égide de la Région, en s'appuyant sur les compétences techniques de l'agence régionale de CSTI (Ombelliscience), organiser un réseau des sites et établissements concourant à la diffusion des connaissances sur le milieu maritime, à l'échelle du littoral des Hauts-

de-France. Le Centre national de la mer Nausicaà est le chef de file naturel de ce réseau. Il intégrera non seulement les centres de CSTI, musées de France et musées de société consacrés aux sciences et techniques de la mer, mais aussi les sites naturels et leurs centres

d'interprétation (Parc du Marquenterre, Baie de Somme, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale).

MUSÉES

- Avec l'aide de l'Association des Conservateurs des musées des Hauts-de-France, constituer un réseau à l'échelle du littoral, intégrant les musées de France et éventuellement certains musées de société. Une organisation à plusieurs niveaux, avec des sous-réseaux thématiques ou de proximité, peut être envisagée. Le réseau et les sous-réseaux mutualiseront leur communication. Ils organiseront des événements communs mettant en valeur leurs collections, par des expositions tempo-

raires ou la circulation des œuvres. Ils mettront en place des offres tarifaires intégrées (pass et packages) proposées via les offices de tourisme ;

- Le projet de musée de l'École d'Étaples consacré à l'art pictural lié au littoral sera réactivé en l'élargissant à l'échelle du littoral des Hauts-de-France, sous la forme d'un sous-réseau spécifique auquel sera associé le département du Pas-de-Calais (et d'autres partenaires public et privés en possession d'œuvres

entrant dans ce champ) ;

- Accélérer la réorganisation du pôle muséal maritime et d'art contemporain dunkerquois, consacrer la vocation particulière de Dunkerque dans la rencontre de l'art contemporain et du paysage industriel et portuaire (cf. l'exposition Gigantisme).

SPECTACLE VIVANT, NOUVELLES PRATIQUES NUMÉRIQUES, LIVRE

- Soutenir la présence d'artistes dans les territoires, en particulier dans le sud de la Côte d'Opale et la côte picarde, au travers de conventions entre la Région et les EPCI, éventuellement associés aux départements (comme cela existe dans le Pas-de-Calais) ;

- Développer les tiers lieux numériques alliant fablab, centres de ressources

numériques, animation et formation, à destination d'un public jeune et de l'intergénérationnel ;

- Maintenir l'effort de la Région en faveur des librairies indépendantes ;

- Mettre sur pied une chaîne d'événements artistiques annuels qui valorisent les grands sites naturels du lit-

toral, par exemple dans le domaine du « land art ». La Région lancera à cet effet un grand appel à projets, sur la base duquel sera installée dans les meilleurs délais une mission de préfiguration pour une première édition de l'événement dès 2021.

PATRIMOINE IMMATÉRIEL

- Les universités régionales, notamment l'UPJV, l'ULCO, l'Université d'Artois et l'Université de Lille, lanceront un grand programme de recherche pluridisciplinaire en SHS sur le patrimoine immatériel du littoral ;

- Un travail de recensement, de qualification, de valorisation commune des événements de culture populaire sera confié à la Mission Attractivité (CRT).

UN PORTRAIT STATISTIQUE DES JEUNES DU LITTORAL. SI LES JEUNES SONT L'AVENIR D'UN TERRITOIRE, L'AVENIR DU LITTORAL EST ALARMANT

GRUPE DE TRAVAIL « DÉMOGRAPHIE ET ENJEUX GÉNÉRATIONNELS »

La présente contribution vise à exposer des données de cadrage sur la population du littoral, qui permettront de mettre en contexte les différentes approches sectorielles proposées dans ce Livre bleu du CESER. Dans une optique générationnelle, nous nous attachons plus spécifiquement aux « jeunes », définis comme **la tranche d'âge entre 15 et 29 ans**, selon la définition privilégiée par l'INSEE et d'autres producteurs de statistiques publiques (notamment dans la série d'études sur les jeunes des Hauts-de-France actuellement menée en partenariat par l'Insee, le Secrétariat Général aux Affaires Régionales, le Conseil régional, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) et le Conseil départemental du Nord).

Nous présenterons, tout d'abord, les données proprement démographiques (nombre et part des jeunes dans la population totale) qui seront prolongées par des projections à l'horizon 2030 et 2050. Puis ce travail s'attachera à décrire la situation des jeunes en termes d'activité, d'emploi, de chômage, de qualification.

Compte tenu des contraintes de recueil et de traitement des données, le « littoral » reçoit ici une définition opérationnelle précise comme ensemble des espaces de dialogues n° 1 et 5 du SRADET (carte ci-contre).

Ces deux zones présentent des profils distincts, avec de fortes disparités internes.

L'espace de dialogue n° 1 (Littoral Nord) est organisé autour des trois grands ports (Dunkerque, Calais, Boulogne-sur-Mer). **Il présente un très bon maillage de l'offre de service** (mesuré par le temps d'accès moyen à 22 équipements courants), mais **un indice de développement humain faible** (indice synthétique combinant la mortalité toutes causes, la part de la population adulte diplômée et le revenu fiscal médian par unité de population). **La vulnérabilité énergétique y touche un ménage sur quatre** (cet indice est lié aux revenus : il est défini comme la part des ménages consacrant plus de 10 % de leurs revenus à l'énergie).

L'espace de dialogue n° 5 (Picardie maritime, Côte d'Opale) présente **un temps d'accès aux équipements moins favorable, atteignant en certains endroits plus de deux fois le temps d'accès moyen régional. L'indice de développement humain est faible, voire très faible** dans certains secteurs comme les Sept Vallées, où ¼ des ménages sont en **précarité énergétique**.

ESPACES DE DIALOGUES RETENUS DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION DU SRADET



I – DÉMOGRAPHIE

I.1 – UNE ZONE JEUNE, EN PARTICULIER DANS LES EPCI UNIVERSITAIRES MALGRÉ L'ATTRACTIVITÉ DE LILLE

Sur le périmètre retenu, environ 204 000 jeunes de 15 à 29 ans sont présents, représentant 17,6 % de la population totale du littoral. Selon une tendance commune, ce sont les métropoles qui concentrent la plus forte part de jeunes : les zones de Dunkerque, Calais et Boulogne-sur-Mer regroupent à elles trois la moitié des jeunes du littoral.

EPCI	Population totale	Nb de 15-29 ans	Part des 15-29 ans
CA du Calaisis	104 926	23 315	22,2 %
CU de Dunkerque	200 376	38 369	19,1 %
CA du Boulonnais	116 589	21 571	18,5 %
LITTORAL	1 162 240	204 394	17,6 %

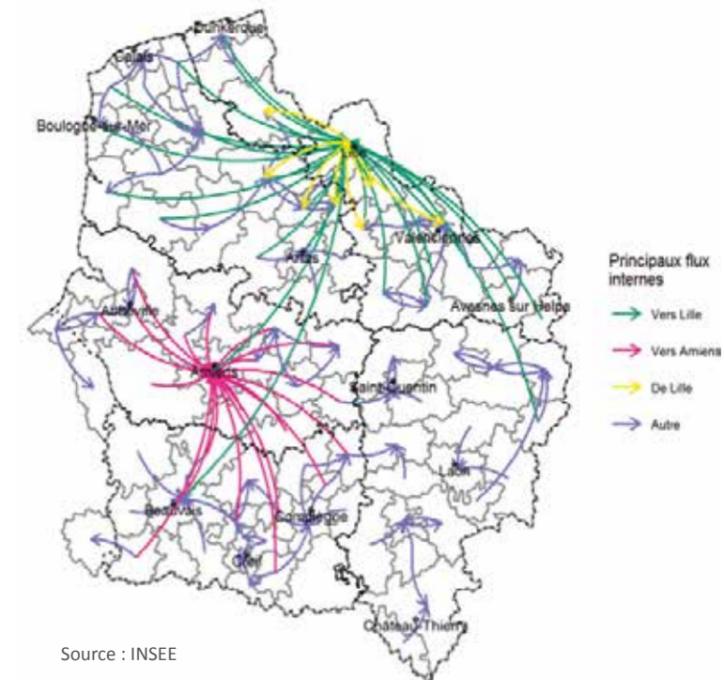
Source : INSEE RP 2015, traitement Agence HDF 2040

Cette concentration s'explique en particulier par la vocation universitaire de ces trois EPCI : Boulogne-sur-Mer attire notamment des bacheliers souhaitant se spécialiser dans des filières littéraires ou économiques, Calais et Dunkerque proposent des parcours plutôt scientifiques.

Néanmoins, les mouvements des jeunes de ces EPCI vers la Métropole Européenne de Lille restent importants, motivés par le souhait d'intégrer des filières non disponibles dans leur zone d'origine, notamment dans le domaine de la santé, et par des perspectives d'embauche plus

importantes. Les jeunes du sud du littoral partent quant à eux à Amiens. Les flux entre les deux anciennes régions sont quasi inexistantes.

PRINCIPAUX FLUX INTERNES DE JEUNES PAR EPCI DANS LES HAUTS-DE-FRANCE ENTRE 2013 ET 2014



Source : INSEE

Si l'on envisage la mobilité des jeunes du littoral hors qui quittent la région Hauts-de-France, celle-ci est très faible. De

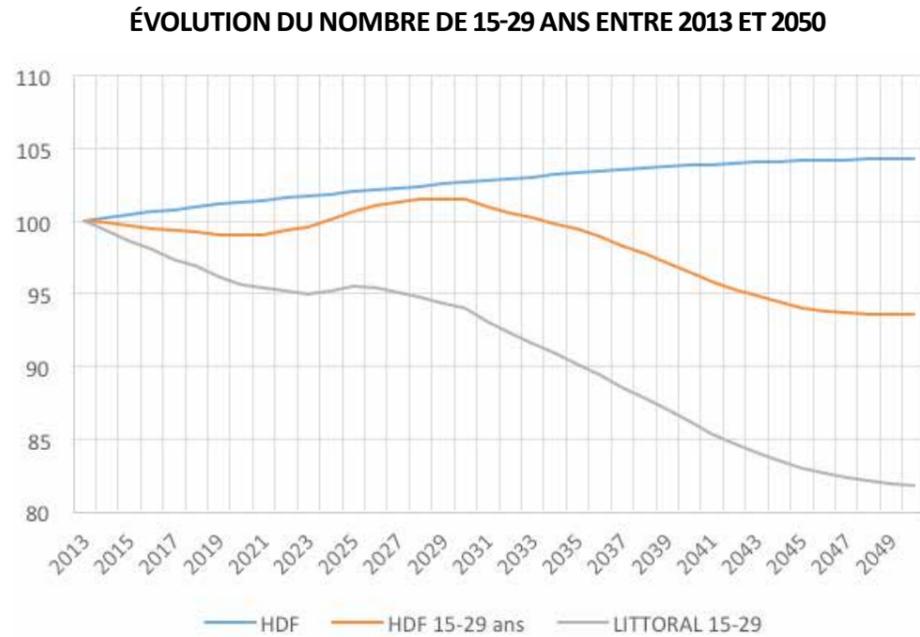
ce point de vue, le littoral ne constitue pas une exception : la mobilité des trois quarts des jeunes des Hauts-de-France

présente la même caractéristique²³³.

²³³ Les projections sont calculées sur l'agrégation des zones d'emploi d'Abbeville, Berck-Montreuil, Boulogne-sur-Mer, Calais, Dunkerque, Flandre-Lys, La Vallée de la Bresle-Vimeu. Le périmètre est légèrement différent de celui des espaces de dialogue.

I.2 – UNE BAISSÉ TRÈS INQUIÉTANTE DU NOMBRE DE JEUNES À PRÉVOIR À L’HORIZON 2050

Les projections de la population selon le modèle OMPHALE de l’INSEE conduisent à envisager une évolution très défavorable du nombre de jeunes entre 2013 et 2050 sur le littoral, comme le montre le graphique suivant :



Source : INSEE Omphale traitement Agence HDF 2040

À l’horizon 2050, alors que la population globale des Hauts-de-France reste relativement stable, et que le nombre de jeunes dans les Hauts-de-France baisse légèrement (de l’ordre de 5 %), le nombre de jeunes du littoral diminue de façon conséquente, la perte pouvant être estimée entre 15 % et 20 %.

Cette diminution du nombre de jeunes du littoral est continue sur toute la période, malgré un palier entre 2020 et 2030.

Cette tendance contraste avec celle des Hauts-de-France, où la baisse du nombre de jeunes ne s’observe qu’après 2030 et fait suite à une légère hausse sur la période 2020-2030.

Ce chiffre, s’il est alarmant, doit être pris pour ce qu’il est, c’est-à-dire un avertissement et une incitation à agir. Les projections de population ne sont pas des prévisions, mais une prolongation des tendances observées en amont, assor-

tie d’hypothèses de travail. Elles sont la résultante de deux variables : la natalité et les migrations. Les choix politiques à venir sont susceptibles d’influer sur chacune de ces variables : par exemple, en favorisant la conciliation, pour les parents, d’un travail et de l’accueil des enfants (effet sur la natalité), ou encore en « fixant », voire en attirant les jeunes sur le territoire par l’offre de formation et/ou l’offre d’emploi (effet sur les migrations).

II – SITUATION DES JEUNES DANS LES DOMAINES DE L’EMPLOI ET DU SOCIAL

II.1 – LA SITUATION DES JEUNES EST PRÉOCCUPANTE

Les principaux indicateurs (taux d’activité, taux d’emploi, chômage) concernant les 15-29 ans du littoral sont préoccupants.

Il existe de fortes disparités à l’intérieur des deux zones. Les agglomérations de Boulogne-sur-Mer et Calais font

apparaître des difficultés particulières pour les jeunes.

II.1 – DES TAUX D’ACTIVITÉ FAIBLES, SURTOUT DANS LE CALAISIS

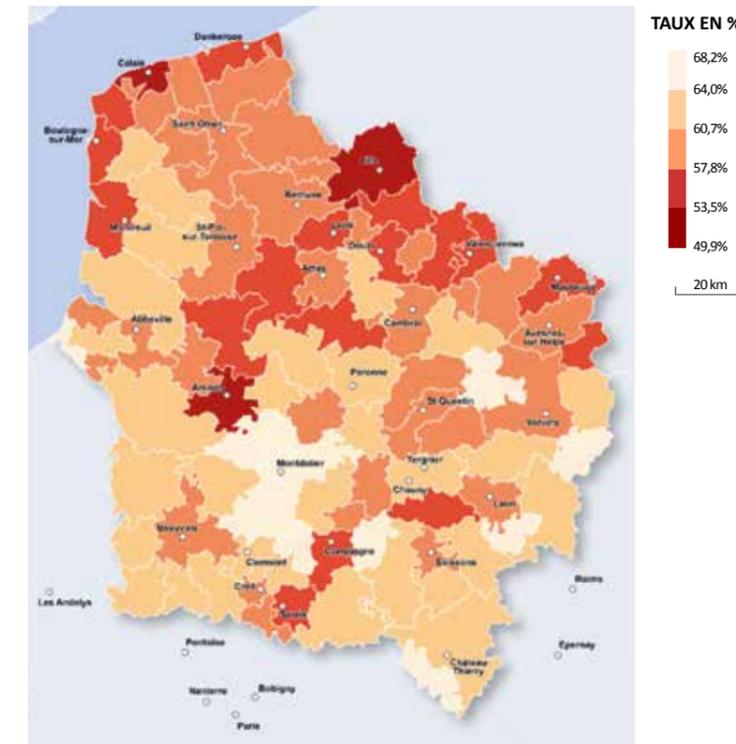
Le taux d’activité des 15-29 ans est plus faible dans les villes universitaires (Lille, Amiens), ainsi que, pour d’autres raisons, sur le littoral, où il est en moyenne

de 57,7 %. L’agglomération de Calais a un taux inférieur à 50 %. Dunkerque et Boulogne-sur-Mer ont également des taux défavorables (ainsi que deux EPCI ruraux,

la Terre des Deux Caps et le Montreuil-lois). C’est donc toute la partie nord de la bande littorale qui laisse apparaître de faibles taux d’activité des jeunes.

EPCI	Nb de 15-29 ans	En emploi	Au chômage	Taux d’activité
CA du Calaisis	23 530	7 415	4 316	49,9 %
CC de la Terre des Deux Caps	3 572	1 430	551	55,5 %
CU de Dunkerque	38 244	14 538	7 152	56,7 %
CA des Deux Baies en Montreuillois	10 919	4 326	1 920	57,2 %
CA du Boulonnais	21 483	7 858	4 527	57,7 %
LITTORAL	197 165	79 367	34 379	57,7 %

TAUX D’ACTIVITÉ DES 15-29 ANS À L’ÉCHELLE DES INTERCOMMUNALITÉS DE LA RÉGION



Source : INSEE, calcul Agence Hauts-de-France 2040 / Signac

II.3 – DES TAUX DE CHÔMAGE ÉLEVÉS À CALAIS ET BOULOGNE-SUR-MER

Le taux de chômage des 15-29 ans est supérieur à 30 % sur le littoral. Le Calaisis et le Boulonnais ont un chômage des jeunes qui dépasse 36 % ; Dunkerque est également dans une situation défavorable, quoiqu'un peu en retrait (33 %).

EPCI	Nb de 15-29 ans	En emploi	Au chômage	Taux de chômage
CA du Calaisis	23 530	7 415	4 316	36,8 %
CA du Boulonnais	21 483	7 858	4 527	36,6 %
CC des Villes Sœurs	2 143	909	494	35,2 %
CA de la Baie de Somme	7 984	3 110	15 42	33,1 %
CU de Dunkerque	38 244	14 538	7 152	33,0 %
CC du Vimeu	3 363	1 468	685	31,8 %
CA du Pays de Saint-Omer	18 176	7 316	3 285	31,0 %
CA des Deux Baies en Montreuillois	10 919	4 326	1 920	30,7 %
LITTORAL	197 165	79 367	34 379	30,0 %

Source : INSEE RP, traitement Agence HDF 2040

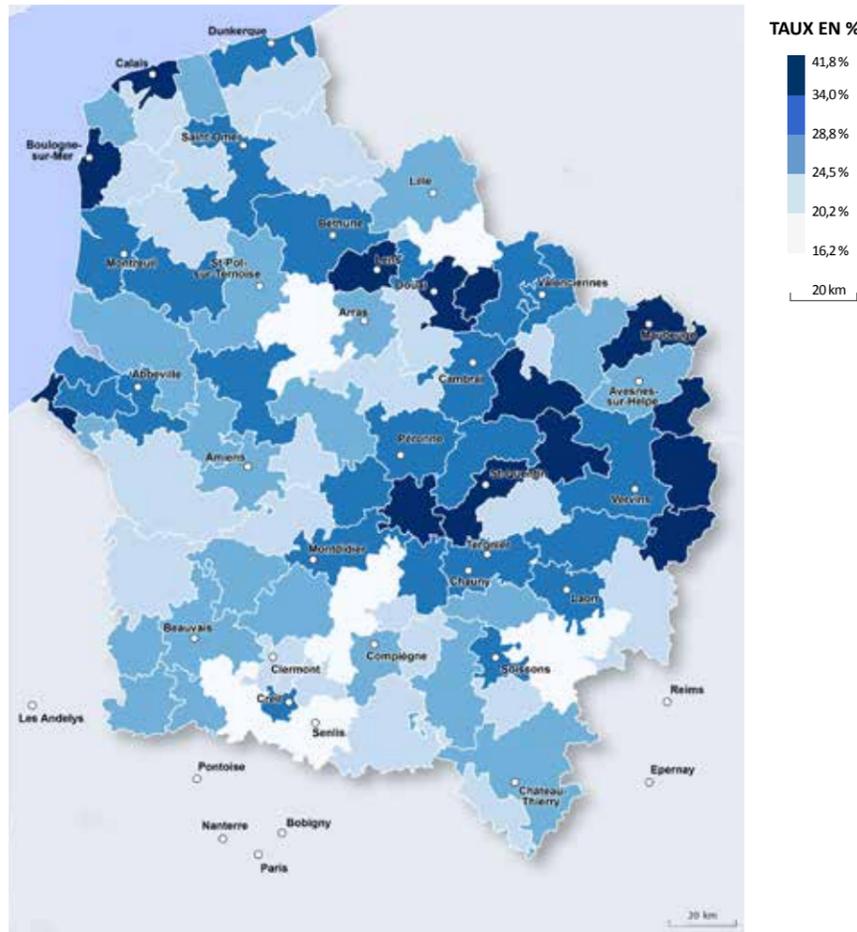
II.4 – UN GRAND NOMBRE DE JEUNES NI EN EMPLOI, NI EN FORMATION, AVEC UN PIC INQUIÉTANT À CALAIS

Ces jeunes, (parfois désignés par l'acronyme anglais NEET = Neither in Employment nor in Education or Training), sont ceux dont la situation est la plus précaire. Leur part (rapportée au total des jeunes) est de 19 % en France métropolitaine. Les Hauts-de-France, avec un taux de 24 % (soit un jeune sur quatre), présentent un contexte globalement peu favorable. Or, les taux de NEET que l'on observe sur le littoral sont encore plus élevés que la moyenne régionale : 27 % pour le littoral, 30 % à Dunkerque et un pic très élevé dans le Calaisis avec plus de 41 %.

EPCI	Nb de 15-29 ans	Nb de NEET	Part des NEET
CA du Calaisis	23 530	9 686	41,2 %
CU de Dunkerque	38 244	11 263	29,5 %
CC des Villes Sœurs	2 143	626	29,2 %
CA du Boulonnais	21 483	6 243	29,1 %
CC du Vimeu	3 363	935	27,8 %
CA de la Baie de Somme	7 984	2 201	27,6 %
LITTORAL	19 7165	52 914	26,8 %

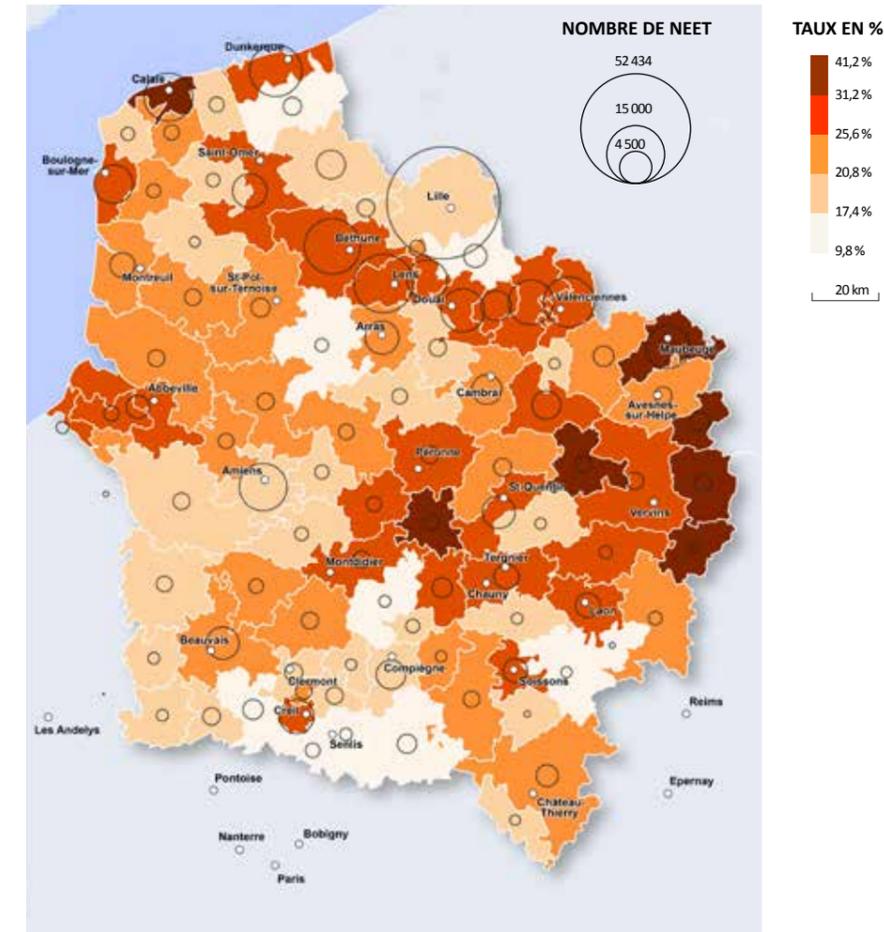
Source : INSEE RP 2015, traitement Agence HDF 2040

TAUX DE CHÔMAGE DES 15-29 ANS À L'ÉCHELLE DES INTERCOMMUNALITÉS DE LA RÉGION



Source : INSEE, calcul Agence Hauts-de-France 2040 / Signac

PART DES "NEET"* 15-29 ANS À L'ÉCHELLE DES INTERCOMMUNALITÉS DE LA RÉGION



Source : INSEE, calcul Agence Hauts-de-France 2040 / Signac
* NEITHER IN EMPLOYMENT NOR IN EDUCATION OR TRAINING

II.5 – CERTAINS TERRITOIRES DU LITTORAL ONT DES ENJEUX IMPORTANTS DE MONTÉE EN QUALIFICATION

Le tableau suivant montre qu'il existe des disparités dans la répartition des diplômes : la part des diplômés du supérieur chez les jeunes de 15-29 ans varie de 9,6 % (Communauté de communes des Villes Sœurs) à 21,5 % (Flandre Intérieure).

EPCI	Nb 15-29 ans	Part Brevet	Part CAP BEP	Part BAC	Part diplôme sup.
CC de Flandre Intérieure	17811	33,1	17,5	27,8	21,5
CC du Haut Pays du Montreuillois	2376	37,8	19,1	21,5	21,5
CC des Hauts de Flandre	8263	34,9	16,5	27,4	21,1
CC Pays d'Opale	4462	33,6	19,8	26,3	20,2
CA du Pays de Saint-Omer	18176	36,7	19,2	24,2	20,0
CU de Dunkerque	38244	38,3	16,8	25,1	19,8
CC de la Région d'Audruicq	4548	34	19,7	26,8	19,5
CC de la Terre des Deux Caps	3572	36,7	19,3	25	19,0
CC Interrégionale Aumale - Blangy-sur-Bresle	577	37,6	22,9	20,6	18,9
CC de Desvres-Samer	3680	32,7	20,2	28,6	18,6
CC Flandre Lys	6636	36,3	19	26,2	18,4
CC du Pays de Lumbres	3879	36,5	20,5	25	18,0
CA des Deux Baies en Montreuillois	10919	34,8	19,3	28,3	17,5
CA du Boulonnais	21483	38,1	19	26,1	16,8
CA du Calaisis	23530	44,3	16,6	22,4	16,7
CC du Vimeu	3363	36,8	24,4	23,1	15,7
CA de la Baie de Somme	7984	40,9	21,2	22,5	15,4
CC des Sept Vallées	4536	36,5	24,4	23,9	15,2
CC du Ternois	6258	37,4	23,9	23,5	15,2
CC Ponthieu-Marquenterre	4725	36,6	25,9	22,8	14,7
CC des Villes Sœurs	2143	43,4	27,4	19,6	9,6

Source : INSEE RP 2015, traitement Agence HDF 2040

Les EPCI ruraux du sud du littoral sont dans la situation la plus défavorable : le taux de diplômés du supérieur chez les jeunes est inférieur à 16 % dans le Vimeu, la Baie de Somme, les Sept Vallées, le Ternois, le

Ponthieu-Marquenterre, la CC des Villes Sœurs. On peut remarquer, par ailleurs, que le Calaisis, qui a un taux de diplômés du supérieur situé au-dessus de cette limite de 16 %, a en même temps le plus

fort taux de non diplômés (brevet au plus) avec 44,3 %.

CONCLUSION

- La situation des jeunes 15-29 ans du littoral des Hauts-de-France apparaît comme préoccupante. Tous les indicateurs les concernant doivent nous alerter :
 - Faibles taux d'activité, surtout dans la partie nord ;
 - Taux de chômage supérieur à 30 % ;
 - 27 % des jeunes ne sont ni en emploi, ni en formation (contre 19 % en France métropolitaine, 24 % en Hauts-de-France) ;
 - Une importante montée en qualification est nécessaire, surtout dans le sud.
- Si rien n'est fait, le nombre de jeunes continuera à baisser inexorablement pour atteindre 20% en 2050. Il serait utile de comprendre les raisons de cette évolution ;

- La situation démographique de l'ensemble de la population montre une différence importante d'accès aux services entre le nord et le sud du littoral. En revanche, l'ensemble du littoral est impacté par un indice de développement humain faible voire très faible dans certains secteurs, notamment ceux du sud. La précarité énergétique est aussi une constante du territoire ;
- Pour améliorer la situation des jeunes du littoral aujourd'hui, et éviter, ou tout au moins modérer, la baisse drastique de leur nombre à l'horizon 2050, des mesures politiques vigoureuses doivent être entreprises sans délais. Elles concernent tous les secteurs : formation, économie,

emploi, logement, mobilité, santé, politique sociale, politique familiale. De fait, l'ensemble des préconisations présentées dans notre Livre bleu contribuera à agir sur la situation des jeunes et les déséquilibres démographiques qui, sans cela, mettront gravement en péril l'avenir du littoral.

INDICATEURS DE SUIVI POUR L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

LES FEMMES ACTRICES DÉTERMINANTES DU DÉVELOPPEMENT DE LA VIE DU LITTORAL

RECOMMANDATION : IDENTIFIER ET SOUTENIR LA CONTRIBUTION DES FEMMES À L'ÉCONOMIE DU LITTORAL

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	<i>Créer un observatoire économique sur l'emploi et la place des femmes afin de centraliser, analyser et exploiter les données sexuées.</i>	a- Identification du porteur b- Production de données sexuées et d'analyses par secteurs d'activités	Région
PRÉCONISATION 2	<i>Créer, dans le cadre des aides aux entreprises, un bonus financier assujéti à l'intégration des bonnes pratiques en matière de mixité et d'égalité</i>	a- Prime à l'égalité et à la mixité b- Évolution des effectifs féminins	État Branches professionnelles OPCO
PRÉCONISATION 3	<i>Présenter les métiers de manière non sexuée pour faire évoluer les mentalités et inciter les filles à aller dans les filières habituellement masculines</i>	a- Évolution des documents de présentation b- Augmentation des actions de communications incitatives c- Organisation de collaborations et passerelles Ecoles / Entreprises	1- État - Formation initiale et supérieure, Emploi 2- Région - Orientation 3- OPCO
PRÉCONISATION 4	<i>Mieux informer les conjointes-collaboratrices des conditions relatives à ce statut, sur les aspects financiers (faibles cotisations), règlementaires (diplômes, certificats) et les difficultés liées aux milieux professionnels majoritairement masculins</i>	a- Évolution du statut de conjoint collaborateur b- Reconnaissance des compétences par validation des acquis c- Augmentation du nombre de reprises d'entreprise	État Branches professionnelles OPCO
PRÉCONISATION 5	<i>Organiser et soutenir la création et le maintien de réseaux de femmes</i>	a- Création de plateformes d'échanges (métiers) b- Aides incitatives à la création d'association	Fondations/Associations Collectivités Territoriales
PRÉCONISATION 6	<i>Développer un système de remplacement pour améliorer les conditions de vie et rendre les métiers plus attractifs</i>	a- Augmentation du nombre d'associations gérant des personnels de remplacement b- Volume de remplacements/an et évolution	Associations/Fondations Collectivités Territoriales
PRÉCONISATION 7	<i>Créer des crèches itinérantes pour les territoires éloignés des villes, pour la prise en charge des enfants non scolarisés</i>	a- Nombre de familles concernées b- Nombre de places à créer c- Partenariats collectivités locales/Départements	Collectivités Territoriales Départements
PRÉCONISATION 8	<i>Faciliter l'accès des femmes aux formations axées sur le développement personnel, notamment pour les encourager à prendre des responsabilités</i>	a- Nombre d'actions de sensibilisation b- Effectif mobilisé	Branches professionnelles OPCO / Associations Collectivités Territoriales

BIEN VIEILLIR SUR LE LITTORAL : ASPECTS JURIDIQUES ET FINANCIERS DU RECOURS À L'AIDE A DOMICILE

RECOMMANDATION 1 : RENDRE PLUS EFFICACES ET COHÉRENTS LES DISPOSITIFS DE MAINTIEN ET DE PRÉSERVATION DE L'AUTONOMIE

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	<i>Envisager, tant au plan régional que national, la mise en place d'un nécessaire « service public de l'autonomie », ou de délégation de service public confiée à des structures agréées.</i>	a- Existence du service b- Moyens financiers c- Moyens humains d- Volume d'activités	Puissance publique
PRÉCONISATION 2	<i>Faire respecter ou restaurer le principe du libre choix du mode d'intervention des services d'aide à domicile (SAAD) pour les personnes bénéficiaires de l'APA à domicile, et ce, quel que soit le niveau de perte d'autonomie du bénéficiaire (Article L-232-6 du code de l'action sociale et des familles).</i>	a- Constat du respect ou non de la loi b- Existence d'éléments d'information précisant la liberté du choix (s'assurer de la pluralité de l'offre de service et de la proximité géographique)	Puissance publique
PRÉCONISATION 3	<i>Rendre homogène les pratiques de tarification des SAAD sur l'ensemble des territoires des Hauts-de-France</i>	a- Existence ou non de disparités de tarification b- Évolution/réduction des écarts de tarification sur la période	Conseils départementaux

RECOMMANDATION 2 : MIEUX INFORMER ET ACCOMPAGNER LES PERSONNES ÂGÉES EMPLOYEURS

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	<i>Informier sur les différents types de services et la législation qui les régissent, notamment au sein du dossier de demande d'Allocation Personnalisée d'Autonomie, et au vu des besoins recensés en terme de perte d'autonomie.</i>	a- Documents d'information et de communication b- Insertion d'un écrit de type « facile à lire et à comprendre »	Conseils départementaux
PRÉCONISATION 2	<i>Accompagner les personnes âgées employeurs par un personnel dédié à cette mission pour faciliter la compréhension des contraintes de chaque dispositif et leurs responsabilités d'employeur.</i>	a- Nombre de salariés dédiés à l'accompagnement b- Nombre de formations des services à la personne à l'accompagnement	Conseils départementaux et les structures + Conseil régional pour la formation

RECOMMANDATION 3 : AMÉLIORER LA PRISE EN COMPTE DES BESOINS

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	<i>Orienter et affiner l'analyse des besoins vers une logique qualitative pour la mise en place de biens et services qui y répondent</i>	a- Existence de baromètres de la qualité b- Evaluation de la qualité ressentie	Conseils départementaux, structures, cabinets d'audit externes
PRÉCONISATION 2	<i>Proposer l'instauration d'une enveloppe financière, forfaitaire et mensuelle d'Allocation Personnalisée d'Autonomie indexée aux objectifs du plan d'aide et à des indicateurs de suivi.</i>	a- Existence d'une enveloppe financière b- Volume financier dédié à la qualité c- Niveau d'utilisation de l'enveloppe	Conseils départementaux

ENJEUX TRAIT DE CÔTE ET SUBMERSION MARINE

RECOMMANDATION 3 : PROTÉGER LA POPULATION ET LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL DES RISQUES D'INONDATION, EN PARTICULIER LE TERRITOIRE VIVANT DES WATERINGUES

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	<i>Lancer les Programmes de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) et un Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI).</i>	a- Nombre de PPRL lancés b- Nombre de PAPI engagés	
PRÉCONISATION 2	<i>Engager par la communication, un travail d'acculturation aux effets du changement climatique et au risque inondation pour éduquer la population,</i>	a- Mise en place d'actions et de programmes d'information et de formation à différents niveaux, b- Vérification périodique de la maîtrise des gestes à avoir avant, pendant et après une catastrophe naturelle.	
PRÉCONISATION 3	<i>Poursuivre la sécurisation du front de mer, engagée par les travaux de 2014 et 2015, par une infrastructure adaptée au changement climatique</i>	a- Volume de travaux engagés sur villes et villages côtiers b- Kilométrage sécurisé c- Nombre d'habitants concernés	

ENJEUX EAU

RECOMMANDATION 2.A : ANTICIPER LES CONSÉQUENCES DES ENJEUX LIÉS À L'EAU / LES EAUX DOUCES

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	<i>Assurer l'alimentation en eau des territoires en augmentation de résidents et développement d'activité économique Industriel</i>	a- Interconnexions des réseaux b- Absence de ruptures c- Diminution des fuites et des consommations	
PRÉCONISATION 2	<i>Assurer l'alimentation en eau des territoires à vocation touristique du littoral : cet enjeu concerne principalement les zones du littoral du Calaisis, Boulonnais, Montreuillois, des baies d'Authie et de Somme.</i>	a- Interconnexions des réseaux b- Absence de ruptures c- Diminution des fuites et des niveaux de consommations	
PRÉCONISATION 3	<i>Mettre en place d'un schéma d'alimentation sécurisé grâce à des sources d'approvisionnements diversifiées et des ressources issues de territoires protégés.</i>	a- Progression de l'élaboration de schéma d'alimentation b- Couverture des territoires	
PRÉCONISATION 4	<i>Réfléchir à la mise en œuvre d'une soutenabilité environnementale de ces territoires, et particulièrement sur l'eau, qui doit être au cœur du modèle des développements touristiques, industriels et résidentiels.</i>	a- Mise en œuvre de politiques de territoire propices à la préservation de la ressource b- Mise en œuvre de programmes d'actions	

RECOMMANDATION 2.B : ANTICIPER LES CONSÉQUENCES DES ENJEUX LIÉS À L'EAU / LES EAUX MARINES

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	<i>Mettre en place une politique publique offensive de réduction des pollutions anthropiques en mer</i>	Intégration dans les Schémas d'aménagement et de Gestion des Eaux des Littoral (SDAGE)	Agence de l'eau
PRÉCONISATION 2	<i>Favoriser une meilleure connaissance du littoral et de milieux marins</i>	a- Elargissement des champs de compétence de l'observatoire du Littoral b- Partenariats entre les Observatoires biodiversité et Climat et Littoral	
PRÉCONISATION 3	<i>Engager une prospective scientifique sur les effets du dérèglement climatique sur le milieu marin</i>	a- Elargissement des champs de compétence de l'observatoire du Littoral b- Partenariats entre les Observatoire biodiversité et Climat et Littoral	
PRÉCONISATION 4	<i>Développer une recherche spécifique et un suivi en temps réel sur la ressource halieutique.</i>	a- Ajuster les recherches à l'actualité b- Développer les recherches	

RECOMMANDATION 2.C : ANTICIPER LES CONSÉQUENCES DES ENJEUX LIÉS À L'EAU / LES EAUX DE BAINADE

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	<i>Poursuivre l'identification des sources avérées et potentielles de pollutions des eaux de baignades.</i>	a- Engager un travail de recherche appliquée b- Traitement des pollutions avérées	ARS
PRÉCONISATION 2	<i>Poursuivre la mise aux normes des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration des communes du littoral</i>	a- Taux d'équipement b- Taux de renouvellement c- Taux de fonctionnement aux normes	
PRÉCONISATION 3	<i>Sensibiliser les citoyens et les acteurs du littoral à réduire la pollution de leurs effluents par des changements de process, de produits, etc.</i>	1- Nombre d'actions de sensibilisation 2- Effectif mobilisé	
PRÉCONISATION 4	<i>Equiper globalement la région et particulièrement le littoral de bassin de rétention des eaux pluviales afin mieux gérer les pollutions de débordement lors des fortes précipitations.</i>	a- Nombre total d'équipements b- Nombre d'équipements nouveaux c- Ratio équipements nouveaux sur total des équipements	

RECOMMANDATION 2.D : ENJEU BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	<i>Donner les moyens financiers et juridiques aux acteurs du littoral pour démultiplier leurs actions en faveur de la conservation des habitats et paysages naturels du littoral et des espèces de faune et de flore sauvages.</i>		État, Région, Départements, collectivités locales, Conservatoire du littoral et des espèces naturelles

VALORISATION ET ATTRACTIVITÉ DU LITTORAL EN MATIÈRE DE BIEN-ÊTRE ET DE SANTÉ

RECOMMANDATION 1 : UNE GOUVERNANCE POUR AMÉLIORER ET VALORISER LE CADRE DE VIE

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	Installer une instance qui fédère tous les acteurs concernés par l'ensemble des problématiques mer et littoral sur le modèle d'une Conférence Régionale pour la Mer et le Littoral	a- Installation d'une instance de gouvernance co-présidée Préfet - Région b- Pilotage des actions et financements par un Haut-Commissaire	Préfet, Région, Haut-commissaire

RECOMMANDATION 2 : CRÉER OU RECRÉER DU LIEN SOCIAL ET ACCOMPAGNER LA DYNAMIQUE DES SÉNIORS

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	Recréer des lieux et structures d'échanges, de vie, de rencontres intergénérationnelles : « café social club », plateformes de services de proximité avec une organisation innovante.	Nombre de lieux et structures recréés	Acteurs locaux
PRÉCONISATION 2	Mettre à profit le temps libéré dans la retraite pour favoriser l'intergénérationnel et les échanges réciproques de compétences, le troc, la culture, la citoyenneté.	Part du temps de retraite consacré à ces thématiques	Organismes de retraite, acteurs locaux
PRÉCONISATION 3	Créer une politique de l'emploi au service de l'intergénérationnel, avec les élus de proximité	Nombre d'emplois créés dans l'intergénérationnel	Elus de proximité, Direccte, ARS
PRÉCONISATION 4	Evaluer l'impact des politiques publiques en termes de lien social	Nombre d'indicateurs de lien social pour chaque politique publique	Acteurs politiques
PRÉCONISATION 5	Soutenir la concertation avec les acteurs du maintien à domicile.	Nombre de réunions de concertation	Acteurs locaux, ARS, Direccte

RECOMMANDATION 3 : INCITER LES JEUNES À RESTER EN RÉGION

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	Agir sur l'image de la Région et améliorer les conditions de vie et d'études des jeunes	Taux de satisfaction des jeunes	INSEE, OR2S, Région
PRÉCONISATION 2	Développer les liens études-emploi : accompagnement des étudiants futurs actifs, partenariats université-entreprise, stages professionnalisant, stages linguistiques toutes filières, plateformes d'accès aux offres d'emploi, réseaux de partage d'anciens étudiants.	Evolution du nombre d'accompagnements, de partenariats, de stages, de connexions aux plateformes et réseaux de partage	Etablissement, conseillers, Région

RECOMMANDATION 4 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE MÉDICAL RENDU (SMR) AU PATIENT EN FAVORISANT LA COHÉSION PUBLIC-PRIVÉ

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	Améliorer et simplifier le parcours de soins par les coopérations entre les professionnels de santé	Nombre de parcours de soins associant secteurs public et privé	Organismes de sécurité sociale, ARS
PRÉCONISATION 2	Faciliter l'accès à la prise en charge médicale par la télé-médecine, notamment dans l'arrière-pays littoral	Nombre de dispositifs et nombre de consultations en télé-médecine	ARS
PRÉCONISATION 3	Mieux associer les professionnels de santé privés aux programmes de recherche.	Nombre de programmes de recherche associant des professionnels de santé privés	DRRT, Région, Porteurs de projets

BIEN VIVRE SUR LE LITTORAL DES HAUTS-DE-FRANCE NE POURRA ÊTRE PARTAGÉ PAR TOUS QUE SI LA REPRISSE DE L'EMPLOI S'ADRESSE AUX PLUS ÉLOIGNÉS

RECOMMANDATION : FAIRE DE L'EMPLOI SUR LE LITTORAL LE PREMIER ENJEU DU BIEN VIVRE

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	« Ouvrir l'entreprise aux personnes éloignées de l'emploi, accueillir et suivre les personnes en insertion (tutorat, parcours professionnel insérant et qualifiant), utiliser des méthodes d'embauche adaptées sans stigmatiser ni discriminer. »	a- Nombre d'entreprises partenaires et évolution b- Nombre de personnes en insertion accueillies dans les entreprises et évolution c- Nombre d'embauches/an et évolution	
PRÉCONISATION 2	Encourager les services des Départements dans cette ouverture en direction des milieux économiques locaux.	a- Nombre de contacts en entreprises b- Nombre d'entretiens en entreprises c- Points d'accueil entreprises / services	

UN MAILLAGE CULTUREL À INVENTER

RECOMMANDATION 1 : DÉVELOPPER LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU MILIEU MARITIME

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	Organiser un réseau des sites et établissements concourant à la diffusion des connaissances sur le milieu maritime à l'échelle du littoral, avec Nausicaà comme chef de file	a- Création de plateformes d'informations et d'échanges b- Données chiffrées de fréquentation et évolution	Région Ombelliscience Nausicaà

RECOMMANDATION 2 : RENFORCER L'OFFRE MUSÉALE SUR LE LITTORAL

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	Constituer un réseau des musées à l'échelle du littoral (expositions temporaires, circulation des œuvres), mettre en place des offres tarifaires intégrées (pass, packages).	a- Emergence d'outils de communication mutualisés b- Nombre d'événements organisés en commun c- Volume d'offres tarifaires intégrées	État - Région - Département Association des conservateurs, collectivités locales, offices de tourisme
PRÉCONISATION 2	Accélérer la réorganisation du pôle muséal dunkerquois en consacrant la vocation de Dunkerque dans la rencontre de l'art contemporain et du paysage industriel et portuaire.	a- Mises en relation des décideurs b- Concertations autour de la réorganisation c- Décisions et publication	Département du Pas-de-Calais CU de Dunkerque État - Région
PRÉCONISATION 3	Réactiver le projet de musée consacré à l'art pictural lié au littoral.	a- Mises en relation des décideurs b- Concertations autour de la réorganisation c- Décisions et mise en œuvre	Association des conservateurs, collectivités locales, offices de tourisme

RECOMMANDATION 3 : DÉVELOPPER LE SPECTACLE VIVANT, LES NOUVELLES PRATIQUES NUMÉRIQUES ET SOUTENIR LE SECTEUR DU LIVRE

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	Soutenir la présence d'artistes dans les territoires, notamment au sud.	a- Nombre d'artistes recensés b- Nombre de résidences d'artistes c- Capacités d'accueil	Région EPCI
PRÉCONISATION 2	Développer les tiers lieux numériques.	a- Nombre de tiers lieux et évolution b- Répartition sur le territoire	Région, Départements, EPCI
PRÉCONISATION 3	Maintenir l'effort en faveur des librairies indépendantes.	a- Nombre de librairies b- Nombre d'emplois c- Chiffres d'affaire d- Chiffres des aides publiques	Départements
PRÉCONISATION 4	Mettre sur pied une chaîne d'événements artistiques valorisant les grands sites naturels (land art) sur la base d'un appel à projets.	a- Publication d'un appel à projets b- Emergence d'une offre d'événements artistiques c- Choix et nombre d'événements organisés	Région, EPCI

RECOMMANDATION 4 : MIEUX CONNAÎTRE ET RECONNAÎTRE LE PATRIMOINE IMMATÉRIEL DU LITTORAL

		INDICATEURS	ACTEURS CONCERNÉS
PRÉCONISATION 1	Mettre en place un programme de recherche pluridisciplinaire en SHS sur le patrimoine immatériel du littoral.	a- Nombre de Laboratoires de recherche appliquée b- Nombre de nouveaux Laboratoires c- Nombre de chercheurs et évolution	Universités, Région
PRÉCONISATION 2	Recensement, qualification, valorisation des événements de culture populaire.	a- Nombre d'événements et évolution b- Typologie de ces événements c- Volume de fréquentation et évolution	Mission Attractivité

CONCLUSION



Partir à la découverte de territoires et d'espaces encore trop souvent méconnus et insuffisamment explorés, s'ouvrir vers de nouveaux horizons, se donner de nouvelles ambitions, tel est l'objectif de ce Livre bleu.

Au travers des trois axes qu'il a retenus, la mer comme ressource, un territoire uni et ouvert sur le monde, bien vivre sur le littoral, le CESER a souhaité apporter ses propositions dans de multiples domaines : développement économique, énergie, environnement, culture, tourisme... Sans pour autant prétendre à l'exhaustivité, ce travail apporte un très grand nombre de propositions, d'idées, de préconisations destinées aux acteurs de terrain.

Le CESER souhaite que chacun des thèmes abordés, chacune des questions posées, des préconisations proposées inspire de nouveaux projets littoraux dont le rayonnement rejaillira sur toute la région.

Parce que développer l'activité et l'attractivité de notre littoral,

- c'est créer de la richesse, de l'activité et des emplois pour tous nos territoires,
- c'est positionner notre région en tant que grande région européenne de la recherche et du bien-être dans un souci constant de développement durable,

à nous tous maintenant d'œuvrer à l'émergence d'un nouvel avenir dans lequel le littoral de Hauts-de-France sera un moteur de croissance et de dynamisme pour toute notre région.

Porte d'échange d'une région ouverte sur le monde, à l'écoute de ses territoires, la façade maritime de Hauts-de-France appelle la mise en place d'une véritable ambition :

Ambition « littoral » !



Conseil Économique, Social et Environnemental Régional Hauts-de-France

151, avenue du président Hoover 59555 LILLE Cedex

Tél : 03 74 27 58 15 - fax : 03 74 27 58 05

Pôle d'Amiens : 15, mail Albert 1^{er} BP 2616 80026 AMIENS Cedex 1

Tél. : 03 74 27 58 32



CESER
Hauts-de-France

Conseil Économique, Social
et Environnemental Régional

Téléchargez les rapports et avis du Ceser Hauts-de-France sur le site
ceser.hautsdefrance.fr



YouTube